

HANDLING* YOUR WORLD



 **MANITOU**

GEHL

 **MUSTANG**
by **MANITOU**

*La manutention de votre monde

MANITOU
GROUP

ÉDITO

“HANDLING YOUR WORLD”

telle est la vocation
du groupe, sa raison d’être.



LEADER

Préparer le futur en imaginant les solutions de manutention tout-terrain de demain, telle est la force d’un leader.

Avec pour mission l’amélioration des conditions de travail, de sécurité et d’efficacité partout dans le monde, le groupe Manitou conçoit, produit, distribue et assure le service de matériels de manutention, d’élévation de personnes et de terrassement à destination de la construction, de l’agriculture et des industries.

PROXIMITÉ CLIENT

Au travers de ses implantations : avec ses 28 sociétés, 11 sites de production et son réseau de 1 500 concessionnaires partenaires répartis sur tous les continents, le groupe Manitou est structuré pour être au plus près de chaque utilisateur.

INNOVATION

La valeur des machines et services du groupe Manitou réside dans la fonctionnalité apportée par leur utilisation : ils facilitent, sécurisent, rendent plus productifs et transforment les usages.

C’est en plaçant l’innovation au cœur de son modèle que le groupe Manitou crée de la valeur et de la performance pour ses clients :

- Innovation dans ses produits et services afin d’anticiper toujours plus les besoins en manutention de demain,
- Innovation dans sa manière de travailler grâce à la transformation digitale des outils, des machines et des services proposés à ses utilisateurs.

DIVERSITÉ

L’augmentation de ses gammes de machines, d’accessoires et de services mais aussi la promotion de la diversité des profils de collaborateurs permettent au groupe Manitou d’être au plus près de chaque besoin, quel que soit le pays, le terrain ou l’application.

ENGAGÉ

Ces objectifs ambitieux sont portés par les fournisseurs partenaires du groupe mais aussi par des collaborateurs femmes et hommes passionnés, animés par l’envie de progresser en équipe, de relever de nouveaux challenges et de conquérir de nouveaux marchés.

RESPONSABLE

Être leader, c’est aussi prendre l’engagement de proposer des solutions plus sûres, efficaces et durables tout au long du cycle de vie de la machine.

C’est pourquoi un des principaux objectifs du groupe est la réduction du coût total de possession de ses machines pour les utilisateurs. Premier constructeur à dévoiler la consommation de ses machines, le groupe Manitou porte la mise en place de cette norme pour tout le secteur de la manutention.

LEADERSHIP

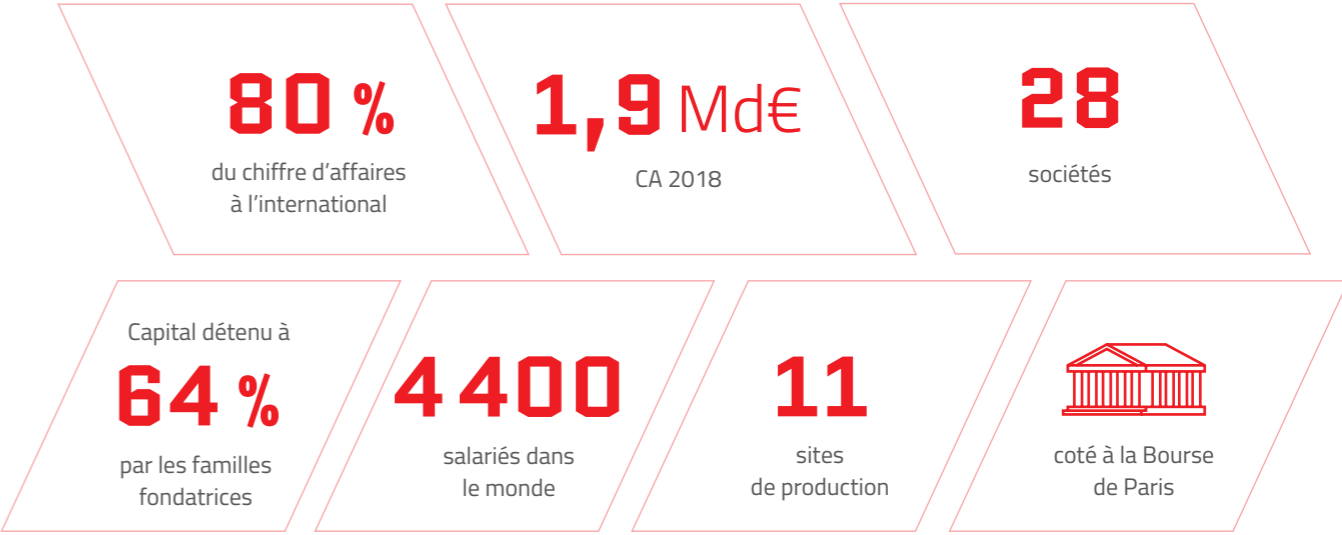
“C’est en poursuivant ces principes ambitieux orientés vers la satisfaction de nos clients que nous renforcerons durablement notre leadership sur l’ensemble de nos marchés.”



Michel Denis
Directeur général

RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR,

le groupe Manitou apporte des solutions innovantes dans le monde entier.



3 marques distribuées par 1 500 concessionnaires dans 140 pays

Manitou Group, leader mondial de la manutention tout-terrain, conçoit, produit, distribue et assure le service de matériels à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

Les gammes de produits du groupe comprennent des télescopiques tout-terrain fixes, rotatifs et de fort tonnage, des chariots élévateurs tout-terrain, semi-industriels et industriels, des chargeuses compactes sur pneus ou sur chenilles, des chargeuses articulées, des tractopelles, des nacelles élévatrices de personnes, des chariots embarqués, des équipements de magasinage et des accessoires.

Grâce à ses marques emblématiques, Manitou, Gehl, et Mustang by Manitou et son réseau de 1 500 concessionnaires dans le monde, le groupe propose les meilleures solutions en créant la plus grande valeur pour ses clients. Avec un siège social basé en France, le groupe enregistre un chiffre d'affaires en 2018 d'1,9 milliard d'euros dans 140 pays et emploie 4 400 collaborateurs résolument orientés vers la satisfaction clients.

MISSION

La mission du groupe Manitou est d'améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'efficacité partout dans le monde. Le groupe conçoit, fabrique, distribue et assure le service de matériels de manutention, d'élévation de personnes et de terrassement travaillant toujours plus efficacement, plus sûrement, plus intelligemment et de manière plus rentable.

1972

Début de l'internationalisation du groupe.

1984

Introduction en Bourse.

1993

Lancement des premiers chariots télescopiques rotatifs MRT.

2010

Lancement des chargeuses articulées Gehl et Mustang.

2014

Nomination de Michel Denis en tant que Directeur général.

2016

Inauguration d'un site de production au Brésil.

2017

Acquisition de Terex Equipment India (tractopelles et mini-chargeuses).

2018

Entrée du fonds Columba Leadership Trust à hauteur de 26 % du capital de Manitou Southern Africa.

2018

La marque Mustang devient Mustang by Manitou.

2018

Le groupe Manitou présente le premier prototype de chariot télescopique électrique au monde.

1958

Naissance du chariot Manitou sur l'idée de Marcel Braud.

1981

Lancement du premier chariot télescopique Manitou.

1993

Lancement des nacelles élévatrices de personnes.

2008

Rachat de la société américaine Gehl Company.

2013

Renforcement des partenariats Yanmar scellés par une entrée de la société Yanmar au capital du groupe, à hauteur de 6,26 %.

2015

Célébration de la 500 000^e machine vendue dans le monde.

2017

Prise de participation majoritaire dans LiftRite (Distributeur en Australie).

2018

Inauguration du R&D Test Center à Ancenis, France.

2018

Lancement des nacelles élévatrices de personnes et des chariots élévateurs industriels aux Etats-Unis.

2018

Célébration des 60 ans de la marque Manitou.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES



AMBITION 22



D'ici 2022, le groupe Manitou renforcera son leadership mondial grâce à ses solutions de pointe et innovantes et par l'extension de son offre de produits et de services. En apportant constamment de la valeur ajoutée à ses clients, le groupe Manitou poursuivra l'expansion de sa présence commerciale pour augmenter ses parts de marché et délivrer une croissance durable.



AMÉLIORER
L'ENGAGEMENT CLIENT
À TRAVERS
LES CONTINENTS



ACCROÎTRE
L'OFFRE DE MACHINES
ET DE SERVICES



CRÉER DE LA VALEUR ET DE
LA PERFORMANCE GRÂCE
À L'INNOVATION,
LA DIGITALISATION ET LA
TRANSFORMATION



ÉLEVER
LES TALENTS

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR ALLER TOUJOURS PLUS LOIN

Fort d'un modèle économique basé sur des métiers créateurs de solutions, de services et de valeur pour le client, le groupe continue à asseoir sa notoriété et à déployer sa stratégie de façon pragmatique et innovante.



DESIGNER

L'innovation produits, clé de la réussite de la stratégie de développement.

La recherche incessante de l'innovation et l'optimisation de ses achats permettent au groupe Manitou d'anticiper les exigences du marché en concevant des produits répondant parfaitement aux besoins de ses clients. Les matériels Manitou, Gehl, Mustang by Manitou, Loc et les accessoires Edge disposent ainsi en permanence d'avantages concurrentiels appréciés par l'ensemble des utilisateurs.



PRODUCTEUR

Un outil industriel performant, doté d'une grande flexibilité.

Pour s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités de ses différents marchés, le groupe Manitou a construit son outil industriel autour de trois idées maîtresses : le développement de savoir-faire dans la fabrication d'ensembles de structure (châssis, flèches et mâts), la flexibilité et la réactivité de sa supply chain et la mise en oeuvre de capacités d'assemblage et de montage performantes.



DISTRIBUTEUR

La solidité de réseaux de distributeurs indépendants.

Depuis l'origine, le groupe Manitou s'est attaché à déployer des réseaux de proximité fiables et puissants : 1 500 concessionnaires et distributeurs, tous spécialisés dans le matériel de manutention, répartis dans 140 pays, partagent avec leur constructeur le même engagement. En proposant, via ses réseaux, une offre de services complète, du financement jusqu'à la maintenance des matériels, le groupe répond à la demande de plus en plus prégnante de ses clients : un service personnalisé leur permettant d'optimiser l'utilisation de leurs matériels.



APPORTEUR DE SERVICE ET DE VALEUR

Tout au long de la vie du produit.

L'attention du constructeur est focalisée sur l'écoute de ses clients, leur satisfaction et la recherche de la création de valeur. Le groupe Manitou conçoit ainsi les produits et les services les plus à même de répondre à leurs besoins et de les accompagner tout au long du cycle de vie du produit. Objectif : rechercher la meilleure performance, le plus grand confort d'utilisation et le plus haut niveau de fiabilité, jusqu'à la prise en compte de la maîtrise de la consommation de carburant et de la seconde vie du produit.

TROIS DIVISIONS

Aujourd'hui, l'organisation du groupe repose sur trois grandes divisions autour desquelles s'articulent les activités opérationnelles.

LA DIVISION MHA MATERIAL HANDLING AND ACCESS

1 294 M€
69 %

La division MHA conçoit, produit et distribue des matériels de manutention et d'élévation de personnes pour les marchés de la construction, de l'agriculture et des industries (environnement, défense, oil & gas, mines et carrières, etc.). Elle contribue au développement du groupe par la qualité, l'attractivité et la compétitivité de ses produits, poursuivant ainsi la tradition historique reçue en héritage. Les gammes de produits couvrent les télescopiques tout-terrain fixes, rotatifs et de fort tonnage, des chariots élévateurs tout-terrain, semi-industriels et industriels, des chargeuses articulées, des chariots embarqués, des nacelles élévatrices de personnes, mais aussi des équipements de magasinage et des accessoires. La division « Material Handling & Access » développe et fabrique ses produits sur les sites d'Ancenis, de Candé, de Laillé et de Beaupréau (France), de Castelfranco (Italie), de Waco (États-Unis) et de Vinhedo (Brésil).



LA DIVISION CEP COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS

314 M€
17 %

La division « Compact Equipment Products » gère toutes les activités liées à la conception, la production et l'assurance qualité des produits Gehl, Manitou et Mustang by Manitou. Avec un service central et un centre R&D basé à West Bend, la division produit l'ensemble de ses machines sur les sites de production du groupe en Inde et sur trois sites américains (Madison - SD, Yankton - SD, Waco - TX). Les principales gammes de produits CEP comprennent les chargeuses compactes sur pneus ou sur chenilles, les chargeuses articulées, les tractopelles, les mini-pelles et les chariots télescopiques à destination des marchés mondiaux de la construction et de l'agriculture.



LA DIVISION S&S SERVICES AND SOLUTIONS

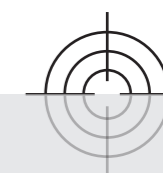
276 M€
14 %

La division « Services & Solutions » a pour vocation l'amélioration de l'expérience client, notamment en réduisant le coût total de possession pour les utilisateurs. Elle développe des offres toujours plus en adéquation avec les attentes des utilisateurs, des clients directs comme les concessionnaires ou les grands comptes, mais aussi des clients finaux.

En effet, au-delà des produits et de leur performance, la stratégie du groupe Manitou est de développer des solutions complètes pour ses clients. Pour cela, il associe un ensemble de services à chaque produit : accès aux informations techniques des machines, formation du réseau et des grands comptes, solutions de financement, contrats de location « rent to rent », contrats de garantie et d'extension de garantie, contrats full service, contrats de maintenance, pièces de rechange neuves ou reconditionnées, service après-vente, reprise et revente de matériel d'occasion. Développées en partenariat avec ses concessionnaires et grands comptes, ces solutions permettent au groupe d'innover et de se différencier afin d'accroître la proximité et la fidélisation de ses clients.



FOCUS INNOVATION



MHA

L'inauguration en début d'année du nouveau centre R&D à Ancenis souligne la volonté de la division MHA et du groupe Manitou à faire de la robustesse et de la durabilité des composants intrinsèques de la conception de ses machines. Grâce à une très forte implication de ses équipes, la division MHA s'est enrichie de nombreux modèles innovants. Parmi ces innovations, deux nouveaux chariots élévateurs tout-terrain ont été mis sur le marché et une nouvelle chargeuse articulée est venue compléter la gamme agricole. Un travail d'harmonisation aux dernières normes européennes a également été réalisé pour les modèles de nacelles 160 & 180 ATJ. Cette évolution permet d'optimiser le coût total de possession pour ses utilisateurs grâce à une moindre consommation. L'innovation a aussi été au rendez-vous avec le premier prototype au monde de télescopique électrique grande hauteur développé en coopération avec l'équipementier « DEUTZ ». C'est par cette forte capacité d'innovation et une écoute approfondie de ses utilisateurs que le groupe Manitou perpétuera l'image de fiabilité de ses gammes.

CEP

Centrée sur la voix du client, la division Compact Equipment Products a lancé de multiples produits en 2018. La production a augmenté de 30 % pour répondre à la demande des clients et à la croissance rapide des marchés. L'intégration d'un site de production spécialisé pour les modèles compacts en Inde permet désormais au groupe Manitou de produire une gamme de tractopelles et de chargeuses compactes sur pneus pour les marchés émergents.

6 nouvelles machines de la gamme de chargeuses sur chenilles Gehl ont été lancées, équipées de la série Pilot. L'année 2018 a également permis la mise sur le marché de 2 chargeuses sur chenilles Gehl et Mustang by Manitou les plus compactes du marché. Enfin, le groupe a lancé 4 nouveaux télescopiques de la gamme RS Mark74, équipés d'un moteur de 74 ch. qui élimine le besoin de liquide de post-traitement.

S&S

La recherche de solutions toujours plus innovantes et adaptées à ses utilisateurs constitue la mission que s'est fixée le groupe Manitou. L'année 2018 a vu la montée en puissance de l'application Easy MANAGER. Cette application permet d'accéder à distance et en temps réel aux données clés de la machine afin d'optimiser la gestion de flotte (géolocalisation, intervalles de maintenance, facturation de la location). Cet outil permet également de fournir aux techniciens les informations nécessaires pour réduire le temps d'immobilisation de la machine en cas de panne.

Avec de nouvelles solutions pour gérer la remise en état des machines, le groupe Manitou permet à ses utilisateurs d'allonger la durée de vie de leur machine et leur valeur résiduelle.

Cette année a également permis de démarrer un LMS - Learning Management System - permettant de mieux suivre les besoins et le niveau de formation au sein du réseau.

Enfin, le périmètre de couverture des CSP - Customer Service Platforms - se poursuit avec l'entrée de l'Australie dans ce programme. Ces plateformes permettent aux clients grands comptes de gérer leurs besoins à partir d'une seule plateforme leur offrant ainsi la possibilité d'un interlocuteur unique.

LE GROUPE MANITOU, ÉLÉVATEUR DE TALENTS

RELEVER DES CHALLENGES

Les femmes et les hommes du groupe Manitou sont passionnés, animés par l'envie d'entreprendre. Cet état d'esprit est au cœur de la culture d'entreprise et anime le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

Fondé sur la confiance, le management favorise l'innovation, l'expérimentation, le challenge et la prise de responsabilités.

Ce fonctionnement promeut constamment la diversité des équipes et le partage d'expériences qui en découle. Le groupe est engagé dans l'amélioration continue et dans le respect du développement durable.

OFFRIR DES PARCOURS DE CARRIÈRE STIMULANTS

Le groupe Manitou recherche l'épanouissement de ses collaborateurs en leur offrant des opportunités de développement stimulantes en France et à l'international. Ainsi, chacun a l'opportunité d'être en contact régulier avec des interlocuteurs partout dans le monde, d'intervenir sur des projets globaux et de profiter de mobilité vers l'international.

Avec un programme d'accueil personnalisé à l'arrivée des nouveaux collaborateurs et des parcours de formation tout au long de leur carrière, le groupe Manitou encourage la mobilité interne et la pleine expression de ses talents.

PROGRESSER EN ÉQUIPE

Le groupe Manitou est un groupe international s'appuyant sur un actionariat familial qui lui garantit une vision à long terme et respectueuse. Bienveillance, passion et recherche de performance sont les piliers de la forte culture de l'entreprise. Convaincu que la collaboration est plus puissante que la compétition, le groupe Manitou encourage l'esprit d'équipe dans ses organisations.

TROUVER UN ÉQUILIBRE PROFESSIONNEL ET PERSONNEL

Le bien-être des équipes fait l'objet d'une veille attentive pour améliorer l'expérience collaborateur. Les fortes politiques de santé et de sécurité, les engagements en faveur de l'égalité professionnelle et des personnes en situation de handicap, l'amélioration continue des espaces, moyens et méthodes de travail mis à disposition des collaborateurs sont autant d'actions portées par l'entreprise.

Le groupe Manitou met tout en œuvre pour favoriser l'équilibre professionnel et personnel et la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.



JOIN THE UP MOVEMENT

Le groupe Manitou, c'est un groupe innovant, un environnement dynamisant, une mission engageante... Ces qualités sont portées par la marque employeur : **Join the Up Movement !** Cette signature invite les candidats à postuler et les collaborateurs à participer à la dynamique de l'entreprise.

**+ DE 1 000
RECRUTEMENTS EN 2018**



La liberté pour chacun d'exprimer ses talents



Un environnement agréable et convivial



Des parcours de carrière stimulants, en France et à l'international



Une mission collective engageante en faveur de la performance durable



Une culture de l'innovation partagée par toutes les organisations du groupe



Un groupe leader avec une croissance dynamique

LES COLLABORATEURS PARLENT DU GROUPE

83 %*

se sentent bien dans leur environnement de travail

"L'ambiance est bienveillante et reste familiale."

78 %*

sont engagés

"L'envie et la motivation des équipes sont impressionnantes."

83 %*

estiment claire la vision d'entreprise

"La stratégie claire et stable du groupe nous permet de nous projeter et de nous donner des objectifs ambitieux."

* Résultat de l'étude d'opinion interne menée en 2018 auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Taux de participation de 89 %.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE



En inscrivant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) au coeur de sa mission et dans chacune de ses actions, le groupe Manitou affirme clairement son ambition de porter le développement durable au coeur de sa stratégie et de sa gouvernance.

Les objectifs RSE 2022 représentent un levier puissant pour accélérer la transformation du groupe.

LES PRODUITS ET SERVICES



LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE



LES PARTENARIATS



EN ROUTE VERS :	LANCEMENT	DÉPLOIEMENT	AMPLIFICATION
	2007	2014 2015	2018 2022
Plus d'optimisation	Démarrage des tests de consommation de carburant Programme REDUCE Fuel	Projet de Norme Européenne sur la consommation	REDUCE Risks
Une économie de fonctionnalité	Introduction du coût global d'utilisation dans la procédure des nouveaux produits	1 ^{ère} machine "Design to TCO ² " REDUCE TCO ²	Déploiement du TCO ² aux USA
Plus d'innovation	Analyse de cycle de vie produit	Checklist Ecodesign nouveaux produits	
Plus de circularité		Gamme de pièces de rechange "Reman" (remise en état) LAB' de reconditionnement des machines	Étude de démantèlement d'une machine
Plus de sécurité	Certification qualité et environnement des sites Politique HSE ³	Mise en place de la Corporation HSE ³	Politique Groupe QHSE
Plus de parité	Diagnostic sur l'égalité hommes/femmes	Création du réseau Wo'Men By Manitou Group	2 ^{ème} accord pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
Plus de bien-être	1 ^{er} triathlon d'entreprise à la Baule 1 ^{ère} édition des Elevation days	Ouvertures de salles de sport en Russie et aux Etats-Unis Lancement du Manitou Sporting Club	Lancement de KIT, réseau social interne groupe
Plus d'engagement	Plan de performance & bonus commun au groupe	1 ^{ère} enquête auprès des collaborateurs	Enquête n°2 : 89 % de participation
Plus de valeur	Projet Synapse de soutien aux fournisseurs Charte achats responsables	Cotation RSE des fournisseurs	Formation Audit RSE des acheteurs
Plus de confiance	Critères RSE dans la charte qualité globale		
Plus d'éthique		Signature du Pacte Mondial des Nations Unies	Démarrage formation des managers
Plus de solidarité			Partenariat PRME ⁴ du Pacte mondial des Nations Unies
Plus d'éducation		1 ^{er} Challenge étudiants "Handling the Future"	

OBJECTIFS 2022	2022
x3	la quantité de machines labellisées "REDUCE" sera triplée, pour mieux allier sécurité, productivité et réduction d'impact environnemental.
x5	le taux de réduction du coût total de possession des 50 % de machines les plus vendues (en chiffre d'affaires) sera multiplié par 5.
100 %	des nouveaux projets intégreront des critères d'éco-conception et de TCO ² .
8 %	de notre chiffre d'affaires Pièces sera produit à partir de pièces renouvelées ou réutilisées .
-10 %	réduire de 10 % le taux de fréquence des accidents et de 14 % le taux de gravité .
850	atteindre l'effectif total de 850 femmes au sein du groupe.
100 %	garantir que 100 % des entités aient initié au moins une initiative pour améliorer l' expérience collaborateur .
78 %	atteindre 78 % d' employés engagés selon l'enquête d'opinion réalisée en interne.
60 %	de fournisseurs qualifiés (>60) en matière de RSE après audit.
25 %	des ventes totales à nos concessionnaires seront labellisées " Concessionnaire Partenaire " (concessionnaires aux meilleures pratiques RSE).
100 %	des managers du groupe seront formés et sensibilisés à l'anti-corruption et à l'évaluation ISO 19 600.
2 200 h	de volontariat seront offertes par le groupe.
1 %	du résultat net Groupe sera dédié au financement d'actions pour l'éducation .



- ✦ Jalon important
1. Les Nations Unies ont défini 17 objectifs de Développement Durable. La stratégie du groupe Manitou s'appuie sur 9 de ces objectifs.
 2. Total Cost of Ownership (Coût Total de Possession)
 3. Hygiène, Sécurité, Environnement
 4. Principes de l'éducation au management responsable : initiative visant à intégrer la RSE dans l'enseignement supérieur
 5. Gaïa : classement RSE de 230 PME et ETI

2014

1^{ère} place de l'indice Gaïa⁵ dans le secteur Industrie.

2016

Finaliste du Prix Européen de l'Environnement (EBAE).

2017

Prix de l'Innovation pour le business aux Trophées des Achats.

2014

Grand Prix Entreprises et Environnement - Ademe et Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

2016

Prix de la Gouvernance d'Or du Gouvernement d'Entreprise - Agefi.

2018

Trophée d'or dans la catégorie ETI des "Victoires des Leaders du Capital Humain".



3 MARCHÉS

DES SOLUTIONS POUR CHAQUE APPLICATION

En réponse aux besoins des utilisateurs, le groupe Manitou a développé une gamme de produits en phase avec les exigences de marchés aussi divers que **l'agriculture, la construction** ou de multiples **industries**. Au-delà des machines, l'offre du groupe Manitou repose également sur une très large gamme d'accessoires, qui augmentent la polyvalence de la machine et accroissent sa valeur pour l'utilisateur.

CONSTRUCTION

51 %

DU CA 2018



CONSTRUIRE

LE MONDE D'AUJOURD'HUI
ET DE DEMAIN



AGRICULTURE

29 %

DU CA 2018



ACCOMPAGNER

LE TRAVAIL DES
HOMMES SUR CHAQUE
APPLICATION AGRICOLE



INDUSTRIES

20 %

DU CA 2018



À CHAQUE INDUSTRIE

SA SOLUTION DE MANUTENTION



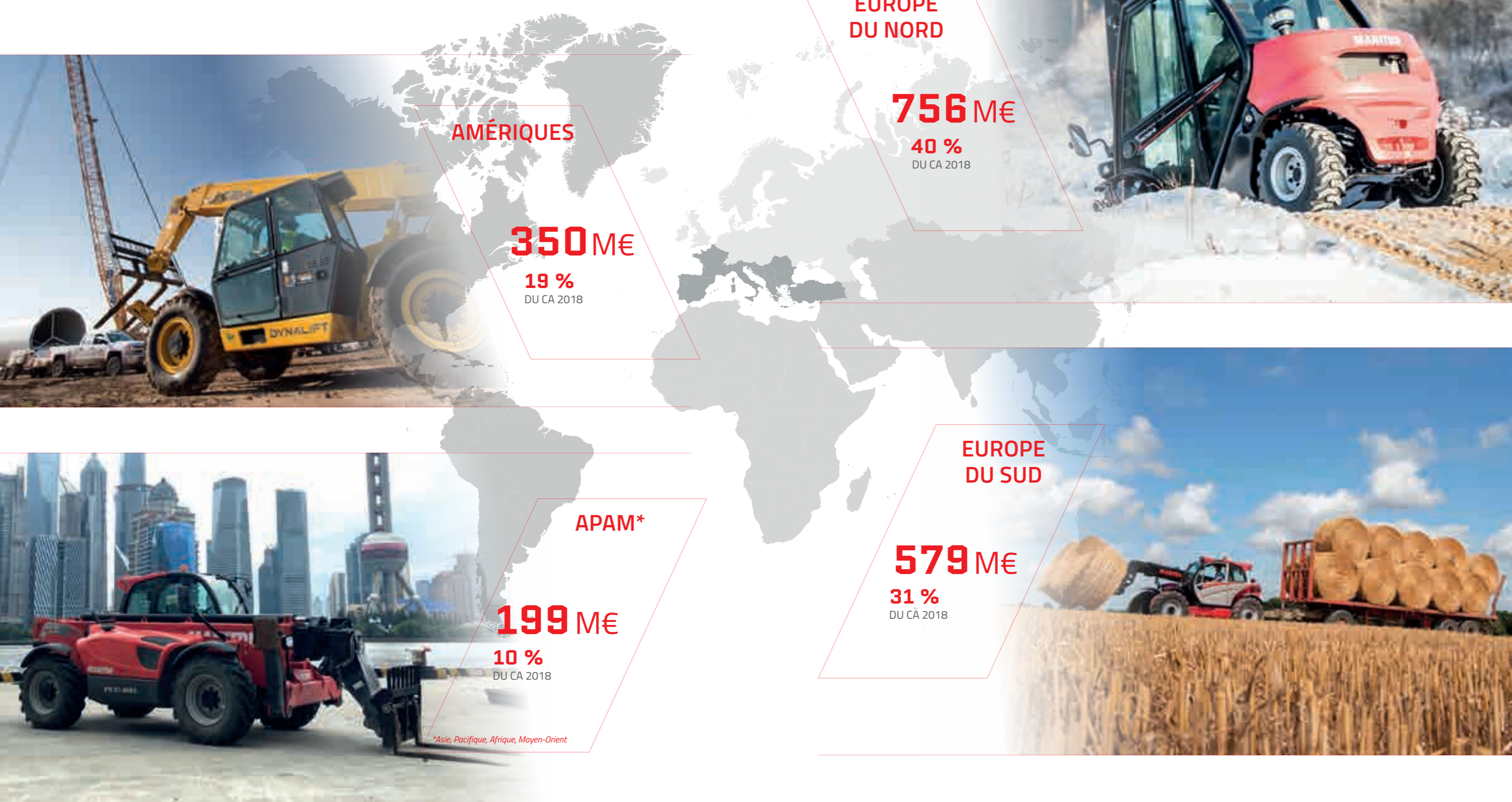
3 MARCHÉS

DES SOLUTIONS POUR CHAQUE APPLICATION

Satisfaire les clients partout dans le monde, tout en créant pour eux de la valeur.



RÉGIONS DE VENTE



AMÉRIQUES

350 M€

19 %
DU CA 2018

EUROPE
DU NORD

756 M€

40 %
DU CA 2018

APAM*

199 M€

10 %
DU CA 2018

*Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

EUROPE
DU SUD

579 M€

31 %
DU CA 2018

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018



MANITOU
GROUP

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document de référence intègre le rapport financier annuel au 31 décembre 2018.

TABLE DES MATIÈRES

1. LE GROUPE MANITOU	4
1.1 CHIFFRES CLÉS	6
1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS	7
1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.4 LE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR DU GROUPE MANITOU	12
1.5 ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES	14
1.6 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	15
2. RAPPORT DE GESTION	16
2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ	18
2.2 RÉSULTATS	22
2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT	26
2.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES	27
2.5 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES	28
3. FACTEURS ET GESTION DES RISQUES	30
3.1 RISQUES OPÉRATIONNELS	32
3.2 RISQUES FINANCIERS	35
3.3 AUTRES RISQUES	39
3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES	40
3.5 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	40
4. NOTRE AMBITION RSE*	42
4.1 NOTRE AMBITION ET NOS ENGAGEMENTS	45
4.2 DES PRODUITS ET DES SERVICES DURABLES	50
4.3 MANITOU GROUP, UN EMPLOYEUR ENGAGÉ	53
4.4 PRIORITÉ A LA PRÉVENTION DES RISQUES SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENTAUX	58
4.5 LA CRÉATION DE VALEUR AVEC NOS PARTENAIRES	60
4.6 LA PERFORMANCE RSE DU GROUPE	63
4.7 TABLES DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)	65
4.8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	68
5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	70
5.1 LA GOUVERNANCE EN 2018	72
5.2 LES ORGANES DE DIRECTION	81
5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	82
5.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	87
6. LES COMPTES	90
6.1 COMPTES CONSOLIDÉS	92
6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2018	130
6.3 COMPTES SOCIAUX	132
6.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2018	154
7. ANNEXES	158
7.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL	160
7.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	160
7.3 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	160
7.4 AUTRES INFORMATIONS SUR MANITOU BF	161
7.5 TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004	162
7.6 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA) ET DU RAPPORT DE GESTION	164
7.7 GLOSSAIRE	165

* Responsabilité Sociétale d'Entreprise

■ 1. LE GROUPE MANITOU

1.1.	CHIFFRES CLÉS	6
1.2.	HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS	7
1.3.	PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.4.	LE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR DU GROUPE MANITOU	12
1.5.	ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES	14
1.6.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	15

1.1. CHIFFRES CLÉS

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

	en millions d'euros (sauf effectifs)	2017*	2018
Chiffre d'affaires		1 591	1 884
Résultat opérationnel courant		95	129
% du chiffre d'affaires		6,0 %	6,9 %
Résultat opérationnel		90	126
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		93	128
Résultat net – Part du groupe		60	84
Capitaux propres – Part du groupe		531	592
Total de bilan		1 098	1 290
Dividende au titre de l'année N versé (ou proposé) en N+1 (en euros par action)**		0,62	0,78
Marge brute d'autofinancement		82	122
Dette nette***		76	148
Effectif total au 31.12.2018		3 900	4 425

* Les états financiers présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1 et 2 des annexes aux comptes consolidés)

** Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale qui arrêtera les comptes de l'exercice 2018

*** La définition de dette nette est précisée au paragraphe 7.7 du présent document. Le détail de la dette nette est disponible à la note 10.6 de l'annexe des comptes consolidés.

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

Capitalisation boursière au 31 décembre 2018 : 889 M€

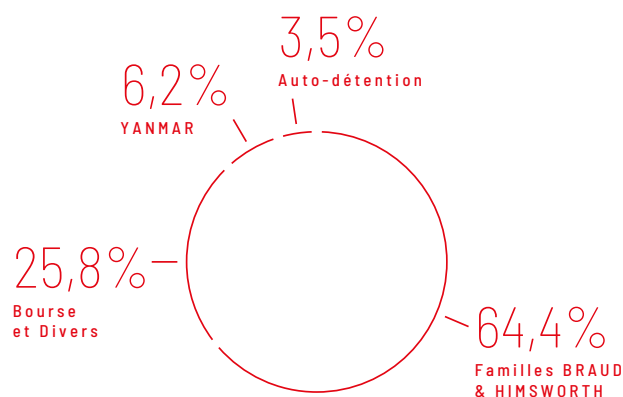
Cours de l'action au 31 décembre 2018 : 22,40 €

Nombre d'actions : 39 668 399

Indices de référence : CAC ALL SHARES, CAC ALL-TRADABLE, CAC INDUSTRIALS, CAC MID&SMALL, CAC PME, CAC SMALL, EN FAMILY BUSINESS, ENT PEA-PME 150.

Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé).

La répartition de l'actionnariat est précisée dans le chapitre 5.4 du présent document.



1.2. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

HISTORIQUE

1945 Création à Ancenis, Loire-Atlantique, des établissements « Braud Mécanique Générale ».

1958 Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

Les années 70 Début de l'internationalisation du groupe : création de filiales de distribution au Royaume-Uni, en Italie, etc.

Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

Les années 80 Recentrage des activités du groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.

Implantation du groupe aux USA.

1981 Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

1984 Introduction au Second Marché de la société Manitou BF.

1989 Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

Les années 90 Poursuite de l'internationalisation du groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud).

1995 Création à Ancenis d'une JV avec le groupe Toyota, destinée à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe.

Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

Les années 2000 Poursuite de l'internationalisation du groupe : Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde.

Célébration du 200 000^{ème} chariot Manitou.

2004 Signature avec Gehl Company aux États-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux USA et prise de participation par Manitou BF de 14,9 % du capital de Gehl.

2008 Lancement d'une offre publique de rachat de Gehl afin de renforcer la présence du groupe en Amérique du Nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires. Gehl devient filiale à 100 % de Manitou BF à compter du 1^{er} novembre 2008.

Célébration des 50 ans du groupe Manitou.

2009 Crise économique entraînant une crise financière et une chute de 54 % du chiffre d'affaires du groupe Manitou. Célébration des 150 ans de la marque Gehl.

2011 Fusion avec la holding SFERT dans le cadre du réaménagement du contrôle familial. Ouverture de filiales en Lettonie, au Brésil et en Inde.

2012 Fin du partenariat de distribution pour Toyota en France.

Lancement en France d'une nouvelle gamme de chariots industriels Manitou.

Signature d'un partenariat avec Yanmar en Amérique du Nord.

2013 Annonce de la fin du contrat d'assemblage de mâts pour Toyota France (TIE SA) à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Entrée de Yanmar au capital du groupe Manitou à hauteur de 6,26 % en remplacement de la Société Générale.

2014 Nomination de Monsieur Michel Denis au poste de Directeur général.

2015 Le groupe Manitou adhère au Pacte Mondial des Nations Unies, s'engageant ainsi à communiquer annuellement les actions menées et les résultats obtenus par rapport à la mise en œuvre des 10 principes du pacte (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement...).

2016 Inauguration de la nouvelle filiale à Vinhedo au Brésil. Le groupe Manitou renforce sa présence en Amérique Latine avec une usine fabriquant des chariots télescopiques dédiés à la construction.

2017 Acquisition de Terex Equipment Private Limited en Inde.

Prise de participation majoritaire dans la société Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) basée à Perth (Australie).

Nomination de Madame Jacqueline Himsworth en tant que Présidente du Conseil d'administration de Manitou BF.

Renouvellement du mandat de Directeur général de Monsieur Michel Denis pour une durée de 4 ans.

FAITS MARQUANTS 2018

Janvier Le groupe Manitou obtient lors du salon Fieragricola à Vérone (Italie) le prix « Foglie d'oro » pour le système Comfort Steering System équipant ses chargeurs télescopiques MLT 840 et 1040, ainsi que le prix « Foglia d'argento » pour la solution de machines connectées Easy Manager.

Le groupe Manitou remporte le prix « Equipements et Matériels » dans la catégorie « Composants et Accessoires » lors des INTERMAT Innovation Awards à Paris. Ce concours international récompense les innovations qui contribuent au progrès de l'industrie de la construction et des matériaux.

Février Inauguration du nouveau R&D Test Center à Ancenis.

Lancement d'une initiative, intitulée « Elevation Frontiers », pour la promotion des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU).

Mars Lancement de la nouvelle marque employeur « Join the Up Movement ».

Avril Présentation au salon CeMAT des nouveautés produits (MSI 25 et MSI 35, nouveau chariot élévateur rétractable ER16, transpalette électrique EP15, gerbeur ES7) et les offres de services connectées et adaptées « All In » et Easy Manager.

Au salon INTERMAT, le groupe Manitou célèbre les 60 ans de son premier chariot élévateur et expose les 2 nouveaux modèles tout-terrain MC 25 et MC 30, les deux nouvelles versions de nacelles élévatrices et le chargeur compact sur chenilles Gehl RT 215.

Juin Le groupe Manitou remporte le prix « Digital au service de l'efficacité RH » lors des trophées de l'équipe digitale RH 2018.

Refonte et lancement du nouveau site institutionnel www.manitou-group.com.

Juillet La marque Mustang devient Mustang by Manitou.

Lancement de la nouvelle plateforme Web REDUCE Risks.

Septembre Le groupe Manitou et Deutz se lancent ensemble dans l'électrification des engins dédiés à la construction : 2 prototypes de chariots télescopiques Manitou équipés par Deutz avec des moteurs électriques et hybrides.

Novembre Le groupe Manitou expose au salon Bauma China la nouvelle gamme Manitou Compact Equipment comprenant le track loader Manitou 2100RT, le backhoe loader Manitou 818 S et le plus grand modèle de skid-loader V420.

Entrée du fonds Columbia Leadership Trust à hauteur de 26 % du capital de Manitou Southern Africa. Cette opération permet au groupe Manitou de renforcer son engagement en Afrique du Sud en répondant aux critères les plus élevés du programme du Broad-based black economic empowerment (B-BBEE).

Nombreux prix décernés : Prix mention 2018 au salon EIMA en Italie pour les innovations de la gamme New Ag, meilleur chariot télescopique pour MLA-T 533 en Espagne et double récompense au SIMA Awards pour la fonction « Eco Stop » disponible sur les chariots MLT et la solution de revalorisation des matériels Manitou en fin d'usage.

1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le groupe Manitou, leader mondial de la manutention, conçoit, distribue et assure le service de matériels à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

La structure opérationnelle du groupe est organisée autour de 3 divisions : 2 divisions produits et une division services.

- **La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) développe et assure la production de chariots télescopiques, chargeuses articulées, chariots élévateurs industriels et tout-terrain, chariots embarqués et nacelles élévatrices, de marque Manitou.
- **La division produits CEP** (Compact Equipment Products – matériel compact) assure le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, des tractopelles et des télescopiques de marques Gehl, Mustang by Manitou et Manitou.
- **La division S&S** (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités des services à la vente (offres de financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division élabore les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

L'ensemble de la distribution des produits et des services du groupe est animé par l'organisation commerciale et marketing, qui d'une part développe le réseau des partenaires commerciaux (concessionnaires) et d'autre part assure une approche directe auprès de grands comptes (groupes internationaux et loueurs). Le groupe est actif dans 140 pays.

DIVISION MHA – MANUTENTION ET NACELLES

La division MHA (Material Handling and Access) conçoit, assemble et distribue des chariots télescopiques (fixes, rotatifs, embarqués et de fort tonnage), des chariots élévateurs (tout terrain, semi-industriels et industriels ainsi qu'embarqués), des nacelles élévatrices de personnes et des équipements de magasinage.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES FIXES

D'une portée de 4 à 18 mètres avec une capacité de levage pouvant aller jusqu'à 6 tonnes, les chariots télescopiques fixes ont des applications aussi bien dans le domaine de la construction que dans l'agriculture.

Le groupe Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs.

Dans le secteur de la construction, les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc.) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de déplacer ou d'élever efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires (benne, potence, treuil...) permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente. Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Cette gamme est constituée de chariots télescopiques de 6 à 10 mètres qui peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires (godet, mélangeuse, pince...) permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désilage, manipulation de balles de paille, reprise de vrac, etc.). A titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1 500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.



Le groupe Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation et du « JSM », joystick conçu par le groupe Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES ROTATIFS

Les chariots rotatifs permettent en toute simplicité, l'élévation de charges ou de personnes sur des hauteurs variant de 14 mètres à 32 mètres avec une capacité de charge jusqu'à 7 tonnes, soit le chariot avec la plus grande capacité de levage au monde.

La très large gamme d'accessoires disponibles et la rotation à 360° en font les machines les plus polyvalentes, pour tout chantier de construction y compris la réalisation d'ouvrages d'art.



CHARIOTS À FORT TONNAGE « PERFORMANCE »

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc.

Ces machines équipées d'accessoires comme les pinces à pneus ou les pinces à véris permettent la maintenance d'équipements lourds et volumineux.

Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de plus de 36 tonnes jusqu'à 12 mètres de hauteur.



NACELLES ÉLÉVATRICES DE PERSONNES

Les nacelles conçues et commercialisées par le groupe sont à bras articulé, à bras télescopique ou à mât vertical. Elles permettent une hauteur de travail entre 8 et 28 mètres selon les modèles.

Les motorisations des nacelles sont majoritairement thermiques pour des utilisations tout terrain en extérieur ou électriques pour des applications industrielles en intérieur. Les nacelles articulées de la gamme « bi-energy » sont équipées d'un moteur thermique et d'un moteur électrique qui permet de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.

Les nacelles sont majoritairement commercialisées au travers de sociétés de location indépendantes régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.



CHARIOTS ÉLÉVATEURS TOUT TERRAIN

Les chariots élévateurs tout terrain sont le produit idéal pour les applications en extérieur où stabilité et maniabilité sont indispensables. D'une capacité de 1,8 à 7 tonnes, ils sont conçus pour travailler sur tous les terrains.

Ces chariots tout terrain permettent de transporter des charges lourdes, longues ou volumineuses partout. Robustes et simples d'utilisation, ils sont à l'aise sur les terrains les plus accidentés



CHARIOTS ÉLÉVATEURS INDUSTRIELS ET SEMI-INDUSTRIELS

Le groupe Manitou conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- **chariots élévateurs semi-industriels** pouvant évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés, etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts,
- **chariots industriels thermiques**, conçus par le groupe Manitou et produits par un partenaire industriel, capables d'évoluer sur sol entièrement stabilisé, en extérieur,
- **chariots industriels électriques** acquis auprès d'un partenaire, pour des utilisations en intérieur.



CHARIOTS EMBARQUÉS

Les chariots « Manitransit » sont des chariots compacts, à flèche télescopique ou à mât, destinés à répondre au besoin de manutention des transporteurs.

Plus besoin d'attendre qu'un chariot se libère pour décharger la marchandise, le chariot directement embarqué sur le camion permet une autonomie totale et assure une prestation de manutention complète.



MATÉRIELS DE MAGASINAGE

Les matériels de magasinage, distribués sous les marques Loc et Manitou sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différenciations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques.



DIVISION CEP – ÉQUIPEMENTS COMPACTS

La division Compact Equipment Products conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CEP est commercialisé sous les marques Gehl, Mustang by Manitou et Manitou.

MINI-CHARGEURS À ROUES OU « SKIDSTEERS »

Les mini-chargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un côté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes, acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des mini-chargeurs sont principalement la construction et l'agriculture et marginalement les applications industrielles.



MINI-CHARGEURS À CHENILLES OU « TRACK LOADERS »

La division développe depuis 2011 une gamme de mini-chargeurs mus par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles. Ce type de matériel est principalement utilisé dans la construction et l'agriculture.



CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment Products est exclusivement composée de matériels simples et robustes, spécifiques et adaptés au marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel est principalement constituée de loueurs nationaux ou régionaux.



CHARGEUSES ARTICULÉES

Les chargeuses articulées conçues et assemblées par Manitou Americas sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge dans des espaces exigus. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de petite à moyenne capacité. Une nouvelle gamme de chargeuses à forte capacité a été présentée lors des salons en 2016.



TRACTOPELLES

En 2017, le groupe Manitou a complété son offre avec une gamme de tractopelles issue de son usine indienne. Cette gamme est dédiée aux marchés asiatiques et adaptée aux usages du secteur de la construction pour ces pays.



DIVISION S&S – SERVICES ET SOLUTIONS

La division Services & Solutions a pour mission de développer toute une gamme de services adaptés aux besoins des utilisateurs finaux ou concessionnaires pour faciliter l'acquisition, l'utilisation, l'entretien des machines et la revente des machines.

Elle distribue également des pièces de rechange et accessoires pour l'ensemble des marques du groupe auprès de tous les clients.

PIÈCES DE RECHANGE

La division dispose de 4 plateformes principales de stockage et d'expédition basées en France, aux États-Unis, en Italie et en Inde pour assurer l'acheminement des pièces dans les meilleurs délais vers ses clients. Pour les zones les plus éloignées de ces bases, certaines filiales de distribution du groupe sont aussi dotées de plateformes logistiques afin de permettre une plus grande réactivité.



ACCESSOIRES

Le groupe Manitou développe une large gamme d'accessoires afin de multiplier les applications possibles pour ses machines.

Ces accessoires traditionnels ou sur mesure permettent de développer la polyvalence de nos machines qui est essentielle pour les clients.



FINANCEMENT

Le groupe Manitou propose des solutions de financement des ventes pour accompagner chaque client dans son développement.

Il s'est associé avec plusieurs partenaires financiers pour développer une offre de financements classiques mais aussi une offre de financements locatifs sur mesure, offres assorties éventuellement d'une maintenance associée sur les matériels.

GESTION DE FLOTTE

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grands comptes, la division Services & Solutions gère en direct un parc de chariots industriels et autres machines mis en location-maintenance (contrat de « full service », location longue ou courte durée).

MACHINES CONNECTÉES

Le groupe Manitou équipe désormais toutes ses machines de solutions connectées permettant de suivre celles-ci en temps réel et d'optimiser leur utilisation dans une orientation satisfaction client.



EXTENSIONS DE GARANTIES / CONTRATS DE MAINTENANCE

Afin que les clients puissent se concentrer sur leurs activités sans se soucier des coûts de maintenance et réparation inhérents à l'exploitation des produits du groupe, la division Services & Solutions propose des contrats de maintenance et garanties pouvant aller jusqu'à 6 ans selon les produits.

FORMATION

La division Services & Solutions organise régulièrement des formations pour les concessionnaires, les techniciens des réseaux de distribution et les clients qui le souhaitent dans le but d'assurer un service et une maintenance de qualité homogène partout dans le monde.

Ces formations sont dispensées au sein des entités de production en France ou aux États-Unis mais aussi localement dans certaines filiales dans le but de permettre à nos réseaux d'être formés rapidement aux évolutions de nos matériels.



MATÉRIELS D'OCCASION

Le groupe Manitou à travers la division Services & Solutions propose également des matériels d'occasion destinés aux concessionnaires ou aux clients. La division dispose à cet effet d'une plateforme spécifique de reconditionnement et de vente pour alimenter les réseaux du groupe. Le groupe Manitou présente une nouvelle version du site :

<http://used.manitou.com>.

used.
MANITOU.com

La plateforme avec laquelle le groupe Manitou modernise la vente d'équipements d'occasion apparaît dans un nouveau design avec une interface utilisateur intuitive.

1.4. LE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR DU GROUPE MANITOU

RESSOURCES



RESSOURCES MATÉRIELLES

11
sites de production

1 au Brésil
1 en Inde
3 aux USA
1 en Italie
5 en France

8 centres de logistique
et de pièces de rechange



CAPITAL HUMAIN

4 400
collaborateurs dans
21 pays et 28 sociétés

79 %
CDI (96 % sur
les effectifs
hors intérim)



RESSOURCES NATURELLES

Principales ressources

eau
2 m³ / Chariot éq*

énergie
2660 kWh / Chariot éq*

métaux

élastomères

huiles minérales



R&D / BREVET

+ de **300** collaborateurs répartis
dans **4 pays**

33,5 M€ d'investissements
en R&D

94 brevets détenus

FOURNISSEURS

ILS SONT PLUS DE

1 900

Volume d'achat =
66 % de notre CA**



ACTIVITÉ

1 500
CONCESSIONNAIRES

RESSOURCES FINANCIÈRES

80 %

du CA**
à l'international

64 %

du Capital détenu par
les familles fondatrices

1,9 MDE

de CA**
au 31 décembre 2018

La mission du groupe Manitou est d'améliorer les conditions de travail, la sécurité et l'efficacité dans le monde entier.

ACTIVITÉ



NOS MÉTIERS

- CONCEPTEUR
- ASSEMBLEUR
- DISTRIBUTEUR
- SERVICES



NOTRE OFFRE

- MANUTENTION
- ÉLÉVATION
- TERRASSEMENT



NOS MARCHÉS

- **51 %** CONSTRUCTION
- **29 %** AGRICULTURE
- **20 %** INDUSTRIES

CLIENTS FINAUX & UTILISATEURS

Plus de 500 000 personnes sont utilisatrices de nos machines au quotidien, pour un temps d'utilisation allant de 500 jusqu'à 3 000 heures par an.

CONCESSIONNAIRES & LOUEURS

Plus de 1 500 concessionnaires et 150 loueurs indépendants vendent ou louent nos machines neuves ou d'occasion.

CRÉATION DE VALEUR

AMÉLIORER NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE CLIENT PARTOUT DANS LE MONDE



Par l'amélioration de l'engagement envers nos clients, nous développons :

- la proximité avec nos clients : présence dans 140 pays,
- nos capacités de production et l'efficacité de notre supply chain de manière durable et responsable.

ACCROÎTRE NOTRE OFFRE DE MACHINES ET SERVICES



En développant notre offre de machines et services, nous transformons les usages pour plus de sécurité :

- en garantissant des services innovants et responsables, intégrant le TCO dès la conception des machines connectées,
- en renforçant notre présence sur les marchés à travers le développement de nos gammes.

CRÉER DE LA VALEUR ET DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION, LA DIGITALISATION ET LA TRANSFORMATION



En nous transformant, avec :

- des objectifs RSE en pointe dans notre secteur d'activité,
- une transformation digitale au service de l'optimisation des usages.

ÉLEVER NOS TALENTS



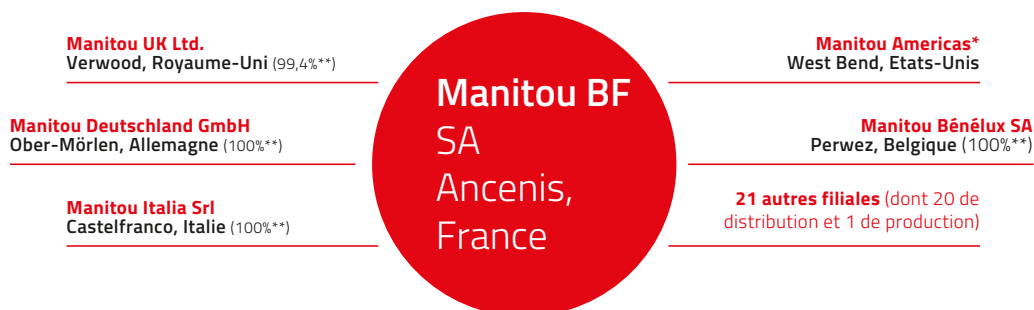
Par l'Élévation de nos talents, nous développons :

- nos effectifs : +22 % de collaborateurs dans le monde, entre 2017 et 2018,
- l'engagement de nos collaborateurs : 78 % d'engagement positif.

1.5. ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES

1.5.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018

La liste détaillée des filiales est disponible dans la note 35 de l'annexe des comptes consolidés.



* Manitou Americas comprend Manitou Equipment America & Manitou North America

** Pourcentage de détention par Manitou BF

1.5.2. PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

MANITOU AMERICAS *

One Gehl Way

West Bend Wisconsin 53095 – États-Unis

Filiale à 100 % de Manitou BF

* Manitou Equipment America & Manitou North America

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour les États-Unis et de la gamme Compact Equipment Products dans les pays non couverts par des filiales commerciales du groupe.

Conception et assemblage de matériels compacts. La société, dont le siège social est à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de trois établissements de production localisés à Yankton et Madison dans le South-Dakota et à Waco au Texas, ainsi que d'une plateforme de distribution de pièces de rechange à Belvidere dans l'Illinois.

en normes IFRS	2017	2017	2018	2018
Chiffre d'affaires	365,7M\$	323,7 M€	449,9 M\$	380,9 M€
Résultat net	3,7 M\$	3,3 M€	9,9 M\$	8,5 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE		828		995

MANITOU ITALIA

Via Emilia – Cavazzona

41013 Castelfranco – Italie

Filiale à 100 % de Manitou BF

Activité : Conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du groupe sur le territoire italien.

en normes IFRS	2017	2018
Chiffre d'affaires	245,3 M€	301,3 M€
Résultat net	13,1 M€	19,6 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	261	279

MANITOU UK LTD

Ebblake Industrial Estate

Verwood – Dorset BH 31 6BB – Royaume-Uni

Filiale à 99,4 % de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

en normes IFRS	2017	2017	2018	2018
Chiffre d'affaires	128,6 M€	146,7 M€	176,6 M€	199,6 M€
Résultat net	2,5 M€	2,8 M€	3,1 M€	3,5 M€
EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE		43		44

MANITOU DEUTSCHLAND GMBH

Diesel Strasse 34
61239 Ober Mörlen – Allemagne
Filiale à 100 % de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse auprès des concessionnaires et grands comptes. Gestion directe d'une concession en Allemagne.

en normes IFRS	2017	2018
Chiffre d'affaires	101,3 M€	117,7 M€
Résultat net	1,6 M€	2,0 M€

EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE

36

40

MANITOU BENELUX SA

Rue des Andains 2
1360 Perwez – Belgique
Filiale à 100 % de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

en normes IFRS	2017	2018
Chiffre d'affaires	116,2 M€	152,6 M€
Résultat net	2,1 M€	2,9 M€

EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE

23

27

1.6. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1.6.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXISTANTES

Les principaux bâtiments détenus en pleine propriété sont :

Pays	Localité	Surface approximative en m ²	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	84 800	Siège du groupe et des divisions MHA et S&S, centre de recherche et d'assemblage de chariots télescopiques fixes.
	Ancenis, 44	30 000	Centre logistique de pièces de rechange.
	Candé, 49	9 500	Centre de recherche et de production de nacelles.
	Laillé, 35	10 000	Centre de production de chariots télescopiques compacts.
	Beaupréau, 49	2 200	Centre de recherche et production de matériels de magasinage.
	Beaupréau, 49	8 000	Centre de recherche et d'assemblage des chariots élévateurs et chariots embarqués.
Italie	Castelfranco, ER	18 600	Centre de recherche et d'assemblage des chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage.
Afrique du Sud	Johannesbourg	15 000	Bureaux, centre d'assemblage notamment des chariots de fort tonnage « Mining ».
Royaume-Uni	Verwood	2 800	Bureaux, atelier de préparation et stockage.
États-Unis	West Bend, WI	14 000	Siège et centre de recherche de la division Compact Equipment Products.
	Madison, SD	24 000	Centre de production des mini-chargeurs.
	Yankton, SD	16 900	Centre de production des chariots télescopiques de la division Compact Equipment Products.
	Waco, TX	11 600	Centre d'assemblage de chariots élévateurs et de chariots embarqués et articulés.
Singapour	Singapour	3 900	Bureaux, atelier de préparation et stockage des pièces de rechange.

1.6.2. PRINCIPAUX BÂTIMENTS EN LOCATION

Pays	Localité	Surface approximative en m ²	Principales fonctions
États-Unis	Belvidere, IL	16 400	Centre de pièces de rechange.
Brésil	São Paulo	3 500	Centre d'assemblage de chariots télescopiques pour le marché sud-américain, bureaux, centre de formation et centre de stockage.
Inde	Greater Noida	14 500	Centre de production des tractopelles, bureaux.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	18
2.2.	RÉSULTATS	22
2.3.	LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT	26
2.4.	INFORMATIONS BOURSIÈRES	27
2.5.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES	28

EN 2018,

Le groupe enregistre sur l'exercice une croissance importante de son chiffre d'affaires de 18 % pour atteindre 1 884 M€. Cette hausse, à l'instar de l'année précédente, est réalisée sur l'ensemble des territoires et l'ensemble des marchés, qui restent tous très dynamiques. Cette évolution a été impactée défavorablement par les évolutions du change (-2 %) et favorablement par l'intégration, sur une année pleine, des acquisitions réalisées en 2017 (+1 %).

Ainsi, retraité des impacts de norme, de change et de la croissance externe*, le chiffre d'affaires du groupe est en progression de 19 %.

La division MHA (matériels de manutention et nacelles) voit son chiffre d'affaires augmenter de 18 %, pour atteindre 1 294 M€. Le secteur de la construction est celui qui connaît la plus forte croissance (+24 %) tandis que les ventes de matériels télescopiques agricoles progressent de 16 %. Le développement des ventes de nacelles se poursuit avec une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de la division CEP (matériels compacts), avec une croissance de 29 %, connaît la plus forte progression du groupe pour atteindre un chiffre d'affaires de 314 M€. Cette croissance est tirée par le développement des activités de construction et notamment la vente de matériels télescopiques spécifiques au marché américain (+50 %). Les ventes de chargeuses articulées progressent de 25 %, celles de mini chargeurs de 17 %.

La division S&S (Services & Solutions) avec un chiffre d'affaires de 276 M€ progresse de 10 % par rapport à 2017. Cette progression s'explique par la croissance importante des ventes d'accessoires (+14 %) et surtout par le fort développement (+21 %) des activités de service (locations, matériels d'occasion, extensions de garantie, formations). Les ventes de pièces sont en augmentation de 7 %.

* Définition précisée aux paragraphes 2.1.2 et 7.7 du présent document.

2.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1.1. PERFORMANCE COMMERCIALE

En 2018, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 18 % en comparaison avec l'exercice antérieur. L'ensemble des zones géographiques ont participé à cette croissance.

L'Europe du Nord reste la zone la plus dynamique (+26 %).

L'ensemble des pays de la région connaît un développement commercial important. Les ventes au Royaume-Uni enregistrent la plus forte progression de la zone. Les pays baltes et la Russie ont des croissances moins importantes, pénalisées par un ralentissement du secteur agricole.

L'Europe du Sud voit ses ventes progresser de 11 %.

Les ventes sur la péninsule ibérique et l'Italie, où le secteur de la construction représente une part importante de l'activité, sont en forte progression. Les ventes en France, après avoir bénéficié en 2016 et 2017 du dispositif fiscal de suramortissement « Macron », continuent de croître (+7 %).

La zone APAM* enregistre une hausse de 15 % de ses ventes, incluant l'impact année pleine des croissances externes réalisées courant 2017.

Hors évolution de périmètre, le chiffre d'affaires sur la zone ressort en croissance de 13 %. L'Océanie et l'Afrique australe restent les zones où le développement des ventes est le plus élevé.

La zone Amériques connaît une accélération des ventes de 20 %.

Les ventes aux États-Unis et au Canada progressent de 20 %, tirées par la forte augmentation des demandes de matériels télescopiques par les grandes sociétés de location. Les ventes sur les autres matériels restent très dynamiques, avec des croissances de plus de 15 %. La zone Amérique du Sud réalise un bon niveau d'activité sur le Brésil, en croissance de 48 % après plusieurs années en demi-teinte. Les ventes vers l'Argentine connaissent également un essor de 17 %.

*Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

2.1.2. LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le groupe est organisé en 3 divisions produits et services qui mutualisent leurs forces de vente autour de 4 zones géographiques.

Le groupe est propriétaire des marques Manitou, Gehl, Mustang, Mustang by Manitou, Edge et Loc.

ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale.

Chiffre d'affaires 2017					en M€ et % du total	Chiffre d'affaires 2018				
Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM *	TOTAL		Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	TOTAL
421,9 27 %	490,9 31 %	79,3 5 %	103,2 6 %	1 095,2 69 %	MHA	463,2 25 %	622,0 33 %	99,2 5 %	109,7 6 %	1 294,1 69 %
13,8 1 %	32,5 2 %	162,8 10 %	34,9 2 %	244,0 15 %		18,5 1 %	42,9 2 %	202,6 11 %	49,6 3 %	313,5 17 %
87 5 %	78,5 5 %	50,9 3 %	35,3 2 %	251,7 16 %		96,9 5 %	91,0 5 %	48,5 3 %	39,6 2 %	276,0 15 %
522,8 33 %	601,9 38 %	293,0 18 %	173,3 11 %	1 591 100 %	TOTAL	578,6 31 %	755,8 40 %	350,3 19 %	198,9 10 %	1 883,6 100 %

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen Orient

ÉVOLUTION À TAUX DE CHANGE, NORME COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE CONSTANT

	CA en M€ % vs CA 2017	CA 2017	Impact change	Impact périmètre et norme IFRS 15	Évolution à périmètre, norme et taux de change constants*	CA 2018
MHA		1 095	-14 -1 %	-9 -1 %	221 +20 %	1 294 +18 %
CEP		244	-14 -6 %	15 +6 %	68 +28 %	314 +29 %
S&S		252	-5 -2 %	8 +3 %	21 +8 %	276 +10 %
TOTAL		1 591	-33 -2 %	15 +1 %	310 +19 %	1 884 +18 %

* À périmètre, norme comptable et taux de change constants :

- périmètre : pour les sociétés acquises en 2017 (Manitou Equipment India en mai 2017 et Liftrite fin juillet 2017), déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition. Il n'y a pas de société acquise ni de société sortante sur l'exercice 2018
- norme comptable : application d'IAS 18 sur les agrégats de l'exercice en cours
- application du taux de change de l'exercice précédent

ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION

ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION MANUTENTION ET NACELLES (MHA)

Le chiffre d'affaires de la division MHA progresse sur l'exercice 2018 de 18 % par rapport à 2017, soit +199 M€. La division représente 69 % du chiffre d'affaires du groupe en 2018 comme en 2017.

La division MHA voit son chiffre d'affaires augmenter sur l'ensemble de ses marchés (construction, agriculture, industries).

L'activité de la division MHA en Europe du Sud

En Europe du Sud (463,2 M€, +10 %), la division connaît une forte croissance dans le secteur de la construction, sur la péninsule ibérique et en Italie notamment. Les ventes à destination du secteur agricole progressent également, tirées par la France et l'Italie. Enfin, la demande de nacelles élévatrices par les grandes sociétés de location reste très forte.

L'activité de la division MHA en Europe du Nord

Le chiffre d'affaires sur la zone (622,0 M€) connaît une évolution de +27 %, soit +131 M€.

L'Europe du Nord est la zone ayant connu la plus forte croissance, grâce au développement des chariots télescopiques à destination du secteur de la construction (+37 %), notamment les chariots rotatifs. Les ventes de matériels agricoles ont également fortement progressé (+20 %).

L'activité de la division MHA sur le continent américain

Le continent américain enregistre une croissance de 25 % en 2018 et de 49 % en deux ans pour atteindre 99 M€.

L'évolution des ventes est très homogène, en valeur, entre les différents produits de la gamme MHA, puisque la croissance se réalise pour un tiers sur les chariots télescopiques construction, un tiers sur les chariots agricoles et un dernier tiers sur les nacelles télescopiques. Néanmoins, ce sont les nacelles élévatrices qui enregistrent la plus forte croissance relative, la division ayant fait évoluer ses machines pour répondre aux spécificités du marché nord-américain, qui reste le plus gros marché mondial de nacelles.

L'activité de la division MHA sur la région APAM

Le chiffre d'affaires sur la zone (109,7 M€) est en augmentation (+6 %).

La division connaît une progression de ses ventes sur l'ensemble des pays de la zone, mais a été pénalisée par un recul des ventes de matériels agricoles en Australie et des chariots télescopiques construction comme agriculture en Inde.

L'ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS (CEP)

Le chiffre d'affaires de la division CEP connaît la plus forte croissance du groupe, soit +29 % pour atteindre 314 M€.

Retraité des évolutions de périmètre (acquisition d'une usine en Inde produisant des tractopelles et mini-chargeurs à roues en 2017), le chiffre d'affaires est en croissance de 22 %.

L'activité de la division est sensible à l'évolution de la parité euro-dollar, compte tenu à la fois de l'importance du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain (65 %) et d'une production principalement nord-américaine, pénalisant la distribution en Europe.

La division représente 17 % du chiffre d'affaires du groupe en 2018, contre 15 % en 2017.

L'activité de la division CEP sur le continent américain

Le chiffre d'affaires sur le continent américain atteint 202,6 M€, en croissance de +24 %.

Les ventes de chariots télescopiques sous la marque Gehl, connaissent une progression importante (+50 %) du fait de la forte demande de matériels par les grandes sociétés de location. Ces matériels sont principalement utilisés dans la construction et dans les exploitations minières (gaz de schistes), qui ont repris suite à l'augmentation du prix du baril.

Les ventes de mini-chargeurs augmentent de 15 %, avec un rééquilibrage des ventes au profit des mini-chargeurs à chenilles, qui représentent aujourd'hui presque la moitié des ventes.

Les ventes de chargeuses articulées sont également en croissance de 15 %.

L'activité de la division CEP en Europe du Sud

La division a réalisé un chiffre d'affaires de 18,5 M€ en croissance de 34 % par rapport à 2017.

L'Italie reste le 1^{er} marché pour la distribution des chargeurs à roues et connaît la plus forte croissance de la zone.

L'activité de la division CEP en Europe du Nord

Le chiffre d'affaires ressort à 42,9 M€ en 2018, soit une croissance de 32 %.

La croissance des ventes sur la zone est réalisée essentiellement au travers des ventes de chargeuses articulées, à destination de l'Allemagne et de la Scandinavie, ainsi que par l'augmentation des ventes de mini-chargeurs à destination de la Russie.

L'activité de la division CEP sur la région APAM

Le chiffre d'affaires progresse de 42 % pour atteindre 49,6 M€.

Retraitées des ventes, en année pleine, de tractopelles et mini-chargeurs produits en Inde par la société Manitou Equipment India, acquise au printemps 2017, les ventes progressent de 24 %.

Les ventes de mini-chargeurs progressent en Australie et Asie du Sud Est.

ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION SERVICES ET SOLUTIONS (S&S)

En 2018, le chiffre d'affaires de la division est en hausse de 10 % à 276,0 M€.

La division représente 15 % du chiffre d'affaires du groupe en 2018.

L'activité de la division S&S en Europe du Sud

Le chiffre d'affaires S&S sur cette zone représente 96,9 M€, soit 35 % du chiffre d'affaires de la division, et est en augmentation de 11 %.

Les activités de vente de pièces enregistrent une croissance de 7 %, tandis que les accessoires progressent de 19 %.

Les activités de services progressent de 22 % avec le développement d'activités de location et maintenance de matériels en Espagne et en France, où le groupe est propriétaire de concessions.

L'activité de la division S&S en Europe du Nord

L'activité en Europe du Nord est en hausse de 16 % à 91,0 M€, soit 33 % du chiffre d'affaires de la division, juste derrière l'Europe du sud.

L'Europe du Nord connaît la plus forte croissance du groupe sur la distribution de pièces (+10 %) et accessoires (+30 %), grâce au dynamisme des marchés britanniques et d'Europe Centrale.

Les activités de services progressent de 67 %, en raison de la mise en place de contrats locatifs en Scandinavie.

L'activité de la division S&S sur le continent américain

L'activité sur le continent est en recul de 5 % à 48,5 M€, pénalisée par des effets de change.

Les ventes de pièces et accessoires restent relativement stables.

La division enregistre une baisse de ses ventes en matériels d'occasion mais surtout en contrats de location, compte tenu du transfert de la demande vers de l'achat.

L'activité de la division S&S sur la région APAM

L'activité en Asie, Afrique, Moyen-Orient intègre les changements de périmètres, réalisés en 2017, avec une évolution de +12 % à 39,6 M€.

À périmètre constant les ventes progressent de 6 %.

2.1.3. LE CARNET DE COMMANDES PAR DIVISION

La notion de carnet de commandes est définie au paragraphe 7.7 de ce document.

Du fait de son activité de services et un objectif de livraison à horizon très court sur les pièces et les accessoires, le carnet de commandes de la division S&S n'est pas un indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'activité futur. Seuls les carnets des divisions produits permettent d'apprécier les tendances sur nos marchés.

L'évolution du carnet de commandes est la suivante :

en M€	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2018
TOTAL GROUPE	708,9	829,6	1 002,3

Au 31 décembre 2018, le carnet de commandes du groupe ressort pour la 1^{ère} fois à plus de 1 000 M€, en hausse de 41 % par rapport à l'année précédente. Il représente plus de 7 mois de facturation sur la base du chiffre d'affaires 2018 des divisions MHA et CEP.

2.1.4. RÉPARTITION DES VENTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agriculture et des industries.

Le groupe connaît une croissance sur l'ensemble de ses secteurs par rapport à 2017.

SUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, le chiffre d'affaires réalisé en 2018 représente 51 % du chiffre d'affaires du groupe, soit 968 M€ contre 50 % et 790 M€ en 2017.

SUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe dans le secteur agricole représente 29 % du chiffre d'affaires du groupe en 2018, soit 541 M€ contre 30 % et 474 M€ en 2017.

DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, le groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, les mines, l'industrie du bois, l'industrie pétrolière et gazière, le retraitement de déchets, la transformation des matériaux et la logistique. Le chiffre d'affaire de ce secteur progresse en 2018 à 375 M€ contre 327 M€ en 2017. Il représente 20 % du chiffre d'affaire du groupe.

2.1.5. POSITION CONCURRENTIELLE

Depuis l'origine, le groupe Manitou a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution. Cette stratégie de développement a permis de concentrer nos efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles et la construction de solides réseaux de distributeurs indépendants. Les principaux concurrents opèrent sur leurs secteurs respectifs depuis de nombreuses années.

Pour les divisions MHA et CEP, les principaux concurrents sont les suivants sur les marchés construction et agricole :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
Ausa	Espagne	Non coté
Bobcat (groupe Doosan)	Corée du Sud	Coté
Caterpillar	Etats-Unis	Coté
Claas	Allemagne	Non coté
CNH Industrial	Etats-Unis	Coté
Dieci	Italie	Non coté
Genie (groupe Terex)	Etats-Unis	Coté
Haulotte	France	Coté
JCB	Grande Bretagne	Non coté
JLG (groupe OSHKOSH)	Etats-Unis	Coté
John Deere	Etats-Unis	Coté
Magni	Italie	Non coté
Merlo	Italie	Non coté

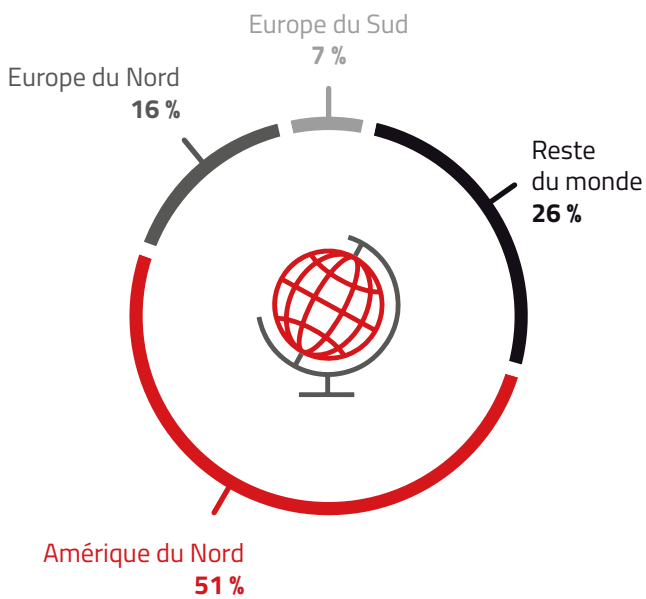
Pour la division MHA, les principaux concurrents sur le marché industriel sont :


Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
Kion	Allemagne	Coté
Jungheinrich	Allemagne	Coté
Nacco	États-Unis	Coté
Toyota	Japon	Coté

Les informations, ci-après, sur les marchés adressables et la position du groupe Manitou ont été réalisées par les services du groupe Manitou sur la base de statistiques issues de données internes et externes (Association of Equipment Manufacturers (AEM) et World Industrial Truck Statistics (WITS)).

MARCHÉS ADRESSABLES EN 2018 : 39 MDS €

MARCHÉ ADRESSABLE PAR RÉGION



 **Marché adressable** : marché potentiel auquel pourrait prétendre les machines du groupe Manitou

MARCHÉ DE LA MANUTENTION TOUT-TERRAIN PAR GAMME DE PRODUITS EN MILLIARDS €

Produits	MD €	%
Chariots télescopiques	4,2	27
Chargeuses compactes sur chenilles	3,0	19
Mini pelles	2,1	14
Tractopelles	1,8	12
Chargeuses compactes sur pneus	1,6	10
Nacelles élévatrices	1,3	8
Chargeuses compactes	1,1	7
Chariots élévateurs tout terrain	0,2	1
Chariots embarqués	0,2	1
TOTAL	15,5	100

MARCHÉ DE LA MANUTENTION INDUSTRIELLE PAR GAMME DE PRODUITS EN MILLIARDS €

Produits	MD €	%
Chariots élévateurs thermiques	11,1	46
Chariots de magasinage électriques	7,7	32
Chariots élévateurs électriques	5,4	22
TOTAL	24,2	100

POSITION DU GROUPE MANITOU EN 2018

 1. Leader  2. Challenger  3. Outsider



MATÉRIEL DE MANUTENTION TOUT-TERRAIN






NACELLES ÉLÉVATRICES MOBILES



EQUIPEMENT COMPACT



CHARIOTS INDUSTRIELS ET MAGASINAGE

	Monde	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde
MATÉRIEL DE MANUTENTION TOUT-TERRAIN				
NACELLES ÉLÉVATRICES MOBILES			Lancement fin 2017	
EQUIPEMENT COMPACT				
CHARIOTS INDUSTRIELS ET MAGASINAGE			Lancement en 2018	

2.2. RÉSULTATS

2.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en M€	2017*	2018
Chiffre d'affaires		1 591,0	1 883,6
	MARGE SUR COÛT DES VENTES	258,6	313,8
% du C.A.		16,3 %	16,7 %
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	95,3	129,3
% du C.A.		6,0 %	6,9 %
Autres produits et charges opérationnels non récurrents		-5,0	-3,2
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	90,3	126,1
% du C.A.		5,7 %	6,7 %
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	92,8	128,4
Résultat financier		-5,5	-6,0
Impôts		-27,2	-38,1
	RÉSULTAT NET DU GROUPE	60,1	84,4

* Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf notes 1 et 2 des annexes aux comptes consolidés).

Le groupe, après avoir connu une croissance importante de 19 % en 2017, poursuit son développement sur la même dynamique avec une progression de son chiffre d'affaires de 18 % en 2018.

Malgré une forte accélération des rythmes de production qui a mis sous tension l'ensemble de la chaîne logistique, le niveau du carnet de commandes à fin décembre atteint son plus haut historique, avec près de 6 mois de visibilité sur la facturation machines.

Sur l'année 2018, le groupe a amélioré son taux de marge de 0,4 pt pour atteindre 16,7 %. Cette progression, malgré la hausse du prix des matières premières, s'explique par la poursuite de l'amélioration de nos processus de production et par notre politique d'achat de composants.

L'expansion commerciale du groupe se fait également au travers d'un plan de développement produit ambitieux avec des charges de R&D en hausse de 3,2 M€. Les dépenses ventes et marketing, services et administration représentent 8,5 % du CA en 2018 contre 9 % en 2017.

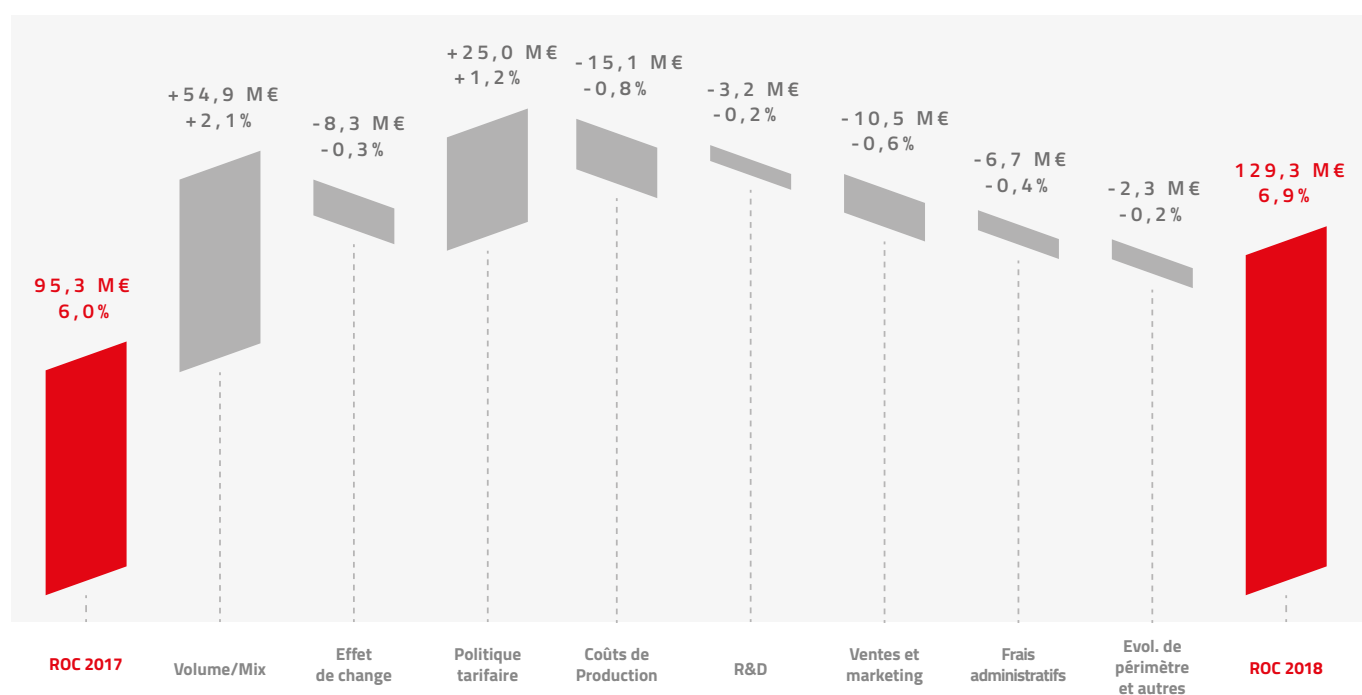
Le résultat opérationnel courant est ainsi en hausse de 36 % et progresse de 0,9 pt pour atteindre 6,9 %.

Le groupe enregistre des charges non récurrentes pour 3,2 M€, incluant principalement une perte liée à l'appréciation à la juste valeur des titres de la société HMME destinés à être cédés, des honoraires juridiques relatifs à un litige en cours sur des brevets, ainsi que des coûts de réorganisation.

Le résultat financier se détériore de 0,6 M€ compte tenu d'une dette en augmentation pour financer le besoin en fonds de roulement, induit par la croissance d'activité.

Le résultat net du groupe est arrêté à 84,4 M€, comparé à un résultat net de 60,1 M€ sur l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC) DU GROUPE ENTRE 2017 ET 2018



2.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR DIVISION

en M€	MHA*	CEP*	S&S*	2017*	MHA	CEP	S&S	2018
Chiffre d'affaires	1 095,2	244,0	251,7	1 591,0	1 294,1	313,5	276,0	1 883,6
Marge sur coût des ventes	163,3	29,6	65,7	258,6	198,1	43,0	72,7	313,8
% CA	14,9 %	12,1 %	26,1 %	16,3 %	15,3 %	13,7 %	26,3 %	16,7 %
Résultat op. courant	75,9	0,1	19,3	95,3	100,0	9,4	20,0	129,3
% CA	6,9 %	0,0 %	7,7 %	6,0 %	7,7 %	3,0 %	7,2 %	6,9 %
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-5,0	0,3	-0,3	-5,0	-2,5	-0,4	-0,3	-3,2
Résultat opérationnel	71,0	0,3	19,0	90,3	97,4	9,0	19,7	126,1
% CA	6,5 %	0,1 %	7,6 %	5,7 %	7,5 %	2,9 %	7,1 %	6,7 %
Résultat opérationnel après quote-part MEE	70,6	0,3	21,9	92,8	97,4	9,0	22,0	128,4

* Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf notes 1 et 2 des annexes aux comptes consolidés).

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION MHA (MATERIAL HANDLING & ACCESS)

Le chiffre d'affaires de la division MHA progresse de 18 % pour s'établir à 1 294,1 M€. La demande en matériels télescopiques et nacelles reste très forte et la division au 31 décembre 2018 enregistre un carnet de commandes de 858 M€.

La marge sur coût des ventes de la division s'améliore de 0,4 point malgré une efficacité opérationnelle dégradée par les tensions sur la chaîne logistique inhérente à la forte accélération des volumes de production et un contexte de change défavorable.

Les charges consacrées à la recherche et à l'innovation sont en augmentation de 2,9 M€, correspondant au développement de nouveaux produits et adaptation des machines aux normes moteurs Euro V.

Les coûts de structure augmentent de 8 M€ (+11 %), dont la moitié correspondent aux frais commerciaux.

Le résultat opérationnel courant de la division MHA progresse ainsi de +31 % pour atteindre 100,0 M€ contre 75,9 M€ en 2017.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION CEP (COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS)

La division Compact Equipment Products réalise la plus forte progression de chiffres d'affaires du groupe, +28 % soit +69,5 M€ pour atteindre 313,5 M€.

La marge sur coût des ventes ressort en hausse de 1,6 pt à 13,7 % dans un contexte de fortes augmentations des aciers liées aux barrières douanières mises en place aux États-Unis, qui ont pu être en partie répercutées vers les clients. La division bénéficie par ailleurs d'un mix produit favorable avec un développement important des matériels de plus fortes complexités et capacités.

Les frais de R&D et charges de structure progressent de 13 %, ils représentent 10,7 % du chiffre d'affaires en 2018 contre 12,1 % en 2017.

Le résultat opérationnel progresse de 9,3 M€ pour atteindre 3,0 % du chiffre d'affaires, après une année 2017 juste à l'équilibre.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION S&S (SERVICES & SOLUTIONS)

La division Services & Solutions connaît une croissance de 10 % de son chiffre d'affaires à 276,0 M€ avec une augmentation plus marquée sur les activités de service.

La marge sur coût des ventes progresse de 0,2 pt pour atteindre 26,3 % sur l'exercice.

Les frais de structure ont crû de 13,6 %, la division ayant renforcé les moyens en place, orientés vers le support et la création de valeur envers les clients, dans une vision de développement moyen terme.

Le résultat opérationnel, en conséquence, est en recul de 0,5 pt à 7,1 %.

2.2.3. STRUCTURE FINANCIÈRE

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors financement des ventes, ressort à 536 M€ au 31 décembre 2018 contre 433 M€ au 31 décembre 2017, soit une hausse de 24 %.

Cette augmentation s'explique par la forte croissance de l'activité avec un impact sur le niveau des créances clients et dettes fournisseurs et par un niveau de stock élevé (+27 % par rapport à 2017).

Le niveau de stock traduit la volonté :

- d'augmenter les stocks de composants pour limiter les arrêts de chaîne liés aux ruptures d'approvisionnement fournisseurs,

- de stocker des moteurs stage IV achetés par anticipation pour bénéficier de la flexibilité accordée par la norme stage V (voir 2.3).

Les stocks de produits finis sont également élevés. Ces stocks intègrent des machines à destination des grandes sociétés de location, pour qui les commandes sont importantes en quantité et livrables sur le 1^{er} trimestre de chaque année, obligeant à anticiper la production pour maintenir des délais de livraison acceptables pour les autres clients du groupe.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'élèvent à 597 M€ contre 533 M€ au 31 décembre 2017. Ils représentent 46 % du total du bilan contre 49 % en 2017.

Compte tenu de la forte augmentation du besoin en fonds de roulement et d'investissements en croissance de 20,6 M€, le niveau de la dette nette du groupe atteint, fin 2018, 148 M€ contre 76 M€ fin 2017.

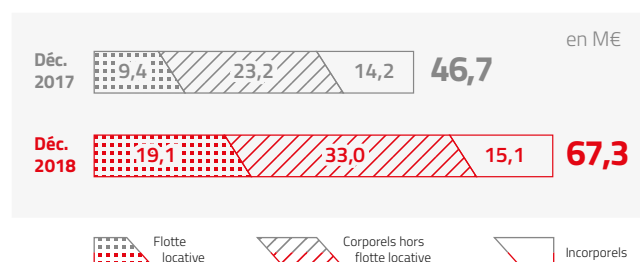
Le niveau de gearing passe de 14 % à 25 %.

2.2.4. INVESTISSEMENTS

Afin d'accompagner sa croissance, le groupe a poursuivi ses investissements qui s'élèvent à 67,3 M€ en 2018 contre 46,7 M€ en 2017.

Les investissements incorporels représentent 22 % des investissements, soit 15,2 M€. Ils correspondent à des frais de développement sur de nouveaux produits ou technologies (10,0 M€) et aux investissements en solutions informatiques (5,1 M€).

Les investissements corporels représentent 78 % des investissements dont 7 % en bâtiments, 43 % en équipements industriels et 28 % en flottes de matériels, le groupe poursuivant sa stratégie de développement de services, dont des activités de location.



SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Frais de développement		7 593	9 469
Autres immobilisations incorporelles		6 561	5 661
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 153	15 130
Terrains		1 846	3 047
Constructions		1 360	1 370
Installations techniques, matériel et outillages		6 242	6 424
Flotte locative		9 368	19 146
Autres immobilisations corporelles hors flotte		7 341	6 519
Immobilisations corporelles en cours		6 365	15 637
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 522	52 142

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

À la date de dépôt du document de référence, il n'existe pas de projet engagé, unitairement significatif, autre que :

- la poursuite du déploiement de l'ERP groupe dans les filiales du groupe,
- l'investissement dans un nouveau bâtiment en Île-de-France pour les activités Manitou Center,
- l'agrandissement de l'usine basée en Italie.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

Les principaux investissements à venir portent sur la poursuite de la modernisation d'installations industrielles, l'extension ou l'acquisition de bâtiments, le renouvellement de flottes locatives et la modernisation des systèmes d'information, notamment :

- la construction d'une nouvelle usine à Candé, livrable en 2020,
- la construction d'un nouveau siège social sur Ancenis, livrable en 2020,
- l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour l'activité Manitou Center en Allemagne, livrable en 2019.

2.2.5. FLUX DE TRÉSORERIE

La marge brute d'autofinancement augmente de 39,7 M€ à 121,7 M€ contre 82,0 M€ en 2017, résultat de l'amélioration continue de la rentabilité du groupe.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 108,0 M€ du fait notamment d'un niveau de stock en progression de +114,4 M€ pour accompagner la forte accélération de la production et des demandes clients. Cette variation est en partie compensée par une augmentation des dettes fournisseurs.

La trésorerie d'exploitation atteint -4,7 M€ contre 35,3 M€ en 2017.

Les flux d'investissements augmentent de 6,6 M€ par rapport à l'exercice antérieur à 41,5 M€.

Le groupe a par ailleurs procédé à la distribution de dividendes pour 23,9 M€.

Ainsi au 31 décembre 2018, la trésorerie ressort à -0,6 M€ pour 34,1 M€ en trésorerie d'ouverture.

	M€	2017	2018
Marge brute d'autofinancement		82,0	122,5
Variation du BFR		-37,4	-108,1
Flotte locative immobilisée		-9,4	-19,1
Flux opérationnels		35,3	-4,7
Investissement de développement		-39,8	-46,4
Dividendes reçus d'entreprises associées		4,6	4,9
Flux d'investissement		-35,2	-41,5
Dividendes payés		-16,4	-23,9
Autres flux de financement		1,3	36,0
Flux de financement		-15,1	12,1
Var. trésorerie nette		-15,0	-34,0

2.2.6. POLITIQUE FISCALE

Le groupe Manitou s'engage à gérer sa politique fiscale d'une façon responsable et transparente.

Ainsi, le groupe veille à ce que Manitou BF et ses filiales respectent l'ensemble des règles et lois fiscales applicables dans tous les pays où le groupe Manitou exerce son activité. En particulier, cela implique que toutes les déclarations fiscales requises par la loi ou les règlements soient déposés en temps utile, et que toutes les taxes et prélèvements soient payés en conséquence. Concernant les transactions transfrontalières, Manitou se conforme aux règles de l'OCDE et veille à ce que les politiques de prix de transfert mises en œuvre au sein du groupe respectent le principe « de pleine concurrence ». De plus, le groupe ne met pas en place de stratégies fiscales agressives déconnectées de la réalité opérationnelle ou de montages fiscaux artificiels. Le groupe ne dispose donc pas de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux.

En 2018, le montant consolidé d'impôts sur les sociétés comptabilisé par Manitou s'élève à 38,1 M€. Ce montant correspond à un taux effectif d'impôt de 31,7 % en 2018 (32,1 % en 2017). Le taux effectif d'impôt du groupe est inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en France, où le siège de Manitou BF est établi. La différence entre le taux effectif d'impôt du groupe et le taux français d'impôt sur les sociétés (34,4 % pour l'exercice fiscal 2018, hors surtaxes exceptionnelles à l'impôt sur les sociétés) est explicitée dans la note 21.

La charge d'impôts des sociétés en France ressort à 20,9 M€, soit 55 % de l'impôt consolidé du groupe.

2.2.7. LA SOCIÉTÉ MÈRE MANITOU BF

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

Le chiffre d'affaires de Manitou BF connaît une progression de 18 % à 1 371 M€ pour 1 165 M€ en 2017, tirée par la forte accélération des ventes de chariots télescopiques et de nacelles.

D'un point de vue géographique, l'Europe du Nord et la zone Amériques connaissent la plus forte accélération même si la zone Europe du Sud reste en expansion. La zone APAM (Asie, Pacifique, Afrique & Moyen-Orient) est en très léger recul.

LES RÉSULTATS DE MANITOU BF

Pour 2018, le résultat d'exploitation s'établit à 53,4 M€ en hausse de 17 % par rapport à l'année précédente. Il est arrêté à 3,9 % soit une performance équivalente à 2017.

L'effet favorable de la forte hausse de l'activité est effacé par le décalage généré dans l'application des hausses de prix de vente par rapport aux hausses sur les prix d'achats du fait d'un carnet de commandes très long, des surcoûts opérationnels liés aux montées en cadence de la production et des charges de structure plus importantes pour accompagner le développement du groupe à l'International.

Le résultat financier est en augmentation forte de 28,2 M€, impacté par un ajustement de la valorisation des titres de participation de +10 M€ sur l'exercice, tandis que l'ajustement en 2017 était défavorable (-8 M€). Le résultat financier intègre également les dividendes reçus en croissance de +13 M€ sur l'exercice.

La charge d'impôt progresse de 20 % à 15,8 M€ compte tenu de la performance financière de l'exercice. À noter que l'année 2017 intègrait le versement d'une taxe exceptionnelle (15 % de l'impôt) décidée par le gouvernement français en décembre 2017. Le résultat net ressort à 69 M€ contre 38 M€ en 2017.

DONNÉES EN NORMES IFRS

Les agrégats principaux de Manitou BF en normes IFRS sont un chiffre d'affaires de 1 139 M€, un résultat opérationnel courant de 55 M€ et un résultat net de 44 M€.

2.2.8. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49 % par Manitou BF et de 51 % par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits du groupe Manitou en France.

En 2018, l'entité a réalisé une production financière de 55,2 M€. Le résultat net ressort à 1,8 M€, mis en équivalence pour 0,9 M€.

MANITOU FINANCE LTD

Cette participation, détenue à hauteur de 49 % par Manitou BF et de 51 % par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits du groupe Manitou au Royaume-Uni ainsi que des solutions de financement des stocks des concessionnaires. La production financière moyen terme a atteint 79,9 M€ en 2018. Le résultat net après impôt de 2,9 M€ a été mis en équivalence à hauteur de 1,4 M€ dans les comptes du groupe.

2.2.9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2018

CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 466 451 euros, correspondant à des loyers et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2018 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des changements de méthodes comptables liés à l'application des normes IFRS 9 et 15 (voir note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

L'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de Manitou Finance Ltd. et de Manitou Finance France SAS. Les titres de la société Hangzhou Manitou Machinery Equipment sont classés en actifs disponibles à la vente (voir note 4 des annexes aux comptes consolidés).

UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,9 M€. Ce produit d'impôt a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, le solde des factures reçues, échues et non réglées à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tranches de retard de paiement	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	TOTAL 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	-					2 894
Montant total des factures concernées HT (M€)	-	4,7	0,4	0,5	1,4	7,0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,7 %

FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES NON COMPTABILISÉES

Nombre des factures exclues	1 066
Montant total des factures exclues (M€)	4,1

Le délai de paiement utilisé pour ces calculs est le délai contractuel. Il est basé sur les délais légaux qui peuvent être plus courts pour certains fournisseurs (45 jours fin de mois pour les marchandises hors import, 30 jours pour les transporteurs et certains prestataires, et inférieurs à 30 jours pour certains prestataires).

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, le solde des factures émises, non réglées dont le terme est échu auprès de nos clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tranches de retard de paiement (a)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	TOTAL 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	-					9 001
Montant total des factures concernées HT (M€)	-	12,5	3,4	2,3	7,6	28,5
Pourcentage total du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	0,9 %	0,3 %	0,2 %	0,6 %	2,0 %

FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES NON COMPTABILISÉES

Nombre des factures exclues	0
Montant total des factures exclues	0

Les délais de paiement utilisés pour ces calculs sont pour la France les délais légaux au maximum voire plus courts pour certains clients (45 jours fin de mois). Pour les exportations, les délais varient en fonction des zones géographiques.

2.3. LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

En conformité avec sa stratégie et ses ambitions, le groupe continue d'investir dans l'innovation, l'amélioration de ses produits et l'introduction de nouveaux modèles produits et services. Les équipes de développement sont réparties dans sept bureaux d'études et représentent 7 % des effectifs du groupe. Les principaux axes R&D sont l'innovation technique, le développement de nouveaux produits, services et concepts ainsi que l'évolution des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.

En 2018, le groupe Manitou a poursuivi le déploiement d'innovations tournées vers un meilleur confort utilisateur, une réduction de l'impact des machines sur l'environnement ou vers l'amélioration des performances. Le groupe a notamment :

- été le premier au monde, dans le cadre d'une collaboration avec un motoriste, à présenter un prototype de chariot télescopique tout électrique. Ce prototype répond à la démarche RSE du groupe et démontre l'implication de Manitou à réduire le coût de fonctionnement, la consommation de carburant et les émissions polluantes de ses machines,
- introduit sur le marché plusieurs modèles « low hybrid » équipés de solutions qui permettent de stopper le moteur lorsque la machine n'est pas sollicitée,
- préparé, pour 2019, une offre digitale à destination de l'ensemble de ses clients avec des machines connectées. Une application permettra de suivre l'état de l'engin, de le localiser et d'obtenir des conseils, y compris sous forme de vidéos,
- poursuivi ses travaux afin de répondre aux évolutions normatives.

En effet, les matériels conçus et distribués par le groupe sont soumis à diverses normes réglementaires portant sur les émissions polluantes, le bruit, la visibilité, la sécurité, la compatibilité électromagnétique, l'environnement... Les changements de normes font partie des contraintes habituelles de Manitou et de ses concurrents. Les échéanciers correspondants sont connus plusieurs années à l'avance.

Ainsi, en 2018, le groupe Manitou a mis sur le marché des machines conformes à l'évolution de la directive européenne « Tracteur », qui autorise notamment les véhicules agricoles à rouler à 40 Km/h sur route. La directive impose des modifications techniques importantes sur les machines agricoles (freinage, direction, visibilité...).

Dès cette année, la principale évolution réglementaire est la norme européenne Stage V. Elle succédera à la norme Stage IV à partir de 2019 et 2020 en fonction de la puissance des moteurs. Cette norme impose une nouvelle diminution des émissions polluantes et instaure la surveillance du nombre de particules émises. Cette évolution aura pour conséquence l'installation de filtres à particules et une hausse du prix des moteurs.

Le passage à la norme Stage V est assoupli par la possibilité de faire du pré-stockage de moteurs. En effet, les constructeurs seront autorisés à vendre leur stock de moteurs d'ancienne génération postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la norme et durant une période donnée. Ils pourront être utilisés à la fabrication des machines dans un délai de 18 mois suivant la date d'application de Stage V. Les constructeurs auront un délai supplémentaire de six mois pour vendre les stocks de ces machines fabriquées avec ces moteurs d'ancienne génération.

ÉVOLUTION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

en millions d'euros et % du chiffre d'affaires de l'exercice	2017		2018	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Frais capitalisés	7,7	0,5 %	9,6	0,5 %
Frais non capitalisés et dotations aux amortissements	20,8	1,3 %	23,9	1,3 %
TOTAL	28,5	1,8 %	33,5	1,8 %

Le groupe a maintenu ses dépenses de recherche et développement afin de poursuivre le plan produits défini et satisfaire aux évolutions normatives de ses produits.

NOUVEAUX PRODUITS

Le groupe poursuit le renouvellement de ses gammes de produits afin d'y intégrer les évolutions normatives requises ainsi que des améliorations substantielles pour ses utilisateurs.

En 2018, l'année a été marquée par :

- le lancement d'un nouveau chariot télescopique articulé à destination du marché agricole,
- la déclinaison de la gamme New Ag récemment lancée sur les marchés américains et hors Europe,
- la finalisation du renouvellement de la gamme de chariots élévateurs,
- une offre accrue de nacelles sur le marché américain,
- le renouvellement de notre gamme de nacelles articulées thermiques.

L'innovation au sein de Manitou vise à offrir de nouvelles solutions pour les machines, les accessoires et les services associés et à réduire le coût de fonctionnement des machines, tout en améliorant leur performance.

Elle est conduite à partir :

- d'études permettant de mieux comprendre et maîtriser les évolutions technologiques qui touchent les métiers du groupe,
- d'une veille permanente sur les évolutions technologiques réalisées dans des secteurs d'activité périphériques (automobile, etc.),
- de collaborations étroites établies avec des fournisseurs ou des institutions qui développent des solutions technologiques innovantes.

Elle s'attache par ailleurs à répondre aux besoins des trois types de clients que peut servir une machine :

- le propriétaire qui en attend de la performance et un retour sur investissement,
- l'utilisateur, le conducteur, qui en attend de la sécurité, de l'ergonomie et une facilité d'utilisation,
- la personne en charge de sa maintenance qui en attend de la fiabilité et un niveau de service associé élevé.

INFORMATION SUR LES BREVETS ET LICENCES

Le groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

Le nombre total de brevets actifs à la fin de l'exercice 2018 s'élève à 94. Par ailleurs 13 demandes de brevets ont été déposées en 2018.

Aucun brevet n'est individuellement stratégique pour le groupe. Ceci n'entraîne donc pas de dépendance notable.

2.4. INFORMATIONS BOURSIÈRES

COTATION DE L'ACTION MANITOU

L'action Manitou est cotée depuis le 24 avril 1984. L'action Manitou est cotée sur le compartiment A du marché Euronext Paris.

CODE ET TICKERS DE L'ACTION

Code ISIN : FR0000038606
 MNO : MTU
 Code REUTERS : MANP.PA
 Code BLOOMBERG : MTU.FP
 Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé).

INDICES

CAC ALL SHARES
 CAC ALL-TRADABLE
 CAC INDUSTRIALS
 CAC MID&SMALL
 CAC PME
 CAC SMALL
 EN FAMILY BUSINESS
 ENT PEA-PME 150

2.4.1. ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2017	525 639	21,5	18,4	21,2	837
Février	333 820	22,4	20,1	20,9	827
Mars	475 970	24,5	21,0	24,5	969
Avril	425 457	29,7	23,9	29,0	1149
Mai	434 260	31,5	25,7	28,6	1132
Juin	366 418	29,2	27,1	27,3	1082
Juillet	232 031	29,7	27,2	29,7	1175
Août	195 022	31,5	27,4	27,6	1094
Septembre	258 172	32,9	27,5	31,8	1258
Octobre	378 329	34,8	31,6	34,0	1347
Novembre	361 135	34,0	27,3	31,4	1244
Décembre	225 638	32,7	29,9	30,5	1208
TOTAL/ + HAUT/ + BAS	4 211 891	34,8	18,4		

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2018	307 723	34,4	29,5	34,4	1361
Février	341 143	37,3	32,1	36,6	1448
Mars	464 721	36,8	31,4	34,5	1365
Avril	248 355	37,7	32,1	37,7	1494
Mai	293 087	38,0	35,2	35,5	1404
Juin	347 717	36,8	31,1	32,3	1279
Juillet	463 507	33,0	29,9	32,6	1293
Août	268 933	34,8	30,7	31,2	1238
Septembre	266 438	32,5	28,7	31,9	1263
Octobre	374 634	31,9	22,2	25,0	990
Novembre	311 108	26,6	22,0	25,7	1017
Décembre	421 911	26,4	18,5	22,4	889
TOTAL/ + HAUT/ + BAS	4 109 277	38,0	18,5		

Source : Euronext

2.5. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

2.5.1. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Néant

2.5.2. PERSPECTIVES

PERSPECTIVES 2019

La dynamique des prises commandes ainsi que l'ampleur du carnet permettent au groupe d'anticiper une progression de chiffre d'affaires de l'ordre de 10 % pour l'exercice 2019, assortie d'une amélioration du pourcentage du résultat opérationnel courant de l'ordre de 40 points de base, soit aux environs de 7,3 % du chiffre d'affaires.

FEUILLE DE ROUTE 2018-2022

Manitou se donne comme objectif de réaliser une croissance de son chiffre d'affaires plus forte que les dynamiques de marchés à travers un élargissement de sa présence géographique, un élargissement de ses gammes produits et le renforcement de son innovation.

Dans ce cadre, les priorités stratégiques seront :

- D'améliorer notre engagement client à travers les continents, notamment en Amérique du Nord,
- D'accroître notre portefeuille machines et services, notamment dans les équipements compacts,
- De créer de la valeur et de la performance grâce à l'innovation, la digitalisation et la transformation, notamment en utilisant la RSE comme moteur de transformation,
- D'élever nos talents, notamment en promouvant et maximisant l'expérience collaborateurs.

Sur la base de ces éléments, le groupe Manitou se donne pour objectif de réaliser en 2022 un résultat opérationnel courant supérieur à 8 % du chiffre d'affaires.



3. FACTEURS ET GESTION DES RISQUES

3.1.	RISQUES OPÉRATIONNELS	32
3.2.	RISQUES FINANCIERS	35
3.3.	AUTRES RISQUES	39
3.4.	LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES	40
3.5.	PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	40

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

3.1. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le groupe est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit. Concernant la cyclicité des marchés suivant les secteurs d'activité, il conviendra de se reporter aux sections 2.1.2 (répartition des ventes par secteur d'activité) et 3.1.8 (risque pays).

3.1.1. RISQUES FOURNISSEURS

Le groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70 % de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à la volatilité de l'activité économique représentent des risques pour la société mère et ses filiales. Ce risque est d'autant plus important que l'activité est en forte croissance.

Certaines défaillances de fournisseurs ont pu conduire à des arrêts partiels de production des usines ainsi qu'à des retards dans la fabrication ou le développement des produits Manitou.

Le groupe Manitou n'est en situation de dépendance absolue envers aucun fournisseur mais la substitution d'un fournisseur peut nécessiter un processus long de sélection et de qualification. La substitution sera d'autant plus compliquée que l'organe concerné est complexe (moteurs, ponts, cabines, etc).

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :

- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité,
- une classification de leur performance afin d'identifier les plus critiques et de définir des plans d'action pour chacun d'eux,
- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers,
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du groupe en matière de qualité, coûts et délais,
- un dialogue permanent avec les fournisseurs sur les volumes à moyen terme,
- la mise en place d'équipes résidant chez les fournisseurs pour les aider dans l'amélioration continue de leur process,
- un plan de substitution ou dédoublement des approvisionnements les plus sensibles.

Au sein des divisions, les axes d'amélioration retenus pour fiabiliser la performance fournisseurs sont :

- le renforcement de la contractualisation avec les fournisseurs clés,
- la mise en place d'un système de cotation fournisseurs au sein duquel des niveaux de qualification et de certification seront délivrés,
- le renforcement des outils de mesure de la performance et de suivi des plans d'actions,
- la refonte du panel fournisseurs défini pour chaque famille d'achats en fonction de cahiers des charges précis et mesurables. Ce projet ambitionne de rationaliser progressivement le nombre de fournisseurs tout en élargissant le bassin géographique sur lequel il s'adosse.

Part des 10 principaux fournisseurs dans les achats matières en 2018 (%)

1 ^{er}	5 %
5 premiers	18 %
10 premiers	27 %

Le principal fournisseur ne représente que 5 % des achats matières et composants.

Les évolutions normatives nécessitent de respecter des évolutions techniques selon un calendrier précisé par la loi (exemple : nouvelles motorisations moins polluantes). Des retards de mise à disposition par les fournisseurs de certains composants conformes aux nouvelles réglementations pourraient conduire le groupe Manitou à une situation de rupture d'offre de produits concernés par les nouvelles normes sur les territoires les requérant.

3.1.2. RISQUES RELATIFS AUX MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS

Le groupe est exposé au risque sur les matières premières, soit directement au travers de ses achats de matières, soit indirectement au travers des composants achetés à ses fournisseurs. Un produit fini est constitué de 1 500 à 2 000 composants élémentaires.

Les principaux composants intégrés dans la fabrication des machines sont :

- les pièces en acier ou en tôle, brutes ou découpées,
- les systèmes hydrauliques (moteurs, pompes, flexibles, vérins),
- les moteurs thermiques ou électriques,
- les autres éléments mécaniques (transmissions, boîtes de vitesse),
- les cabines.

Les deux risques principaux identifiés sont:

- Le risque d'approvisionnement associé à la raréfaction des ressources naturelles, voir chapitre 4, note 4.1.1,
- Le risque économique associé à des variations de prix qu'il ne serait pas possible de répercuter sur les prix de vente des produits du groupe.

Les coûts des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et des composants pourrait obérer la rentabilité de l'entreprise, dans la mesure où la répercussion intégrale des hausses vers nos clients n'est pas toujours possible.

Pour faire face à ces risques, le groupe Manitou vise à tirer le meilleur profit de différents leviers d'actions et notamment :

- optimisation du sourcing, massification des achats,
- recherche de matières de substitution, utilisation de matières recyclées.

Néanmoins, le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières. En effet, la part de valeur ajoutée intégrée par les fournisseurs dans la valeur unitaire de chacun des composants diffère fortement en fonction du niveau de transformation intégré dans chacun des articles. Ce spectre très diffus, associé à des clauses de révision ou de renégociation de prix d'achat par fournisseur, altère la corrélation de l'évolution des prix d'achat par rapport à l'évolution des cours des matières premières.

3.1.3. RISQUES INDUSTRIELS

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le groupe dispose de onze sites de production ou d'assemblage dans le monde spécialisés par gamme de produits et de deux plateformes centrales de distribution de pièces de rechange. Les sites d'Ancenis en France, de Castelfranco en Italie, de Yankton, de Waco, de Madison aux États-Unis et de Greater Noida en Inde constituent les principales unités de production. Le centre d'Ancenis est implanté sur de multiples bâtiments parfois distants de près d'un kilomètre.

D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

3.1.4. RISQUES RESSOURCES HUMAINES

RISQUES LIÉS A LA SANTE ET A LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Plus de 2 000 opérateurs travaillent dans nos usines sur la fabrication d'ensembles de structures par mécano-soudure (châssis, flèches et mâts), à l'assemblage ou dans les cabines de peinture. Les principaux risques de notre activité sont liés :

- au poste de travail : ergonomie au poste, outils mécaniques ou à main, appareils de soudage et de meulage...
- à l'environnement du poste : circulation, déplacement des postes roulants, risques oculaires, bruits et vibrations,...
- à l'usage des produits chimiques : colle, aérosols...

Ces risques peuvent avoir des conséquences sur la santé, le bien-être, voire l'intégrité physique du personnel de Manitou et des personnes extérieures travaillant sur les sites du groupe.

De manière à anticiper et à réduire au maximum les risques potentiels sur la santé des employés du groupe et de tiers, Manitou s'est engagé dans une politique de prévention et de formation. Ces actions sont dans les priorités du groupe.

Voir également les notes 4.4.1 et 4.4 du présent document.

DÉPENDANCE PAR RAPPORT À DES PERSONNES OCCUPANT DES POSITIONS CLÉS ET AU PERSONNEL QUALIFIÉ

La réussite du groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'administration, de son Comité Exécutif et des équipes d'experts de la société.

Le départ d'un ou plusieurs membres du Conseil d'administration, du Comité Exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un impact négatif sur les activités du groupe. Afin de limiter ce risque, le groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés (voir section 4.3 du présent document de référence). Par ailleurs, il est également précisé qu'au sein du Conseil d'administration Jacqueline Himsworth, Marcel-Claude Braud, Gordon Himsworth, Emilie Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux. Les actionnaires familiaux ont signé le 3 mai 2017 un pacte d'actionnaires pour une durée de 4 ans.

Pour plus de précisions concernant la composition des organes d'administration, il convient de se reporter aux notes 5.1 et 5.2 du présent document.

RISQUES LIÉS AUX TALENTS

Compte tenu de la nature de ses activités, le succès du groupe repose pour une large part sur le savoir-faire et l'implication de ses collaborateurs. La disponibilité, les compétences et l'engagement des collaborateurs Manitou sont donc des facteurs essentiels à la réussite du groupe.

Dans un environnement concurrentiel, si le groupe Manitou perdait le concours de certains collaborateurs ou n'était plus en mesure d'attirer de nouveaux talents, ses perspectives de croissance ou sa situation financière pourraient en être affectées. Le groupe Manitou travaille notamment avec le programme « Joint the Up Movement » pour attirer et retenir les meilleurs talents afin de préserver le bon fonctionnement de ses activités.

Voir également les notes 4.1.1 et 4.3.3 du présent document.

3.1.5. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'activité industrielle du groupe entraîne des risques de pollution dans l'air, l'eau et les sols. Les rejets de composés organiques volatiles dans l'atmosphère et les risques de pollution de l'eau sont liés à l'activité de peinture. Il existe également un risque de déversement de produits chimiques. Par ailleurs, comme toute activité industrielle, les sites du groupe Manitou sont également exposés à des risques d'incendie, et d'explosion (liés aux locaux de charge des batteries et aux cabines de peinture). De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités, la situation financière et l'image de Manitou.

Voir également les notes 4.1.1 et 4.4 du présent document.

3.1.6. RISQUES DE QUALITÉ DES PRODUITS

Les matériels fabriqués par le groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du groupe sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité. Malgré les moyens importants mis en œuvre, la société mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du groupe.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 2.3 du présent document.

3.1.7. RISQUES LIÉS A L'UTILISATION DES MACHINES MANITOU

Chaque jour, 500 000 personnes utilisent nos machines et bien que nos matériels, par leur nature, apporte de la sécurité, le risque d'accident est réel. La survenue d'un accident impliquant un engin de manutention est toujours liée à la conjonction de plusieurs facteurs : le choix d'un matériel et de son équipement non adaptés à son environnement, ou une méconnaissance et une utilisation inappropriée du matériel. Une machine défaillante peut également impliquer un défaut de conception ou de maintenance.

Des problèmes liés à la sécurité des matériels et des usages pourraient entraîner des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités, la situation financière et l'image de Manitou.

Le design, les équipements, les procédés existants et les manuels utilisateurs sont en permanence améliorés par Manitou de manière à prévenir le plus grand nombre de ces risques.

Voir également la note 4.1.1 du présent document.

3.1.8. RISQUES COMMERCIAUX

RISQUE DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRATS IMPORTANTS

PARTENARIAT AVEC YANMAR

Le groupe Manitou dispose avec le groupe Yanmar, groupe motoriste japonais qui intervient dans la fabrication d'équipements de construction et actionnaire de Manitou BF, d'une collaboration technique en termes de motorisation. Yanmar distribue également des produits Manitou à destination du marché agricole japonais.

PARTENARIAT AVEC HANGCHA

Manitou sous-traite depuis 2012 auprès de Hangcha la fabrication des chariots industriels thermiques de faible tonnage, dont la conception et le développement sont assurés par les équipes Manitou, ainsi que la fabrication de chariots électriques et de chariots thermiques gros tonnage.

AUTRE PARTENARIAT

Par ailleurs le groupe Manitou distribue à travers une concession en France des chariots industriels.

RISQUE PAYS

Le groupe distribue ses produits dans plus de 140 pays soit directement pour des grands comptes, soit à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence d'une crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du groupe et sur son résultat opérationnel.

Un mauvais environnement économique est susceptible d'impacter les activités du groupe et donc ses résultats financiers. Ainsi, les périodes d'activité économique réduite et a fortiori les périodes de crise peuvent contribuer à une baisse importante de la demande sur un ou plusieurs marchés géographiques.

Les activités du groupe dans certains pays comportent des risques, notamment : une volatilité du PIB, une instabilité économique et politique, de possibles troubles sociaux, des changements réglementaires, des difficultés de recouvrement, d'importantes fluctuations des taux d'intérêts et des taux de change, des manques de liquidité en devises et des mesures de contrôle des changes. Pour plus de précisions concernant la gestion du risque concernant les distributeurs, il convient de se reporter à la section 3.2.4 Risque de Crédit. Il est important de préciser que le distributeur ou client direct le plus important ne représente pas plus de 2 % du chiffre d'affaires du groupe.

3.1.9. RISQUES RELATIFS AUX CLIENTS POUR LA PART DES CRÉANCES NON COUVERTES PAR DES ASSURANCES

Dans le cadre de ses activités commerciales, le groupe est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients pour la part des créances non couverte par les assurances.

Une fonction centrale de crédit management a pour mission de supporter de façon ad-hoc les besoins des filiales commerciales pour le traitement des dossiers les plus techniques ou sensibles.

3.1.10. RISQUES JURIDIQUES

RISQUES LIÉS À LA LÉGISLATION ET À SON ÉVOLUTION

Les activités du groupe sont soumises à diverses législations qui peuvent être complexes et sont susceptibles d'évoluer. Le groupe ne peut donc exclure tout risque de non-conformité. Toutefois, le groupe Manitou porte une attention particulière au respect des législations en vigueur et aux actions à mener pour se conformer et adapter ses activités aux nouvelles réglementations, recommandations, normes nationales, européennes et internationales. Ainsi le groupe Manitou s'organise pour adapter ses pratiques et ses procédures anticorruption afin de répondre à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2) promulguée en France le 9 décembre 2016.

Voir également les notes 4.1.1 et 4.5.2 du présent document.

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits. Ces normes imposent des prescriptions de plus en plus sévères notamment pour limiter les émissions de CO₂ (voir note 2.3).

Les organismes de réglementation dans l'Union Européenne, au Japon, aux USA (EPA – Environmental Protection Agency) et au Canada se sont accordés sur des réglementations pour les équipements diesel non routiers qui limitent les émissions polluantes :

- monoxyde de carbone (CO),
- hydrocarbures (HC),
- particules (PM),
- oxydes d'azote (NOx).

Cette démarche a abouti à l'introduction des réglementations Stage III et IV en Europe et Final Tier 4 aux États-Unis. Ces normes ont imposé une nouvelle réduction des niveaux de PM et NOx. Elles se sont accompagnées du développement de nouveaux carburants (GNR – gazoles non routiers) et de nouveaux types de motorisation avec notamment l'usage de filtres à particules et de systèmes de réduction des NOx.

L'Europe poursuit l'évolution de sa réglementation avec le Stage V. Cette norme impose une nouvelle diminution des émissions de particules et instaure la surveillance du nombre de particules émises à compter de 2019 ou 2020 en fonction des motorisations. Cette évolution devrait avoir pour conséquence la poursuite de la mise en place de filtres à particules et une hausse du prix des moteurs.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier du passage des phases IIIA à IIIB, IV et V en fonction de la puissance des moteurs.

EXHAUST EMISSION REGULATIONS



EC NRMM

Output	0-19 kW	19-37 kW	37-56 kW	56-130 kW	> 130 kW		
2010	NO RÉGULATION	STAGE IIIA	STAGE IIIA	STAGE IIIA	STAGE IIIA		
2011				STAGE IIIB	STAGE IIIA	STAGE IIIA	
2012					STAGE IIIA	STAGE IIIA	
2013			STAGE IIIB	STAGE IIIB	STAGE IIIA	STAGE IIIA	
2014					STAGE IIIA	STAGE IIIA	
2015					STAGE IIIA	STAGE IIIA	
2016			STAGE IV	STAGE IV	STAGE IV	STAGE IIIA	STAGE IIIA
2017						STAGE IIIA	STAGE IIIA
2018						STAGE IIIA	STAGE IIIA
2019	STAGE V	STAGE V	STAGE V	STAGE IIIA	STAGE IIIA		
2020				STAGE IIIA	STAGE IIIA		
2021				STAGE IIIA	STAGE IIIA		

Les moteurs de nouvelle génération nécessitent de disposer d'une qualité de gasoil spécifique rendant la commercialisation en l'état de machines conformes aux nouvelles normes impossible dans les pays à bas niveau de régulation.

Le groupe Manitou s'est attaché depuis plusieurs années à rechercher les meilleures technologies en termes de motorisation pour satisfaire au respect de la réglementation, tout en optimisant la performance de ses machines et à mobiliser une part significative de ses ressources de recherche et développement sur ces évolutions. Il a été amené à définir des offres produits commercialisables par région pour répondre aux obligations des zones géographiques où s'appliquent ces réglementations tout en conservant des machines adaptées pour les autres zones.

Le passage d'une norme à l'autre intègre des clauses de flexibilité qui peuvent varier d'un continent, d'un pays ou d'une région à l'autre.

L'évolution normative génère une complexité très importante pour les constructeurs en entraînant :

- des efforts importants de recherche et développement afin de redimensionner l'ensemble des machines aux caractéristiques des nouveaux moteurs,
- un risque de rupture d'offre commerciale en cas d'échec de développement dans les temps impartis d'une machine compatible avec la nouvelle réglementation (retard pouvant provenir de Manitou ou de ses fournisseurs),
- un risque bilanciel lié à l'acquisition par avance de quantités de moteurs destinées à couvrir les phases de transition,
- un risque qualité portant sur le stockage des moteurs qui doivent être conditionnés dans le respect de taux d'hygrométrie et de température constants. Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'état des moteurs avant tout assemblage,
- un risque de limite capacitaire des motoristes à fournir en amont les quantités de moteurs souhaitées pour passer la phase de transition (pour mémoire situation rencontrée en 2011),
- un renchérissement important du prix de revient des nouvelles machines, sans pouvoir nécessairement le répercuter instantanément sur le client et sans avantage particulier pour l'utilisateur final, qui pèse sur les marges,
- une pression concurrentielle accrue et peu lisible pendant la période de lancement des nouveaux produits qui entraîne des pressions importantes sur les marges.

Les changements de normes et le calendrier définis par les instances réglementaires sont en principe suivis par les États.

Il existe toutefois un risque que certains États ou certaines régions puissent décider d'une application plus restrictive des normes, empêchant l'utilisation de moteurs pre-buy afin de privilégier l'entrée en vigueur de moteurs moins polluants.

Tout changement du calendrier d'application dans une ou des zones représentant un volume d'activité significatif pour le groupe pourrait générer un risque d'obsolescence des stocks réalisés en moteurs pre-buy.

Le groupe Manitou, dans le cadre du passage à la norme stage IV, a démontré sa capacité à gérer des opérations de pré-stockage.

RISQUE DE LITIGE

Plusieurs sociétés du groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires.

Les litiges peuvent être de nature commerciale, sociale ou liés à la propriété intellectuelle ou aux produits. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture, par le groupe et ses conseils, des risques encourus concernant les litiges en cours.

Au cours des douze derniers mois et à la connaissance du groupe, il n'y a eu aucun litige, aucune procédure gouvernementale ou judiciaire autre que celles décrites ci-dessous ni aucun arbitrage en cours ou susceptible d'avoir lieu, pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière, les activités ou les résultats.

Litige pour contrefaçon

En mai 2017, le groupe Manitou a été assigné par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon de deux brevets européens. En décembre 2018, JCB a de nouveau assigné le groupe en contrefaçon pour un troisième brevet.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer. De plus, une sortie de ressource au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

Voir également la note 3 figurant dans les annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018, chapitre 6.1.5.

3.2. RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction financière de la société mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du groupe sont gérées par la Direction financière dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières. La note 10 de l'annexe des comptes consolidés se réfère au présent paragraphe sur les risques financiers.

3.2.1. RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et liquidité du Groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements,
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiements, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère où les besoins de financement du groupe sont financés.

Les besoins en financement du groupe sont assurés d'une part au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découverts bancaires) et d'autre part au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification.

Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2018 le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 185 M€ auquel s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 67 M€.

La dette nette* s'élève à 148 M€ au 31 décembre 2018.

Convention de crédit de décembre 2016

En 2016, la société Manitou BF a aménagé et étendu son principal contrat de financement pour une période de 5 ans, auxquels s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'un an, qui ont été exercées. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2018, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

Lignes de découverts bancaires

Le groupe dispose de lignes de découverts bancaires qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

* termes définis au paragraphe 7.7

ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Lignes en millions d'euros	Bénéficiaires	Maturité	Montant en devise locale	Montant en euros	Utilisation au 31.12.18	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
CONVENTION DE CRÉDIT (DÉC 16)									
Revolving Facility <i>multidevise</i> (\$/€)	Manitou BF ou Manitou Americas	déc. 23	180	180	84	84	0	0	
AUTRES PASSIFS FINANCIERS									
Obligataire 2	Manitou BF	déc. 19	12	12	12	12	0	0	
Obligataire 3	Manitou BF	juil 22	25	25	25	0	25	0	
Autres emprunts bancaires	Manitou BF	déc 24	4	4	4	1	3	0	
Autres*	Divers		67	67	30	30	0	0	
TOTAL GROUPE					288	156	128	28	0
Emprunts de location financement					1				
Instruments dérivés					5				
Engagement rachat de titres de minoritaires et autres dettes					18				
TOTAL DETTE FINANCIERE					180				
Trésorerie et actifs financiers					32				
TOTAL DETTE NETTE					148				

* Essentiellement Lignes ordinaires de découvert bancaire

La marge bancaire appliquée fluctue de 75 à 175 points de base pour la ligne Revolving Facility en fonction d'une fourchette de ratio de leverage* allant jusqu'à 3,5. Au 31 décembre 2018, le leverage s'établit à 0,9.

Les différentes lignes mentionnées ci-dessus sont destinées à financer l'ensemble des opérations du groupe (general purpose).

Au 31 décembre 2018, l'échéancier des actifs et passifs liés aux financements présente un montant total disponible de 288 M€ dont 156 M€ sont utilisés à cette date. Il est par ailleurs précisé que le groupe dispose de lignes ordinaires de découvert bancaire d'un montant de 67 M€ à la date de la publication (en dehors de la Revolving Facility et des dettes liées à l'activité financement des ventes). Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 10.6 des annexes aux comptes consolidés du présent document de référence.

RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHÉES AUX LIGNES DE CRÉDIT

Lignes	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S2 2023
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing* < 1 Leverage* < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

La note 10 « Passifs financiers courants et non courants » de l'annexe aux comptes consolidés présente en détail l'ensemble des dettes du groupe.

Toutes les clauses de ratios ou covenants, de « material adverse change »* et de « cross default »* sont respectées à la date d'enregistrement du présent document de référence.

* Termes définis en 7.7

3.2.2. RISQUE DE TAUX

RISQUE DE TAUX

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la charge financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité et de la charge financière.

Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

LIGNES DE CRÉDIT

Le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net et la position financière du groupe. La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +0,5 % des taux d'intérêt**
	Couverture Fixe	Tunnel	Cap	Total*	
31.12.2018	0 %	0 %	59 %	59 %	
31.12.2019	0 %	29 %	88 %	118 %	0,23 M€
31.12.2020	0 %	29 %	88 %	118 %	0,15 M€
31.12.2021	0 %	44 %	88 %	132 %	0,15 M€

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2018

** Sur la base du taux Euribor 3 mois de -0,309 % appliqué au 31 décembre 2018 (impact résultat avant impôt) et sans prise en compte de l'impact des couvertures.

Pour toute précision complémentaire, il convient de se reporter aux Notes 10.7 et 10.8 des comptes consolidés.

3.2.3. RISQUE DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion.

Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard aux tailles respectives des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2018 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée.

Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2018, le groupe a facturé environ 34 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (17 %), en livres sterling (10 %), en dollars australiens (3 %) et en rand sud africain (1,6 %), les autres devises étant le rouble russe, le dollar Singapour, la roupie indienne, le real brésilien et le yuan chinois. En 2018, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de ventes à terme de livres sterling, de dollars australiens, de roubles russes et de rands sud africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2018 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2018 en milliers d'euros									
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/EUR +5 %	GBP/EUR +5 %	USD/EUR +5 %	ZAR/EUR +5 %	SGD/EUR +5 %	RUB/EUR 5 %	BRL/EUR 5 %	INR/EUR 5 %	
EUR									
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL, INR)	791	1 730	1 159	486	0	0	266	0	
Dettes (GBP, USD, BRL)	-1	-130	-8	0	0	0	-1	0	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, ZAR, SGD, BRL)	29	257	3 593	0	180	0	0	0	
S/ TOTAL	818	1 857	4 744	487	180	0	265	0	
AUD									
Créances (EUR)	-7								
Dettes (EUR)	0								
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-108								
S/ TOTAL	-115								
GBP									
Créances (EUR)		-144							
Dettes (EUR)		3							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-117							
S/ TOTAL		-259							
USD									
Créances (EUR)			-713						
Dettes (EUR)			137						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-98						
S/ TOTAL			-674						
ZAR									
Créances (EUR)				0					
Dettes (EUR)				4					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0					
S/ TOTAL				4					
SGD									
Créances (EUR)					-159				
Dettes (EUR)					250				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-174				
S/ TOTAL					-83				
RUB									
Créances (EUR)						-131			
Dettes (EUR)						148			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						0			
S/ TOTAL						16			

31.12.2018 en milliers d'euros								
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/EUR +5 %	GBP/EUR +5 %	USD/EUR +5 %	ZAR/EUR +5 %	SGD/EUR +5 %	RUB/EUR 5 %	BRL/EUR 5 %	INR/EUR 5 %
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							0	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							-452	
S/ TOTAL							-452	
INR								
Créances (EUR)								-5
Dettes (EUR)								18
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ TOTAL								13
TOTAL	704	1 598	4 070	490	97	16	-187	13

LA POSITION NETTE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LES PRINCIPALES DEVISES ÉTRANGÈRES PAR RAPPORT À L'EURO EST LA SUIVANTE :

Vs EUR en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
AUD	17 210	-26	17 184	-29 330	-12 146
GBP	41 729	-2 736	38 993	-147 310	-108 317
USD	99 793	-166	99 627		99 627
ZAR	10 217	0	10 217	-9 234	983
Autres monnaies	9 378	-23	9 355	-14 491	-5 136
TOTAL	178 327	-2 951	175 376	-200 365	-24 989

Vs USD en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	15 417	-2 587	12 830		12 830
Autres monnaies	0	-78	-78		-78
TOTAL	15 417	-2 665	12 752	0	12 752

Vs GBP en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	4 967	-51	4 915		4 915
Autres monnaies					
TOTAL	4 967	-51	4 915	0	4 915

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2018, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Nous avons également précisé que les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été constaté. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 10.8 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2018, chapitre 6.1.5

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euro des comptes de résultats des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31.12.2018	
Devise (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	318	11	8
GBP	200	5	4
ZAR	35	2	0
AUD	57	3	1
SGD	22	1	0
Autres	91	6	4
TOTAL	722	28	19

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de sensibilité			31.12.2018
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5 % de l'euro
USD	365	0 %	-18
GBP	19	0 %	-1
ZAR	14	0 %	-1
AUD	11	0 %	-1
SGD	8	0 %	0
Autres	23	0 %	-1
TOTAL	441	0 %	-21

3.2.4. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

en millions d'euros	2017	2018
Créances de financement des ventes	6	11
Clients et comptes rattachés	325	362
Autres créances	32	42
Trésorerie et équivalent de trésorerie	40	28
TOTAL	403	442

LA GESTION DU RISQUE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi en 2018, aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.3. AUTRES RISQUES

RISQUE FISCAL

Le groupe Manitou opère dans de nombreux pays relevant de régimes fiscaux différents. Le risque fiscal est le risque associé à des changements de lois et règlements, à l'interprétation desdites lois et règlements et à l'évolution de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales.

Compte tenu des évolutions constantes de ces règles fiscales, le groupe ne peut garantir de manière absolue que ses interprétations ne seront pas remises en cause, avec des conséquences négatives sur sa situation financière ou ses résultats.

Le groupe, soucieux de se conformer aux lois et règlements fiscaux en vigueur localement, s'appuie sur des experts externes pour veiller au respect de ses obligations en la matière et ainsi limiter le risque fiscal à un niveau raisonnable et habituel.

Par ailleurs, le groupe est actuellement engagé dans des contrôles, notamment la société Manitou BF pour laquelle un contrôle a débuté fin novembre 2018.

IMPACT COMPTABLE DE LA SITUATION FISCALE DE CERTAINES ENTITÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'activation comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes comptables est matérialisée dans les comptes lorsque la possibilité d'utilisation des pertes reportables sur les années futures est jugée plus probable qu'improbable, dans un horizon relativement court.

En conséquence, si elle devait se produire, la non-activation récurrente des pertes reportables de certaines entités déficitaires pourrait générer, dans les comptes consolidés, une charge nette d'impôt supérieure ou égale au résultat avant impôt.

RISQUES DE DÉFAILLANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le groupe dépend d'infrastructures et d'applications informatiques pour gérer l'ensemble de ses processus opérationnels (approvisionnement, fabrication, distribution) et financiers (consolidation). Un dysfonctionnement majeur du système d'information qu'il soit d'origine naturelle (inondation, tremblement de terre...), accidentelle (incendie, court-circuit...) ou malveillante (virus, vol de données, cyber-sécurité...) pourrait impacter la performance opérationnelle du groupe et nuire à sa rentabilité.

Pour se prémunir de ces risques, le groupe externalise, depuis 2015, les équipements informatiques les plus critiques sur des sites protégés et équipés

La direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 12 figurant dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2018.

3.2.5. RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

3.2.6. RISQUE SUR LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe offre à certains de ses salariés des régimes à prestations définies : indemnités de départ à la retraite, médailles du travail, régime de pension et régime de retraite pour certains employés, retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis, régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieure à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent partiellement couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance qui les investissent sur des supports de type actions, obligations, immobilier ou autres. Une évolution défavorable de la valorisation des actifs de couverture expose le groupe à devoir procéder à des versements de couverture complémentaires pour respecter les obligations de couverture minimum exigées par certains régimes ou honorer ses engagements.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter aux notes 1.20 et 19 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2018, chapitre 6.

des dernières technologies afin d'en limiter l'accès et d'assurer la continuité des systèmes d'exploitation en cas de dysfonctionnement mineur (coupure) et afin de pouvoir récupérer les informations en cas de dysfonctionnement majeur (incendie...). De plus des sauvegardes de données régulières sont réalisées sur l'ensemble des sites du groupe afin de garantir la récupération des informations.

Enfin, les systèmes de protection sont mis à jour de manière permanente (firewall, antivirus...) et les droits d'accès modifiés et contrôlés à fréquence régulière.

Voir également la note 4.5.2 du présent document.

RISQUES GÉOPOLITIQUES

Les activités du groupe dans certains pays peuvent être affectées par des risques géopolitiques tels que les guerres, les actes de terrorisme, les conflits qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité du groupe mais aussi sur la sécurité des personnes travaillant pour le groupe.

Une veille permanente est réalisée sur les pays identifiés comme à risque par les différents ministères des affaires étrangères des pays dans lequel le groupe est présent. Les déplacements y sont limités au maximum.

RISQUES DE MANQUEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET À LA LOI

L'éthique et l'intégrité sont des valeurs fondamentales pour le groupe Manitou. Comme tout groupe international, Manitou peut être exposé à des risques juridiques en cas de non conformité, notamment en matière de lutte contre la fraude ou la corruption et de respect des droits de l'homme de la part de ses collaborateurs ou de parties prenantes.

De tels manquements sont susceptibles d'exposer le groupe ou ses collaborateurs à des sanctions pénales ou administratives et pourraient porter atteinte à sa réputation et à ses résultats. Ils appellent donc la mise en œuvre d'une démarche de prévention très affirmée, basée sur une éthique irréprochable, des règles de conduite strictes ainsi que des actions de formation et de sensibilisation.

Différentes procédures ont été instaurées par la direction générale du groupe afin de se prémunir contre le risque de fraude. Ont été notamment mis en place un manuel de délégation pour limiter les droits et les accès des collaborateurs du groupe, un questionnaire d'évaluation sur les contrôles clés déployé dans chacune des entités du groupe ainsi que des missions d'audit interne.

Voir également la note 4.5.2 du présent document.

RISQUES À LA SUITE DU BREXIT

Les conséquences du vote du « Brexit » le 23 juin 2016 sont à ce stade incertaines et dépendront de nombreux facteurs, notamment des modalités de mise en œuvre. Le Brexit pourrait avoir des conséquences sur la conjoncture européenne et sur l'activité du marché britannique. L'affaiblissement marqué de la livre sterling se matérialise déjà dans les comptes et est susceptible également de rendre nos produits moins concurrentiels face à des constructeurs britanniques.

La sensibilité du groupe au risque de change sur la livre sterling est précisée dans la note 3.2.3 du présent document.

RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES

L'exposition et l'expansion géographique peuvent conduire le groupe à être présent dans des zones exposées à des risques naturels, notamment sismiques. Des catastrophes d'origine naturelle pourraient donc causer des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement, et affecter directement le groupe Manitou ou ses fournisseurs et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités, et la situation financière du groupe.

Voir également la note 4.1.1 du présent document.

3.4. LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES

Le groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens y compris la perte d'exploitation. Le groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la société mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile « Master » qui intègre quasiment toutes les filiales, y compris Manitou Americas. Cette police Master intervient en relais des garanties offertes par les polices

souscrites localement. À la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 50 M€ par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type « tous risques sauf » pour des montants conformes aux risques identifiés.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes ainsi que les atteintes à l'environnement.

3.5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

3.5.1. LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale,
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

Au-delà des objectifs ci-dessus énoncés, le groupe a signé en 2015 la charte Global Compact des Nations Unies.

Depuis 2007, le contrôle interne du groupe Manitou s'appuie sur une charte éthique. Cette charte, mise à jour en 2010, est un cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités. Elle est fondée tant sur les principes collectifs que le groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

Le Comité Exécutif, dont la composition est détaillée dans le rapport de gestion, se réunit chaque semaine autour du Directeur général. Les membres du Comité exécutif sont entourés d'un Comité de direction regroupant les fonctions de leur périmètre.

Cette organisation fournit un cadre qui permet de contrôler, lors de « Business Reviews » trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs de chaque division et de chaque région de vente et de façon biannuelle de chaque fonction support. Des revues périodiques du Secrétariat général et des ressources humaines sont également réalisées.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur un manuel de délégations de décisions et de responsabilités mis à jour en juillet 2016, aligné sur l'organisation du groupe, applicable à l'ensemble des sociétés du groupe et portant sur les domaines suivants :

- obligations légales et réglementaires, y compris en matière d'hygiène et sécurité et de respect de l'environnement,
- opérations financières, y compris engagements hors bilan,
- processus budgétaire,
- opérations commerciales,
- achats,
- gestion des immobilisations,
- ressources humaines.

Le groupe s'est doté d'un nouveau manuel de contrôle interne en décembre 2016. Ce référentiel, adapté aux sociétés du groupe, a permis de renforcer la culture de contrôle interne du groupe.

Le dispositif de contrôle interne est animé par le Directeur financier du groupe rattaché au Secrétaire général.

3.5.2. ORGANISATION

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation clairement définie :

- Deux divisions produits, MHA – Material Handling & Access (Manutention et Nacelles) et CEP – Compact Equipment Products (Equipements compacts),
- Une division Services & Solutions, une direction Vente & Marketing et des fonctions supports réparties entre le Secrétariat général et les ressources humaines.

3.5.3. ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du groupe est assurée par la Direction financière.

La procédure budgétaire et de reporting mensuel est un outil essentiel pour Manitou dans le pilotage de ses opérations. Il s'agit d'un processus structuré et structurant permettant d'organiser un partage d'informations et d'objectifs stratégiques au sein

du groupe. La diffusion en interne et externe d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun permet à chacun d'exercer sa responsabilité.

Pour la clôture annuelle et pour les arrêts intermédiaires, les liasses de consolidation sont établies par les filiales conformément au manuel financier du groupe Manitou et transmises au service consolidation de la société mère.

La Direction financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

ETABLISSEMENT DES COMPTES

PRINCIPE D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adopté par l'Union Européenne à la date d'arrêt des comptes.

Les états financiers de la société Manitou BF sont établis conformément aux règles françaises.

LES COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

Les comptes de la société mère et du groupe sont établis par la Direction comptable, assistée d'un expert-comptable pour les comptes sociaux. Ils sont validés par le Secrétaire général - CFO et le Directeur général puis arrêtés par le Conseil d'administration.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MANITOU

Les comptes consolidés du groupe sont établis par la Direction comptable du groupe. Cette direction est chargée en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information, de l'exploitation, de la maintenance et des développements de l'outil de consolidation et du système d'information financière.

LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES

Chaque filiale communique ses comptes à la Direction comptable selon un calendrier fixé par le groupe. La Direction comptable revoit dans sa globalité les comptes du groupe et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes sont diffusés tous les mois à la Direction générale. Un manuel définit les normes groupe applicables et leur présentation. Ce manuel, enrichi chaque année, est mis à disposition des toutes les entités du groupe.

Des instructions de clôture sont également communiquées mensuellement à toutes les filiales.

LES OUTILS DE LA CONSOLIDATION

Le groupe Manitou élabore ses comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de compte unique pour toutes les sociétés du groupe.

CONTRÔLES DES COMPTES

Les comptes semestriels et annuels sont contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes qui applique les normes de la profession.

Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux Commissaires aux comptes du groupe et revus avec la direction financière.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit le 1^{er} mars 2019. Le Conseil d'administration s'est réuni le 6 mars 2019 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés de Manitou au 31 décembre 2018.

Des réunions de travail et de synthèse sont régulièrement organisées entre les Commissaires aux comptes et la Direction financière du groupe, dans le cadre d'un processus continu d'échange.

Le Comité d'audit est présent à toutes les étapes essentielles de validation de l'information financière.

■ 4. NOTRE AMBITION RSE*

* Responsabilité Sociétale d'Entreprise

4.1.	NOTRE AMBITION ET NOS ENGAGEMENTS	45
4.2.	DES PRODUITS ET DES SERVICES DURABLES	50
4.3.	MANITOU GROUP, UN EMPLOYEUR ENGAGÉ	53
4.4.	PRIORITÉ A LA PRÉVENTION DES RISQUES SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENTAUX	58
4.5.	LA CRÉATION DE VALEUR AVEC NOS PARTENAIRES	60
4.6.	LA PERFORMANCE RSE DU GROUPE	63
4.7.	TABLES DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)	65
4.8.	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	68

La valeur des machines et services du groupe Manitou réside dans la fonctionnalité apportée par leur utilisation : **ils facilitent, sécurisent, rendent plus productifs et transforment les usages.**

La manutention, l'élévation de personnes et le terrassement se trouvent à la croisée de nombreux **défis agricoles, industriels, humains et environnementaux**. La croissance démographique, l'urbanisation et le développement économique requièrent un accroissement de la production agricole, la construction et la rénovation de logements et d'infrastructures de communication, tout en optimisant l'accès aux ressources de la planète.

La mission du groupe Manitou est d'améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'efficacité partout dans le monde:

- aux **besoins de port de charges toujours plus lourdes** répondent des machines innovantes et adaptées qui soulagent les efforts humains,
- aux **besoins croissants de productivité** répondent des produits et des offres de services dédiés à chaque application avec un coût total de possession et une empreinte environnementale les plus faibles possible,
- aux **besoins d'intégration dans un monde digital** répondent des machines connectées,
- aux **besoins d'approches innovantes de nos clients** répondent de nouveaux services, envisageant différemment le cycle de vie et les conditions d'accessibilité des machines : la location et les machines de seconde main deviennent des solutions pertinentes pour maîtriser le coût total de possession et limiter l'empreinte environnementale,
- aux **besoins d'améliorations des conditions de travail** répondent des machines adaptées à chaque usage et tournées vers le respect de la santé et la sécurité des personnes et des biens.

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), au cœur de la mission du groupe, l'accompagne vers un monde de la manutention, de l'élévation de personnes et du terrassement plus sûr, innovant et durable.

Le nom de notre démarche RSE, le plan **Élévation**, est ainsi porteur de sens à plusieurs titres :

- l'élévation, **c'est notre cœur de métier** et notre raison d'être, une manière d'accompagner nos utilisateurs dans un travail facilité et plus sûr,
- l'élévation, c'est une prise de hauteur sur les enjeux sociétaux liés à nos activités. Nous voulons prendre **conscience de nos responsabilités**, de celles de nos parties prenantes et travailler avec **l'ensemble de notre chaîne de valeur** pour mieux les anticiper et y répondre,
- l'élévation, c'est **mobiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise** autour du développement durable, accompagner les talents dans le respect de la diversité et des envies entrepreneuriales, récompenser les réussites, dans le respect d'une qualité de vie au travail optimale,
- l'élévation, c'est enfin l'ambition de porter le groupe vers une **gouvernance intégrant les enjeux du Développement Durable**.

Cette démarche RSE est portée directement par le Comité Exécutif, avec le plein soutien du Conseil d'administration.

Depuis 2015, le groupe Manitou adhère aux **10 principes du Pacte Mondial de l'ONU**. Cette adhésion renouvelée en 2018 nous engage à intégrer chacun de ces principes dans notre stratégie, notre culture, nos opérations et les interactions avec nos parties prenantes.

Le groupe Manitou a procédé conformément aux articles : L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

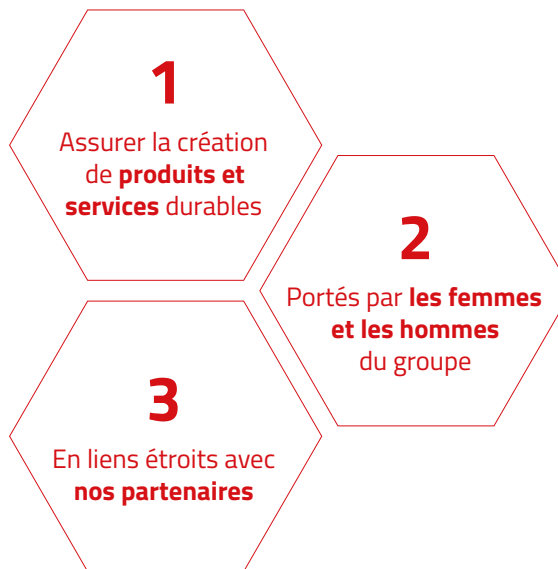
4.1. NOTRE AMBITION ET NOS ENGAGEMENTS

Pour fournir à ses clients des solutions de manutention, d'élévation de personnes et de terrassement durables et responsables, le plan « Élévation » donne les ambitions du groupe Manitou en matière de RSE.

Le groupe Manitou transforme son offre de produits et services pour les rendre plus durables et innovants. Le groupe ne travaille pas seul : il implique ses collaborateurs et sa chaîne de valeur, pour construire les solutions de manutention, d'élévation de personnes et de terrassement de demain dans le respect des Hommes et de l'environnement.

En 2018, le groupe a fixé à 2022 les ambitions du plan « Élévation » :

3 ambitions et 10 engagements, chacun associé à un objectif et des actions clés.



Cette responsabilité sociétale pleinement intégrée à la stratégie du groupe vise à anticiper, réduire les risques et créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

4.1.1. NOS ENGAGEMENTS FACE AUX PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE

Un groupe de travail composé des directions Financières, RSE et Audit Risques et Compliance a permis d'identifier les risques extra-financiers du groupe. La méthodologie s'est basée à la fois sur :

- Les résultats de travaux antérieurs : l'analyse de matérialité RSE¹ et de la cartographie des risques² du groupe, reconfrontés.
- Aux enjeux développement durable des Référentiels RSE³.

L'évaluation du niveau d'importance des enjeux (en fonction de l'impact business et de la maîtrise du groupe) a permis d'identifier 5 macros-risques : climat et pollution des milieux, raréfaction des ressources naturelles, santé et sécurité des personnes, gestion des talents et droits de l'homme et règles éthiques.

La stratégie RSE du groupe se base sur la compréhension de ces risques majeurs, l'écoute de nos parties prenantes, et une dynamique d'amélioration continue depuis 2007.

La nouvelle feuille de route RSE se déploie sur la période 2018-2022. Impulsée par le travail collaboratif d'une partie des équipes dirigeantes, celle-ci a ensuite été validée par les membres du Comité Exécutif.

La Direction a fixé des objectifs 2022, avec des cibles annuelles, pour chacun des engagements du groupe. Ces engagements visent à terme un modèle de RSE intégré dans les métiers, dans les process et dans les relations avec nos parties prenantes. Le pilotage de ces objectifs est en cours de déploiement. Cette démarche ardue, mais porteuse de sens, donne au plan Élévation un nouvel élan.

¹ Analyse de matérialité RSE réalisée en 2012 auprès des parties prenantes internes et externes du groupe

² Cartographie des risques du groupe réalisée en 2016

³ Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, thématique du Grenelle, et GRI

5 MACRO RISQUES RSE ET NOS POLITIQUES POUR Y REpondre

1 - GESTION DES TALENTS

	NOS POLITIQUES ET DILIGENCES	NOS INDICATEURS DE PILOTAGE	NOS OBJECTIFS 2022 (versus 2018)
<p>Les ressources humaines sont le moteur de l'évolution actuelle de l'entreprise. La disponibilité, les compétences et l'engagement des collaborateurs sont donc des facteurs essentiels à la réussite de l'entreprise.</p> <p>Si l'attractivité de Manitou pour attirer, retenir les personnes disposant des compétences et talents nécessaires, devait ne pas être suffisante, l'atteinte des objectifs du groupe pourrait en être affectée et cela pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats. La mobilisation du management et des équipes dans une période de très forte activité est également essentielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attirer, développer et fidéliser les compétences ▪ Motiver et fédérer ▪ Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail ▪ Traduire au sein de nos équipes la diversité de nos clients et de nos marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Embauches en CDI ▪ Taux d'engagement ▪ Taux de départ volontaire ▪ Nombre moyen d'heures de formation par salarié ▪ Part du top management non français ▪ Part des femmes par statut ▪ Nombre de personnes en situation de handicap 	72 % Atteindre 72 % d'employés engagés selon l'enquête d'opinion réalisée en interne
			100 % Garantir que 100 % des entités aient initié au moins une initiative pour améliorer l'expérience collaborateur
			2 200h 2 200 heures de volontariat seront offertes par le groupe
			1 % 1 % du résultat net Groupe sera dédié au financement d'actions pour l'éducation
			850 Atteindre l'effectif total de 850 femmes au sein du groupe

2 - SANTÉ & SÉCURITÉ DES PERSONNES

	NOS POLITIQUES ET DILIGENCES	NOS INDICATEURS DE PILOTAGE	NOS OBJECTIFS 2022 (versus 2018)
<p>Les collaborateurs : la vigilance vis-à-vis de la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs est primordiale, notamment en période de forte activité.</p> <p>Dans les usines, plus de 2 000 opérateurs travaillent sur la fabrication d'ensembles de structures par mécano-soudure (châssis, flèches et mâts), à l'assemblage, ou dans les cabines de peinture. Les principaux risques de notre activité sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au poste de travail : ergonomie au poste, outils mécaniques ou à main, appareils de soudage et de meulage, etc. ▪ à l'environnement du poste : circulation, déplacement des postes roulants, risques oculaires, bruits et vibrations, etc. ▪ à l'usage des produits chimiques : colle, aérosols, etc. <p>Nous faisons donc de la prévention et de la formation une de nos actions prioritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention des risques pour nos collaborateurs, notamment sur les sites de production 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de fréquence et de gravité des accidents ▪ Taux d'absentéisme pour accidents et maladies ▪ Part des heures de formation dédiées à la sécurité 	-10 % Réduire de 10 % le taux de fréquence des accidents et de 14 % le taux de gravité
			<p>Les utilisateurs : chaque jour, 500 000 personnes utilisent nos machines, et bien que nos matériels par leur nature, renforcent la sécurité, le risque d'accident est réel. La survenue d'un accident impliquant un engin de manutention est toujours liée à la conjonction de plusieurs facteurs : le choix d'un matériel et de son équipement non adapté à son environnement, ou, une méconnaissance et une utilisation inappropriée du matériel. Une machine défaillante peut également impliquer un défaut de conception ou de maintenance.</p> <p>Des problèmes liés à la sécurité des matériels et des usages pourraient entraîner des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités, la situation financière et l'image de Manitou.</p>

⁴ Machines répondant aux 3 volets du programme REDUCE avec l'ensemble des informations ci-dessous disponible sur reduce-program.com :
 - REDUCE Fuel : la consommation de carburant, selon le protocole Manitou en cours de normalisation au niveau européen, et les émissions de CO₂
 - REDUCE TCO : le coût total de possession
 - REDUCE Risks : les vidéos de prise en main de la machine afin de réduire les risques

3 - DROITS DE L'HOMME ET RÈGLES ÉTHIQUES	NOS POLITIQUES ET DILIGENCES	NOS INDICATEURS DE PILOTAGE	NOS OBJECTIFS 2022 (versus 2018)
<p>Les comportements contraires aux principes éthiques ou aux lois et règlements applicables ; les situations de non-conformité, notamment en matière de lutte contre la fraude ou la corruption et de respect des droits de l'homme, de la part du groupe Manitou, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses clients, sont susceptibles d'exposer l'entreprise à des sanctions pénales et civiles et, plus généralement, pourraient avoir des effets négatifs sur ses résultats mais également sur sa réputation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre la santé financière et la maîtrise des risques RSE de nos partenaires ▪ Favoriser la proximité avec notre filière ▪ Sensibiliser les collaborateurs aux risques liés à la compliance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de fournisseurs signataires de la charte achats responsables ▪ Part des fournisseurs évalués en matière de RSE ▪ Part des collaborateurs formés et sensibilisés à l'anticorruption et à l'évaluation ISO 19 600 	<p>60 % Atteindre 60 % de fournisseurs qualifiés (>60) en matière de RSE après audit</p> <hr/> <p>25 % 25 % des ventes totales à nos concessionnaires seront labellisés « Concessionnaire Partenaire » (concessionnaires aux meilleures pratiques RSE)</p> <hr/> <p>100 % 100 % des managers du groupe seront formés et sensibilisés à l'anticorruption et à l'évaluation ISO 19 600</p>
<p>4 - CLIMAT ET POLLUTION DES MILIEUX</p>	<p>NOS POLITIQUES ET DILIGENCES</p>	<p>NOS INDICATEURS DE PILOTAGE</p>	<p>NOS OBJECTIFS 2022 (versus 2018)</p>
<p>Changement climatique : 80 % des émissions de CO₂ du groupe sont issues de l'utilisation de nos machines par nos clients. Face aux impacts du changement climatique, la feuille de route « transition énergétique » avec la conception d'engins qui émettent moins de CO₂, et la sensibilisation des utilisateurs à un usage optimal, revêtent donc un caractère stratégique. De plus, la nécessité d'avoir une réflexion plus globale en intégrant l'impact des usines et de la supply chain s'impose également. Concernant les émissions polluantes, le groupe mobilise une part significative de ses ressources de recherche et développement pour respecter la réglementation des normes antipollution⁵.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation de notre offre pour répondre aux enjeux de l'économie circulaire, de la fonctionnalité et de la transition énergétique ▪ Réduction du coût total de possession pour les utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des machines labellisées REDUCE⁴ ▪ Réduction du coût total de possession des machines ▪ Émissions de gaz à effet de serre/chariot⁶ 	<p>x3 La quantité de machines labellisées "REDUCE" sera triplée</p> <hr/> <p>x5 Le taux de réduction du coût total de possession de 50 % de machines les plus vendues (en chiffre d'affaires) sera multiplié par 5</p>
<p>Les risques environnementaux : l'activité industrielle du groupe entraîne des risques de pollution dans l'air, dans l'eau et dans les sols. Les rejets de composés organiques volatiles (COV) dans l'atmosphère et les risques de pollution de l'eau sont liés à l'activité de peinture. Il existe également un risque de déversement de produits chimiques. Par ailleurs, comme toute activité industrielle, les sites du groupe Manitou sont également exposés à des risques d'incendies et d'explosion (liés aux locaux de charge des batteries et aux cabines peinture). De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités, la situation financière et l'image de Manitou.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection de l'environnement et des ressources ▪ Limitation des nuisances sur nos sites de production 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation d'eau/chariot ▪ Émissions de COV/chariot ▪ Consommation de peinture/chariot ▪ Conformité des rejets industriels aqueux 	<p>Construire et piloter l'indicateur "Manitou Environmental footprint" sur l'empreinte environnementale des sites</p>
<p>Risques naturels : l'exposition et l'expansion géographique peuvent conduire le groupe à être présent dans des zones exposées à des risques naturels, notamment sismiques, ou des phénomènes extrêmes liés au changement climatique. Des catastrophes d'origine naturelle pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, à l'environnement, et affecter directement Manitou ou ses fournisseurs et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités, et la situation financière du groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Flexibilité industrielle inter-sites ▪ Multi-sourcing ▪ Gestion des risques achats ▪ Gouvernance pour la gestion de crise ▪ Assurance perte dommage et perte d'exploitation 		<p>Calcul d'exposition aux risques et développement des plans de continuité d'activité</p>
<p>5 - RARÉFACTION DES RESSOURCES NATURELLES</p>	<p>NOS POLITIQUES ET DILIGENCES</p>	<p>NOS INDICATEURS DE PILOTAGE</p>	<p>NOS OBJECTIFS 2022 (versus 2018)</p>
<p>Le coût des matières premières et composants représente une part prépondérante dans le prix de revient des matériels. Face à la pression croissante exercée sur les matières premières et la fluctuation de leur coût, il est de plus en plus nécessaire, afin de pérenniser les activités, de repenser les process afin d'économiser les ressources, et éco-concevoir les produits en vue de leur réutilisation puis recyclage. En effet, une augmentation forte et durable du coût d'approvisionnement des matières premières pourrait altérer la rentabilité de l'entreprise. Le partage de ces enjeux avec nos fournisseurs est un point important de notre politique d'achats responsables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique achats responsables ▪ Économie circulaire : écoconception, optimisation de la durée de vie de nos machines et de leur recyclabilité ▪ Politique de gestion et de valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part des nouveaux projets qui intègrent des critères d'écoconceptions ▪ Part du chiffre d'affaires des Pièces produit à partir de pièces rénovées ou utilisées ▪ Volume de déchets industriels/chariot ▪ Taux d'enfouissement et de valorisation des déchets ▪ Consommation d'énergie/chariot 	<p>100 % des nouveaux projets intégreront des critères d'écoconceptions</p> <hr/> <p>8 % de notre chiffre d'affaires Pièces sera produit à partir de pièces rénovées ou réutilisées</p>

⁵ Limitent les émissions polluantes de : monoxyde de carbone (CO), hydrocarbures (HC), particules (PM), oxydes d'azote (NOx)

⁶ Sur le scope 1 de notre activité

4.1.2. LA RESPONSABILITÉ AU COEUR DE LA STRATÉGIE ET DE LA GOUVERNANCE

La politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du groupe est le fruit d'une collaboration de tous les acteurs des secteurs de l'entreprise. La direction RSE pilote les différentes activités, tandis que des référents dans les métiers et les filiales permettent le partage d'actions et d'informations.

La direction RSE est rattachée directement au Secrétaire Général, membre du Comité Exécutif.

Deux fois par an, le Comité Exécutif du groupe revoit les orientations et l'avancement de la feuille de route. Le Conseil d'administration est par ailleurs sollicité lors de la définition et la validation du plan d'action triennal et l'est à chaque réorientation stratégique.

Enfin, les données sociales, sociétales et environnementales nécessaires au reporting extra-financier sont collectées par des contributeurs locaux. Elles sont consolidées par l'équipe projet. Des auditeurs internes valident les données remontées et les indicateurs consolidés. Les indicateurs publiés sont également audités par un vérificateur externe indépendant.

LE RÉSEAU D'ACTIVATEURS RSE

En 2018, le réseau « d'Activateurs RSE » a été créé afin de rassembler les référents autour d'un projet commun. Un séminaire a permis de consolider le réseau et de clarifier ses missions.

Cette étape importante va permettre au groupe d'accélérer la transformation et se préparer à l'atteinte des objectifs 2022.

De plus, pour créer un sentiment de coresponsabilité et une émulation autour du plan Élévation, chaque année, deux évènements viennent rythmer la vie du groupe :

- Co-construits avec les activateurs, les **Elevation Days**, sont une semaine de sensibilisation et de mise en actions des collaborateurs sur l'ensemble des sites. En 2018, 3 thèmes ont été déclinés à travers différentes actions de mobilisation : l'engagement collectif, la qualité de vie au travail et la consommation responsable. Des ateliers sur des thèmes tels que le sommeil et la vigilance pour le travail de nuit, l'échauffement avant la prise de poste, ont eu lieu pour la première fois au cœur des usines au plus près des opérateurs.
- Le **challenge Élévation** favorise l'intrapreneuriat en donnant l'opportunité à tous les collaborateurs de mettre en place des projets RSE. En 2018, près de 80 projets ont été soumis au vote des salariés et du jury. 80 % des dossiers provenaient des pays en dehors de la France. La digitalisation de ces projets avec la « plateforme de bonnes pratiques RSE » du groupe permet le partage des idées entre les pays. Cette plateforme compte 150 projets.

LES PRÉOCCUPATIONS DE NOS PARTIES PRENANTES

Pour poser les bases de la démarche RSE, Manitou Group a identifié ses enjeux en matière de développement durable **en collaboration avec 35 de ses parties prenantes internes et externes**. Il s'agissait de prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux, sociaux et économiques majeurs et lorsque nécessaire, d'élargir le champ d'action en identifiant des **thèmes d'action nouveaux, des signaux émergents** et d'amorcer la réflexion ou le lancement de projets pilotes.

Le tableau ci-dessous précise les modes de dialogue actuels par partie prenante. L'analyse des attentes internes et externes, complétée par un **benchmark**, a permis d'identifier et de **hiérarchiser les enjeux selon leur importance** au regard des parties prenantes et du niveau de maturité du groupe. De cette analyse a découlé le plan Élévation.

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	RÉPONSES DU GROUPE	MODALITÉS DE DIALOGUE	FAITS MARQUANTS 2018
CLIENTS & CONCESSIONNAIRES	Qualité des produits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi réglementaire et anticipation ▪ Certification Qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du comité ISO du secteur des chariots de manutention tout-terrain ▪ Réseau de concessionnaires ▪ Journal des concessionnaires : Manitou Life ▪ Service clients ▪ Enquêtes de satisfaction ▪ Communication externe (site corporate, site marques, salons) ▪ Journées Warm' up : tests clients des machines ▪ Formation et e-learning 	<p>Nouveau site reduce-program.com</p> <p>1^{er} prototype télescopique électrique</p>
	Sécurité des produits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des normes sécurité ▪ Programme REDUCE Risks 		
	Coût Total de Possession réduit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme REDUCE TCO 		
	Adaptation aux nouveaux usages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Départements en charge du développement des nouveaux services et de la transformation digitale 		
	Faible impact environnemental des produits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme REDUCE Fuel ▪ Écoconception & TCO 		
	Relation clients	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure de la satisfaction 		
	Pratiques éthiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de conduite 		
	Innovation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmes R&D 		

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	RÉPONSES DU GROUPE	MODALITÉS DE DIALOGUE	FAITS MARQUANTS 2018
COLLABORATEURS	Développement professionnel des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Politique de Gestion Prévisionnelle des Compétences 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens annuels d'évaluation Gestion prévisionnelle des carrières 	78 % des salariés se disent engagés (+6 points par rapport à 2016)
		<ul style="list-style-type: none"> Politique de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Up Days Semaine d'immersion Digital Campus 	
		<ul style="list-style-type: none"> Politique de mobilité 		
		<ul style="list-style-type: none"> Accueil d'étudiants stagiaires et alternants 		
		<ul style="list-style-type: none"> Information des collaborateurs sur la vie du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Communication interne (intranet, TOTEM, forums) KiT, Réseau Social Interne Journées Portes Ouvertes 	
	Bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> Mesure de la satisfaction & de l'engagement et plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'opinion interne 	
		<ul style="list-style-type: none"> Solutions de qualité de vie au travail (télétravail, etc.) 		
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des actions sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une association sportive et ouverture de salles de sport 	
	Valorisation des succès d'équipes et individuels	<ul style="list-style-type: none"> Récompenses et médailles du travail 		
	Renforcement de la diversité	<ul style="list-style-type: none"> Égalité professionnelle Femmes/Hommes 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau Wo'Men by Manitou Group Programme de mentorat 	
		<ul style="list-style-type: none"> Coopération intergénérationnelle Politique en faveur des personnes en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> Référents handicap 	
	Droits sociaux et syndicaux	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> Instances représentatives du personnel et syndicales 	
	Mobilisation autour de la RSE	<ul style="list-style-type: none"> Communication interne RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Challenge Élévation annuel, Élévation Days, Plateforme de partage des bonnes pratiques RSE du groupe 	
Santé/Sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Politique QHSE et certifications 	<ul style="list-style-type: none"> Corporation HSE, pôle santé & Assistante sociale 		
FOURNISSEURS ET SOUS- TRAITANTS	Compétitivité économique	<ul style="list-style-type: none"> Approche Coût Total de possession 	<ul style="list-style-type: none"> Convention fournisseurs et journées techniques 	
	Compétitivité technologique	<ul style="list-style-type: none"> Chantiers de productivité 	<ul style="list-style-type: none"> Think Tank 	
	Pérennité de la relation fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> Service Développement Fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Extranet Fournisseurs Charte Achats responsables Cotation RSE des fournisseurs 	
COMMUNAUTÉS LOCALES	Partenariats académiques	<ul style="list-style-type: none"> Proximité avec le monde pédagogique et projets collaboratifs 	<ul style="list-style-type: none"> Challenge Handling the Future avec les étudiants Partenariats avec des écoles Visites d'écoles - Salons étudiants Accompagnement vers l'emploi 	Partenariat avec le programme Prime des Nations Unies
	Ancrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion au Comité 21 Pays de la Loire Engagement dans les réseaux d'acteurs locaux 	
	Engagement solidaire	<ul style="list-style-type: none"> Politique de mécénat sur l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> En cours de définition 	
ACTIONNARIAT ET COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE	Bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Communication détaillée régulière 	<ul style="list-style-type: none"> Document de référence Communication annuelle sur le Progrès Pacte Mondial des Nations Unies 	Classement Gaia Index ⁷ 2018 : 18/230 Nouveau site corporate
	Relation de confiance et considération		<ul style="list-style-type: none"> Réponses aux questionnaires des agences de notation extra-financière 	
	Transparence de la performance RSE		<ul style="list-style-type: none"> Site internet 	

⁷ Gaia Rating, agence de notation ESG d'EthiFinance, mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Des classements ont été établis par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant 3 critères de taille et un critère de liquidité.

4.2. DES PRODUITS ET DES SERVICES DURABLES

De la conception à la fin de vie d'une machine, nous inscrivons la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans chacune de nos actions avec comme priorité l'amélioration du quotidien des utilisateurs de nos machines et services.

Le résultat de cette ambition est la démarche REDUCE. Celle-ci vise à améliorer la qualité de vie au travail des utilisateurs de nos machines, pour une meilleure productivité et une meilleure protection de l'environnement. 3 programmes ont été développés :



REDUCE TCO, depuis 2015, vise à informer nos clients en toute transparence sur la répartition des postes de coût des machines, et optimiser la rentabilité de leur outil productif.



REDUCE Fuel, depuis 2013, vise à mesurer et à comparer en toute transparence les consommations de carburant et les émissions de CO2 des machines. L'objectif est d'accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte environnementale et de réduire l'impact de nos produits, notamment lié au changement climatique.



REDUCE Risks, depuis 2018, vise à améliorer la prise en main des machines pour une conduite en toute sécurité. L'objectif est également d'orienter dans le choix des équipements et des services pour une meilleure prise en compte de la santé et sécurité.

Un site web dédié à l'ensemble de la démarche a été lancé en 2018, et est disponible à l'adresse suivante : reduce-program.com.

4.2.1. L'ÉCOCONCEPTION : CONCEVOIR EN INTÉGRANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

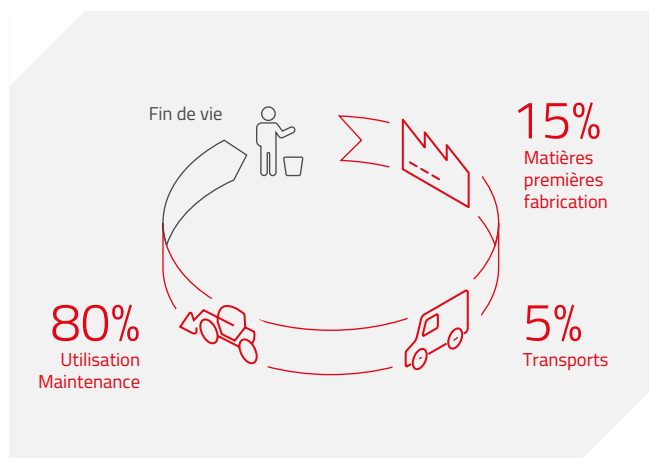
Pour mieux comprendre où se situaient les points critiques de notre activité, nous avons réalisé plusieurs études spécifiques :

- Une **analyse du cycle de vie** multicritères, en 2012-2013, portant sur le cycle de vie d'une machine agricole de référence de notre gamme de produits⁹,
- L'évaluation de l'**empreinte carbone** de l'entreprise sur la totalité de son périmètre⁹ en 2012,
- Chaque année, l'évaluation de notre empreinte carbone selon le périmètre réglementaire¹⁰.

Les initiatives RSE déjà mises en place au sein de la chaîne de valeur démontrent la rentabilité que celles-ci peuvent apporter.

- La prise en compte de l'**écoconception à toutes les étapes du cycle de vie est un point-clé d'étude. Ces analyses ont démontré que notre impact environnemental est issu à environ 80 % de l'utilisation de nos machines par nos clients** et notamment de leur consommation de carburant. **La réduction de la consommation des machines** revêt donc un caractère stratégique prioritaire dans notre plan d'action et c'est dans ce cadre que le programme REDUCE a été créé (voir p.52).

IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UNE MACHINE SUR SON CYCLE DE VIE



Afin d'agir sur les phases de fabrication, d'usage et de fin de vie de la machine, un **comité de pilotage** écoconception a été formellement créé en 2016. Il regroupe des interlocuteurs des bureaux d'études, du design, des achats, de la HSE¹¹, de la division S&S qui porte l'expertise TCO et de la RSE. En 2017, cela s'est concrétisé par la mise en place d'une **checklist « Écoconception »** à destination des bureaux d'études et des achats, pour prendre en compte l'environnement et le cycle de vie des machines dès l'étape de conception.

En 2018, cette checklist a été testée dans le développement de cinq nouveaux produits et cela a permis d'identifier des pistes concrètes de réduction des impacts et du TCO (coût total de possession). Elle a donc été intégrée à la **procédure de développement des nouveaux produits et services**.

Parmi les **cas concrets d'écoconception** en 2018 : **les roues des nacelles élévatrices de personnes**¹² sont passées d'un gonflage mousse standard à un remplissage Ecofill. Cette méthode de **remplissage des pneus à partir de ressources renouvelables** permet de réduire l'empreinte carbone et diminuer l'utilisation de carburants de moitié pour la fabrication. Les pneus usagés ont la possibilité de **bénéficier d'une nouvelle vie** grâce à un processus de récupération de la jante et de la mousse. Une fois démantelé, un nouveau pneu peut être monté sur la roue. La mousse récupérée est partiellement amalgamée à de la mousse vierge dans le processus de fabrication d'une nouvelle roue. Dans la mesure du possible, la carcasse de bandage pneumatique est recyclée.

⁹ MLT 840

⁹ Le périmètre complet comprend les 3 Scopes tels que définis par GHG Protocol : Scope 1 (émissions directes), Scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité) et Scope 3 (autres émissions indirectes, sur toute la chaîne de valeur)

¹⁰ Le périmètre réglementaire porte sur les Scopes 1 et 2 uniquement ; la mesure n'est obligatoire que tous les 4 ans, mais nous y conformons chaque année

4.2.2. L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ : POUR UN USAGE PLUS RESPONSABLE DES MACHINES

Le groupe Manitou évolue dans une société où la consommation de biens, après avoir été une norme, évolue vers une économie de l'usage.

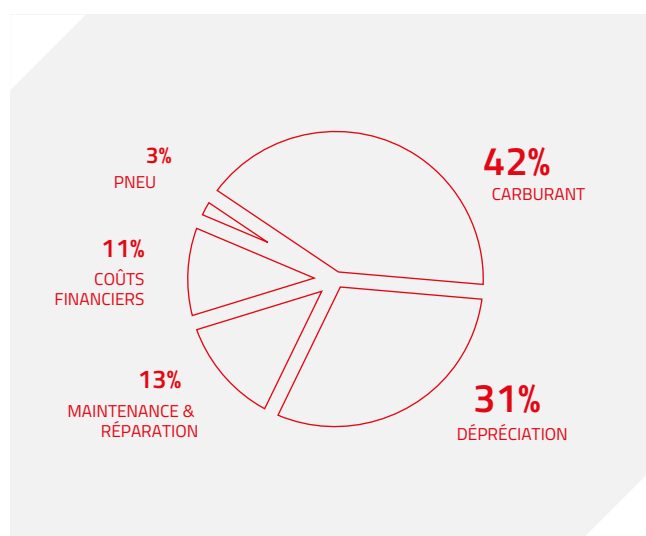
Le marché de l'occasion et de la location permet de découpler la création de valeur de l'usage de ressources non renouvelables et de la consommation d'énergie.

Ce changement de paradigme sur la propriété des machines doit favoriser la durabilité et l'utilisation mutualisée de nos machines. Cela nécessite d'innover pour accompagner les clients finaux, car la valeur de nos produits ne réside plus seulement dans la qualité de nos machines, mais aussi dans **la valeur économique que nos services peuvent apporter.**

LA RÉDUCTION DU COÛT TOTAL DE POSSESSION

Dans ce contexte, le groupe travaille depuis plusieurs années sur le programme REDUCE TCO. Le coût total de possession d'un bien (en anglais, Total Cost of Ownership - TCO) est une méthode de calcul du coût prenant en compte à la fois les **coûts directs et fixes** (acquisition, intérêt, valeur résiduelle, etc.), mais également tous les **coûts indirects et variables** (maintenance, carburant, formation, etc.) liés à l'utilisation de la machine.

COÛT TOTAL DE POSSESSION D'UNE MACHINE



REDUCE TCO est un programme qui permet de mettre en évidence les centres de coûts les plus importants en amont d'une démarche d'achat et de **sensibiliser à la réduction de ces coûts.** Pour ce faire, **un calculateur a été créé** et est accessible en ligne sur <http://tco.manitou.com>. Puisque plus d'un tiers du TCO de nos produits est lié aux consommations de carburants des clients, le lien avec le programme REDUCE Fuel est fort.

Le travail mené depuis 4 ans pour réduire le TCO sur toutes les étapes du cycle de vie de nos machines s'est consolidé en 2018 par :

- **L'intégration complète du TCO** dans la nouvelle procédure de développement des nouveaux produits et services qui s'appliquera au groupe en 2019.
- En France, l'intégration systématique du TCO dès la conception dans les projets de développement produit des product units.
- Le **déploiement de la méthodologie aux USA** sur plusieurs projets.
- La sortie du **premier chariot à mât¹³ "Designed to TCO"**, avec l'intervalle de vidange de l'huile hydraulique fixé à 2 000 heures (contre 1 000 heures avant)
- L'intégration d'une démarche de service globale intégrant le TCO dans **la recherche d'un nouveau composant.**
- L'amélioration de la méthodologie de mesure des **barèmes de temps de maintenance** qui a été officialisée.
- La poursuite de la collecte des **statistiques de données de maintenance corrective** (pannes, casses, usures, etc.) auprès de notre réseau.

Afin d'atteindre **l'objectif RSE de réduction du TCO entre 2019 et 2022**, le groupe déploie les actions de réduction des coûts de maintenances (préventives et correctives) par l'optimisation des fréquences d'intervention, la réduction des volumes d'huile et des filtres, et un travail important sur la fiabilité des composants pour une plus longue durée de vie des machines.

Enfin, comme application concrète de réduction du TCO et d'écoconception en 2018, on peut notamment citer **la fonction Eco-Stop** agissant sur la réduction de consommation de carburant, la maintenance et la dépréciation de la machine. Le principe : le moteur se coupe automatiquement lorsque ce dernier est au ralenti et sans conducteur en cabine. Grâce à la collecte de données, nous estimons de **15 % à 30 % le temps où le moteur est au ralenti sans conducteur** en cabine. Sur une base de 15 %, pour une machine utilisée 1 000 h/an pendant 3 ans, la fonction **Eco Stop peut économiser 4 500 €** (sur la base d'un gasoil à 1€/litre).

¹¹ Hygiène, Sécurité, Environnement

¹² Gamme AWP 160 et 180

L'ANIMATION DU PROGRAMME REDUCE (WWW.REDUCE.PROGRAM.COM)

Le programme REDUCE, disponible en 10 langues, s'adresse directement aux **utilisateurs finaux**. La nouvelle plateforme digitale accessible directement depuis la cabine de la machine (grâce à un sticker avec QR code), permet aux utilisateurs et clients de :

- **Mesurer son coût total de possession (REDUCE TCO)**. Grâce aux différents critères d'usage, la recherche est précise, et permet d'identifier en quelques clics la machine adaptée aux besoins et à l'activité de l'utilisateur. L'outil donne le coût à l'heure incluant la consommation, l'entretien, l'assurance et la valeur de revente de la machine.
- **Comparer la consommation de carburant et les émissions de CO₂** d'une machine Manitou à une machine concurrente équivalente, ou à une autre machine Manitou (REDUCE Fuel). Les mesures sont disponibles sur les gammes agricoles et construction. En 2019, les mesures des nacelles seront également mises à disposition.
- **Appliquer des conseils simples d'utilisation** afin de réduire sa consommation, son impact en matière d'émissions de CO₂, et son TCO.
- **Visionner près de 300 vidéos pour une utilisation sûre** de la machine (REDUCE Risks). Ces vidéos expliquent par exemple comment démarrer, entretenir une machine, fixer des accessoires, quelles sont les précautions de sécurité, ou le mode de fonctionnement de technologies telles que le JSM®.
- **Identifier très rapidement les bonnes et mauvaises pratiques d'utilisation** et donc prévenir les risques d'accident, grâce aux posters de prévention (REDUCE Risks).
- **Accéder directement aux notices d'instruction** et aux documents liés à la maintenance.
- **Découvrir l'ensemble des équipements et des innovations** permettant de réduire les risques, le TCO, la consommation de carburant, et améliorer le confort des utilisateurs (ergonomie, vibration et acoustique).

Les mesures de consommation de carburant sont basées sur un protocole Manitou validé par l'UTAC¹⁴. Cette procédure permet de comparer avec une méthodologie strictement identique la consommation entre deux machines. Depuis 2016, le groupe pilote un projet de **norme européenne** dont l'objectif est de définir un standard de référence pour la mesure de consommation de chariots télescopiques.

Le protocole de mesure, essentiellement basé sur le cycle-type du groupe Manitou, **deviendra la future norme Européenne**. Actuel président du comité ISO du secteur des chariots de manutention tout-terrain, le groupe porte également ce projet à l'échelle internationale afin qu'il devienne **la méthode reconnue de mesure de la consommation des chariots télescopiques à travers le monde**.

La transformation digitale au service de l'usage optimisé s'illustre concrètement par la **solution connectée Easy Manager**, qui était disponible en option, et qui passera en standard sur toutes les machines en 2019. Cet outil simple et flexible permet d'accéder aux données clés de la machine en temps réel, comme la consommation en carburant, la température moteur, ou les codes erreur. La possibilité de faire un diagnostic à distance et de géolocaliser la machine, rend l'intervention du technicien plus rapide et évite de nombreux allers-retours vers le client.

DES INNOVATIONS DURABLES

En 2018, le groupe a poursuivi son plan d'innovation orienté vers une transition énergétique, l'amélioration du coût total de possession et l'amélioration du confort des machines. Parmi les événements marquants :

- Le premier prototype de **chariot télescopique 100 % électrique**, dédié au marché de la construction, et co-développé avec l'un de nos fournisseurs.
- **La première nacelle avec un système Stop & Go**. Les nacelles élévatrices de personnes passent environ 60 % de leur temps de travail au ralenti. Pendant ce temps, le compteur horaire fonctionne, les pièces s'usent et la machine consomme du carburant. Cette technologie permet de réduire la consommation et stopper le compteur horaire afin de ne comptabiliser que les heures réellement effectuées, ce qui augmentera considérablement la valeur de revente de la machine.
- Concernant le marché agricole, le nouveau modèle de la gamme NewAg¹⁵ propose de nombreuses innovations, notamment au niveau de la cabine, **une des plus silencieuses du marché** avec 73 dB. La visibilité est optimisée avec **une grille de toit à pales inclinées brevetées** et une caméra latérale. Enfin, **l'accès Easy Step** facilite et sécurise les entrées et sorties de l'opérateur sur son poste de conduite puisqu'il peut le faire de face et non plus en se retournant.
- La première machine agricole¹⁶ aux commandes spécialement adaptées pour permettre à **son utilisateur en situation de handicap** (prothèse de la main droite) de l'utiliser efficacement et en toute sécurité.

4.2.3. ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE DES MACHINES

En ligne avec la démarche des 3R (Réduire la quantité de déchets générés, Réemployer les machines, les pièces et les accessoires et Recycler les matières), le groupe Manitou travaille à :

- **Optimiser la durée de vie de ses machines** : mise en place d'actions favorisant les maintenances préventives et correctives, choix de composants d'une durée de vie maximale dès la conception, travail à l'amélioration de la fiabilité des composants via l'utilisation de statistiques de maintenances correctives par les services Qualité. Parmi les évolutions récentes, l'introduction d'une nouvelle matière permettant d'avoir des **capots réparables en série** aura un impact important sur la fiabilité et la durabilité des capots.
- **Favoriser l'emploi de pièces de rechange neuves ou remises en état** : par l'intermédiaire de nos centres logistiques de pièces de rechange basés à Ancenis (France) et Belvidere (US), les commandes sont traitées avec un taux de service de près de 95 %. Elles permettent de maintenir le parc machine en état de fonctionnement optimum et d'en prolonger la durée de vie. En 2017, le projet **"ReMAN By Manitou"** a été lauréat du challenge interne Elevation. Il s'agit d'une gamme de pièces de rechange remanufacturées (moteur, boîte de vitesses, turbos, etc.). Cette offre alternative aux pièces d'origine neuves, permet de réduire le coût d'entretien et de donner une deuxième vie à la pièce usagée. Les pièces sont remises en état avec des composants d'origine et bénéficient donc d'une garantie identique aux pièces neuves.

Déployer un réseau de machines d'occasion : en 2018, le groupe Manitou a commercialisé à travers ses filiales plus de 550 matériels d'occasion. Par ailleurs, le groupe continue de promouvoir le marché de l'occasion de qualité avec près de 1 000 annonces de concessionnaires disponibles sur notre site internet **used.manitou.com**.

- **Proposer des solutions de simplification du démontage en vue de la fin de vie et favoriser le recyclage des matériaux** : le centre de reconditionnement créé en 2015 continue de monter progressivement en puissance, dans un objectif de récupération, réparation et remise en état des machines, majoritairement Manitou. En 2018, un projet test de démantèlement d'une machine en fin de

vie a été lancé afin d'étudier la valorisation des différents composants d'une machine en fin d'usage. Cette étude, à la fois organisationnelle, économique et environnementale, se poursuivra en 2019. Ses objectifs : accélérer le développement des gammes de pièces ReMAN, et anticiper la réglementation sur les véhicules hors d'usage (VHU) qui ne concerne pas encore les engins lourds.

C'est également un lieu central pour accompagner le déploiement **des offres de location longue durée avec du financement et des services, les "ALL-IN"**, Rent To Rent, qui nécessiteront dans un futur proche de disposer d'infrastructures pour gérer le retour de ces machines.

Enfin, en partenariat avec **notre réseau de concessionnaires**, la division Services & Solutions développe des solutions permettant également d'agir positivement sur la durée de vie de nos matériels :

- **Le réseau de 1 500 concessionnaires** Manitou répartis dans 140 pays et les 2 000 techniciens experts régulièrement formés, propose un accompagnement des utilisateurs, de l'achat au service après-vente de l'équipement.
- **Les contrats d'entretien** permettent le maintien d'un fonctionnement optimal et un meilleur rapport qualité-prix de la machine.
- **Les extensions de garantie** apportent une valeur ajoutée permettant de protéger l'équipement au-delà de la garantie contractuelle.
- **Le site e-commerce de vente de pièces de rechange** Manitou facilite le parcours d'achat des clients. Ce canal de vente récent va contribuer au maintien des performances ainsi qu'une plus longue durée de vie du matériel.

¹³ MC18

¹⁴ UTAC : Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle

¹⁵ Chariot télescopique MLT 741

¹⁶ MLT940 New Ag

4.3. MANITOU GROUP, UN EMPLOYEUR ENGAGÉ

Les femmes et les hommes du groupe Manitou sont passionnés, animés par l'envie d'entreprendre. Cet état d'esprit est au cœur de la culture d'entreprise et anime le sentiment d'appartenance des collaborateurs. Fondé sur la confiance, le management favorise l'innovation, l'expérimentation, le challenge et la prise de responsabilités.

La transformation et la forte croissance de notre groupe impliquent d'attirer de nouveaux talents, de les développer, motiver, fidéliser et de reconnaître leur engagement. Nous nous engageons à offrir à ces femmes et ces hommes engagés des conditions de travail sûres et propices à leur développement professionnel, tout en les impliquant pleinement dans notre démarche RSE.

4.3.1. EFFECTIFS, GOUVERNANCE DE LA FONCTION RH, ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

4.3.1.1. EFFECTIFS DU GROUPE

UN GROUPE FRANÇAIS DÉPLOYÉ À L'INTERNATIONAL

ÉTAT DES EFFECTIFS GROUPE AU 31/12/2018

		2016	2017	2018
Effectif inscrit	Nb	3 301	3 600	4 425
Effectif global (y.c. intérim)	Nb	3 578	4 127	5 335
Effectif en CDI	%	90,19	84,61	79,46
Effectif en CDD	%	2,07	2,62	3,49
Intérimaires	%	7,74	12,77	17,06
VIE (Volontariat International en Entreprise)	Nb	3	4	4
Salariés en mobilité internationale	Nb	13	13	11

L'effectif total du groupe est en augmentation de plus de 22 % entre 2017 et 2018, conséquence directe de la croissance du groupe. Plus des trois-quarts des collaborateurs travaillent au sein du groupe avec un contrat à durée indéterminée (96 % sur les effectifs hors intérim). Alors que la proportion de CDD est restée relativement stable, il est à noter une importante augmentation des effectifs intérimaires, représentant 17 % de notre effectif à fin 2018, qui accompagnent la fluctuation de l'activité de production.

Le nombre de salariés en mobilité internationale, ou dans le cadre d'un VIE (Volontariat International en Entreprise) est resté relativement stable par rapport à 2017 (15 au total en 2018 contre 17 en 2017).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, AU 31/12/2018

		2016	2017	2018
France	%	58,0	57,3	51,9
Europe du Sud (hors France)	%	9,5	8,8	7,8
Europe du Nord	%	4,5	4,4	3,8
Amériques	%	22,2	23,6	23,1
APAM	%	5,8	5,9	13,4

Preuve de sa couverture internationale, le groupe emploie presque 50 % de son effectif hors de France. La répartition par zone géographique montre une forte présence en Europe (63 %) et en Amérique du Nord (23 %), la proportion des effectifs hors Europe étant en croissance de presque 8,5 points depuis 2016. Avec l'acquisition en 2017 de deux sociétés en Inde et en Australie, la part des effectifs du groupe de la zone APAM passe de 5,9 à 13,4 %.

L'internationalisation du groupe s'illustre également par la diversité des nationalités au sein du top management : 45 % du Global Leadership Team n'est pas de nationalité française.

UN PROFIL D'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GROUPE PAR STATUT, AU 31/12/2018

		2016	2017	2018
Cadres	%	20,8	23,6	22,2
Agents de maîtrise	%	1,9	1,8	1,7
ETD	%	30,4	26,0	27,5
Ouvriers	%	46,9	48,6	48,7

La structure de l'effectif par statut en 2018 est globalement similaire à celle des années précédentes. Au global, les cadres et les non-cadres représentent respectivement 22,2 % et 77,8 %.

UNE PYRAMIDE DES ÂGES ÉQUILIBRÉE

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GROUPE PAR ÂGE, AU 31/12/2018

		2016	2017	2018
24 ans et moins	%	3,0	3,8	5,3
25-34 ans	%	19,7	19,8	21,2
35-44 ans	%	37,5	36,7	35,7
45-54 ans	%	26,5	26,9	25,4
55-64 ans	%	12,2	11,9	11,5
Plus de 65 ans	%	1,0	0,9	0,9

Le recrutement de nouveaux collaborateurs dans l'entreprise s'est porté sur une variété de profils et d'expertises. Il est à noter l'embauche importante de jeunes diplômés, notamment grâce à des campagnes de recrutement dédiées, qui fait passer la proportion des collaborateurs de moins de 35 ans de 23,6 % à 26,5 %.

¹⁷ Méthodologie GAIA Rating basée sur l'indice CPI 2016 de Transparency International (Indice de Perception de la Corruption) : les pays sélectionnés ont un score <50 (sur 100)

4.3.1.2. GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE RH

ORGANISATION DE LA DRH

La direction des Ressources Humaines est organisée de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des équipes dans les pays où le groupe opère : les équipes basées au siège social pilotent l'ensemble des activités françaises, et accompagnent les équipes à l'international lorsqu'elles ne disposent pas de relais locaux. Les pays d'une taille suffisante disposent d'équipes dédiées. Un comité de direction RH global assure la transversalité des politiques Ressources Humaines et le partage d'information, tandis qu'un comité de Direction RH France est aussi constitué, compte tenu de la taille des effectifs français.

DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social est géré au niveau des pays concernés.

En France, ce dialogue social est organisé autour des différents sites géographiques avec des institutions du personnel établies et régulièrement impliquées dans le fonctionnement de l'entreprise. Une coordination des relations sociales est organisée au niveau de la DRH France. Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont un moment important de la collaboration avec nos partenaires sociaux. Comme chaque année, l'accord signé en novembre par la totalité des organisations syndicales permet de définir la politique salariale et l'aménagement du temps de travail pour l'année à venir.

POLITIQUE HANDICAP

La mission Handicap est déployée sur nos sites français à l'aide de plusieurs acteurs. Le pilote Handicap définit les axes stratégiques de la politique en faveur des travailleurs handicapés, en lien avec le comité de direction RH. Le référent Handicap garantit la mise en œuvre de la politique, tant vis-à-vis des collaborateurs de l'entreprise que des acteurs externes. Les relais Handicap sur sites animent son déploiement opérationnel tandis que le pôle santé (médecin du Travail, infirmiers) accompagne de manière directe les salariés en situation de handicap.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le réseau Wo'Men by Manitou Group, constitué en 2015, œuvre de manière concrète en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle. Une soixantaine de membres volontaires, hommes et femmes du groupe, agissent pour promouvoir la diversité :

- par des actions de sensibilisation auprès des salariés et/ou d'acteurs externes, et impliquant différents pays : organisation de conférences-débats, intervention dans les salons, partage d'expérience avec des étudiants, etc.
- par des initiatives concrètes liées à l'évolution professionnelle des femmes dans les métiers où elles sont moins représentées : programme de mentorat, valorisation des métiers de production, ateliers de partage de connaissances, et coaching.
- en apportant son soutien aux initiatives mettant en avant le rôle et la place des femmes dans leurs métiers et dans l'entreprise.

FORMATION

La direction des Ressources Humaines dispose d'une équipe dédiée aux actions de formation, qui déploie des outils pour le groupe et qui pilote les démarches de développement des compétences en France. Chaque organisation RH dans les pays est par ailleurs en charge des efforts de formation dédiés à leurs populations.

En France, en 2018, une commission Formation a été mise en place, en ligne avec la structure du CCE (Comité Central de l'Entreprise). Une quinzaine de membres issus de l'ensemble des sites français s'assurent de l'atteinte d'objectifs communs : communication transverse à l'ensemble des sites français, mise en cohérence avec la gestion des actions de formation essentiellement multi-sites, etc.

COMMUNICATION INTERNE ET COMMUNICATION RH

Contributeur important de l'appropriation des messages et de la conduite du changement des équipes, la communication interne groupe a été rattachée en 2017 à la direction des Ressources Humaines. Les projets y sont menés dans une vision en deux axes :

- Donner du sens aux missions confiées et à la stratégie du groupe, aux projets structurants de l'entreprise, et accompagner la communication managériale.

- Favoriser le lien entre les équipes, en développant des outils de communication plus informels et instantanés (comme un réseau social interne, nommé KiT), et fédérer autour de thématiques d'innovation et de bien-être au travail grâce à un journal interne (refondu en 2018) et un intranet.

Par ailleurs, la proximité avec les équipes RH permet également d'accompagner la communication RH sur les thématiques liées à la visibilité de notre marque employeur en externe.

4.3.2. L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Dans l'optique d'une amélioration continue de l'expérience collaborateur, au cœur des politiques RH et de la culture de l'entreprise, des enquêtes d'opinion internes sont déployées à fréquence régulière dans l'ensemble du groupe.

Après une première édition en 2016, les collaborateurs étaient encore plus nombreux à exprimer leur opinion en 2018 (89 % contre 87 % en 2016).

78 % des salariés se disent engagés dans l'entreprise, une progression de 6 points par rapport à 2016. Les messages positifs sont nombreux et démontrent la fierté d'appartenance, la confiance des collaborateurs dans l'avenir et dans les atouts de l'entreprise. Des attentes sont également exprimées, notamment sur les efforts à fournir autour de la communication et la coopération entre les équipes.

Ces résultats ont été partagés au sein de chaque service afin d'initier des échanges et permettre aux collaborateurs volontaires de travailler sur des pistes d'amélioration concrètes. Au final, c'est plus de cinquante plans d'action qui ont été mis en place dans toutes les organisations du groupe.

4.3.3. ATTIRER LES TALENTS

4.3.3.1. JOIN THE UP MOVEMENT, LA PROMESSE DE MARQUE EMPLOYEUR

Porteur d'un savoir-faire connu et reconnu, le groupe Manitou offre un accélérateur de carrière à tous ses collaborateurs. Ainsi, le groupe a développé en 2017 une nouvelle marque employeur plus forte et porteuse de la culture d'entreprise. Celle-ci renforce le positionnement et l'attractivité du groupe, tout en assurant une cohérence avec la marque corporate et nos environnements industriels, logistiques et services.

Cette nouvelle marque employeur porte la signature « Join the Up Movement ». Elle incite les candidats externes à rejoindre un mouvement, une communauté innovante et dynamique. Le « Up », clin d'œil à notre activité de manutention, représente notre promesse employeur d'élever les talents, tout au long de leur expérience au sein du groupe.

En 2018, les actions menées ont porté sur la notoriété en externe de cette marque employeur : refonte du site carrières, visibilité sur les jobs boards durant le processus de recrutement, sur les réseaux sociaux et lors des salons (métiers ou recrutement). Le déploiement a également été renforcé en interne, notamment en sensibilisant les collaborateurs sur les façons d'incarner cette marque employeur, en tant que « salariés ambassadeurs ».

4.3.3.2. RELATIONS ÉCOLES ET ACCUEIL DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Chaque année, le groupe Manitou accueille et forme des étudiants lors de stages ou contrats en alternance au sein de nos différentes organisations. En France, en 2018, 70 stagiaires et 45 nouveaux alternants de différents niveaux d'études ont pu bénéficier d'une expérience professionnalisante au sein du groupe. Pour eux comme pour le groupe, les stages et alternances constituent une source d'apprentissage, un moyen de transmettre des savoir-faire et la culture de l'entreprise.

Par ailleurs, nos partenariats avec des écoles de commerce ou d'ingénieurs nous permettent d'accompagner la formation de nos futurs techniciens, commerciaux, ingénieurs et managers au sein de nos bassins d'emploi, et de faciliter leur recrutement.

En France, ces partenariats se concrétisent notamment par la signature de conventions avec des acteurs régionaux (11 écoles partenaires en 2018). Dans ce cadre, le groupe participe à des événements avec les étudiants, contribue aux actions de formation et favorise le lien avec le monde professionnel.

Depuis 3 ans, le challenge Handling the Future, concours destiné aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français, encourage l'innovation tout en développant les partenariats de proximité avec les écoles de la région. En 2018, une centaine d'étudiants a imaginé l'évolution en 2020 des postes de travail pour les opérateurs. Preuve de la connexion de cette démarche avec nos besoins de recrutement, une des lauréates a ainsi été embauchée en septembre sur notre site de Beupréau. Sur la promotion 2019-2020, les étudiants de nos écoles de commerce partenaires innoveront sur l'attractivité de la marque Manitou pour nos clients de demain.

Dans le cadre de son partenariat avec les Nations Unies (cf paragraphe 4.5.3 p.62) le groupe a initié des travaux avec deux universités sur deux sujets : les leviers d'amélioration de notre chaîne d'approvisionnement d'un point de vue carbone, et le développement commercial d'une approche TCO aux États-Unis.

4.3.3.3. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

En phase de recrutement fort, la politique salariale est un élément important de l'attractivité d'un groupe. Le groupe Manitou attire, motive et retient les talents en offrant des structures de rémunérations globale compétitives, attractives, équitables et stimulantes. Le groupe encourage et reconnaît la contribution de chaque collaborateur à la réussite de l'entreprise et à la satisfaction de ses clients en fonction de ses compétences, de son comportement et de sa performance.

La politique de rémunération du groupe Manitou s'appuie donc sur 5 principes majeurs : l'équité interne, la différenciation, la rémunération de la performance, la reconnaissance et la compétitivité au regard des marchés.

Afin d'assurer la compétitivité de ses rémunérations, le groupe Manitou a pour référence les pratiques de chaque pays. Les rémunérations prises en considération sont directement liées à celles mises en place par nos principaux concurrents et par les acteurs clefs du secteur industriel.

4.3.3.4. INTÉGRATION DES NOUVEAUX COLLABORATEURS

À leur embauche, les nouveaux collaborateurs du groupe suivent un parcours d'intégration à la carte : une session de formation HSE (Hygiène Sécurité Environnement) obligatoire accueille tout nouvel arrivant (y compris les stagiaires et les alternants), dès leur arrivée sur site ; puis, en fonction de leur poste et leur statut, ils suivent un parcours personnalisé au cours duquel ils rencontrent les principaux interlocuteurs liés à leur activité. Pour acquérir une meilleure connaissance du groupe, tout salarié français du groupe en contrat de plus de trois mois suit une journée de formation, les Up Days, dont le programme et le format ont été totalement remaniés en 2018. Sur les autres pays, des parcours dédiés sont organisés par les équipes RH locales.

Les nouveaux collaborateurs cadres français bénéficient également, dès leur arrivée, d'une semaine d'immersion en production. Ils vont ainsi découvrir les métiers, savoir-faire et produits du groupe afin de mieux appréhender l'environnement et le fonctionnement des unités de production.

4.3.3.5. ACCUEIL DE COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le groupe Manitou est persuadé que l'inclusion de salariés en situation de handicap contribue à améliorer l'engagement et la solidarité des équipes. 89 collaborateurs sont reconnus en situation de handicap en France et en Italie, un nombre resté stable entre 2017 et 2018, mais en croissance relative compte tenu des départs en retraite. La baisse en valeur relative s'explique par l'augmentation importante des effectifs en France au cours de l'année 2018.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(Périmètre : France -hors LMH Solutions & CFM Ile-de-France-, Italie), au 31/12/2018

		2016	2017	2018
Personnes reconnues en situation de handicap	Nb	77	89	89
Pourcentage	%	3,60	3,97	3,58

La convention signée en 2016 avec l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) amène le groupe à mettre en œuvre pour deux ans en France des actions issues de la politique Handicap.

La sensibilisation des équipes est un axe important. Ainsi, 12 collaborateurs ont participé de façon active à Handisol, journée de partage et de sensibilisation autour du handicap. La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées a quant à elle été suivie par 800 collaborateurs tous sites confondus. Elle a mis en lumière la thématique « Cancer et Travail », notamment par l'organisation d'une conférence-débat.

En parallèle, le groupe poursuit l'accompagnement des salariés en situation de handicap dans le maintien de l'emploi. Il a ainsi aménagé dans sa totalité le poste de travail d'une collaboratrice souffrant d'une déficience visuelle.

4.3.3.6. POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les engagements du groupe en faveur de la mixité se poursuivent, en favorisant la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières des collaborateurs, tout en luttant contre toute forme de discrimination. Depuis 3 ans, le réseau Wo'Men by Manitou Group, dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, développe des actions de sensibilisation pour accompagner l'évolution et soutient les initiatives locales en faveur de la diversité.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF FÉMININ GROUPE PAR STATUT AU 31/12/2018

		2016	2017	2018
Cadres	%	22,4	23,2	23,5
Agents de maîtrise	%	1,6	1,6	5,4
ETD	%	31,2	32,6	29,3
Ouvriers	%	7,7	8,6	8,4
Total	%	17,8	18,2	17,5

L'effectif féminin représente 17,5 % des salariés au 31/12/2018. Les catégories socio-professionnelles associées aux métiers opérationnels restent majoritairement masculines.

Après un premier accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle en 2015, puis la signature en 2017 de la Charte d'adhésion au Plan Régional en faveur de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, le groupe Manitou a maintenu son engagement en 2018 en signant en mars avec l'ensemble des partenaires sociaux un nouvel accord sur l'égalité professionnelle. Cet accord définit les objectifs et plans d'action qui seront menés sur les 4 ans à venir :

- égalité salariale à poste équivalent, déjà atteinte en 2018,
- mise en place de mentorat pour faciliter l'accès aux femmes à des postes de management,
- promotion des métiers auprès des femmes,
- mise en place d'un plan d'investissements (parkings femmes enceintes, vestiaires femmes, etc.)
- prise en charge pour les salariés en congé parental à temps partiel du delta des cotisations retraite entre un travail à temps plein et un travail à temps partiel,
- mise en place de berceaux de crèche pour les enfants des collaborateurs.

4.3.4. DÉVELOPPER LES TALENTS

4.3.4.1. CYCLE DE DÉVELOPPEMENT ANNUEL

Le développement individuel des collaborateurs renforce le leadership du groupe et contribue à optimiser l'expérience collaborateur. En ce sens, la direction des Ressources Humaines, en lien avec le manager, accompagne chaque employé dans un plan de développement individuel.

En 2018, le groupe a défini une nouvelle politique globale de développement des collaborateurs afin d'établir un standard et des pratiques communes. Un Leadership Model construit en 2018 décrit les compétences et les comportements individuels attendus à quatre niveaux génériques dans le groupe.

Pour préparer les leaders aux défis de demain, le groupe a conçu et mis en œuvre en 2018 un centre de développement, au sein duquel le top management peut recevoir un feedback constructif et positif. Cette démarche permet de co-construire un plan de développement individuel complet et très précis.

Pour favoriser le développement des talents dans le groupe, quatre moments managériaux sont mis en place :

- La revue de la performance, processus annuel visant à promouvoir un échange entre chaque collaborateur et son manager afin d'aligner les attentes réciproques. Par ailleurs, cet échange est aussi le moment privilégié de définir les souhaits de mobilité et les actions de développement.
- La fixation des objectifs annuels, alignés sur les objectifs stratégiques du groupe. Chaque collaborateur propose des objectifs avec son responsable qui en assure la cohérence et la pertinence.
- La revue des talents et des organisations ouvre un partage sur la performance collective et individuelle au sein de chaque organisation. Cet échange permet aussi de préparer les évolutions futures de compétences et les plans de succession.
- Le développement continu s'inscrit tout au long de l'année par un feedback régulier, des missions challengeantes, des nouveaux projets, un accompagnement par le management, et des actions de formation selon l'approche 70-20-10. Ce modèle invite à penser les apprentissages à 70 % par l'activité et l'expérience, 20 % par les relations et les interactions avec les autres et 10 % par la formation traditionnelle.

4.3.4.2. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le développement des compétences de nos collaborateurs s'accompagne d'un effort de formation notamment en France et en Italie, qui représente 2,25 % de la masse salariale, et par une moyenne annuelle de plus de 19 heures de formation pour chaque collaborateur, des chiffres en nette croissance en 2018 (voir ci-dessous).

INDICATEURS LIÉS À LA FORMATION

(Périmètre : France -hors LMH Solutions & CFM Ile-de-France-, Italie), au 31/12/2018

		2016	2017	2018
Dépense de formation	€	2 217 319	2 013 627	2 353 344
Masse salariale totale	€	89 766 021	93 760 041	104 724 012
Masse salariale dévolue à la formation	%	2,47 %	2,15 %	2,25 %
Salariés ayant reçu au moins une formation	Nb	1 357	1 483	2 088

		2016	2017	2018
Taux d'accès à la formation	%	63,50 %	66,23 %	83,92 %
Nombre total d'heures de formation	Nb	32 672	35 068	47 819
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	Nb	15,29	15,66	19,22

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée en septembre 2018, change en profondeur le système de formation et d'apprentissage en France. Cette réforme apporte de nouveaux dispositifs et invite à une transformation culturelle. Le groupe Manitou a saisi cette opportunité en construisant pour 2019 son Plan de Développement des Compétences (PDC) de manière plus agile, réactive et évolutive : le processus de recueil annuel des besoins est remplacé par une collecte tout au long de l'année des formations nécessaires, dans le respect du cadre budgétaire.

En parallèle, le groupe travaille sur différents chantiers, en France et dans le monde :

- Apprendre et se former autrement dans un contexte de transformation digitale : le groupe Manitou a mis en place en 2018 une plateforme de formation e-learning complémentaire à l'offre de formation, le Digital Campus. Ce nouvel espace interactif permet à tous les collaborateurs connectés dans le groupe de développer leurs compétences dans le cadre d'un apprentissage permanent.
- Responsabilisation des collaborateurs pour qu'ils deviennent acteurs de leur parcours professionnel : Plus de 170 actions de formation ont été engagées avec des CPF (Compte Personnel de Formation), co-construits et cofinancés par le groupe.
- Les équipes RH italiennes ont développé en 2018 un plan de formation de plus de 4 000 heures auprès d'environ 240 personnes. Ce plan, qui sera poursuivi en 2019, vise à sensibiliser sur des thématiques autant techniques que comportementales/motivationnelles, pour optimiser la qualité et l'engagement. En parallèle, des sessions de 40 heures de linguistique (français et anglais) ont été suivies par 24 collaborateurs, tandis que 11 responsables de premier niveau ont été formés durant des sessions de 4 jours dédiées aux thématiques du management.
- Renforcement du rôle des managers France, autant en proximité qu'en management de structure : deux programmes sont mis en place en routine, en partenariat avec Alixio et Audencia. Ils visent à responsabiliser les encadrants, et à redéfinir les rôles et compétences clés.
- Accompagnement du déploiement du nouveau logiciel de gestion intégrée ERP : lors du premier semestre 2018, 1 200 stagiaires ont suivi des modules créés en interne par les experts de la solution. Ce plan de formation a contribué à l'appropriation par les équipes de la nouvelle version de l'ERP du groupe, dans un laps de temps très court.
- Création d'une formation-action « Performance commerciale France », qui accompagne la vente de solutions intégrées. Cette formation, co-construite en 2018 avec les équipes, sera déployée en 2019 sur un périmètre plus large.

4.3.4.3. MOBILITÉ INTERNE

L'activité de Manitou est réalisée à 80 % à l'international. De plus, 48 % de l'effectif du groupe est situé hors de France et 45 % du Top Management est de nationalité non française. Afin de développer notre exposition mondiale et favoriser la mobilité internationale, le groupe a mis en place en 2016 une nouvelle politique d'accompagnement international. En 2018, 15 collaborateurs s'inscrivent dans cette politique, qui se concrétise à la fois par des contrats d'expatriation, d'impatriation, locaux ou des VIE.

La dynamique de mobilité interne est visible également aux États-Unis avec, en 2018, 44 mobilités internes au sein des équipes américaines, permettant à ces employés de développer leurs compétences et leurs carrières. Les opportunités pour l'ensemble des salariés du groupe ont également été mises en lumière, notamment en accueillant des collaborateurs en provenance de France, de Belgique et d'Australie.

4.3.5. FIDÉLISER ET RECONNAÎTRE LES TALENTS

Fidéliser les talents permet d'accroître la performance de l'entreprise et renforce la confiance et l'engagement. Pour cela, le groupe axe ses actions à la fois sur une politique de rémunération pertinente et adaptée aux spécificités de l'entreprise, sur des initiatives favorisant le bien-être au travail et la reconnaissance de l'engagement des collaborateurs, ainsi que sur des actions garantissant un environnement de travail propice à l'épanouissement professionnel et personnel.

4.3.5.1. UN GROUPE QUI FIDÉLISE SES TALENTS

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF GROUPE PAR ANCIENNETÉ AU 31 DECEMBRE 2018

		2016	2017	2018
Moins d'un an	%	10,0 %	13,1 %	16,3 %
1-4 ans	%	21,4 %	22,1 %	26,2 %
5-10 ans	%	24,8 %	21,9 %	19,5 %
11-20 ans	%	28,6 %	28,5 %	24,7 %
21-30 ans	%	10,9 %	10,9 %	10,2 %
Plus de 31 ans	%	4,3 %	3,6 %	3,1 %

Près de 38 % des collaborateurs ont plus de 10 ans d'ancienneté dans le groupe, signe de l'attachement des collaborateurs à l'entreprise et aux actions de fidélisation des talents mises en œuvre par le groupe. La proportion d'effectifs ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans le groupe est en forte augmentation : 42,6 % en 2018, contre 36,5 % en 2017 ; pour eux, le processus d'immersion dans le groupe présenté p.55 est clé.

MOUVEMENTS DE L'EFFECTIF GROUPE PERMANENT AU 31 DECEMBRE 2018

		2016	2017	2018
Embauches en CDI	Nb	340	584	918
Démissions	Nb	138	158	271
Licenciements	Nb	62	96	114
Autres motifs (commun accord, retraite, décès...)	Nb	59	67	74
Taux de départ volontaire (démission/effectif permanent moyen)	%	4,32 %	4,70 %	6,70 %

En 2018, 918 collaborateurs ont été embauchés en CDI, soit une augmentation de près de deux tiers ces mêmes embauches par rapport à 2017. Ces recrutements sont liés à la fois au turnover naturel des collaborateurs et surtout aux importantes créations de postes. Les départs (459 collaborateurs en 2018, contre 321 en 2017) sont suivis de façon spécifique par la direction des Ressources Humaines. Le taux de départ volontaire représente pour l'exercice 2018 6,7 %, contre 4,7 % en 2017.

4.3.5.2. ÊTRE-BIEN AU TRAVAIL

Le groupe Manitou anime et améliore le bien-être des collaborateurs afin d'offrir une atmosphère de travail attractive. Le bien-être au travail est reconnu comme un fort levier d'engagement, de créativité et de performance. Des actions, autant structurantes que plus informelles, ont été mises en place au plus proche du terrain pour accompagner les collaborateurs. Elles renforcent le sentiment d'appartenance au groupe Manitou et permettent ainsi de contribuer à une meilleure collaboration entre les services, notamment grâce aux nombreux échanges et partages qui s'opèrent lors de ces rencontres.

Le sport contribue à l'épanouissement individuel, véhicule la culture de notre groupe, et fédère les équipes tout en développant la transversalité au sein des organisations. Ainsi, de nombreuses actions sont conduites tout au long de l'année :

- Une association sportive interne au groupe Manitou, Manitou Sporting Club, a été créée fin 2017.
- Le triathlon Audencia-La Baule a rassemblé cette année près de 170 participants de l'entreprise, de 3 nationalités différentes, seuls ou par équipes. Depuis 2009, c'est un moment de partage convivial très apprécié et très suivi.
- L'organisation de courses à pied pour la défense de causes, dans de nombreux pays (France, Italie, etc.)

Les collaborateurs situés dans les bureaux bénéficient d'espaces de travail en mutation. Ainsi, pour repenser l'environnement de travail, des espaces collaboratifs alternatifs, mais aussi des lieux de détente ou de sport, sont progressivement installés sur nos sites en France, en Russie, aux États-Unis, etc.

Par des événements ponctuels ou récurrents dans l'année, qu'ils soient centralisés ou portés par les sites, le groupe s'engage au travers d'actions concrètes qui contribuent au bien-être des collaborateurs : vente mensuelle de paniers bio sur certains sites, massages, séances d'échauffement avant la prise de poste, petits déjeuners, exposition d'œuvres d'art, etc.

Des moments de partage conviviaux sont également organisés avec les familles, comme au sein des équipes italiennes, qui ont en effet organisé en septembre la 3^e édition des Family Days, une journée portes ouvertes où 1 200 collaborateurs et familles ont pu célébrer les 60 ans du premier chariot à mât de marque Manitou.

4.3.5.3. UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ADAPTÉE

En France, la politique de rémunération s'inscrit dans le cadre d'un dialogue social nourri qui a permis d'aboutir à la conclusion d'un accord sur la politique salariale signé par l'ensemble des organisations syndicales. Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) signées à l'unanimité en novembre 2018 ont été l'occasion pour le groupe de rétribuer l'engagement des collaborateurs tout au long de l'année 2018, année de fortes hausses des volumes d'activité. Cet accord a permis aussi des progrès dans la politique sociale du groupe et d'améliorer l'organisation de l'activité. De même, la création d'un espace économique et social à destination des représentants du personnel facilite l'accès à l'information et permet un meilleur exercice de leur mandat.

La reconnaissance de la contribution des équipes à l'amélioration des critères collectifs de performance du groupe, se fait par l'intermédiaire d'accords d'intéressements mis en place dans plusieurs de nos pays, notamment en France, chez Manitou North Americas, en corrélation avec les objectifs d'amélioration identifiés.

En France un Bilan Social individuel est remis à chaque collaborateur afin de lui présenter dans un document synthétique et pédagogique l'ensemble de ses composantes de rémunérations et d'avantages sociaux.

La reconnaissance des collaborateurs est un élément essentiel de l'engagement et de la motivation. Les « Spot Awards » chez Manitou Americas, les médailles du travail en France, ou encore les Awards à chaque lancement de nouvelle année, sont autant d'occasions de valoriser les équipes.

4.3.5.4. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Au sein du groupe, la durée et l'organisation du travail sont définies par accord d'entreprise, en fonction des catégories de salariés.

Pour contribuer à un meilleur équilibre et une meilleure articulation des temps de vie professionnels et personnels des collaborateurs, le groupe accompagne l'ensemble de ses organisations dans l'évolution des méthodes et organisations de travail, permettant d'offrir aux équipes de meilleures conditions de travail tout en s'appuyant sur les nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information.

Dès 2014, la population cadres pouvait bénéficier du dispositif de télétravail. En 2018, la mise en place d'une charte télétravail a élargi le champ d'application à l'ensemble des salariés éligibles. Le déploiement de ces modes de travail permet ainsi de gagner en efficacité et performance, tout en contribuant au bien-être des collaborateurs.

4.4. PRIORITÉ A LA PRÉVENTION DES RISQUES SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENTAUX

La santé et la sécurité de nos collaborateurs ainsi que la maîtrise de notre impact sur l'environnement représentent une de nos priorités majeures. Dans un contexte de très forte activité avec l'intégration de nombreux collaborateurs en intérim, développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société revêt un caractère fondamental.

En cohérence avec la stratégie RSE, en 2018 le Groupe a défini une nouvelle politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement. Ces engagements portés par le comité exécutif et partagés avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels à tous les niveaux de l'entreprise.

4.4.1. UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

Dans une volonté de simplifier et d'optimiser les processus, pour gagner en robustesse et pour se conformer à l'évolution des normes Qualité (ISO 9001) et Environnement (ISO 14001), le groupe a finalisé un **projet de rapprochement des systèmes de management Qualité et HSE**. Notre ambition est de parvenir à l'horizon 2020 à une certification commune QHSE sur l'ensemble des sites français incluant également une certification Santé-Sécurité (ISO 45001).

	2015	2016	2017	2018
Proportion de sites certifiés ISO 14001 ou en démarche (en % du CA général dans le groupe*)	66 %	70 %	78 %	78 %

*Indicateur groupe comprenant Manitou Equipment India (MEI) intégré dans le groupe en 2017

Outre les gains en temps et en efficacité des process, cette évolution permet de simplifier et d'apporter plus de cohérence au système, de créer **une meilleure performance QHSE**, d'homogénéiser les fonctionnements entre nos sites et d'inciter à l'amélioration continue.

4.4.2. UNE ORGANISATION RENFORCÉE

Dans ce contexte, **une Direction QHSE** (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) a été créée en 2018. Cette évolution importante renforce la standardisation et l'homogénéisation des meilleures pratiques au sein du Groupe et le partage d'expériences. Son objectif est de monter en compétence la fonction HSE sur chacun des sites de production tout d'abord sur le périmètre MHA, puis au niveau du groupe.

Afin de gagner en réactivité et de suivre au mieux la santé de ses collaborateurs, notre Groupe s'est doté en 2017 d'un **service de santé autonome** en France. Il est composé d'un médecin du travail à temps plein et de trois infirmiers du travail.

Ce pôle nous permet de bénéficier d'une présence accrue du médecin du travail sur l'ensemble des CHSCT, de travailler plus en profondeur sur les études de poste à mener et de pouvoir répondre aux besoins de visites médicales. Le service de santé autonome est habilité à travailler sur 3 des sites français. Dès 2019, les deux autres sites français seront bénéficiaires des services de ce pôle.

En complément, Manitou avait fait appel dès 2017 à la présence régulière d'une **assistante sociale** sur les sites français, mettant ainsi en place un dispositif d'accompagnement confidentiel pour les collaborateurs ayant besoin d'une aide sociale. En 2018, une ergonome a rejoint la direction QHSE pour mettre en place **des standards ergonomiques** au sein du groupe et intervenir sur la **conception et l'aménagement des postes de travail**.

4.4.3. LES RÉSULTATS

LES CHIFFRES MARQUANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

			2016	2017	2018	Périmètre
Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)	Taux d'absentéisme pour maladies	%	3,29	2,90	2,99	France*, Italie
	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies professionnelles	%	0,50	0,42	0,29	France*, Italie
	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)	%	3,79	3,31	3,28	France*, Italie
Taux de fréquence et de gravité des accidents (salariés)	Taux de fréquence	Nb	15,45	10,72	10,88	France*, Italie, USA
	Taux de gravité	Nb	0,34	0,37	0,24	France*, Italie, USA
Taux de fréquence et gravité des accidents (intérimaires)	Taux de fréquence	Nb	19,03	42,20	46,67	France*, Italie
	Taux de gravité	Nb	0,18	0,4	0,59	France*, Italie
Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année		Nb	3	4	6	France*, Italie

*Le périmètre France s'entend hors LMH, CFM Île de France

Un indicateur clé de la performance sociale, le taux d'absentéisme relatif aux maladies simples, accidents de travail et maladies professionnelles, est suivi de manière régulière. Le taux moyen en 2018 est de 3,28 % contre 3,31 % en 2017. Ces indicateurs démontrent le bien-être au sein de notre groupe, et sont meilleurs que la moyenne nationale dans le secteur de l'industrie.

L'année 2018 a représenté, pour le groupe, une année avec une légère hausse du taux de fréquence (passant de 10,72 en 2016 à 10,88 en 2018) mais avec une réduction du nombre de jours d'arrêt pour nos salariés Manitou (taux de gravité de 0,37 en 2017 à 0,24 en 2018). Le taux de fréquence de nos salariés intérimaires a

augmenté (passant de 42,20 à 46,67 en 2018), ainsi que le taux de gravité (passant de 0,40 à 0,59).

Ce résultat s'explique principalement par une hausse significative de notre activité qui nous a conduit à l'intégration de nombreux intérimaires dans nos ateliers. En 2018, le groupe a renforcé ses équipes HSE France en intégrant des formateurs permanents et en restructurant la gestion des formations HSE. En conséquence, le volume d'heures dispensées cette année a été multiplié par 3 par rapport à 2017. La sécurité de nos collaborateurs est un point de vigilance pour 2019

LES CHIFFRES LIÉS À LA FORMATION SÉCURITÉ

		2016	2017	2018	Périmètre
Nombre d'heures consacrées à la sécurité	Nb	6 245	5 632	12 055	France*, Italie
Part des heures de formation consacrées à la sécurité dans les heures totales de formation	%	19,1 %	16,1 %	25,2 %	France*, Italie
Nombre d'heures consacrées à la sécurité	Nb	7 966	7 398	15 051	France*, Italie, USA

* Hors LMH Solutions & CFM Ile-de-France

LES CHIFFRES MARQUANTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

	Unité	2017	2018	Variation 2017-2018	Périmètre
Chariots équivalents produits	Nb chariots équivalent MLT735 produits	27 092	32 022	+18 %	France*, Italie, USA**, Inde
Consommation d'énergies	kWh/chariot équivalent	2668	2660	-0,3 %	France*, Italie, USA**, Inde
Eau prélevée	m ³ /chariot équivalent	1,69	2,08	+23 %	France*, Italie, USA**
Emissions de COV	kg COV/chariot équivalent	4,56	4,92	+8 %	France*, Italie, Yankton
Volume de déchets industriels	kg /chariot équivalent	232	230	-1 %	France*, Italie, Waco, Yankton
Emissions de GES	kgCO ₂ éq/chariot équivalent	355	362	+2 %	France*, Italie
Consommation de peintures	kg/chariot équivalent	7,4	9,4	+27 %	France*, Italie, Inde
Conformité des rejets industriels aqueux	%	98,5 %	96,9 %	-1,6 pt	France*, Italie

*Le périmètre France s'entend hors LMH, CFM Ile de France

**Le Périmètre USA comprend l'ensemble des sites 3 sites de production : Yankton, Madison, Waco

Pour 2017 et 2018, le périmètre de consolidation des indicateurs environnementaux a été élargi et inclut les États-Unis et l'Inde. L'intégration de ces nouveaux territoires, avec la forte activité, expliquent la variation négative de certains indicateurs. L'augmentation de la consommation d'eau provient principalement de fuites qui ont été identifiées. La hausse de consommation de peinture et des émissions de COV s'explique également par l'augmentation des demandes de couleurs par nos clients loueurs, qui nécessite un nettoyage et une purge des installations à chaque changement de couleur. La réduction des déchets s'est poursuivie accompagnée également par la qualité du tri à la source. Ainsi, sur les déchets industriels banals, 73 % des déchets sont réutilisés ou recyclés, 17 % sont valorisés en énergie, 11 % sont enfouis (contre 14 % en 2017). La totalité des déchets provenant de l'acier sont réutilisés.

4.4.4. LA MAÎTRISE DE NOS RISQUES

Chaque site industriel procède à une analyse annuelle de ses risques et opportunités en matière de Sécurité et d'Environnement.

Les principaux risques sécurité liés à notre activité sont les suivants :

- Chute d'objets, chute de hauteur, chute de plain-pied
- Heurt entre un chariot et un piéton ou un autre véhicule
- Blessure due à la manutention manuelle ou mécanique
- Blessure due à l'utilisation d'appareils de soudage et de meulage
- Bruit et vibrations
- Incendie & explosion
- Douleurs aiguës ou chroniques dues à l'ergonomie des postes de travail
- Exposition aux produits chimiques

L'activité industrielle du groupe entraîne également des risques :

- **De pollution dans l'air, l'eau et les sols.** Les rejets de composés organiques volatiles (COV) dans l'atmosphère et les risques de pollution de l'eau sont liés à l'activité de peinture. Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation d'énergie et de gasoil non routier. Enfin, il existe également un risque de déversement de produits chimiques.
- **D'incendie, et d'explosion** liés aux locaux de charge des batteries et aux cabines peinture.

Enfin, face à la **raréfaction des ressources**, le groupe a la responsabilité d'économiser au maximum les ressources naturelles nécessaires à l'activité, telles que l'énergie et l'eau, et de recycler ses déchets, tels que l'acier.

Opérationnellement, de multiples actions sont mises en œuvre au quotidien afin d'assurer la maîtrise des risques précités :

- **Le management visuel** par l'intermédiaire de démarche type **DANTOTSU** : analyse des presque-accidents, accidents et incidents directement dans les ateliers des centres de production. Il s'agit d'un très bon outil pour la participation active et hebdomadaire sur le terrain des différents interlocuteurs.
- **La sensibilisation et formation des collaborateurs à l'intégration, et en continu;**
- **L'aménagement des postes de travail** et les processus de validation des nouveaux postes et équipements ;
- **Des groupes de travail** sur la réduction de risques spécifiques ;
- **Des communications périodiques** en matière de HSE (réunions, diffusion de consignes de sécurité et environnement, articles intranet et affichages).
- **La plateforme des bonnes pratiques RSE** qui permet de partager les meilleurs pratiques en matière de sécurité et d'environnement

En 2018, des actions d'amélioration significatives ont été réalisées sur nos sites de production :

- Tout projet industriel requiert désormais une **évaluation des impacts HSE** sur la division MHA. Pour la division CEP, bien que l'évaluation ne soit pas encore formalisée, une attention particulière est portée sur l'amélioration des impacts HSE des projets. À Yankton, l'investissement d'un bras manipulateur à air comprimé permet désormais de lever et déplacer des roues de manière plus sécurisée et avec un effort minime pour l'opérateur.
- Afin de réduire les **émissions de COV** dans l'air, les aérosols contenant des solvants ont été substitués par des aérosols hydrodiluables pour les retouches de peinture. Ce projet, permettant une réduction de 84 % des rejets de COV sur ce process, a été lauréat du challenge Élévation et sera déployé sur les autres sites.
- Poursuite de l'**amélioration de la gestion des déchets** sur l'ensemble des sites, avec par exemple la création d'un centre de recyclage sur un des sites américains (Waco au Texas).
- Concernant la **réduction des consommations d'énergies et gaz à effet de serre associés**, la technologie LED a été déployée à plusieurs sites et pays permettant d'améliorer également le confort visuel avec plus de luminosité. Aux USA, l'installation de porte automatique et d'un rideau d'air forcé dans l'entrepôt permet de réduire les pertes d'énergie ; en Inde, une minuterie automatique a permis de stopper les ventilateurs d'évacuation en dehors des heures de production.
- **Réduction des consommations d'eau** avec notamment la mise en service d'un dispositif de réinjection des eaux d'essais de sprinklage en France, et un système de détection automatique sur les réservoirs d'eau afin de stopper le gaspillage en Inde;
- Une attention continue sur la conformité de nos rejets, avec en Italie le remplacement d'une station d'épuration des eaux usées et l'amélioration du processus de purification et réduction des anomalies éventuelles dans la sortie de lavage en machine;
- Déploiement des **espaces collaboratifs de formation** intégrant un atelier HSE pour former et sensibiliser les collaborateurs ;

- **Des campagnes de sensibilisation à la sécurité** : La Malaisie mène une campagne sur les thèmes à fort enjeu localement: sécurité incendie, sécurité routière, sécurité sur les chantiers de construction, et certification à la conduite de chariots élévateurs. Cette campagne qui s'adresse à l'ensemble des collaborateurs locaux a été récompensée lors du challenge RSE 2018.

Le groupe travaille en continue sur la **digitalisation de ses actions de prévention**. Pour illustration, la digitalisation des audits internes HSE a permis de gagner en efficacité opérationnelle. La remontée d'accidents et d'incidents commence à être dématérialisée également.

4.4.5. SURVEILLANCE ET AMÉLIORATION CONTINUE

Tout au long de l'année un **réseau d'auditeurs internes** contrôle également la conformité du système de management. Ces auditeurs sont issus de métiers divers, ils apportent donc une grande valeur ajoutée aux pilotes des processus audités de par leurs retours d'expérience.

En 2019, de nouveaux auditeurs vont être formés notamment pour initier la démarche de contrôle des exigences de l'ISO 45001 (santé-sécurité).

Enfin, des actions de surveillance et de mesure sont effectuées afin de maintenir la vigilance en continu, notamment:

- Audits aux postes de travail et visites croisées ;
- Plan de surveillance opérationnelle ;
- Contrôles réglementaires ;
- Pilotage d'indicateurs ;
- Veille technologique et réglementaire.

4.5. LA CRÉATION DE VALEUR AVEC NOS PARTENAIRES

Manitou Group accorde une importance particulière au dialogue qu'il entretient avec ses parties prenantes, sur l'ensemble de son territoire. La démarche RSE s'appuie sur la création de valeur partagée avec l'ensemble de ces acteurs clés, ici développés via :

- **Les fournisseurs**, par une politique d'Achats responsables,
- **Les acteurs des territoires**, avec lesquels des interactions permettent de garantir un ancrage local fort,
- **La société civile**, en participant à des actions solidaires et en conduisant ses affaires de la manière la plus éthique possible.

4.5.1. NOS FOURNISSEURS

La durabilité du groupe repose sur la solidité de notre tissu de fournisseurs. Travailler dans la durée avec eux, mener des démarches participatives innovantes, construire des partenariats gagnants-gagnants et des relations équitables permet de renforcer notre filière.

Le groupe doit également s'adapter en permanence à la volatilité de ses marchés. Leur proximité par rapport aux sites de production et leur ancrage territorial constituent des réponses à nos besoins de réactivité et de flexibilité et permettent aussi de réduire notre empreinte environnementale en limitant les transports.

Par ailleurs, le suivi de la santé financière de nos clients et fournisseurs (risques de dépendance ou de défaillance) est une composante majeure de la réduction des risques pour le groupe.

Enfin, en impliquant tous les partenaires de notre chaîne de valeur, notre plan Élévation gagne en pertinence car il devient partagé. Nous avons donc à cœur de partager nos ambitions avec nos fournisseurs et nos clients présents dans 140 pays.

NOTRE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Nous déployons depuis 2012 une politique d'achats responsables qui ambitionne de créer avec nos fournisseurs une relation durable, équilibrée et créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche s'engage avec **tous les collaborateurs de la Direction des Achats**.

À ce titre, le groupe a reçu une nouvelle récompense lors de la 11^{ème} édition des Trophées des Achats le 19 juin 2017 à Paris : **le prix de l'Innovation pour le Business**, sur la thématique suivante :

« Développer les axes relationnels et collaboratifs, pour améliorer l'efficacité et la création de valeurs au sein de son écosystème » ; cela s'est traduit par le déploiement du premier **Think tank** avec 3 fournisseurs pour mener une réflexion multi-métiers et approcher toutes les opportunités d'optimisation autour du principe de l'entreprise étendue.

Depuis les débuts de cette politique, l'accent a été mis sur les domaines suivants :

FAVORISER L'ADHÉSION À UNE CHARTE ACHATS RESPONSABLES

L'amélioration de la performance de nos fournisseurs a un impact direct sur la performance de nos machines et la satisfaction de nos clients, tout en renforçant la rentabilité de nos fournisseurs. C'est pourquoi le groupe a construit et **déployé en 2014 auprès de tous ses fournisseurs** (périmètre production) une charte Achats responsables. Son objectif est de **partager ses attentes** en matière de

responsabilité environnementale, sociale, éthique et économique et de détailler les engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants en retour.

En 2018, **plus de 200 fournisseurs** ont signé cette charte. Le déploiement de ces engagements s'est fait également auprès des fournisseurs de notre division CEP aux USA.

SUIVI DE LA PERFORMANCE RSE DES FOURNISSEURS

Depuis 2016, les critères d'évaluation de la performance des fournisseurs d'articles de production se sont améliorés, en s'enrichissant de 5 critères RSE : **Offre responsable, Santé et Sécurité, Approvisionnement et fournisseurs, Environnement et Développement RH et politiques sociales**. Cette notation, intégrée à l'évaluation globale des fournisseurs avec un poids de 10 % de la note globale, permet de mesurer le niveau d'engagement du fournisseur vis-à-vis du développement durable. En 2018, **77 % des fournisseurs évalués**¹⁸ ont répondu à cette auto-évaluation.

Par ailleurs, cet outil d'échange avec les fournisseurs permet de collecter chaque année de nombreuses bonnes pratiques sur les différents thèmes évalués ; les dix bonnes pratiques les plus pertinentes sont compilées avec les bonnes pratiques du groupe Manitou puis diffusées à l'ensemble du panel fournisseur sur l'extranet fournisseurs du groupe Manitou. L'objectif est le **partage des meilleurs pratiques RSE** à l'ensemble des fournisseurs.

En 2018, les acheteurs (des divisions MHA et S&S) ont été **formés à l'audit RSE** des fournisseurs. Cette formation a permis de co-construire avec eux un kit d'audit et de définir la liste des fournisseurs prioritaires, afin d'atteindre les objectifs 2019-2022.

COTATION INVERSÉE PAR LES FOURNISSEURS

Fin 2016, nous avons lancé une cotation inversée (évaluation de la performance de Manitou par ses fournisseurs). La cotation fournisseurs étant en place depuis 2011 avec des améliorations probantes il nous est apparu important, pour à la fois poursuivre l'amélioration de performance et **appuyer l'équilibre de la relation** de nous inscrire dans cette démarche. Les résultats auprès de nos fournisseurs sont les suivants :

- 86 % de satisfaction sur l'ensemble des thèmes évalués,
- sur 97 % des critères, la performance de Manitou est jugée comme meilleure ou identique à celle des autres clients,
- aucun thème évalué sous les 60 % de satisfaction,
- 50 % des critères évalués avec plus de 90 % de satisfaction,
- plébiscite sur les points majeurs de la charte des relations interentreprises tels que **la politique RSE, le respect des conditions de paiement, le management des litiges, le respect des engagements et l'équilibre de la relation fournisseur** avec plus de 95 % des fournisseurs satisfaits sur ces thèmes.

Cette première cotation inversée a permis d'identifier des axes d'amélioration qui ont été déclinés dans les métiers et ont fait l'objet de plans d'action.

LES CHANTIERS DE PRODUCTIVITÉ

En participant avec nos fournisseurs à des « chantiers de productivité », nous nous impliquons dans **l'amélioration continue de l'offre** de nos parties prenantes. Lors de ces chantiers, nous mettons à disposition de nos fournisseurs un collaborateur Manitou afin que celui-ci établisse conjointement avec le fournisseur un diagnostic, réalise une analyse terrain puis mette en place un plan d'actions dans le but d'améliorer les processus ou les produits. Un engagement préalable sur un partage des économies est réalisé avec ces fournisseurs. Ce système permet de créer une **relation de confiance et de transparence** avec nos parties prenantes.

CONVENTION FOURNISSEURS

Lors de la Convention Fournisseurs 2018, la Direction des Achats a réuni 200 principaux fournisseurs. Cet évènement annuel était l'occasion de faire un bilan de l'année 2018, de **récompenser les performances des meilleurs fournisseurs**.

APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION OPTIMISÉS

En partant du constat que le volume des camions n'était pas optimisé et engendrait des coûts et des impacts environnementaux, les services logistiques ont développé et déployé auprès de nos transporteurs **un outil d'optimisation des flux logistiques européens**. Ce dernier repose sur des paramètres de volume, dimension, poids des produits transportés et sur le groupage des chargements. Cet outil a été mis en place par notre partenaire. L'optimisation des flux amont route auprès de nos fournisseurs est ainsi déployée et intègre depuis 2017 des flux de Manitou Italia pour plus de consolidation.

Un outil interne Transport Management System (TMS) est en cours de déploiement aux USA pour reproduire l'optimisation des flux amont et de distribution machines. Il est déployé à 100 % (route et overseas) afin d'optimiser les tournées et donc limiter les kilomètres à vide.

En 2018, sur la France, un projet a été lancé pour **réduire drastiquement le transport des machines** entre les différentes unités de production et :

- le site principal
- des zones de stockage externe

Au terme de ce projet, 90 % des machines seront stockées et expédiées sur leur site de production ou à proximité immédiate. Elles partiront ainsi de chaque site vers les clients permettant de libérer du volume sur le site principal et de **diminuer les kilomètres parcourus**.

Enfin, afin de mieux prendre en compte le coût du transport et d'améliorer ses impacts, celui-ci a été intégré dans le processus de jalonnement des **projets de développement des machines**.

4.5.2. LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Être une entreprise citoyenne, c'est aussi mesurer le respect que nous devons porter à la loyauté de nos pratiques ; c'est tout autant une réponse aux nouvelles réglementations (Loi Sapin 2 notamment), qu'un souhait du Comité Exécutif et des instances dirigeantes.

La cybersécurité et en particulier la protection des données à caractère personnel sont des enjeux importants pour le groupe face à la révolution digitale et la connectivité des machines.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Afin de couvrir les risques d'attaques ou fraudes cyber, divers dispositifs sont notamment mis en oeuvre :

La **Politique sécurité** informatique s'appuie sur la norme ISO 27002 et s'applique à l'ensemble des collaborateurs à travers le monde.

Un **comité en charge de la sécurité des données** travaille sur la base d'une cartographie des risques, réalisée à partir d'analyses internes et externes. Cette instance oeuvre pour une amélioration continue en suivant l'avancement d'une feuille de route depuis 2016. Ses objectifs principaux sont :

- la maîtrise des systèmes
- l'anticipation des menaces
- la sensibilisation des collaborateurs

Depuis 2018, une **campagne de sensibilisation** des collaborateurs a été menée grâce à une plateforme de jeu informant sur les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique. Sur 3 000 invitations à l'échelle du Groupe, 750 personnes ont participé à ce jeu de sensibilisation.

Un numéro de téléphone a été mis à disposition pour reporter tout problème informatique.

PROTECTION DES DONNÉES

Les exigences du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (EU 2016/679) viennent renforcer les obligations des entreprises traitant des données personnelles.

Le groupe Manitou poursuit ses actions afin d'être conformité avec cette réglementation et s'assurer que les données à caractère personnel soient traitées et conservées en toute sécurité, que ce soit celles de ses salariés, fournisseurs ou clients, ainsi que dans le cadre du déploiement début 2019 **des solutions de connectivité de ses machines**.

En particulier sur les **données des salariés**, la cartographie des applications a été réalisée ainsi que le registre des traitements. Les équipes RH suivent de manière régulière le plan de mise en conformité qui a été défini à l'aide d'un prestataire externe.

¹⁸ Périmètre divisions MHA et S&S

Les travaux en matière de conformité et d'amélioration sont coordonnés et contrôlés par le département Audit Risk & Compliance qui a renforcé ses ressources avec la nomination d'un **Responsable de la sécurité des systèmes d'information**.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En 2010, le groupe a décidé d'adopter une charte éthique valorisant les valeurs d'intégrité et de responsabilité, qui est appliquée tant à la personne morale de l'entreprise qu'à tous ses salariés. La part de l'effectif opérant dans les pays sensibles en matière de corruption est 16.1 %¹⁹.

En 2015, le groupe a également adhéré au **Pacte mondial des Nations Unies**.

Depuis 3 ans, plusieurs **actions structurantes ont été lancées** :

L'axe contrôle et gouvernance de l'entreprise s'est renforcé, avec la rédaction d'un **manuel de contrôle interne et d'un manuel de gouvernance des filiales**.

L'ensemble des membres du comité exécutif a été formé fin 2016 sur les thématiques liées à l'éthique des affaires et la loyauté des pratiques.

Un groupe de travail a été constitué pour la mise en oeuvre des mesures et procédures relevant de la loi 2016-1601 du 9 décembre 2016 (Article 17, loi Sapin 2). Ce groupe implique les fonctions Conformité, Juridique, RH, Finance et le Secrétaire Général du groupe. Par ailleurs les membres de ce groupe de travail participent également régulièrement au groupe de travail « Service Rédactionnel Anti-Corruption Middlednext », dont l'objectif est de mettre à disposition de ses adhérents des outils communs à la mise en place des mesures requises par la loi.

Parmi ces mesures le groupe de travail a mené les actions suivantes sur 2018 :

- **Une cartographie des risques liés à la corruption** a été réalisée. Cette cartographie permet d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de la société à des sollicitations externes aux fins de corruption, en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels la société exerce son activité.
- Un **Code de conduite anti-corruption** a été communiqué aux filiales et pris en compte par les instances dirigeantes des différentes entités du groupe.
- Une procédure d'analyse de la situation de nos clients, de nos fournisseurs de 1^{er} rang et de nos intermédiaires est en cours de réalisation via notamment l'envoi d'un **questionnaire de due diligence** (questionnaire dont le format a été validé par le groupe de travail Middlednext).
- Le groupe a finalisé la rédaction de sa **politique Cadeaux** pour un déploiement en 2019.
- **Une procédure d'alerte** a été rédigée et est en cours de déploiement sur l'ensemble des pays où le groupe est présent.
- Une **charte du Comité Éthique** a été rédigée en vue de la mise en place d'un **Comité d'Éthique** qui participera à ce dispositif d'alerte.
- Un prestataire pour le **dispositif de formation e-learning** a été identifié afin de sensibiliser les collaborateurs aux risques de corruption.

Le groupe poursuit donc son travail pour intégrer les **recommandations de l'AGA** (Agence Française Anti-corruption). Le suivi de la mise en place des mesures imposées par la loi est régulièrement effectué par le Comité d'Audit.

4.5.3. MÉCÉNAT ET ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Nous pensons avoir une responsabilité à partager nos engagements environnementaux, sociaux et sociétaux avec les communautés afin d'encourager les autres acteurs à créer des initiatives similaires. Nos actions doivent avoir un impact positif sur les territoires.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MÉCÉNAT

À travers nos métiers, nous sommes présents sur des territoires variés et étendus, en capacité de toucher une grande diversité d'acteurs et de parties prenantes.

Depuis plusieurs années, des actions diverses sont menées à l'initiative des collaborateurs, en partenariat avec notre réseau de concessionnaires, afin d'améliorer le quotidien des populations mais aussi d'avoir un impact direct sur l'environnement.

En 2018, **une politique de mécénat groupe, centrée sur l'Éducation**, a été lancée. Avec cette nouvelle orientation, le groupe souhaite accompagner les nouvelles générations dans leur développement personnel et professionnel sur tous les territoires où nous sommes présents. Un comité de pilotage, composé de deux membres du Comité Exécutif, et des directions RSE et Communication, a travaillé en 2018 sur la définition des modalités d'organisation, et sera en charge de la revue des projets éducatifs proposés par les collaborateurs. Enfin, afin de donner l'opportunité à tous les collaborateurs de s'engager dans des projets citoyens, le groupe s'est fixé l'objectif de donner 2 200 heures en 2022 pour des actions d'engagement.

Afin de renforcer son engagement en Afrique du Sud et répondre aux critères les plus élevés du programme du broad-based black economic empowerment (B-BBEE), le groupe a choisi faire rentrer **le fonds de charité Columba Leadership Trust dans le capital de Manitou Southern Africa**. La mission du fonds d'accompagner des jeunes en situation difficile s'inscrit parfaitement dans nos actions liées à l'éducation.

RÉSEAUX & ACTEURS LOCAUX

Nous avons conscience de l'importance du réseau et du territoire dans la réussite de nos activités. C'est pourquoi nous valorisons et favorisons le dialogue entretenu avec nos concessionnaires, nos clients finaux et les acteurs régionaux (écoles,

communautés et organisations locales, associations, etc). Les actions développées doivent contribuer à une économie responsable, à la co-construction de solutions, à la diffusion et au partage de nos savoir-faire, et au dialogue.

Le groupe Manitou a lancé une initiative visant à promouvoir les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Dans le cadre de ce projet, intitulé Elevation Frontiers, développé et mené par nos filiales nord-américaines, Manitou Americas travaille en partenariat avec deux universités australienne et anglaise adhérentes aux Nations Unies, à l'élaboration de solutions innovantes visant à atteindre les ODD. Ce projet qui a démarré début 2018 se terminera en Juin 2019 avec la soutenance des étudiants.

Le groupe Manitou fait partie du **Comité 21**, le premier réseau français des acteurs du développement durable. Membre depuis 2015, nous participons activement à la dynamique du territoire. Nous partageons ainsi nos expériences, et facilitons les échanges entre les différents acteurs du territoire. En 2018, le groupe a accueilli une quarantaine de participants externes pour participer à une journée de travail sur « L'économie Circulaire : nouvelles conceptions, nouveaux modèles économiques » organisé en partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire et avec le soutien de la DREAL Pays de la Loire.

Le groupe s'engage par ailleurs localement en Région Pays de la Loire à travers ses interactions avec les acteurs locaux : la **COMPA** (Communauté de Commune du Pays d'Ancenis), l'**ADIRA** (Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis) ou encore **Nantes Métropole ou la CCI de Nantes Saint-Nazaire**. Les actions visent autant des initiatives liées à l'économie circulaire sur le territoire, que d'autres sujets RSE.

À titre d'exemple en 2018, le groupe Manitou a choisi d'être partenaire de la première édition de **Social Change, un événement majeur de la RSE**. Rassemblant plus de 500 personnes, l'événement a fédéré les acteurs publics et privés de la Métropole et de la région. Tous œuvrent dans le même sens : mettre au cœur de l'entreprise le développement durable et les enjeux sociétaux. À cette occasion, Manitou Group disposait d'un stand et a pu partager ses démarches.

Manitou s'est également associé à **l'Innovation Campus Day de l'Université de Nantes**, un marathon créatif de 24h au cours duquel une centaine d'étudiants, réunis en équipes pluridisciplinaires, ont imaginé et développé pour nous une solution innovante en réponse aux défis de la Transition Énergétique.

¹⁹ Méthodologie GAIA Rating basée sur l'indice CPI 2016 de Transparency International (Indice de Perception de la Corruption) : les pays sélectionnés ont un score <50 (sur 100)

4.6. LA PERFORMANCE RSE DU GROUPE

Fort de son engagement RSE, le groupe Manitou est régulièrement reconnu en externe pour sa performance.

Dans ce chapitre, se trouvent également des informations méthodologiques sur les calculs des indicateurs et les tableaux de concordance avec les standards majeurs.

PRIX ET RÉCOMPENSES

La performance du groupe en matière de RSE est reconnue et récompensée par la présence du groupe dans les indices les plus significatifs en matière de RSE et par l'intermédiaire de plusieurs prix, notamment :

Le groupe Manitou répondait pour la sixième année consécutive, au questionnaire du **Gaïa-Index**, avec un classement stable par rapport à 2017. Nous nous positionnons à la 18^{ème} place du classement général (sur 230) et à la 16^{ème} place du classement « CA > 500 millions € » (sur 85).

Deux récompenses concernant les ressources humaines :

- Le prix « **Digital au service de l'efficacité RH** » a été remporté par le groupe Manitou lors de la 5^e édition des Trophées de l'équipe digitale RH. Cette distinction récompense le groupe pour l'ensemble des outils RH déployés depuis 6 ans.

- **Le trophée d'or dans la catégorie ETI**, des « **Victoires des Leaders du Capital Humain** », organisé par le magazine Décideurs et la Leaders League. Quatre actions ont été particulièrement mises en avant : le développement de l'offre et de la culture « service », la marque employeur, l'intelligence artificielle au service de l'enquête d'opinion interne et la nouvelle politique en faveur des personnes en situation de handicap.

Parmi les distinctions concernant les produits & solutions :

Le groupe Manitou se voit attribuer **deux prix « Médaille de Bronze »** lors de la cérémonie des SIMA Awards. **La fonction Eco Stop** disponible sur sa gamme de machines agricoles MLT et **la solution de revalorisation des matériels Manitou en fin d'usage** ont été primées. Ces deux innovations confirment l'engagement du groupe pour réduire le coût total de possession (TCO) des utilisateurs et l'empreinte environnementale des machines Manitou.

Fin 2017, le groupe a remporté **le prix « Étoile du Design Made In France »**. Décernée par l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI), cette distinction récompense le travail effectué par les équipes Design et R&D **en termes stylistique, ergonomique et fonctionnel** sur la gamme de chariots télescopiques agricoles MLT NewAg.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La mise en place d'un système de reporting extra-financier annuel au sein du groupe Manitou répond à plusieurs objectifs :

- Piloter la performance sociale, environnementale et sociétale du groupe,
- Communiquer de manière transparente sur les grands enjeux RSE du groupe,
- Respecter la déclaration de performance extra financière (décret du 9 août 2017).

À ce titre, Manitou s'est inspiré des lignes directrices GRI (Global Reporting Initiative), respecte les principes du Pacte Mondial, et inscrit sa feuille de route dans les objectifs de développement durable des Nations Unies.

La direction RSE peut être contactée à l'adresse elevation@manitou-group.com.

PÉRIMÈTRE

Depuis le premier exercice de reporting en 2012, le groupe s'est doté de procédures de reporting et a mis en place une organisation adaptée pour la collecte des informations à publier. Le périmètre des informations, initialement restreint à la France (Manitou BF), est progressivement étendu. Le périmètre en 2018 a concerné :

Pour les indicateurs environnementaux :

- L'ensemble de nos sites français et Italiens est concerné par l'intégralité des indicateurs. Ce périmètre de reporting inclut donc 5 des 8 sites de production du groupe (dont le plus important site industriel du groupe) et le centre logistique des pièces de rechange.
- Le périmètre de reporting sur une partie des indicateurs s'est étendu en 2018 aux sites de production de Manitou Americas (Waco, Yankton et Madison), et de Manitou Equipment India.

Pour les indicateurs sociaux : Le périmètre de reporting social couvre l'ensemble des filiales du groupe Manitou pour les informations sociales relatives aux effectifs, et ce, depuis 2015. Les entreprises, Manitou BF, pour la France, Manitou Americas pour les États-Unis et Manitou Italia (couvrant 87 % des effectifs) ont inclus dans leur périmètre de reporting RSE les indicateurs liés à la rémunération et à la formation sécurité. Les indicateurs formation, accidents du travail et absentéisme couvrent la France et l'Italie (65 % des effectifs). Le périmètre France s'entend hors LMH (33 salariés) et CFM Île-de-France (création au 01/01/2017). Le service d'audit interne réalise des audits (RH) sur l'ensemble des filiales. Les acquisitions du groupe en 2017, Manitou Equipment India (MEI) et Marpoll Pty Ltd (LiftRite) ont été intégrées sur les indicateurs relatifs aux effectifs dans ce rapport.

Dans la perspective du pilotage global des objectifs RSE 2018-2022, des indicateurs pourront être intégrés pour mieux rendre compte de l'avancée des plans d'action.

PROCÉDURE

Les procédures de suivi se déploient à travers trois outils principaux :

- Un guide méthodologique, qui permet de clarifier l'organisation du reporting (rôle et tâche) et d'uniformiser les procédures et définitions,
- Deux tableaux de collecte des données pour chaque thématique (environnement, social)
- Un tableau de contrôle interne qui permet de suivre la procédure de validation.

Chacun des indicateurs est suivi de manière semestrielle ou annuelle.

La cohérence (périmètre et définition de l'indicateur) est vérifiée par les pilotes thématiques, à qui sont envoyées les données. Enfin, un contrôleur interne, indépendant de la procédure, est nommé pour valider ou challenger les indicateurs, en les mettant en lien avec les plans d'actions déployés dans l'année ou en les confrontant à des données sources.

Afin de répondre à ses obligations réglementaires exigées par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et au Décret n°2017-1265 du 9 août 2017, le groupe Manitou a désigné le cabinet GRANT THORNTON afin d'attester de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans son rapport de gestion.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES – INDICATEURS SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Le reporting extra-financier couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Pour faciliter le reporting, les indicateurs environnementaux et liés aux accidents de travail sont collectés sur la période du 1^{er} décembre au 30 novembre excepté l'eau qui est sur la période 1^{er} octobre au 30 septembre (basée sur les factures par trimestre).

« **Chariot équivalent MLT 735** » : le site produisant des gammes et des tailles différentes de machines, un facteur de conversion a été attribué à chaque produit en fonction du poids d'un chariot de référence : le MLT 735 de la gamme agricole dont le poids est de 7,1 tonnes. Cela permet de mieux rendre compte de la diversité des produits dans la restitution des indicateurs concernés.

Conformité d'un rejet industriel aqueux : mesure dont le résultat est en dessous de la valeur limite de rejet imposée par la réglementation applicable au site de production. Les sites concernés par les rejets sont ceux qui disposent d'une station d'épuration (Ancenis, Laillé, en France, Castelfranco en Italie).

Déchets : la classification européenne des déchets est utilisée pour définir l'appartenance des déchets aux différentes catégories déchets dangereux, non dangereux recyclables et non recyclables.

Recyclage ou valorisation matière : retraitement des matériaux ou substances contenus dans les déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique.

Réutilisation : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer.

Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

Enfouissement : mise en décharge ou stockage sous-terrain.

Émissions de Composés Organiques Volatiles (COV) : les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière.

Les coefficients de teneur en solvant ont été appliqués pour l'évaluation des émissions de COV des peintures et solvants. Peinture en phase aqueuse : 0,09 / Peinture en phase solvant (Polyuréthane) : 0,52 / Peinture en phase solvant (Glycérophthalique) : 0,65 / Diluant de nettoyage, solvant : 1.

Eau prélevée : la consommation totale distribuée par le réseau d'eau est calculée à partir des factures d'eau.

Peintures : la consommation est évaluée sur la base des quantités utilisées dans l'année (quantités achetées – variation de stock).

Énergies : la consommation d'énergie considérée est la consommation achetée d'électricité et de gaz.

GES : les émissions de gaz à effet de serre des sites de production (Scopes 1 et 2), n'incluent pas les gaz de soudure non significatifs. Les facteurs d'émission ont été remis à jour en 2018 et seront remis à jour dans trois ans (Base Ademe).

Absentéisme pour maladie : les arrêts maladie considérés sont les arrêts validés par l'organisme référent du pays (CPAM en France). Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriques, moins les jours de congés collectifs.

Accidents du travail : Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réel. Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts * 1 000 / nombre d'heures travaillées réel. Nous comptons les maladies professionnelles distinctes : lorsqu'un même salarié est atteint de deux maladies professionnelles distinctes, nous comptons deux maladies. En 2014, l'indicateur comptabilisait les maladies professionnelles déclarées. Depuis 2015, l'indicateur comptabilise les maladies professionnelles acceptées.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES – INDICATEURS SOCIAUX

Le reporting extra-financier couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Il ne comprend les acquisitions faites en 2017: Manitou Equipment India (MEI) et Marpoll Pty Ltd (Liftrite) en Australie pour les indicateurs relatifs aux effectifs.

Salariés : collaborateurs liés par un contrat de travail avec la société Manitou ou l'une de ses sociétés – hors les sociétés non consolidées. Il s'agit des CDI & CDD

(incluant les VIE) présents au 31 décembre 2018, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, les personnes en congé sabbatique, maternité, parental ou maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les salariés. Les expatriations et les détachés sont comptabilisés par le pays d'accueil.

Effectifs :

Effectif France : salariés employés par Manitou BF, LMH et CFM Ile de France ne sont pas compris dans le périmètre (filiales avec effectif non significatif)

Effectif Italie : salariés employés par Manitou Italia.

Effectif USA : salariés employés par Manitou Americas.

Cadres : tout collaborateur dont le poste a été évalué en tant que tel par l'outil Global Grading System (méthodologie Towers Watson).

Cadre USA : tout collaborateur ayant un IC (Incentive Compensation).

Employé : tout collaborateur qui est en support des processus de production ou en support d'autres processus comme la conception ou la distribution.

Opérateur : tout collaborateur dont l'activité essentielle est de contribuer directement au processus de production.

Embauche : toute conclusion d'un contrat de travail qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, dans l'année considérée. Une embauche n'est pas comptée lorsqu'un CDD est renouvelé pour le même motif. Deux embauches sont comptabilisées lorsque deux CDD s'enchaînent après une période de carence, lorsque le motif du contrat change, ou lorsqu'un CDD est ensuite embauché en CDI. Les mobilités ne sont pas considérées comme des embauches. Les expatriations et les détachements de salariés ne sont pas considérés comme des embauches.

Formation : le volume d'heures de formation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année est pris en compte pour les salariés (CDI et CDD), que la formation soit dispensée en interne ou en externe, que l'intervenant soit agréé ou non. Le CPF est inclus dans les heures de formation. Seules les formations avec feuille d'émargement ou attestation de présence sont prises en compte pour cet indicateur. Les heures réelles de formation sont comptabilisées. Les heures de formation sont comptabilisées dans l'année du plan de formation auquel elles sont rattachées. La formation à la santé et la sécurité regroupe par exemple les formations CACES, transport de matières dangereuses, ATEX... Elle inclut les formations en interne.

Effort de formation : les coûts de formation concernent les coûts de salaires des personnes formées, les frais pédagogiques, les coûts potentiels de matériel/d'organisation, les coûts de transport et de logistique, les coûts de salaires des formateurs internes, les contributions obligatoires (ex. OPCAİM, Fongecif) déductions faites des subventions.

Handicap : une personne est considérée en situation de handicap lorsqu'elle est reconnue par un organisme ou une institution dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

4.7. TABLES DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)

TABLE DE CONCORDANCE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DEPF)	DANS CE DOCUMENT, SE RÉFÉRER À...
Modèle d'affaires	Chapitre 1: LE GROUPE MANITOU (page 12)
Cartographie des risques extra-financiers	4.1.1 Les principaux risques et enjeux extra-financiers du groupe (page 45)
Politiques et diligences	4.1.1 Les principaux risques et enjeux extra-financiers du groupe (page 45)
Indicateurs de pilotage	4.1.1 Les principaux risques et enjeux extra-financiers du groupe (page 45)

Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne concernent pas la groupe Manitou au regard de ses activités.

TABLE DE CONCORDANCE	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à...	Indicateur et/ou Commentaires
----------------------	--	---------------	-----------	---------------	-----------------------------------	-------------------------------

INFORMATIONS SOCIALES

EMPLOI						
Effectif total et répartition des salariés (par sexe, âge, zone géographique)	I.a) 1.1 à 1.4	G4-9 G4-10 LA1 LA12	6.4.4	-	p.53	Effectifs Répartition par sexe, âge, ancienneté, contrat, statut et zone géographique
Mouvements de l'effectif (Embauches et départs)	I.a) 2.1 et 2.2	EC6 LA1			p.57	Nombre d'embauches et départs (démissions, licenciements, autres motifs) Taux de départ volontaire Nombre de salariés en mobilité internationale
Rémunérations	I.a) 3.1	G4-51* G4-52* G4-53* G4-54* EC1 EC5			p.55	Masse salariale totale
Évolution des rémunérations	I.a) 3.2	G4-55*			Évolution de la masse salariale comparée à l'évolution des effectifs	
ORGANISATION DU TRAVAIL						
Organisation du temps de travail	I.b) 1	-	6.4.4	-	p.57	
Absentéisme	I.b) 2				p.59	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)
RELATIONS SOCIALES						
Organisation du dialogue social	I.c) 1	LA4	6.4.3 & 6.4.5	# 3	p.54	-
Bilan des accords collectifs conclus dans l'entreprise	I.c) 2					
SANTÉ ET SÉCURITÉ						
Conditions de santé et de sécurité au travail	I.d) 1	LA5	6.4.6	# 4 - 5	p.59	Nombre d'heures de formation consacrées à la sécurité
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	I.d) 2	LA8			p.54	-
Fréquence et gravité des accidents du travail	I.d) 3	LA6 LA7			p.58	Taux de fréquence et de gravité des accidents des salariés du groupe Taux de fréquence et de gravité des accidents des intérimaires
Maladies professionnelles	I.d) 4	LA6			Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année	
FORMATION						
Politiques mises en œuvre en matière de formation	I.e) 1	LA10 LA11	6.4.7	-	p.54 à p.56	Pourcentage de la masse salariale dévolue à la formation Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation
Nombre d'heures de formation	I.e) 2	LA9 HR2			Taux d'accès à la formation Nombre moyen d'heures de formation par salarié	
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT						
Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	I.f) 1	LA3 LA12 LA13			p.55	Proportion de l'effectif féminin par statut
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	I.d) 2	LA12	6.3 & 6.3.7	# 6	p.54, p.55	Nombre de personnes et proportion de l'effectif en situation de handicap
Politique de lutte contre les discriminations	I.f) 3	LA12 HR3			p.55	

TABLE DE CONCORDANCE	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à...	Indicateur et/ou Commentaires
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)						
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	I.g) 1	HR4	6.3.3-6.3.5 6.3.8 6.3.10 6.4.5 6.6.6	# 3	p.54	Signature du Pacte Mondial de l'ONU
Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	I.g) 2	HR3	6.3.6 & 6.3.7 6.3.10 6.4.3	# 6	p.54, p.55	Proportion de l'effectif féminin par statut Proportion de l'effectif en situation de handicap
Elimination du travail forcé ou obligatoire	I.g) 3	HR6	6.3.3-6.3.5 6.3.10 6.6.6	# 4	p.60, p.62	
Abolition effective du travail des enfants	I.g) 4	HR5	6.3.3-6.3.5 6.3.7 6.3.10 6.4.5 6.6.6 6.8.4	#5	p.60, p.62	Signature du Pacte Mondial de l'ONU

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE						
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	II.a) 1.1	G4-1	6.5.1		p.50, p.58	-
Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	II.a) 1.2	-	& 6.5.2		p.58	Proportion du CA généré par les sites certifiés ISO 14001
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	II.a) 2	G4-43*	6.5.2		p.59	
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	II.a) 3	EN30 EN31		# 7 - 8 - 9	p.59	
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	II.a) 4	EC2				Depuis 2013, l'entreprise souscrit une police spécifique « atteintes à l'environnement » ayant pour objet de garantir les cas d'atteintes à l'environnement du fait de ses activités (France et Italie)
POLLUTION						
Mesures de prévention, réduction, réparation : air	II.b) 1.1	EN20 EN21 EN24	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.59	Emissions de COV par chariot équivalent produit
Mesures de prévention, réduction, réparation : eau	II.b) 1.2	EN10 EN22 EN24 EN26			p.59	Taux de conformité des rejets industriels aqueux
Mesures de prévention, réduction, réparation : sol	II.b) 1.3	EN24			p.59	
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	II.b) 2	EN24	-	-	p.59	-
ÉCONOMIE CIRCULAIRE						
Prévention et gestion des déchets	II.c).i)	-	-	-	-	-
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	II.c).i) 1	EN23 EN24 EN25 EN28	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.50, p.59	Volume de déchets industriels générés par chariot équivalent produit Taux de recyclage des déchets industriels
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	II.c).i) 2	-	-	-	-	-
Utilisation durable des ressources	II.c).ii)	-	-	-	-	-
Consommation d'eau	II.c).ii) 1.1	EN8		# 7 - 8 - 9	p.50, p.59	Consommation d'eau par chariot équivalent
Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	II.c).ii) 1.2	EN8 EN9				Nous ne sommes pas soumis à des contraintes locales en matières d'approvisionnement
Consommation de matières premières	II.c).ii) 2.1	EN1 EN2				
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	II.c).ii) 2.2	-			p.50, p.52, p.59	Consommation de peinture par chariot équivalent
Consommation d'énergie	II.c).ii) 3.1	EN3 EN4				
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	II.c).ii) 3.2	EN6 EN7	6.5.4			Consommation d'énergies par chariot équivalent
Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	II.c).ii) 3.3	-			-	Installation de panneaux solaires au Benelux (360 m ²) et plusieurs panneaux sur le site de Castelfranco en Italie Pas d'autres recours aux énergies renouvelables
Utilisation des sols	II.c).ii) 4	EN11			-	Nouveau bâtiment de tests R&D : emprise au sol de 810 m ²

TABLE DE CONCORDANCE	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à...	Indicateur et/ou Commentaires
CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	II.d) 1	EN15 EN16 EN17 EN18 EN19	6.5.5	# 7 - 8 - 9	p.52, p.59	Emissions de GES par chariot équivalent
Adaptation aux conséquences du changement climatique	II.d) 2	-	-	-	-	-
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ						
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	II.e) 1	EN11 EN12 EN13 EN14 EN26	6.5.6	# 7 - 8 - 9	-	-

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ						
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	III.b) 1	G4 26 G4-37	5.3.3	-	p.48, p.62	-
Actions de partenariat ou de mécénat	III.b) 2	EC 7	6.8.9	-	p.62	-
SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS						
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	III.c) 1	LA14 LA15 EN33 HR5 HR9 HR11	6.6.6	# 1 - 2	p.60	-
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	III.c) 2	LA14 LA15 G4-12 EN32 EN33 HR5 HR9 HR11 S09 S010	6.6	# 1 - 2	p.60	-
LOYAUTÉ DES PRATIQUES						
Actions engagées pour prévenir la corruption	III.d) 1	G4-56 - G4-58 S03 S04 S05	6.6.3	# 10	p.62	Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de corruption (Méthodologie GAIA Rating basée sur l'indice CPI 2016 de Transparency International (Indice de Perception de la Corruption) : les pays sélectionnés ont un score <50 (sur 100)
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	III.d) 2	EN27 PR1 PR2 PR3 PR4 PR6 PR7 PR8 PR9	6.7.4	# 10	p.52	-
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	III.e)	HR1 HR2 HR7 HR8 HR9 HR10 HR11 HR12	6.3-6.8	# 1 - 2	-	Signature du Pacte Mondial de l'ONU
			6.6.6 & 6.6.7			
			6.8.3			

Légende : * Indicateurs répondant partiellement à la thématique

Source : Adapté de [Utopies, 2017]⁽¹⁾, [Institut RSE, 2011]⁽²⁾ [GRI-ISO, 2014]⁽³⁾

⁽¹⁾ Tableau de correspondance des référentiels de reporting extra-financier Grenelle 2 (article 225 et décret du 19/08/2016) - GRI G4. Utopies. 4p. Février 2017.

⁽²⁾ Tableau de correspondance Grenelle 2 art 225 – GRI 3.1 – ISO 26000 – Pacte Mondial, Institut RSE. 2p. Août 2011

⁽³⁾ GRI G4 Guidelines and ISO 26000:2010 How to use the GRI G4 Guidelines and ISO 26000 in conjunction. GRI & ISO. 42p. Janvier 2014.

4.8. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Manitou, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽²⁾ :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽³⁾ et couvrent entre 56 % et 82 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽⁴⁾ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYEN ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 pour une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilley-sur-Seine, le 3 avril 2019

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Frambourt, Associé

⁽¹⁾ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

⁽²⁾ Informations sociales : effectifs ; répartition par sexe, âge, ancienneté, contrat et zone géographique ; proportion de l'effectif féminin par statut ; proportion de l'effectif en situation de handicap ; mouvements ; taux de départ volontaire ; évolution des rémunérations ; taux d'absentéisme ; taux de fréquence et de gravité des accidents des salariés du groupe ; nombre de salariés ayant reçu au moins une formation ; nombre moyen d'heures de formation par salarié.

Informations environnementales : émissions de COV par chariot équivalent produit ; taux de conformité des rejets industriels aqueux ; volume de déchets industriels générés par chariot équivalent produit ; taux de recyclage des déchets industriels ; consommation d'eau par chariot équivalent ; consommation de peinture par chariot équivalent ; consommation d'énergies par chariot équivalent ; émissions de GES par chariot équivalent.

⁽³⁾ France, États-Unis, Inde, Italie.

⁽⁴⁾ Informations qualitatives relatives à l'écoconception, à l'économie de la fonctionnalité, à l'égalité professionnelle et à la politique d'achats responsables.



5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1.	<u>LA GOUVERNANCE EN 2018</u>	72
5.2.	<u>LES ORGANES DE DIRECTION</u>	81
5.3.	<u>RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	82
5.4.	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL</u>	87

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été approuvé par le Conseil d'administration le 6 mars 2019.

Le présent chapitre sur le gouvernement d'entreprise rend compte du fonctionnement et de la composition du Conseil, de ses comités et des organes de direction, de la rémunération des organes d'administration et de direction ainsi que des informations détaillées sur le capital.

5.1. LA GOUVERNANCE EN 2018

Depuis le mois d'août 2010, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ». Ce code peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Le mode de gouvernance est organisé avec une dissociation de fonctions entre un Président du Conseil d'administration non exécutif et un Directeur général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration est précisé dans un règlement intérieur instituant 4 comités spécifiques :

- Le Comité stratégique,
- Le Comité des rémunérations,
- Le Comité d'audit,
- Le Comité de développement.

LES ÉVOLUTIONS DE LA GOUVERNANCE EN 2018

À la suite de l'Assemblée générale annuelle du 14 juin 2018, les statuts de la société ont été modifiés afin de les mettre en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et prévoient à l'article 12 bis un administrateur représentant les salariés, qui n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs prévus à l'article 12.

Les membres du Conseil ont acté la nomination de Stéphane Renaud en qualité d'administrateur salarié, élu par les salariés le 10 septembre 2018.

5.1.1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur définit les modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Il précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et les pouvoirs du Président et de la Direction générale, ainsi que les obligations incombant à chacun. À ce titre, il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et les obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou BF, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Durant l'année 2018, les membres du Conseil d'administration se sont réunis 9 fois en Conseil. Au cours de ces réunions, l'activité du groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours ont été revus.

Ont notamment été abordées : les questions relatives à l'évaluation du Conseil d'administration. Une attention particulière a été portée, sur l'entrée du fonds Columba Leadership Trust à hauteur de 26 % du capital de Manitou Southern Africa pour permettre au groupe Manitou de renforcer son engagement en Afrique du Sud en répondant aux critères les plus élevés du programme du broad-based black economic empowerment (B-BBEE), sur des projets d'acquisition immobilière (augmentation des capacités de production), sur le renouvellement des installations de peinture sur le site de l'Aubinière, sur l'évolution du règlement intérieur du Conseil d'administration, sur le projet d'ERP (refonte des processus et construction d'une plateforme groupe) et sur la feuille de route du groupe en matière de financement des ventes.

Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation de la Présidente, au siège social ou, de manière exceptionnelle et pour une partie des membres, via une liaison téléphonique sécurisée.

Chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, a reçu préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et des informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation. Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'administration est de 96,7 % pour l'année 2018.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'arrêté des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération conformément aux dispositions de l'article L.225-47 du Code de commerce et de jetons de présence. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le paragraphe 5.3.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

La fonction de Secrétaire du Conseil est assurée par Hervé Rochet, Secrétaire général.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration est doté de quatre comités spécialisés, chargés d'instruire les affaires entrant dans leurs attributions et de soumettre au Conseil leurs avis et recommandations.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Le Comité stratégique s'est réuni 3 fois en 2018. Le taux de présence moyen aux réunions du Comité stratégique est de 94,4 % pour l'année 2018.

Les travaux du Comité stratégique 2018 ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Comité Stratégique est composé de Jacqueline Himsworth, Présidente du Comité, Gordon Himsworth, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Marcel-Claude Braud et Dominique Bamas, administrateur indépendant.

LE COMITÉ D'AUDIT

Les membres du Comité détiennent des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs formations et de leurs expériences professionnelles. Elles sont pour chacun des membres du Comité d'audit reportées au paragraphe 5.1.2 du présent document.

Les principales missions du Comité d'audit sont de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- analyser les impacts financiers des opérations d'investissement ou de désinvestissement,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance, organiser le processus de renouvellement des Commissaires aux comptes et émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation,
- suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation,
- s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation,
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable,
- rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Depuis la réforme de l'audit de juin 2016, le Comité d'audit a accentué ses travaux. Ainsi, il s'est réuni 10 fois en 2018. Le taux de présence moyen aux réunions du Comité d'audit est de 100 % pour l'année 2018.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et le Comité d'audit est régulièrement intervenu en Conseil d'administration pour faire part de ses

recommandations et conclusions. Ces recommandations ont été suivies par le Conseil d'administration. Les interventions du Comité d'audit sont reprises dans les comptes-rendus du Conseil.

Au cours de l'année 2018, le Comité d'audit s'est réuni en présence des Commissaires aux comptes avant l'arrêté annuel et semestriel. Ces réunions ont donné lieu à des échanges approfondis entre le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement et la présentation du nouveau rapport des Commissaires aux comptes.

Il s'est également assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes et a pris connaissance de l'ensemble des rapports d'audit interne, des outils et procédures de contrôle interne mis en place, présentés par le Vice Président Audit, Risques et Conformité. Au cours de ses réunions, il a régulièrement rencontré le Secrétaire général - CFO et le Directeur financier, principalement sur les sujets financiers, sur le renouvellement des Commissaires aux comptes, sur le projet d'ERP (refonte des processus et construction d'une plateforme groupe), sur le financement des ventes et sur des sujets de compliance (Sapin 2, RGPD).

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Comité d'audit est composé de : Pierre-Henri Ricaud, Président du Comité, Gordon Himsworth, Emilie Braud et Cécile Helme-Guizon.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence selon les critères du règlement intérieur, sur la rémunération du Président et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,
- du Directeur général en se prononçant sur l'ensemble de ses rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers, en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du groupe et les axes d'évaluation associés et en contrôlant l'application en veillant au respect des obligations de transparence de la société sur ces rémunérations, reprises notamment dans le rapport annuel.

Plus largement, le comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du groupe pour les différentes populations de salariés et prépare le rapport "Say on pay".

Le Comité des rémunérations s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2018. Le taux de présence moyen aux réunions du Comité des rémunérations est de 93,8 % pour l'année 2018. Ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'administration.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Comité des Rémunérations est composé de : Dominique Bamas, Président du Comité, Carole Lajoux, Sébastien Braud et Christopher Himsworth.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

La mission principale du Comité de développement est d'avoir une réflexion et d'analyser les projets qui peuvent avoir un impact significatif sur l'actionnariat du groupe.

Le Comité de développement est composé des administrateurs membres des familles actionnaires. Il se réunit une ou deux fois par an et peut s'il le souhaite, inviter le Directeur général et des membres internes ou externes à la société.

Le Comité de développement s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2018. Le taux de présence moyen aux réunions du Comité de développement est de 100 % pour l'année 2018. Il est à noter que la participation aux réunions de ce comité ne donne pas droit à l'attribution de jetons de présence.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Comité de développement est composé de : Jacqueline Himsworth, Présidente du Comité, Gordon Himsworth, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Marcel-Claude Braud et Emilie Braud.

5.1.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF ET DE SES COMITES

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 11 membres (y compris l'administrateur représentant les salariés).

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique. Jacqueline Himsworth a été élue Présidente du Conseil d'Administration à la suite de l'Assemblée générale du 8 juin 2017 (conformément au pacte d'actionnaires signé le 3 mai 2017).

Le seul changement dans la composition du Conseil, intervenu en 2018, est la désignation d'un administrateur représentant les salariés.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - TABLEAU DE SYNTHÈSE

Administrateurs	Date de 1 ^{ère} nomination	Date du dernier renouvel.	Durée du mandat ⁽¹⁾	Echéance du mandat	Age	Indépendance selon le Code Middelnext	Sexe	Appartenance à un comité
Jacqueline Himsworth Présidente depuis le 08/06/2017	1970	08/06/2017	4	AG 2021	75		F	Présidente du Comité stratégique Présidente du Comité de développement
Dominique Bamas	2009	08/06/2017	2	AG 2019	59	oui	H	Président du Comité des rémunérations Membre du Comité stratégique
Emilie Braud	2017		4	AG 2021	37		F	Membre du Comité d'audit Membre du Comité de développement
Marcel-Claude Braud	2013	08/06/2017	4	AG 2021	66		H	Membre du Comité stratégique Membre du Comité de développement Suppléant du Comité des rémunérations ⁽²⁾
Sébastien Braud	2009	08/06/2017	4	AG 2021	49		H	Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité stratégique Membre du Comité de développement Suppléant du Comité d'audit ⁽²⁾
Cécile Helme-Guizon	2017		4	AG 2021	53	oui	F	Membre du Comité d'audit
Christopher Himsworth	2009	08/06/2017	4	AG 2021	47		H	Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité stratégique Membre du Comité de développement Suppléant du Comité d'audit ⁽²⁾
Gordon Himsworth	1998	08/06/2017	4	AG 2021	80		H	Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique Membre du Comité de développement
Carole Lajous	2017		4	AG 2021	53	oui	F	Membre du Comité des rémunérations Suppléante du Comité stratégique ⁽²⁾
Stéphane Renaud Administrateur salarié	2018		3	09/09/2021	56		H	
Pierre-Henri Ricaud	2009	08/06/2017	2	AG 2019	63	oui	H	Président du Comité d'audit Suppléant du Comité des rémunérations ⁽²⁾

Indicateurs de gouvernance

40 %⁽³⁾

40 %⁽³⁾

⁽¹⁾ On tient compte de la date d'établissement du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise pour déterminer la durée du mandat

⁽²⁾ Le suppléant désigné pour les comités remplace aux réunions dudit comité le membre ne pouvant y participer

⁽³⁾ Conformément à la loi, l'administrateur salarié n'est pas comptabilisé pour établir ce pourcentage

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	
MEMBRES	DOMINIQUE BAMAS, Président
	CAROLE LAJOUS
	CHRISTOPHER HIMSWORTH
	SÉBASTIEN BRAUD
SUPPLÉANTS	PIERRE-HENRI RICAUD
	MARCEL-CLAUDE BRAUD

COMITÉ D'AUDIT	
MEMBRES	PIERRE-HENRI RICAUD, Président
	EMILIE BRAUD
	CÉCILE HELME-GUIZON
	GORDON HIMSWORTH
SUPPLÉANTS	SÉBASTIEN BRAUD
	CHRISTOPHER HIMSWORTH

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	
MEMBRES	JACQUELINE HIMSWORTH, Présidente
	GORDON HIMSWORTH
	CHRISTOPHER HIMSWORTH
	MARCEL-CLAUDE BRAUD
	SÉBASTIEN BRAUD
	EMILIE BRAUD

COMITÉ STRATÉGIQUE	
MEMBRES	JACQUELINE HIMSWORTH, Présidente
	SÉBASTIEN BRAUD
	MARCEL-CLAUDE BRAUD
	CHRISTOPHER HIMSWORTH
	GORDON HIMSWORTH
	DOMINIQUE BAMAS
SUPPLÉANT	CAROLE LAJOUS

JACQUELINE HIMSWORTH

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 8 JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS 1970, RENOUVELE LE 8 JUIN 2017 POUR UNE DUREE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 27 mai 1943

Adresse professionnelle : Manitou BF 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise professionnelle :

Diplômée de l'ESSCA, Présidente des Ets Marcel Braud de 1986 à 2000, Directeur général de la SFERT de 1984 à 2009 et Présidente Directeur général de la SFERT de 2009 à 2011.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Présidente du Comité de développement depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Vice-Présidente du Conseil d'administration jusqu'au 8 juin 2017

- Présidente du Comité d'audit jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Gérante de la société civile Ancemat depuis 2008 (société non cotée)

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérante de Tamecna depuis 2011 (société non cotée)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

DOMINIQUE BAMAS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DEPUIS

LE 23 AVRIL 2014. RENOUVELÉ EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 2 ANS

Nationalité : Française

Né le : 15 septembre 1959

Adresse professionnelle : 25 rue Michel Ange – 75016 Paris

Expérience et expertise professionnelle :

Diplômé d'Audencia Nantes et expert comptable. Démarrant sa carrière chez le représentant de PriceWaterhouse en France, il devient associé du cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes Secovec Blin et Associés. Il rejoint ensuite le groupe Roullier où il occupe successivement les responsabilités de Directeur Administratif et Financier au sein du Comité exécutif, Directeur général d'une filiale en Espagne puis Président de la division Agrochimie. Il devient ensuite Directeur général du groupe Axereal jusqu'en 2011. Depuis, il dirige Upsides Dirigeant Conseil, société d'expertise-comptable, de Commissariat aux comptes, de conseil et de médiation corporate.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité des rémunérations depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Président du Comité des rémunérations jusqu'au 8 juin 2017
- Directeur général de Manitou BF du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. de mars 2013 jusqu'à janvier 2014 (société non cotée)
- Président de Manitou Americas de mars 2013 à janvier 2014 (société non cotée)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe (sociétés non cotées) :

- Membre du Comité de liaison du groupe Avril Pole Végétal depuis le 28 mai 2014 (société non cotée)
- Membre du Conseil d'administration du groupe Avril Pole Végétal depuis le 28 mai 2014 (société non cotée)
- Président de Upsides Dirigeant Conseil SAS (société non cotée) depuis novembre 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

EMILIE BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. NOMMÉE EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 20 février 1981

Adresse professionnelle : Manitou BF - 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise professionnelle :

Diplômée de l'ESSEC, filière Audit et Contrôle de gestion, titulaire du DECF ainsi que du certificat « Objectif Administratrice » labellisé par l'EM Lyon, Emilie Braud a débuté sa carrière en 2006 comme Contrôleur de gestion au sein de la société Cartier à Paris, filiale du groupe suisse Richemont, spécialisée dans la joaillerie et l'horlogerie de luxe. Fin 2007, Emilie Braud rejoint HRA Pharma, société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la mise sur le marché de traitements dans les domaines de la santé féminine et de l'endocrinologie où elle assure la fonction de Contrôleur financier senior.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

MARCEL-CLAUDE BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 28 JUIN 2013. RENOUELÉ EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 6 avril 1952

Adresse professionnelle : Manitou BF - 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise professionnelle :

Diplômé de l'ESCLA Paris (1975), a effectué un programme de formation des cadres à Atlanta et Chicago, USA (Management Training International Harvester) de 1977 à 1978. Directeur Administratif et Financier de SM Termit France, filiale de Manitou BF de 1979 à 1981, CFO de KD Manitou (filiale Manitou BF, Texas) de 1981 à 1985, Directeur Marketing Produits (groupe Manitou) de 1986 à 1997 et Vice-Président - Administrateur Manitou BF de 1986 à 1998, Président du Directoire de Manitou BF de 1998 à juin 2009 (mandats détenus dans des filiales et sociétés apparentées au groupe), Directeur de Ligerien Yachting de 2009 à 2015 puis Administrateur de Manitou BF depuis 2013.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité Stratégique depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis le 8 juin 2017

Mandats dans des sociétés apparentées au groupe:

- Co-gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997 (société non cotée)

Mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Membre du Comité Stratégique jusqu'au 8 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directeur de Ligérien's Yachting (France) jusqu'en 2015 (société non cotée)

SÉBASTIEN BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADMINISTRATEUR DEPUIS JUIN 2009. RENOUELÉ EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 16 janvier 1969

Adresse professionnelle : Actiman - 34 avenue de Larrieu – Centre de Gros 2 – 31094 Toulouse Cedex

Expérience et expertise professionnelle :

Président de Actiman Equipements et Services SASU (concessionnaire Manitou), Président de Actiman Location SAS depuis 2005 (devenu loueur spécialisé de matériels de manutention et d'élévation de personnes), responsable produits Manitou pendant 10 ans.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité des rémunérations depuis le 8 juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe (sociétés non cotées) :

- Président de la société Actiman Location SAS depuis 2005
- Président de la société Actiman Equipements et Services SASU depuis décembre 2015

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

CÉCILE HELME-GUIZON

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE. NOMMÉE EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 12 juin 1965

Adresse professionnelle : Institut Français des administrateurs - 11 bis rue Portalis 75008 Paris

Expérience et expertise professionnelle :

Diplômée de l'EM Lyon, expert-comptable, administrateur certifié en France et au Royaume-Uni, Cécile Helme-Guizon a commencé sa carrière en 1987 chez PwC dans les activités Audit puis Corporate Finance avant de rejoindre Kingfisher plc comme Directrice des Fusions Acquisitions.

Elle a rejoint Darty en 2001, en tant que Directrice du Développement International, puis Directrice Générale des Activités Abonnements et Services puis Directrice de la Stratégie, fonction qu'elle a exercée de 2011 à 2017. De 2014 à 2016 elle a également assuré la direction générale de Mistergooddeal.

Cécile Helme-Guizon est actuellement Déléguée générale de l'Institut Français des Administrateurs et est également administratrice de Sequana et de sa filiale Antalis International.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis le 08 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Déléguée générale Institut Français des Administrateurs depuis le 02 janvier 2018 (société non cotée)
- Administrateur, membre du Comité des comptes, membre du Comité des nominations et rémunérations Antalis International depuis le 06 juin 2017 (société cotée)
- Administratrice, Membre du Comité stratégique, membre du Comité des comptes de Sequana depuis le 12 mai 2016 (société cotée)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directrice de la Stratégie Groupe Fnac Darty jusqu'au 22 mai 2017
- Administrateur KESA France jusqu'au 25 juillet 2017
- Directeur Général Délégué, Ménafinance SA jusqu'au 25 juillet 2017
- Administrateur Ménafinance SA jusqu'au 25 juillet 2017
- Directeur général Mistergooddeal jusqu'au 30 avril 2016
- Administrateur Mistergooddeal jusqu'au 02 octobre 2015
- Président directeur général Mistergooddeal jusqu'au 02 octobre 2015

CHRISTOPHER HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADMINISTRATEUR DEPUIS DÉCEMBRE 2009. RENOUEVÉ EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Né le : 7 juin 1971

Adresse professionnelle : Avenue de Floréal 156, 1180 Uccle - Belgique

Expérience et expertise professionnelle :

Christopher Himsworth est titulaire d'un diplôme de Marketing de l'Institut polytechnique de Newcastle upon Tyne (UK - 1990), d'un Certificat d'Enseignement Européen en Management- ECE - de l'Ecole de commerce européenne de Bordeaux (1993) et d'un diplôme d'Etudes approfondies en Commerce international (Advanced Studies in international Business) de l'université de Salford (UK - 1994).

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2017
- Membre du Comité stratégique depuis juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis juin 2017
- Suppléant du Comité d'audit depuis juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations jusqu'en juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique jusqu'en juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe (sociétés non cotées) :

- Gérant de Trinity Group SPRL depuis le 13/10/2011
- Administrateur délégué de Choose and Work depuis 2016

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

GORDON HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADMINISTRATEUR DEPUIS 1998. RENOUEVÉ EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Britannique

Né le : 4 septembre 1938

Adresse professionnelle : Manitou BF 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise professionnelle :

Ex Directeur général de Braud SA, Administrateur de Manitou Finance Ltd (UK), Diplômé de l'Ecole de Management (UK)

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017
- Membre du Comité de développement depuis le 8 juin 2017
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. depuis juin 1999

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Suppléant du Comité de développement jusqu'au 8 juin 2017
- Membre du Comité stratégique jusqu'au 8 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe (sociétés non cotées) :

- Gérant de Menskin SARL (France) depuis le 8 octobre 2012
- Gérant de SCI « 6 rue Poupard Davyl » Ancenis (France) depuis 2000

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Président Directeur général de SAEMIA SA (France) de 1990 à 2014 (société non cotée)

CAROLE LAJOUS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE. NOMMÉE EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Née le : 30 décembre 1964

Adresse professionnelle : FIPEC - 42 Avenue Marceau - 75008 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Après un parcours de 17 ans en direction financière chez le leader mondial de l'industrie papetière, Carole Lajous a présidé Polyrey une de ses filiales pour la restructurer et piloter sa vente au conglomérat américain Illinois Tool Work.

Elle a ensuite rejoint le monde de la chimie en tant que VP Chief Administration Officer et Global DRH pour la division mondiale Nutrition Santé chez Cognis (leader dans les ingrédients actifs chimiques pour la détergence, la cosmétique, et la nutrition).

Carole Lajous a ensuite dirigé Cognis France au moment de son intégration dans le groupe BASF, puis elle a pris la direction générale de la Division BASF Coatings France une autre division du groupe BASF réalisant un chiffre d'affaire de 300 millions d'euros dont 70 % à l'international.

De septembre 2016 à décembre 2017, Carole Lajous a dirigé pour le compte du groupe Quadran - Energies Libres, dans le secteur des énergies renouvelables, le pôle fourniture, services et solutions, en B to B, et réalisé une acquisition majeure dans ce secteur en forte croissance.

Elle a rejoint ensuite la fédération des industries de la peinture, encres et colles adhésifs en janvier 2018 comme Déléguée générale.

Administratrice certifiée par L'IFA Science Po en 2013, titulaire d'un MBA à HEC, elle a par ailleurs, un mandat d'administratrice indépendante dans le groupe familial Roquette (acteur majeur dans la transformation de matières premières végétales pour l'industrie et l'agro-alimentaire) depuis décembre 2014.

Elle est aussi administratrice bénévole d'une association humanitaire œuvrant pour la protection des enfants.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis le 8 juin 2017
- Suppléant du Comité stratégique depuis le 8 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Déléguée générale de Fipecc depuis octobre 2017 (société non cotée)

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directrice générale BASF Coatings France de 2010 à juin 2016 (société cotée)
- Directrice générale Energies Libres - Quadran de août 2016 à janvier 2018 (société non cotée)
- Administratrice indépendante groupe Roquette de décembre 2014 à mai 2018 (société non cotée)

STEPHANE RENAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR SALARIE DEPUIS LE 10 SEPTEMBRE 2018 POUR UNE DUREE DE 3 ANS.

Nationalité : Française

Né le : 18 août 1962

Adresse professionnelle : Manitou BF - 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex

Expérience et expertise professionnelle :

Titulaire d'un CAP BEP mécanique entretien, Stéphane Renaud a rejoint le groupe en 1979 en Production puis au service Méthodes. Représentant du Comité d'Etablissement au Conseil d'administration de juin 2003 à septembre 2018. Trésorier du Comité d'Etablissement de juin 2007 à septembre 2018.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Technicien Méthodes depuis 1979

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Trésorier du Comité d'Etablissement de juin 2007 à septembre 2018
- Représentant du Comité d'Etablissement au Conseil d'administration de juin 2003 à septembre 2018

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

PIERRE-HENRI RICAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT DEPUIS DÉCEMBRE 2009. RENOUVÉLÉ EN JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 2 ANS

Nationalité : Française

Né le : 25 mars 1955

Adresse professionnelle : 5 place des Ternes – 75017 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé de l'Ecole Polytechnique Paris (promotion 1974), Ingénieur du Corps des Mines (1980), Directeur de Programme Matra Espace (1984-1988), Directeur de Programme Matra Défense (1988-1992), Directeur Stratégie Lagardère Groupe (1992-1996), Directeur Stratégie MBDA (1996-1999), Secrétaire général EADS (2000-2003), Directeur Fusions Acquisitions EADS (2003-2006), Fondateur, Gérant puis Président société de conseil Pragma (depuis 2007).

Dans ce cursus les compétences suivantes ont été développées et mises en oeuvre : financières, juridiques (contrats et gouvernance), techniques et industrielles.

Autres mandats ou fonctions en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité d'audit depuis le 8 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis le 8 juin 2017

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit de juin 2013 jusqu'au 8 juin 2017
- Suppléant du Comité des rémunérations de juin 2013 jusqu'au 8 juin 2017

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe (sociétés non cotées) :

- Président du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (SAS) depuis février 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années (sociétés non cotées) :

- Membre du Comité de surveillance de Recaero SA depuis le 29 juin 2015 et jusqu'au 15 décembre 2017
- Censeur de Recaero SA de 2013 jusqu'au 29 novembre 2014

DÉCLARATION SUR LA SITUATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, ont déclaré qu'au cours des 5 dernières années et au jour de l'établissement du présent document, ils :

- n'avaient pas fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'avaient pas été associés en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'avaient pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,
- n'avaient pas fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent document et à l'exception des informations ci-après, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À l'exception du pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 5.4.7.1, il n'existe :

- aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité,
- aucune autre restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

L'ensemble des conventions règlementées fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes qui figure en section 6.4.2 du présent document de référence. Certains membres du Conseil d'administration non indépendants ont exercé des fonctions de chef d'entreprise ou de cadre supérieur au sein de Manitou ainsi qu'au sein d'autres structures.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, les administrateurs doivent aviser le Conseil de tout conflit d'intérêt les concernant, avec la société ou une de ses filiales, et s'abstenir alors de participer aux délibérations associées.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - + soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - + soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - + soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

LIENS FAMILIAUX

Il est précisé que :

- Gordon Himsworth est l'époux de Jacqueline Himsworth,
- Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud sont frères et soeurs et les neveux de Jacqueline et Gordon Himsworth,
- et Christopher Himsworth est le fils de Jacqueline et Gordon Himsworth.

DURÉE ET DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

La durée du mandat d'administrateur de Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Emilie Braud, Carole Lajous, Cécile Helme-Guizon est de quatre ans à compter de l'Assemblée générale du 8 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée générale 2021 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La durée du mandat d'administrateur de Dominique Bamas et Pierre-Henri Ricaud est de deux ans à compter de l'Assemblée générale du 8 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée générale 2019 appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Certains administrateurs ont été nommés pour une durée plus courte afin de permettre un échelonnement des mandats conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext.

La durée du mandat d'administrateur de Stéphane Renaud, administrateur salarié, est de 3 ans à compter du 10 septembre 2018, conformément aux dispositions de l'article 12 bis des statuts de la société.

Les mandats des membres suivants du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : Pierre-Henri Ricaud et Dominique Bamas.

Les mandats des membres suivants du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Christopher Himsworth, Emilie Braud, Carole Lajous et Cécile Helme-Guizon.

Le mandat de Stéphane Renaud prendra fin le 9 septembre 2021.

CONTRATS DE SERVICE ET OCTROI D'AVANTAGES

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Il est en outre mentionné que Sébastien Braud exerce la Présidence de la société Actiman Equipements et Services, bénéficiant d'un contrat de concession avec la société.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le groupe a adhéré au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce Code de gouvernance. À la date de publication, quatre membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance.

Ceux-ci ont été évalués sur la base de la recommandation R3 du code MiddleNext et se caractérisent principalement par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Les critères permettant de présumer l'indépendance des membres du Conseil d'administration, sont les suivants :

1. ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe (critère n° 1 dans le tableau ci-après),
2. ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc., critère n° 2 dans le tableau ci-après),
3. ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (critère n° 3 dans le tableau ci-après),
4. ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence (critère n° 4 dans le tableau ci-après),
5. ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise (critère n° 5 dans le tableau ci-après).

Quatre membres du Conseil d'administration sont indépendants comme il en ressort de l'évaluation faite selon la recommandation R3 du code MiddleNext.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

CRITÈRES / MEMBRES	1	2	3	4	5	CONCLUSION
Dominique Bamas	*	X	X	X	X	Indépendant
Pierre-Henri Ricaud	X	X	X	X	X	Indépendant
Carole Lajous	X	X	X	X	X	Indépendant
Cécile Helme-Guizon	X	X	X	X	X	Indépendant

* La situation de Dominique Bamas a été étudiée avec une attention particulière : le Conseil a constaté que Dominique Bamas a exercé les fonctions de Directeur général de la société de mars à décembre 2013 : ces fonctions ont été exercées afin d'assurer une continuité managériale en cohérence avec les ambitions du groupe. Familier du groupe depuis de longues années et conseiller avisé, Dominique Bamas a œuvré pour assurer la transition managériale jusqu'à l'arrivée de Michel Denis en janvier 2014. Il a été décidé que cette situation, transitoire de quelques mois, n'a pas été de nature à altérer l'indépendance du jugement de Dominique Bamas.

LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET LA REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'administration comprend 4 femmes sur ses 10 membres (hors administrateur représentant des salariés), soit une proportion d'hommes et de femmes conforme aux obligations législatives et appliquant ainsi le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration. Le taux de féminisation est de 40 %.

Le Conseil comprend un membre de nationalité étrangère (Gordon Himsworth est de nationalité britannique) et plusieurs membres du Conseil ont une expérience internationale de par leur formation ou expérience professionnelle.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil a procédé, début 2018, à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le Code de gouvernance MiddleNext, et notamment :

- évalué les modalités de fonctionnement, la composition et l'organisation du Conseil ainsi que ceux de ses comités,
- vérifié que les questions importantes sont correctement débattues et préparées, notamment concernant l'accès des administrateurs à l'information,
- apprécié le rôle effectif du Conseil dans l'exercice de ses missions (définition ou approbation de la stratégie, contrôle, autorisations, etc.),
- analysé les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les membres du Conseil ou les actionnaires,
- débattu de l'indépendance des administrateurs indépendants.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi tout en ayant comme objet de suivre la mise en œuvre des points d'amélioration identifiés en janvier 2017. Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant. Différents échanges au cours du Conseil du 6 mars 2018 ont abouti à un plan d'action qui a recueilli le consentement unanime du Conseil d'administration et de la Direction générale du groupe pour les points la concernant.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès.

5.1.3. DIRECTION GÉNÉRALE

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par le Directeur général, fonction définie dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil.

Ainsi, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre la stratégie du groupe, dont les orientations à moyen terme sont définies dans un plan stratégique validé par le Conseil. Le Directeur général propose un budget annuel, déclinaison du plan stratégique pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Directeur général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil, notamment pour mener les opérations suivantes, pour la société ou ses filiales, susceptibles d'en impacter significativement la structure financière et/ou juridique et/ou sociale, le périmètre d'activité, la stratégie, et plus généralement l'avenir : les opérations de fusion, acquisition, vente de filiales ; les contrats de licences qui

ont ou auront un impact significatif sur la rentabilité et la liquidité de la société ou du groupe ; l'octroi d'avaux, cautions ou garanties excédant le plafond annuel accordé par le Conseil ; la constitution de sûretés garantissant les engagements de la société, au-delà du plafond annuel accordé par le Conseil, les investissements non prévus au budget supérieurs à un certain seuil ; les investissements prévus au budget et supérieurs à un certain seuil, la souscription d'emprunts ou crédit-baux au-delà d'un certain seuil, la nomination et la révocation des mandataires sociaux et des administrateurs des filiales de la société.

Le Directeur général ne cumule pas de contrat de travail avec un mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, régime de retraite et attribution de stock options, est décrit dans le chapitre 5.3. L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R13 à R19 du code MiddleNext.

MICHEL DENIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE MANITOU DEPUIS LE 13 JANVIER 2014

Nationalité : Française

Né le : 17 mai 1965

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex

Expérience et expertise en matière de gestion :

Diplômé de l'ESSEC et de l'Ecole Centrale de Lyon, il débute sa carrière dans le conseil en stratégie. Il rejoint Dalkia en 1994 pour développer la cogénération. Il dirige par la suite les activités françaises du groupe MC International devenu Johnson Controls, spécialiste de la réfrigération industrielle et commerciale. En 2003, il rejoint le groupe Fraikin, leader européen de la location de camions, dont il fut le Directeur général jusqu'en août 2013. Au cours de ces 10 dernières années, il accompagne un fort développement international du groupe Fraikin qui a imposé son approche de la conception de véhicules industriels, des services associés et du financement européen de sa flotte de 60 000 véhicules comme un modèle.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Administrateur de Manitou Americas (États-Unis)
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'administration de Manitou Italia (Italie)
- Président de Cobra MS (France)
- Vice-Chairman de HMME (Chine)
- Administrateur de Manitou Brasil (Brésil)
- Représentant Manitou BF Président de LMH Solutions (France)
- Représentant Manitou BF Président de Manitou Global Services (France)
- Administrador solidario de Manitou Manutencion Espana (Espagne)
- Président de Manitou Portugal (Portugal)
- Director de Manitou Equipment India Private Ltd (Inde)

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Administrateur d'Audencia depuis le 29 décembre 2017
- Administrateur de MEDEF 44 depuis le 28 avril 2016
- Membre du Conseil d'administration du CISMA depuis le 26 juin 2015
- Membre du Conseil d'administration du GICAT depuis juin 2015
- Gérant de GLGM Conseil EURL depuis 2013 (société non cotée)
- Gérant de Gamagule SARL depuis 2006 (société non cotée)
- Conseiller consultatif de la Banque de France depuis le 9 mars 2016

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

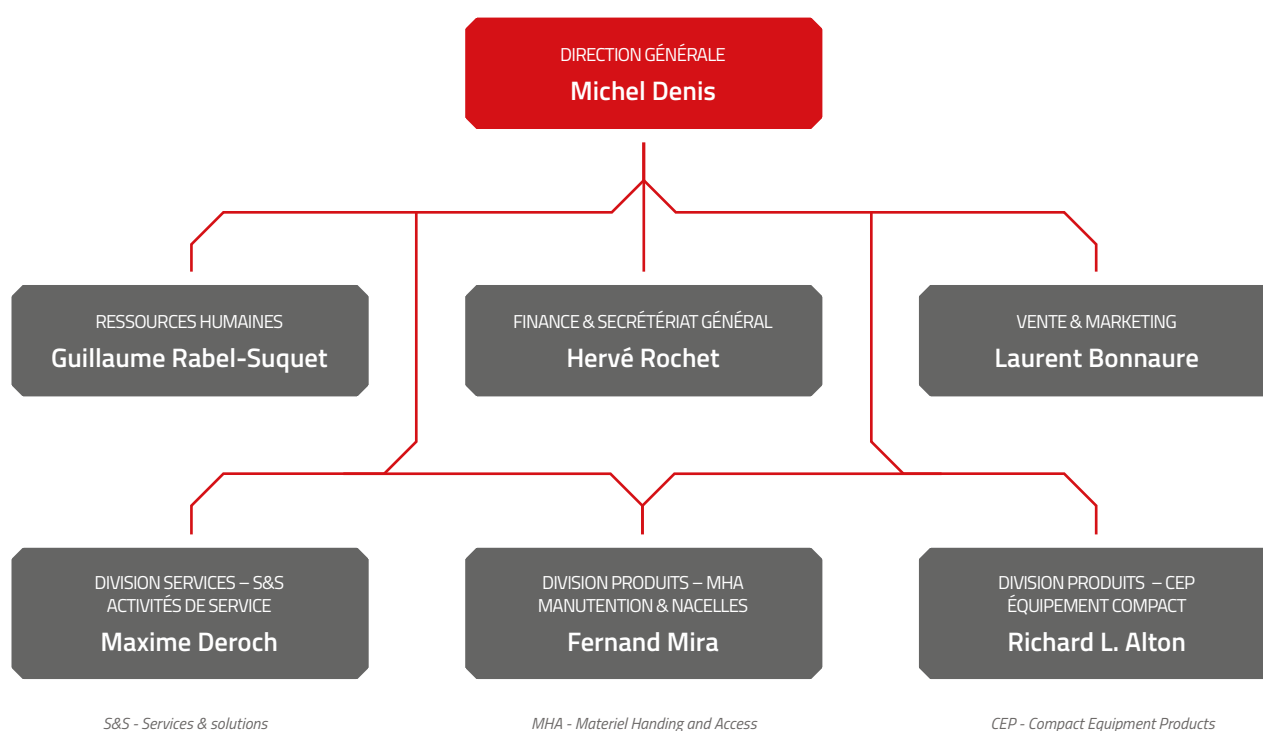
- Néant

5.2. LES ORGANES DE DIRECTION

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE (7 MEMBRES)

Il est composé de sept membres : Directeur général, Vice-Président exécutif Ressources Humaines, Secrétaire général, Vice-Président exécutif Sales & Marketing, Président de la Division Services & Solutions, Président de la Division Material Handling & Access et Président de la Division Compact Equipment Products. Le Comité Exécutif se réunit en général une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires.

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 6 MARS 2019



ÉVOLUTION AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il n'y a eu aucune évolution au sein du Comité Exécutif au cours de l'année 2018.

POLITIQUE DE DIVERSITÉ AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la loi du 5 septembre 2018, la société recherche une présentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Comité exécutif. Ainsi, le Conseil délibère annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale. En 2018, il a revu le plan d'action 2015-2018 (correspondant au 1^{er} accord d'entreprise sur le sujet et mis en place conformément à l'article L1143-1 du Code du travail) ainsi qu'un état des réalisations à ce jour. Parmi les mesures de ce plan d'action il est prévu notamment de favoriser l'accès des femmes à des postes d'encadrement et d'accompagner l'exercice du rôle d'encadrement des femmes par des accès à la formation et le mentorat. Le Comité Exécutif s'est par ailleurs engagé à solliciter systématiquement une candidature femme et une candidature homme lors du renouvellement ou de la création de poste au sein des équipes du Comité Exécutif et des comités de direction. Aucun renouvellement des membres du Comité Exécutif n'est intervenu depuis le 5 septembre 2018. Par ailleurs parmi les postes à forte responsabilité, 14 % sont occupés par des femmes.

5.3. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.3.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-37-3 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le niveau de rémunération des dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros		
Jacqueline Himsworth Présidente du Conseil d'administration (à compter du 8 juin 2017*)	Exercice 2017	Exercice 2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	163 438	203 790
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	163 438	203 790

* En remplacement de Marcel Braud.

en euros		
Michel Denis Directeur général	Exercice 2017	Exercice 2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	846 925	1 393 647
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	846 925	1 393 647

TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros	Exercice 2017		Exercice 2018	
Jacqueline Himsworth Présidente du Conseil d'administration (à compter du 8 juin 2017*)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art. L 225-47)	87 500	87 500	150 000	150 000
Jetons de présence	75 938	57 938	51 000	42 000
Avantages en nature**			2 790	2 790
TOTAL	163 438	145 438	203 790	194 790

* En remplacement de Marcel Braud.

**La présidente du Conseil d'administration bénéficie depuis 2018 de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

en euros	Exercice 2017		Exercice 2018	
Michel Denis Directeur général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat (rémunération fixe)	350 400	350 400	600 000	600 000
Rémunération variable*	445 280	412 800	762 000	445 280
Avantages en nature**	51 245	47 745	31 647	35 146
TOTAL	846 925	810 945	1 393 647	1 080 426

* Au titre de la rémunération variable due pour l'exercice 2018, les critères d'attribution sont basés le résultat opérationnel courant du Groupe, les parts de marché, la dette nette, la rentabilité des capitaux propres et des critères qualitatifs. Au 31 décembre 2018, la rémunération variable due comprend une provision de 372 K euros qui sera est payée sous forme de phantom shares en 2019. Cette prime annuelle est déterminée selon un critère relatif au bénéfice par action. Voir notes 5.3.3 et 5.3.4 du présent document et la note 17.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

** Le Directeur général bénéficie d'une couverture assurance chômage. En 2017, il bénéficiait également d'une indemnité de logement.

5.3.2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

TABEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil		Versé en 2017 au titre de 2016	Versé en 2017 au titre de 2017	Versé en 2018 au titre de 2017	Versé en 2018 au titre de 2018
Jacqueline Himsworth*	Jetons de présence Manitou BF		57 938	18 000	24 000
	Rémunération Manitou BF		87 500		152 790
	Autres rémunérations				
Gordon Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	30 000	30 000	24 000
	Autres rémunérations				
Sébastien Braud	Jetons de présence Manitou BF	15 600	30 000	30 000	24 000
	Autres rémunérations				
Dominique Bamas	Jetons de présence Manitou BF	19 200	30 000	40 500	24 000
	Autres rémunérations				
Christopher Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	30 000	27 000	24 000
	Autres rémunérations				
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence Manitou BF	21 600	30 000	39 000	24 000
	Autres rémunérations				
Marcel-Claude Braud	Jetons de présence Manitou BF	15 600	30 000	18 000	24 000
	Autres rémunérations				
Emilie Braud	Jetons de présence Manitou BF		12 000	21 000	24 000
	Autres rémunérations				
Carole Lajous	Jetons de présence Manitou BF		12 000	24 000	24 000
	Autres rémunérations				
Cécile Helme-Guizon	Jetons de présence Manitou BF		12 000	21 000	24 000
	Autres rémunérations				
Stéphane Renaud** (Administrateur représentant les salariés depuis le 10 septembre 2018)	Jetons de présence Manitou BF			0	0
	Autres rémunérations				
TOTAL		103 200	361 438	268 500	392 790
DONT MANITOU BF		103 200	361 438	268 500	392 790
DONT JETONS DE PRÉSENCE		103 200	273 938	268 500	240 000
DONT RÉMUNÉRATION			87 500		152 790

* Présidente du Conseil d'administration (à compter du 8 juin 2017 en remplacement de Mr Marcel Braud)

** Le salaire versé à l'administrateur représentant les salariés actionnaires n'est pas communiqué

TABEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options retenue selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
---	--------------------	--------------------	---	-----------------------------	-----------------	--------------------

Néant

TABEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
---	--------------------	---	-----------------

Néant

TABEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions retenue selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
--	--------------------	---	---	--------------------	-----------------------

Néant

TABEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
---	--------------------	---	--------------------------

Néant

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacqueline Himworth Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 8.06.2017 Date de fin de mandat : Assemblée générale 2021 statuant sur ses résultats arrêtés au 31.12.2020		X		X		X		X
Michel Denis Directeur général Date de début de mandat : 13.01.2014, renouvelé le 5 décembre 2017 Date de fin de mandat : jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats arrêtés au 31.12.2022		X		X	X*		X**	

* Une indemnité de rupture est susceptible d'être versée au Directeur général en cas de révocation avant le terme du mandat ou de non-renouvellement du mandat, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde. Pour le montant de l'indemnité de rupture, voir note 5.3.3.

** Le Directeur général sera tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat, voir note 5.3.3.

5.3.3. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (SOUMIS AU VOTE EX-ANTE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages attribuables au Directeur général et au Président du Conseil d'administration fera l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale de la société.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations a pris en compte les principes suivants, conformément aux recommandations de la R13 du Code Middledex de gouvernement d'entreprise de septembre 2016 :

- Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.

- Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ces principes et critères, fixés par le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations sont les suivants :

RÉMUNÉRATION FIXE

Le Directeur général perçoit au titre de ses fonctions une rémunération fixe, déterminée sur recommandation du Comité des rémunérations et en tenant compte notamment des pratiques de marché. Elle a été fixée par le Conseil d'administration du 5 décembre 2017 et le Conseil se réserve la possibilité d'en revoir le montant, sous réserve de l'avis du Comité des rémunérations .

RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Le Directeur général pourra percevoir au titre de ses fonctions une rémunération variable annuelle composée des éléments suivants :

- Un bonus « ROP » dont les critères de détermination reposent sur des éléments d'objectifs de performance financière (Résultat Opérationnel Courant). Le détail et le niveau de réalisation attendus des critères quantitatifs ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le montant maximum du bonus financier pouvant être versé au Directeur général correspond à 30 % de la Rémunération fixe versée au Directeur général au titre de l'exercice concerné, soit 182 700 euros pour l'exercice 2019.

- Un bonus « multicritères » dont les critères de détermination reposent sur des éléments relatifs à la performance financière et commerciale du groupe. Ces critères quantitatifs et qualitatifs ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Les critères quantitatifs sont l'évolution de la part de marché, le ROP, la dette nette et le ROCE. Les critères qualitatifs ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le montant maximum du bonus multicritère pouvant être versé au Directeur général est fixé par le Conseil d'administration et correspond à 35 % de la Rémunération fixe versée au Directeur général au titre de l'exercice concerné, soit 213 150 euros pour l'exercice 2019.

AUTRES AVANTAGES DE TOUTE NATURE

- Le Directeur général bénéficie de la prise en charge des frais de transport entre Angers/Nantes et son domicile.
- La société souscrit au bénéfice du Directeur général une convention d'assurance auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprise (GSC).
- Retraite : Le Directeur général bénéficie du régime de retraite et prévoyance dont bénéficient les cadres de la société.
- Voiture : Le Directeur général bénéficie de la prise en charge des frais d'un véhicule.

RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil d'administration se réserve la faculté, sur proposition du Comité des rémunérations, d'octroyer au Directeur général une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières. Le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que, par exemple, la réalisation d'une opération majeure pour la société.

ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS, D'ACTIONS GRATUITES OU INSTRUMENTS FINANCIERS

La mise en place de ce dispositif est conforme aux recommandations de places liées à ce type d'instruments et selon des critères de performance préétablis.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, met en place au bénéfice du Directeur général un plan de Phantom Shares (mécanisme d'attribution de la valeur des actions en fonction de la performance annuelle du résultat net par action) par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera déterminé selon des conditions d'attribution définies par le Conseil d'administration étant précisé que le nombre de Phantom Shares attribués au Directeur général sera déterminé selon un critère relatif au bénéfice par action et attribués en deux tranches sous réserve de l'atteinte d'objectifs prédéterminés par le Conseil d'administration. Le nombre maximum de Phantom Shares pouvant être attribué au Directeur général est limité à 15 500 par exercice.

Le versement des éléments de rémunération variable et le cas échéant exceptionnelle attribués au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Directeur général versés ou attribués au titre dudit exercice dans les conditions prévues à l'article L225-100 (vote ex post).

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

INDEMNITÉS DE RUPTURE

Une indemnité de rupture est susceptible d'être versée au Directeur général en cas de révocation avant le terme du mandat ou de non-renouvellement du mandat, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde.

Le montant de l'indemnité de rupture correspondrait à 150 % du cumul de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable, réellement due au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel la révocation ou le non-renouvellement est intervenu en cas de révocation entre le 14 juin 2018 et le 31 décembre 2019 et

200 % en cas de révocation entre le 1^{er} janvier 2020 et la fin du mandat social, sous réserve que le critère de performance déclenchant le versement de cette indemnité soit atteint étant précisé que ce critère serait rempli dès lors que Directeur général aurait perçu, au titre de l'ensemble des exercices allant de 2014 à celui précédant l'exercice au cours duquel interviendrait la cessation du mandat social, une moyenne arithmétique au moins égale à 35 % des montants maximum potentiels de sa rémunération variable.

ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Le Directeur général sera tenu de respecter l'obligation de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat, en contrepartie de laquelle le Directeur général percevra une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

La société se réserve la possibilité de renoncer par écrit à l'obligation de non-concurrence avant la fin du mandat du Directeur général ou au plus tard dans les quinze jours suivant sa rupture, ayant pour effet de décharger la société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus.

PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT

Les principes et critères fixés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- Jetons de présence
- Rémunération fixe annuelle
- Un véhicule de fonction

La Présidente perçoit au titre de ses fonctions une rémunération fixe et des jetons de présence répartis au regard de critères qui tiennent compte notamment de la participation aux divers comités.

Il n'est pas prévu pour le Président du Conseil d'administration de rémunération variable annuelle, de rémunération variable différée, de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle.

5.3.4. VERSEMENT DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (VOTE EX POST)

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Michel Denis au titre de l'exercice 2018 en raison de son mandat de Directeur général seront soumis au vote de l'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

La politique de rémunération 2018 a été approuvée par l'Assemblée générale du 14 juin 2018.

TABLEAU CONCERNANT M. MICHEL DENIS

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	600 000 €	Montant versé
Rémunération variable annuelle	180 000 €	Bonus « ROP », basé sur le résultat opérationnel du groupe atteint à 100 %
	166 799 €	Bonus « multicritère » fixés sur des critères de performance financière et commerciale atteints à 79,43 %
Rémunération variable « Phantom Shares »	401 915 €	Bonus basé sur le résultat par action du groupe atteint à 100 %
Rémunération exceptionnelle	44 000 €	Voir ci dessous *
Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, des engagements de retraite et des engagements de non concurrence	Néant	Néant
Éléments de rémunération et avantages de toute nature au titre de conventions conclues, en raison du mandat, avec la société, toute société contrôlée par la société, toute société qui la contrôle ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle	Néant	Néant
Autre élément de rémunération attribué en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature	31 647 € valorisation comptable	Assurance chômage et voiture

* Cette prime exceptionnelle est justifiée au titre des multiples actions couronnées de succès en matière d'innovations technologiques et écologiques. Récompensées par de très nombreux prix dans toute l'Europe (voir note 1.2 du présent document), ces innovations permettent au groupe de conforter son image et son leadership tout en assurant des fondations solides aux relais de croissance de demain

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 AU PRÉSIDENT

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Mme Jacqueline Himsworth au titre de l'exercice 2017 en raison de son mandat de Président seront soumis au vote de l'Assemblée Générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

TABLEAU CONCERNANT MME JACQUELINE HIMSWORTH

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	150 000 €	Montant versé
Jetons de présence	42 000 €	Néant
Avantages de toute nature	2 790	Voiture

5.4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

5.4.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 39 668 399 euros se décomposant en 39 668 399 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

En l'absence de droits de vote double, ce nombre d'actions correspond au nombre de droits de vote théoriques. La différence entre le nombre de droits de vote théoriques et réels correspond au nombre d'actions auto-détenues.

5.4.2. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Suite à une levée d'options de souscription en 2018, le capital social a augmenté de 46 801 euros et passe donc de 39 621 598 euros à 39 668 399 euros.

5.4.3. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL - FRANCHISSEMENT DE SEUIL

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 février 2018, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Manitou BF et détenir, pour le compte desdits fonds,

1 918 700 actions Manitou BF représentant autant de droits de vote, soit 4,84 % du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Manitou BF hors marché.

5.4.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AG	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation	Montant résiduel au 31 décembre 2018
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	14/06/2018	13/08/2020	8 millions €	Néant	8 millions €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS*	14/06/2018	13/08/2020	8 millions € (Augmentation de capital) **	Néant	8 millions € (Augmentation de capital) **
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	14/06/2018	13/08/2020	8 millions € (Augmentation de capital) **	Néant	8 millions € (Augmentation de capital) **
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	14/06/2018	13/08/2020	8 millions € / 20 % du capital (Augmentation de capital) **	Néant	8 millions € / 20 % du capital (Augmentation de capital) **
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	14/06/2018	13/08/2020	Limite 10 % **	Néant	Limite 10 % **
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	14/06/2018	13/08/2020	2 % du capital au jour du CA	Néant	2 % du capital au jour du CA

* Droit préférentiel de souscription

** Plafond commun

5.4.5. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

	% du capital et des droits de vote théorique			% des droits de vote réels		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
FAMILLES BRAUD ET HIMSWORTH	64,8 %	64,4 %	64,4 %	67,2 %	66,8 %	66,7 %
BRANCHE FAMILIALE BRAUD ⁽¹⁾	32,2 %	32,1 %	32,1 %	33,4 %	33,3 %	33,2 %
HB Braud	22,1 %	22,1 %	22,0 %	22,9 %	22,9 %	22,8 %
Autres	10,1 %	10,0 %	10,0 %	10,5 %	10,4 %	10,4 %
BRANCHE FAMILIALE HIMSWORTH ⁽²⁾	32,6 %	32,3 %	32,3 %	33,9 %	33,5 %	33,5 %
Ancemat ⁽³⁾	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,8 %	6,8 %	6,8 %
Wecarent ⁽³⁾	5,2 %	5,2 %	5,2 %	5,4 %	5,4 %	5,4 %
Coliphin Invest ⁽³⁾	5,4 %	5,4 %	5,4 %	5,6 %	5,6 %	5,6 %
Trinity Groupe ⁽³⁾	5,2 %	5,2 %	5,2 %	5,4 %	5,4 %	5,4 %
Sonafina ⁽³⁾	5,2 %	5,2 %	5,2 %	5,4 %	5,4 %	5,4 %
Autres	5,2 %	4,9 %	4,8 %	5,4 %	5,0 %	5,0 %
YANMAR	6,3 %	6,2 %	6,2 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
AUTO-DÉTENTION	3,6 %	3,6 %	3,5 %			-
ACTIONNARIAT SALARIÉ	0,7 %	0,5 %	0,6 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %
FLOTTANT	24,7 %	25,2 %	25,3 %	25,6 %	26,2 %	26,2 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

⁽¹⁾ La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Liliane Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud, Valérie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.

⁽²⁾ La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth et la société Ancemat.

⁽³⁾ Sociétés détenues par des membres de la famille Himsworth.

5.4.6. DÉTENTION ET CONTRÔLE

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent 64,4 % du capital, dont 59,2 % de concert. À la date de publication le Conseil d'administration de Manitou comprend quatre administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de onze administrateurs (en

ce compris l'administrateur représentant les salariés) et la fonction de Directeur général est dissociée de la fonction de Président du Conseil d'administration et est exercée par Monsieur Michel Denis depuis le 13 janvier 2014 (et renouvelé le 5 décembre 2017), indépendant des Familles Braud et Himsworth.

5.4.7. INFORMATION RELATIVE AUX PACTES D'ACTIONNAIRES ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DES ACTIONS MANITOU

5.4.7.1. PACTE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires familiaux ont signé le 3 mai 2017 un pacte d'actionnaires, qui est entré en vigueur le 10 juin 2017 pour une durée de 4 ans. Ce pacte d'actionnaires a fait l'objet d'un avenant n° 1, signé et entré en vigueur le 6 mars 2019. Cet avenant a essentiellement eu pour objet :

- de maintenir au-delà du terme initialement prévu 4 administrateurs indépendants, sans réduire ce nombre à 3 comme le prévoyait le pacte originellement. Ainsi lors de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 2 administrateurs seront nommés en qualité d'administrateurs indépendants pour une durée de 4 ans,
- d'augmenter la majorité requise à plus des trois-quarts pour l'approbation préalable du Conseil d'administration de MANITOU BF des opérations dilutives sur le plan financier ou sur le plan des droits de vote, contrairement à la majorité des trois-quarts initialement mise en place.

Ainsi, le pacte d'actionnaires, tel que modifié par son avenant n° 1, comporte notamment les stipulations suivantes :

- un objectif de conservation par chacune des deux branches familiales d'un nombre d'actions Manitou BF représentant au minimum 20 % du capital de cette société (soit un total de 40 % du capital pour le concert familial),
- un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale

en dessous de 20% du capital de la société Manitou BF ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société et sur toutes cessions ultérieures tant que les seuils susvisés n'auront pas été dépassés, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant seront prioritaires à l'achat des actions cédées,

- la gouvernance de la société Manitou BF sera assurée par 3 administrateurs représentant la branche familiale Braud, 3 administrateurs représentant la branche familiale Himsworth et de 4 administrateurs indépendants nommés de façon concertée par les administrateurs représentant chacune des deux branches familiales,
- la présidence non-exécutive de la société Manitou BF sera assurée par Mme Jacqueline Himsworth pendant toute la durée du pacte, et
- toute opération dilutive en Capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration de la société Manitou BF statuant à la majorité de plus des trois quarts. Il est précisé que M. Dominique Himsworth qui était membre du précédent pacte d'actionnaires, mais non signataire du présent pacte, pourra y adhérer, tant à titre personnel qu'en tant que représentant de la société Wecanrent, à tout moment en qualité de membre de la branche familiale Himsworth.

Chaque conjoint ou descendant en ligne directe de l'un des signataires du pacte d'actionnaires pourra y adhérer à tout moment en qualité de membre de la branche familiale à laquelle il appartient, à la condition qu'il détienne directement, en pleine propriété ou en démembrement de propriété, au moins 10 000 actions Manitou BF.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Date de signature	Type d'engagement	Nombre d'actions Pourcentage du capital et des droits de vote	Durée	Actionnaires signataires
28.11.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	12 719 721 actions représentant 32,2 % du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement de l'engagement, celui-ci étant renouvelé par tacite reconduction par période de deux ans	Branche familiale Braud*
28.11.2011	Engagements collectifs de conservation conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts	Un ensemble de 12 719 721 actions représentant 32,2 % du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement des engagements, ceux-ci étant renouvelés par tacite reconduction par période de 12 mois	Branche familiale Braud

* La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Liliane Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sebastien Braud, Emilie Braud, Valerie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.

5.4.8. EXISTENCE D'ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant

conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3 % au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

5.4.9. SEUILS DE PARTICIPATION

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et des droits de vote de la société, doit en informer la société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et

5.4.10. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2018 de distribuer un dividende de 0,78 € par action.

5.4.11. RENSEIGNEMENTS SUR LES DIVIDENDES HISTORIQUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net par action
2015	39 551 949	0,36 €
2016	39 617 974	0,43 €
2017	39 617 974	0,62 €

5.4.12. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ces éléments sont définis à l'article 19 des statuts de la société. Aux termes des statuts : tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions fixées par la loi.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix. La notification de la désignation et de la révocation peut être faite par voie électronique.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit par télétransmission.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par ce comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniques et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou, le cas échéant, les personnes mentionnées aux articles L.2323-64 et L.2323-65 du Code de travail, peuvent assister aux Assemblées générales

5.4.13. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

La structure du capital de la société est indiquée au chapitre 5.4.2.

Il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 sont indiquées au chapitre 5.4.7.1.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont indiquées au chapitre 5.4.9

Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont prévues principalement dans le Pacte d'Actionnaires signé le 3 mai 2017.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont prévues principalement dans le Pacte d'actionnaires signé le 3 mai 2017 et les statuts.

Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions sont précisées au chapitre 5.4.4.

Les accords conclus par la société, qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts correspondent en principal aux contrats de financements.

Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange sont, principalement, ceux adoptés à l'égard du Dirigeant et prévus au chapitre 5.3.3 (indemnités de rupture).

5.4.14. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les opérations réalisées entre le groupe et les sociétés mises en équivalence sont présentées en note 33.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations avec les personnes physiques et les rémunérations et autres avantages des dirigeants sont disponibles en notes 33.2 et 33.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations avec les apparentés sont également décrites dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés (note 6.4.2 du rapport financier annuel).

6. LES COMPTES

6.1.	COMPTES CONSOLIDÉS	92
6.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2018	130
6.3.	COMPTES SOCIAUX	132
6.4.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2018	154

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS

6.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	31.12.2017*	31.12.2018
Chiffre d'affaires	Note 22	1 590 968	1 883 578
Coût des biens et services vendus		-1 332 391	-1 569 798
Frais de recherche et développement		-20 800	-23 908
Frais commerciaux, marketing et service		-94 701	-105 116
Frais administratifs		-49 696	-56 152
Autres produits et charges d'exploitation	Note 27	1 920	736
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		95 300	129 341
Produits et charges opérationnels non courants	Note 23	-4 966	-3 237
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		90 334	126 104
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 9	2 447	2 326
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		92 781	128 431
Produits financiers		16 556	24 698
Charges financières		-22 027	-30 673
RÉSULTAT FINANCIER	NOTE 28	-5 472	-5 974
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		87 309	122 456
Impôts	Note 21	-27 203	-38 103
RÉSULTAT NET		60 106	84 354
Part du groupe		59 955	84 109
Intérêts minoritaires		151	245

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		31.12.2017*	31.12.2018
Résultat net part du groupe	Note 1.25	1,57	2,20
Résultat dilué par action	Note 1.25	1,57	2,20

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	en milliers d'euros	31.12.2017*	31.12.2018
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		60 106	84 354
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		60	-169
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres		60	-169
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période		0	0
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		-27 273	5 297
Dont part revenant au groupe		-27 152	5 847
Dont part revenant aux minoritaires		-121	-550
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		883	-459
Dont part revenant au groupe		883	-459
Dont part revenant aux minoritaires		0	0
Éléments recyclables du résultat global		-26 330	4 670
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		1 115	4 073
Dont part revenant au groupe		1 099	4 057
Dont part revenant aux minoritaires		16	16
Éléments non recyclables du résultat global		1 115	4 073
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-25 215	8 743
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		34 891	93 097
Dont part revenant au groupe		34 845	93 386
Dont part revenant aux minoritaires		45	-286

LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL SONT PRÉSENTÉS APRÈS EFFET D'IMPÔTS LIÉS. LES EFFETS FISCAUX SE VENTILENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

	en milliers d'euros	31.12.2017*	31.12.2018
Éléments recyclables du résultat global		-493	297
Éléments non recyclables du résultat global		-3 784	-449
	TOTAL EFFETS FISCAUX	-4 277	-152

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

		en milliers d'euros	31.12.2017*	Montant net 31.12.2018
ACTIF NON COURANT				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 7	153 317		175 652
GOODWILL	Note 6	288		288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 6	37 094		43 333
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 9	21 329		18 008
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 13	3 840		8 210
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	Note 21	16 722		16 588
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 10	5 657		8 708
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		348		375
			238 596	271 162
ACTIF COURANT				
STOCKS ET EN-COURS	Note 11	451 400		574 640
CLIENTS	Note 12	324 593		361 685
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 13	1 713		2 487
AUTRES DÉBITEURS				
Impôt courant		7 384		5 858
Autres créances	Note 15	32 348		41 538
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 10	2 754		4 412
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 10	39 570		27 623
			859 762	1 018 243
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A LA VENTE				
				215
	TOTAL GÉNÉRAL		1 098 358	1 289 620

PASSIF

	en milliers d'euros	31.12.2017*	Montant net 31.12.2018
Capital social	Note 16	39 622	39 668
Primes		45 529	46 098
Actions propres		-24 305	-24 018
Réserves consolidées		4 13 765	4 42 629
Écarts de conversion monétaire		-3 440	3 903
Résultat (part du groupe)		59 955	84 109
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		531 126	592 389
INTÉRÊTS MINORITAIRES		1 974	4 585
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		533 100	596 974
PASSIF NON COURANT			
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 18	47 240	45 368
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		2 677	3 101
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 21	768	1 144
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 10	47 899	38 477
		98 585	88 090
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 18	13 502	15 086
DETTES FOURNISSEURS	Note 20	260 063	292 715
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 21	4 304	6 457
Autres dettes	Note 20	118 402	148 640
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 10	70 402	141 658
		466 672	604 556
TOTAL GÉNÉRAL		1 098 358	1 289 620

* Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 31.12.2016*	39 557	44 749	-24 088	383 952	43 110	23 698	908	511 886	72	511 958
Résultats 2016				43 110	-43 110					
Résultats au 31.12.2017					59 955			59 955	151	60 106
Dividendes hors groupe				-16 425				-16 425	-7	-16 432
Variation écarts de conversion						-27 152		-27 152	-121	-27 273
Écarts d'évaluation IFRS				1 129				1 129		1 129
Mouvements sur titres d'autocontrôle			-217					-217		-217
Écarts actuariels sur avantages au personnel				1 099				1 099	16	1 115
Variation de périmètre et divers	65	780		-9		13		850	1 942	2 792
Variation des pactes d'actionnaires									-78	-78
SITUATION AU 31.12.2017*	39 622	45 529	-24 305	412 858	59 955	-3 440	908	531 126	1 974	533 100
Résultats 2017				59 955	-59 955					
Résultats au 31.12.2018					84 109			84 109	245	84 354
Dividendes hors groupe				-23 753				-23 753	-102	-23 855
Variation écarts de conversion						5 847		5 847	-550	5 297
Écarts d'évaluation IFRS				-847				-847		-847
Première application IFRS 15				-4 886				-4 886	-8	-4 894
Mouvements sur titres d'autocontrôle			287					287		287
Écarts actuariels sur avantages au personnel				4 057				4 057	16	4 073
Variation de périmètre et divers	46	569		-5 663		1 496		-3 552	4 251	699
Variation des pactes d'actionnaires									-1 242	-1 242
SITUATION AU 31.12.2018	39 668	46 098	-24 018	441 722	84 109	3 903	908	592 389	4 585	596 974

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2018

	en milliers d'euros	31.12.2017*	31.12.2018
	RÉSULTAT NET	60 106	84 354
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-2 447	-2 326
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements		33 372	35 925
- Variation de provisions et pertes de valeur		-6 744	728
- Variation des impôts différés		-1 103	2 662
+/- Gain (perte) sur cession d'actif non courant		-133	-47
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		-1 052	1 207
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	81 996	122 502
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation		-37 378	-108 068
+/- Variation des stocks		-45 582	-114 396
+/- Variation des créances clients		-53 846	-35 548
+/- Variation des créances de financement des ventes		-1 506	-5 999
+/- Variation des autres créances d'exploitation		-2 376	-9 756
+/- Variation des dettes fournisseurs		49 003	35 450
+/- Variation des autres dettes d'exploitation		18 217	18 534
+/- Variation des créances et dettes d'impôt		-1 288	3 648
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes		0	0
Variation des machines données en location immobilisées		-9 366	-19 146
	FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	35 252	-4 712
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		370	165
+ Cessions d'actifs financiers non courants		1 370	-35
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)		-40 754	-46 412
- Diminution (augmentation) des autres actifs financiers		-268	-132
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise		-510	63
- Augmentation de capital des entreprises associées		0	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées		4 610	4 886
	FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-35 181	-41 464
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital		845	615
- Réduction de capital			
- Opération de fusion			
- Distributions mises en paiement		-16 432	-23 855
+/- Vente/rachat d'actions propres		75	-65
+/- Variation des dettes financières	Note 10.6.4	-584	30 805
dont nouveaux tirages		233	40 087
dont remboursements		-827	-9 282
+/- Autres	Note 10.6.4	999	4 630
	FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-15 097	12 130
	AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	-15 026	-34 046
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		49 169	34 135
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		-8	-698
	TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE	34 135	-609

* Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF SA est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 668 399 euros composé de 39 668 399 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions sont cotées au compartiment « A » de NYSE Euronext Paris.

Le siège social de la société mère, correspondant également au principal site de production du groupe est : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44 158 - Ancenis Cedex France. La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2019.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2018 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.2. ÉVOLUTIONS COMPTABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des nouveaux textes cités en 1.2.1.

NOTE 1.2.1. NOUVEAUX TEXTES APPLICABLES OBLIGATOIREMENT AUX COMPTES 2018

Les textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 sont sans impact sur les états financiers du groupe, à l'exception des normes suivantes :

IFRS 9 « Instruments financiers » : la norme IFRS 9 introduit une nouvelle classification des actifs financiers basée sur l'intention de gestion du groupe, un modèle dynamique de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues en complément du modèle actuel fondé sur les pertes avérées ainsi que des principes élargis de la comptabilité de couverture.

Le groupe a choisi d'appliquer le volet couverture de la norme IFRS 9. À ce titre, les principaux changements induits par la norme IFRS 9 portent sur le traitement des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Désormais, la variation valeur temps des options et la variation de report/déport des opérations à terme seront enregistrées dans les capitaux propres durant la vie des opérations, et enregistrées en résultat opérationnel lors de la réalisation de l'élément couvert.

L'impact de l'application du volet couverture de la norme n'est pas significatif et est disponible dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés, ainsi que les comptes consolidés retraités au 31 décembre 2017 afin de permettre une comparaison. La situation du bilan retraité au 31 décembre 2016 ainsi qu'au 31 décembre 2017 est également présentée.

Les autres volets de la norme, « Classement et Évaluation » des actifs financiers et « Provisions », n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients » : La norme IFRS 15 définit une nouvelle approche de la reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes. Le principal changement induit par cette norme pour Manitou est le traitement comptable des extensions de garanties offertes. À compter du 1^{er} janvier 2018, la comptabilisation du chiffre d'affaires se fait en distinguant la vente de la machine du service de garantie. Le produit de service de garantie est étalé sur la période garantie.

La norme IFRS 15 est appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe a ainsi diminué le montant de ses capitaux propres d'ouverture de -4,7 millions d'euros, net d'impôts différés, pour refléter l'effet cumulatif de la première application de la norme. Sur l'exercice 2018, l'application de la norme IFRS 15 a généré une diminution de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant de -2,3 millions d'euros soit -0,1 % du chiffre d'affaires. Par division, ce montant se décompose en une baisse de -6,4 millions d'euros du chiffre d'affaires de la division MHA et une hausse de 4,1 millions du chiffre d'affaires de la division S&S.

Les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées au titre de la norme IFRS 15 et continuent à être présentées conformément à l'ancien référentiel comptable IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Une information comparative est disponible en note 2.

NOTE 1.2.2. NOUVEAUX TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Le groupe Manitou n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2018, notamment la norme IFRS 16 « Contrats de location » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

IFRS 16 « Contrats de location » : IFRS 16 « Contrats de location » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats de location par les preneurs, impactant le bilan d'une manière similaire aux contrats de location-financement actuels.

Le groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble de ses contrats de location de biens afin de s'assurer qu'ils répondaient aux critères de définition et de comptabilisation selon la norme IFRS 16. A l'issue de ces travaux, les principaux contrats de location identifiés correspondent à des locations immobilières et de véhicules.

Le groupe appliquera la méthode rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application, à savoir au 1^{er} janvier 2019.

Le groupe a mené des simulations afin de valoriser la dette sur les contrats de location attendue à la date de transition et a estimé un impact entre 12 M€ et 17 M€. Les travaux de mise en oeuvre et d'évaluation des montants qui seront comptabilisés à l'actif et au passif au 1^{er} janvier 2019, sont en cours de finalisation et de vérification. L'impact sur les capitaux propres du groupe au 1^{er} janvier 2019 devrait être limité.

IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » : L'analyse des conséquences de l'interprétation d'IFRIC 23 sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe n'a pas anticipé l'application de la norme qui ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

NOTE 1.3. PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.9 à 1.11),

- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.19),
- avantages du personnel (cf. note 1.20),
- valorisation des instruments financiers (cf. note 1.16),
- actifs d'impôts différés (cf. note 1.21).

NOTE 1.4. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe Manitou a aussi opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises).

À l'exception de Manitou Finance France SAS et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

NOTE 1.5. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Au 31 décembre 2018, le groupe considère que la société HMME remplit les conditions d'application de la norme IFRS 5 (voir note 4).

NOTE 1.6. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquise sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivants la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année.

NOTE 1.7. MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISES

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
 - produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

NOTE 1.8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

La présentation du compte de résultat par destination a pour objectif de :

- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

DÉFINITION DES PRINCIPALES LIGNES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de location de matériels, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeurs (impairment),
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les frais d'acquisition et d'intégration,
- les produits relatifs à des « Badwill »,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants décrits ci-avant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 1.9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant,
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée,
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé,
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en série de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations

incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

ÉVALUATION POSTÉRIEURE : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

NOTE 1.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements),
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
- outillage industriel et moules : 3 ans,
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobilier de bureau : 10 ans.

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de 8 ans.

NOTE 1.11. PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

NOTE 1.12. VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

NOTE 1.13. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- Actifs financiers évalués au coût amorti,
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

NOTE 1.13.1. CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

NOTE 1.13.2. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine (voir note 10.2).

NOTE 1.13.3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

NOTE 1.13.4. ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 1.16.

NOTE 1.14. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

NOTE 1.14.1. EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

NOTE 1.14.2. VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

NOTE 1.15. PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (voir note 10).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1),
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2),
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

NOTE 1.16. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

L'inefficacité est portée au compte de résultat à chaque date d'arrêté.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est fonction du type de relation de couverture :

Couvertures de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace des couvertures des opérations commerciales, et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières ainsi que la valeur temps des couvertures des opérations commerciales.

Couvertures de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste

valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

NOTE 1.17. TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

NOTE 1.18. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du groupe après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou des mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

Aucune nouvelle attribution n'a été réalisée sur l'exercice.

NOTE 1.19. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

NOTE 1.20. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies :

- les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 19 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31 décembre 2018.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable des coûts de gestion des actifs.

NOTE 1.21. IMPÔTS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

NOTE 1.22. TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

NOTE 1.23. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont les divisions MHA, CEP et S&S.

NOTE 1.24. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le transfert du contrôle lié aux produits lui a été transféré, c'est-à-dire en général au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

NOTE 1.25. MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 COMPARABILITÉ DES EXERCICES

Les impacts de l'application des nouvelles normes IFRS 9 et IFRS 15, tels que décrits dans la note 1.2.1 sont résumés ci-après.

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	31.12.2017 Publié	IFRS 9	31.12.2017 Retraité
Chiffre d'affaires	1 590 968		1 590 968
Coût des biens et services vendus	-1 332 246	-145	-1 332 391
Frais de recherche et développement	-20 800		-20 800
Frais commerciaux, marketing et service	-94 701		-94 701
Frais administratifs	-49 696		-49 696
Autres produits et charges d'exploitation	1 920		1 920
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	95 445	-145	95 300
Perte de valeur des actifs	0		0
Autres produits et charges opérationnels non courants	-4 966		-4 966
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	90 479	-145	90 334
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	2 447		2 447
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	92 926	-145	92 781
Produits financiers	16 556		16 556
Charges financières	-22 001	-26	-22 027
Résultat financier	-5 446	-26	-5 472
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	87 480	-171	87 309
Impôts	-27 260	57	-27 203
RÉSULTAT NET	60 220	-114	60 106
Part du groupe	60 069	-114	59 955
Intérêts minoritaires	151		151

BILAN - IMPACTS SUR LES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Écart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation au 31.12.2016 publiée	39 557	44 749	-24 088	384 150	42 912	23 698	908	511 886	72	511 958
IFRS 9				-198	198			0		0
Situation au 31.12.2016 retraitée	39 557	44 749	-24 088	383 952	43 110	23 698	908	511 886	72	511 958
Situation au 31.12.2017 publiée	39 622	45 529	-24 305	412 744	60 069	-3 440	908	531 126	1 975	533 100
IFRS 9				114	-114			0		0
Situation au 31.12.2017 retraitée	39 622	45 529	-24 305	412 858	59 955	-3 440	908	531 126	1 975	533 100

**IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS » :
COMpte DE RÉSULTAT PAR DIVISION**

en milliers d'euros	MHA	CEP	S&S	IFRS 15	MHA	CEP	S&S	IAS 18
	Material Handling and Access	Compact Equipment Products	Services & Solutions	31.12.2018	Material Handling and Access	Compact Equipment Products	Services & Solutions	31.12.2018
Chiffre d'affaires	1 294 087	3 13 509	275 982	1 883 578	1 300 473	3 13 509	271 914	1 885 896
Coût des biens et services vendus	-1 095 976	-270 552	-203 270	-1 569 798	-1 095 976	-270 552	-203 270	-1 569 798
R&D, marketing, frais commerciaux, service & admin	-98 161	-33 573	-52 706	-184 440	-98 161	-33 573	-52 706	-184 440
Résultat opérationnel courant	99 950	9 384	20 006	129 340	106 335	9 384	15 938	131 658
% CA	7,7 %	3,0 %	7,2 %	6,9 %	8,2 %	3,0 %	5,9 %	7,0 %
Résultat opérationnel	97 423	8 970	19 710	126 104	103 808	8 970	15 642	128 421
Résultat opérationnel après quote-part MEE	97 439	8 970	22 020	128 431	103 824	8 970	17 952	130 748
Résultat financier				-5 974				-5 974
Résultat avant impôts				122 456				124 774
Impôts				-38 103				-38 720
Résultat net				84 354				86 054
% CA				4,5 %				4,6 %

BILAN - IMPACT IFRS 15 SUR LES CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE

ACTIF

en milliers d'euros	31.12.2017*	Première application IFRS 15	01.01.2018
ACTIF NON COURANT	238 596	1 880	240 476
ACTIF COURANT	859 762	3 251	863 013
dont STOCKS ET EN-COURS	451 400	3 251	454 651
TOTAL GÉNÉRAL	1 098 358	5 131	1 103 489

PASSIF

en milliers d'euros	31.12.2017*	Première application IFRS 15	01.01.2018
Capital social	39 622		39 622
Primes	45 529		45 529
Actions propres	-24 305		-24 305
Réserves consolidées	413 765	-4 886	408 879
Écarts de conversion monétaire	-3 440		-3 440
Résultat (part du Groupe)	59 955		59 955
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	531 126	-4 886	526 240
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 974	-8	1 966
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	533 100	-4 894	528 206
PASSIF NON COURANT	98 585		98 585
PASSIF COURANT	466 672	10 025	476 697
dont Autres dettes	118 402	10 025	128 427
TOTAL GÉNÉRAL	1 098 358	5 131	1 103 489

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9.

NOTE 3 SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

LITIGE JCB

En mai 2017, le groupe Manitou a été assigné par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

Sur le plan financier, le demandeur réclamaient en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018 par JCB à 50 millions d'euros. Ses demandes financières devant le tribunal anglais n'étaient pas chiffrées et ne le sont toujours pas à la date de publication de ce rapport, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

1. En France, la procédure judiciaire sur ce litige s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

Dans le cadre d'un incident de procédure, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté la société JCB de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF, la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopique. Cette décision n'a aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui ne sont donc plus fabriqués par Manitou BF à ce jour, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel de cette décision.

A l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place en remplacement des interdictions d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB a produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets) à l'appui d'une demande que la garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par JCB concerne le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

2. Au Royaume Uni, la procédure n'a pas progressé au cours de l'année 2018, JCB n'effectuant aucunes diligences à cet effet. Une audience de procédure (« Case Management Conférence ») s'est tenue en janvier 2019 après que JCB a finalement effectué les diligences qui lui incombait. Le calendrier du litige sur l'année à venir a été établi.

3. En Italie, la procédure reste dans une phase préliminaire.

Enfin, en décembre 2018, JCB a fait signifier au groupe Manitou une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet en France et au Royaume-Uni. Cette assignation reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure introduite en France par JCB. Elle a fait l'objet d'une jonction d'instances au Royaume-Uni mais demeure séparée en France.

Le groupe Manitou reste en complet désaccord avec les allégations de JCB et poursuit sa défense avec la plus grande vigueur.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressource significative au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

NOTE 4 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

HMME - HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT

Le groupe Manitou est en négociation exclusive pour céder sa participation dans la société HMME (Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd.). Suite à cette négociation, le groupe considère qu'au 31 décembre 2018, les conditions d'application de la norme IFRS 5 sur les actifs non courants destinés à la vente sont remplies du fait de la haute probabilité de réalisation de la vente.

Cette cession porte sur une société quasi dormante depuis plusieurs années et ne concerne pas le partenariat que le groupe Manitou entretient avec le Groupe Hangcha sur le design et l'assemblage de chariots industriels.

Ainsi, les titres mis en équivalence de la société HMME sont classés séparément sur la ligne « Actifs non courants destinés à la vente » et sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession.

L'appréciation à la juste valeur établie en tenant compte des négociations avec l'acquéreur a généré la comptabilisation d'une perte non récurrente de 0,3 M€.

MANITOU SOUTHERN AFRICA - CESSION D'UNE PARTICIPATION MINORITAIRE DE 26 %

Le 5 novembre 2018, Manitou BF a cédé 26 % du capital social de sa filiale Manitou Southern Africa (jusqu'alors filiale à 100 %) au fonds Columba Leadership Trust.

Cette opération se traduit par une diminution du pourcentage d'intérêts sans changement de méthode de consolidation. Le résultat de cession a été comptabilisé en capitaux propres.

Lors de cette opération, Manitou BF a consenti à Columba Trust un engagement de rachat de sa participation (put sur minoritaires). Ce put a été enregistré en tant que dette financière à long terme pour sa juste valeur actualisée du prix d'exercice, avec une contrepartie capitaux propres pour un montant de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 5 INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe est organisé en trois divisions, deux divisions produits et une division services : **La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots élévateurs industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.

La division produits CEP (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, des tractopelles et des télescopiques de marques Gehl, Mustang by Manitou et Manitou.

La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS MHA, CEP, S&S

31.12.2018 en milliers d'euros	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires	1 294 087	313 509	275 982	1 883 578
Coût des biens et services vendus	-1 095 976	-270 552	-203 270	-1 569 798
Frais de recherche et développement	-19 888	-4 019		-23 908
Frais commerciaux, marketing et service	-47 183	-15 219	-42 714	-105 116
Frais administratifs	-32 378	-13 911	-9 863	-56 152
Autres produits et charges d'exploitation	1 289	-424	-128	736
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	99 950	9 384	20 006	129 341
Perte de valeur des actifs	-339			-339
Autres produits et charges opérationnels non courants	-2 188	-414	-296	-2 898
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97 423	8 970	19 710	126 104
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16		2 310	2 326
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	97 439	8 970	22 020	128 431

31.12.2017 en milliers d'euros	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires	1 095 217	244 029	251 722	1 590 968
Coût des biens et services vendus	-931 954	-214 385	-186 052	-1 332 391
Frais de recherche et développement	-17 042	-3 758		-20 800
Frais commerciaux, marketing et service	-43 168	-14 240	-37 293	-94 701
Frais administratifs	-28 002	-12 260	-9 434	-49 696
Autres produits et charges d'exploitation	894	694	332	1 920
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	75 944	80	19 275	95 300
Perte de valeur des actifs				
Autres produits et charges opérationnels non courants	-4 970	262	-258	-4 966
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	70 974	342	19 017	90 334
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-387		2 834	2 447
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	70 587	342	21 851	92 781

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires intégrée dans la division Services & Solutions bénéficie de services portés par les divisions MHA et CEP (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéfices, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions aux divisions MHA et CEP. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur

une période de 5 ans ressort respectivement à 4,25 % en Europe et à 4,87 % aux USA, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevances.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

31.12.2018 en milliers d'euros	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	463 165	621 991	99 204	109 727	1 294 087
CEP	18 460	42 855	202 583	49 611	313 509
S&S	96 923	90 958	48 494	39 606	275 982
TOTAL	578 548	755 804	350 282	198 944	1 883 578

31.12.2017 en milliers d'euros	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	421 824	490 891	79 330	103 171	1 095 217
CEP	13 803	32 547	162 793	34 886	244 029
S&S	87 019	78 494	50 923	35 286	251 722
TOTAL	522 646	601 932	293 046	173 343	1 590 968

NOTE 6 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 6.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisition	Sortie	Var périmètre	Autres	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2018
Goodwill	67 952					3 406	71 358
Frais de développement	66 457	9 469				1 104	77 029
Marques	26 682					1 265	27 948
Autres immobilisations incorporelles	79 905	5 661	-83		41	1 517	87 041
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	173 044	15 130	-83		41	3 886	192 018

en milliers d'euros	31.12.2017	Dotation	Reprise	Var périmètre	Autres	Écart de conversion	Amort. et pertes de valeur 31.12.2018
Goodwill	-67 663					-3 406	-71 070
Frais de développement	-41 680	-5 692				-517	-47 888
Marques	-26 682					-1 265	-27 948
Autres immobilisations incorporelles	-67 588	-3 893	83			-1 452	-72 849
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-135 950	-9 585	83			-3 234	-148 685

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Goodwill	288	288
Frais de développement	24 777	29 141
Marques		
Autres immobilisations incorporelles	12 317	14 192
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 094	43 333

Les principaux investissements incorporels 2018 concernent les frais de développement pour 9,5 M€ et les systèmes d'information pour 5,7 M€.

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31 décembre 2018 s'élèvent à :

en milliers d'euros	31.12.2018
Frais de développement	-1 114
Marques	-27 948
Autres immobilisations incorporelles	-27 141
TOTAL	-56 203

NOTE 6.2. DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Manitou Portugal SA	71	71
Manitou Italia (ex OMCI)	174	174
Autres	43	43
TOTAL	288	288

NOTE 6.3. DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la note 8.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisition	Cessions	Var. périmètre	Autres	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2018
Terrains	33 068	3 047	-25		816	115	37 022
Constructions	153 263	1 370	-30		4 054	1 256	159 912
Installations techniques, matériel et outillages	177 403	6 424	-1 231		4 568	1 871	189 033
Autres immobilisations corporelles	90 787	25 665	-629		-11 788	-806	103 229
Immobilisations corporelles en cours	4 281	15 637	0		-6 944	112	13 085
TOTAL	458 802	52 142	-1 915	0	-9 295	2 548	502 282

en milliers d'euros	31.12.2017	Dotation	Reprise	Var p�rim�tre	Autres	�cart de conversion	Amort. et pertes de valeur 31.12.2018
Terrains	-8 075	-855	0		0	-56	-8 986
Constructions	-91 419	-6 143	23		0	-652	-98 189
Installations techniques, mat�riel et outillages	-144 180	-11 164	1 216		116	-1 528	-155 541
Autres immobilisations corporelles	-61 811	-7 839	557		4 683	497	-63 912
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-305 485	-26 001	1 796	0	4 799	-1 740	-326 629

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Terrains	24 993	28 036
Constructions	61 844	61 723
Installations techniques, mat�riel et outillages	33 223	33 491
Autres immobilisations corporelles	28 976	39 317
Immobilisations corporelles en cours	4 281	13 085
TOTAL	153 317	175 652

Les investissements r alis s en 2018 s' l vent   52,2 M  contre 32,5 M  en 2017. Ils comprennent 17,5 M  de terrains et infrastructures, 12,5 M  d'outils industriels, 19,1 M  de mat riel de flotte de location et 3,1 M  d'autres projets.

NOTE 8 D PR CIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Au 31 d cembre 2018, le groupe Manitou ne dispose pas de goodwill ou d'autres actifs   dur e d'utilit  ind termin e n cessitant des tests de valeur annuels. Seuls les actifs amortis, en particulier les frais de d veloppement, sont soumis   des tests lorsqu'un indice de perte de valeur existe. La revue des indicateurs n'a pas amen  le groupe   constater de d pr ciation au titre de l'exercice 2018.

NOTE 9 ENTREPRISES ASSOCI ES

NOTE 9.1.  VOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCI ES

Consid rant que les conditions d'application de la norme IFRS 5 sur les actifs non courants destin s   la vente sont remplies, la soci t  HMME, initialement mise en  quivalence, a  t  class e au 31 d cembre 2018 en actifs non courants destin s   la vente (cf. note 4).

en milliers d'euros	31.12.2017	Quote-part du r�sultat net	Dividendes	Variation de p�rim�tre	Changement de m�thode	Reclassement	Inc. Mon�taire	31.12.2018
Manitou Finance France SAS	12 013	898	-1 840	0	-158	0	0	10 913
Manitou Finance Ltd.	8 773	1 412	-3 046	0	10	0	-54	7 095
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	543	16	0	0	0	-554	-5	0
TOTAL	21 329	2 326	-4 886	0	-148	-554	-59	18 008

NOTE 9.2. QUOTE-PART DE R SULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCI ES

en milliers d'euros	R�sultat		Capitaux propres*	
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Manitou Finance France SAS	1 157	898	-558	-1 658
Manitou Finance Ltd.	1 677	1 412	3 901	2 222
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-387	16	-709	-698
TOTAL	2 447	2 326	2 634	-134

* Contribution des entreprises associ es dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la soci t  mise en  quivalence, net de la valeur des titres)

NOTE 9.3. D TAIL PAR SOCI T  DES  L MENTS SIGNIFICATIFS

31.12.2018						
en milliers d'euros	Activit�	Chiffre d'affaires	R�sultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part d�tenue
Manitou Finance France SAS	Financement	3 849	1 833	150 450	22 272	49 %
Manitou Finance Ltd.	Financement	5 621	2 881	177 345	14 482	49 %
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	1 461	32	2 744	1 107	50 %

31.12.2017						
en milliers d'euros	Activit�	Chiffre d'affaires	R�sultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part d�tenue
Manitou Finance France SAS	Financement	3 805	2 362	153 667	24 518	49 %
Manitou Finance Ltd.	Financement	6 357	3 422	134 583	17 905	49 %
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	3 455	-775	2 283	1 085	50 %

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 10.1. RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - ACTIF

	en milliers d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	31.12.2018 Total bilan
Actifs financiers non courants	Note 10.2	3 620	85	5 003	8 708
Actifs financiers courants	Note 10.3		18	4 394	4 412
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10.4			27 623	27 623
Créances de financement des ventes - part non-courante	Note 13		8 210		8 210
Autres actifs non courants			375		375
Clients	Note 12		361 685		361 685
Créances de financement des ventes - part courante	Note 13		2 487		2 487
Autres créances courantes	Note 15		41 538		41 538
TOTAL		3 620	414 398	37 020	455 038

	en milliers d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	31.12.2017 Total bilan
Actifs financiers non courants	Note 10.2	3 582	51	2 024	5 657
Actifs financiers courants	Note 10.3		23	2 731	2 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10.4			39 570	39 570
Créances de financement des ventes - part non courante	Note 13		3 840		3 840
Autres actifs non courants			348		348
Clients	Note 12		324 593		324 593
Créances de financement des ventes - part courante	Note 13		1 713		1 713
Autres créances courantes	Note 15		32 348		32 348
TOTAL		3 582	362 916	44 325	410 823

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) (cf. note 1.15) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 10.4) évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

NOTE 10.2. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2017	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conversion	Var. périmètre	Autres.	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	3 582	95	-220	0	163	0	0	3 620
Dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 075	78	0	2 879	55	0	0	5 088
TOTAL	5 657	173	-220	2 879	219	0	0	8 708

⁽¹⁾ dont 3 565 k€ relatifs au SERP de la filiale américaine (note 19.1)

NOTE 10.3. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	3	3
Dérivés	1 945	3 688
Actifs financiers évalués au coût amorti	23	18
Autres actifs financiers courants	781	704
TOTAL	2 754	4 412

NOTE 10.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Disponibilités	35 657	24 586
Dépôts à terme et autres	3 913	3 037
SICAV monétaires & autres	0	0
TOTAL	39 570	27 623

NOTE 10.5. RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 10.6 ci-dessous.

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Passifs financiers non courants	Note 10.6	47 899	38 477
Autres passifs non courants		2 677	3 101
Passifs financiers courants	Note 10.6	70 402	141 658
Fournisseurs	Note 20	260 063	292 715
Autres dettes courantes	Note 20	118 402	148 640
TOTAL		499 443	624 592

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2), cf. note 1.15.

NOTE 10.6. DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

		31.12.2017	31.12.2018
Total passifs financiers courants	Note 10.6	70 402	141 658
Total passifs financiers non-courants	Note 10.6	47 899	38 477
Total dette brute		118 301	180 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10.4	-39 570	-27 623
Actifs financiers courants	Note 10.3	-2 754	-4 412
TOTAL DETTE NETTE		75 977	148 100

Les principes d'évaluation et de comptabilisation des passifs financiers sont définis en note 1.14.

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018 Courant
Financements à court terme et découverts bancaires		5 435	28 123
Emprunts bancaires		47 108	86 384
Emprunts sur locations financement		196	259
Dettes financières relatives aux ventes avec recours	Note 13	0	0
Dérivés passifs - change et taux		2 103	5 200
Emprunts obligataires		6 972	12 455
Autres emprunts		8 118	8 780
Engagements de rachats de titres de minoritaires		470	457
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		70 402	141 658

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018 Non courant	un à cinq ans	+ cinq ans
Emprunts bancaires		6 569	4 664	4 128	536
Emprunts sur locations financement		141	355	355	0
Dettes financières relatives aux ventes avec recours	Note 13	0	0	0	0
Dérivés passifs - taux		0	0	0	0
Emprunts obligataires		37 211	24 841	24 841	0
Autres emprunts		3 978	7 363	7 363	0
Engagements de rachats de titres de minoritaires			1 255	1 255	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		47 899	38 477	37 941	536

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires). Il a néanmoins initié dès 2012 une diversification en émettant trois emprunts obligataires en 2012, 2013 et 2015, portant la dette désintermédiée à un montant total de 37 M€ au 31 décembre 2018. L'emprunt obligataire 2012 est venu à échéance en 2018 et a été remboursé pour un montant de 7 M€. Par ailleurs, le contrat de financement bancaire de la société mère avait été aménagé et étendu en décembre 2016 pour une durée de 5 ans, à laquelle s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'1 an qui ont été activées portant l'échéance du financement à décembre 2023.

NOTE 10.6.1. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

en milliers d'euros	Courant	31.12.2018		Monnaie	Échéance	Taux effectif
		Courant	Non courant			
Revolving	84 224			EUR	variable	/
BPI ⁽¹⁾	429		2 138	EUR	T2/2021	2,82 %
BPI ⁽²⁾	600		1 197	EUR	T2/2024	4,41 %
Autres	633		1 291	AUD	T4/2022	4,30 %

en milliers d'euros	Courant	31.12.2017		Monnaie	Échéance	Taux effectif
		Courant	Non courant			
Revolving	44 151			EUR	variable	-/
BPI ⁽¹⁾	461		2 565	EUR	T2/2021	2,82 %
BPI ⁽²⁾	767		1 796	EUR	T2/2024	4,41 %
Autres	1 138		2 201	AUD	T4/2022	4,30 %

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La nouvelle ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de 5 ans, avec une extension possible de 2 ans qui a été activée et qui porte l'échéance du financement à décembre 2023.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge » assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles	
		S2 2016 à S2 2023	
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net	

* définition au paragraphe 7.7 du présent document

NOTE 10.6.2. CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31.12.2018		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2013 - 2019	12 455		EUR	T4/2019	5,35 %
Emprunt obligataire 2015 - 2022		24 841	EUR	T3/2022	4,00 %

Les emprunts obligataires seront remboursés in fine respectivement au 4^{ème} trimestre 2019 et au 3^{ème} trimestre 2022.

NOTE 10.6.3. ENCOURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2018	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire	62 000	5 435	67 000	28 123
Emprunts sur location financement	337	337	614	614
AUTRES EMPRUNTS BANCAIRES				
- Emprunts à terme amortissables	5 589	5 589	4 364	4 364
- Crédits renouvelables	180 000	44 150	180 000	84 224

NOTE 10.6.4. VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31.12.2017	Flux de trésorerie	Flux "non-cash"			31.12.2018
				Var.périmètre	Ecart de conversion	Juste valeur	
Emprunts bancaires - courant	A	47 108	39 326		-50		86 384
Emprunts bancaires - non courant	B	6 569	-1 808		-97		4 664
Emprunts sur locations financement - courant	A	196	48		6	9	259
Emprunts sur locations financement - non courant	B	141	127		8	79	355
Emprunts obligataires - non courant	B	37 211	85			-12 455	24 841
Emprunts obligataires - courant	A	6 972	-6 972			12 455	12 455
VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES		98 197	30 805	0	-133	88	128 957
Autres emprunts - non courant	B	3 978	3 977		-592	1 255	8 618
Autres emprunts -courant	A	8 118	759		-611	514	8 780
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	2 103	-116			3 213	5 200
Dérivés actifs - change et taux - courant		-1 945				-1 743	-3 688
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled) - courant	A	470				-13	457
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled) - non courant	B		10		-373	363	
VARIATION DES AUTRES ÉLÉMENTS		12 725	4 636	0	-1 577	1 833	1 756
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 10.5)							
Financements à court terme et découverts bancaires	A	5 435	22 654	0	33		28 123
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	A	70 402	55 699	0	-622	3 213	141 658
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	B	47 899	2 390	0	-1 054	363	38 477

NOTE 10.7. DÉRIVÉS

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le nouveau contrat de financement des caps et floors de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31 décembre 2018.

Les caractéristiques des caps et floors au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

CAP

	en millions d'euros	Taux moyen des CAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2018
Inférieur à un an				
1 à 2 ans	T4 2021	0.50 %	50	0
2 à 5 ans	T4 2022	1.00 %	12.5	0

COLLAR

	en millions d'euros	Taux moyen des COLLAR	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2018
Inférieur à un an				
1 à 2 ans				
2 à 5 ans	T4 2022	0.548 %	37.5	0
2 à 5 ans	T4 2023	0.75 %	12.5	0

Au 31 décembre 2018, le groupe détient par ailleurs des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, RUB et ZAR en euro pour un montant de 201.3 M€. Le groupe détient également des contrats d'achats à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie PLN en euro pour un montant de 0.95 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au passif du bilan pour 5.2 M€, à l'actif du bilan pour 3.7 M€ avec contrepartie fonds propres pour -0.9 M€, la valorisation des points de terme étant quant à elle enregistrée en résultat financier pour -0.1 M€ et -0.04 M€ en résultat opérationnel.

NOTE 10.8. ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2018 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2018 en milliers d'euros	AUD/ EUR +5 %	GBP/ EUR +5 %	USD/ EUR +5 %	ZAR/ EUR +5 %	SGD/ EUR +5 %	RUB/ EUR +5 %	BRL/ EUR +5 %	INR/ EUR +5 %
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère								
Détail par monnaie de fonctionnement								
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	791	1 730	1 159	486	0	0	266	0
Dettes (AUD, GBP, USD)	-1	-130	-8	0	0	0	-1	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	29	257	3 593	0	180	0	0	0
S/ TOTAL	818	1 857	4 744	487	180	0	265	0
AUD								
Créances (EUR)	-7							
Dettes (EUR)	0							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-108							
S/ TOTAL	-115							
GBP								
Créances (EUR)		-144						
Dettes (EUR)		3						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-117						
S/ TOTAL		-259						
USD								
Créances (EUR)			-713					
Dettes (EUR)			137					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-98					
S/ TOTAL			-674					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				4				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ TOTAL				4				
SGD								
Créances (EUR)					-159			
Dettes (EUR)					250			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-174			
S/ TOTAL					-83			
RUB								
Créances (EUR)						-131		
Dettes (EUR)						148		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						0		
S/ TOTAL						16		

31.12.2018 en milliers d'euros	AUD/ EUR +5 %	GBP/ EUR +5 %	USD/ EUR +5 %	ZAR/ EUR +5 %	SGD/ EUR +5 %	RUB/ EUR +5 %	BRL/ EUR +5 %	INR/ EUR +5 %
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							0	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							-452	
S/ TOTAL							-452	
INR								
Créances (EUR)								-5
Dettes (EUR)								18
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ TOTAL								13
TOTAL	704	1 598	4 070	490	97	16	-187	13

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.2 du rapport de gestion.

NOTE 11 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2018
Matières premières	132 301			0	54 834	2 044	189 178
Encours de fabrication	35 241				5 652	70	40 964
Produits finis	189 074	2 993		98	46 921	-1 433	237 653
Marchandises	114 832	258		4 369	7 017	644	127 119
TOTAL	471 448	3 251	0	4 467	114 424	1 324	594 915

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Provision 31.12.2018
Matières premières	-5 496				-67	-46	-5 611
Encours de fabrication	0			0	-43	2	-41
Produits finis	-3 590			67	-436	-2	-3 961
Marchandises	-10 961			-67	518	-152	-10 663
TOTAL	-20 048	0	0	0	-28	-198	-20 275

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant net 31.12.2018
Matières premières	126 805				54 766	1 997	183 568
Encours de fabrication	35 241				5 609	72	40 922
Produits finis	185 484	2 993		165	46 486	-1 435	233 693
Marchandises	103 871	258		4 302	7 535	491	116 457
TOTAL	451 400	3 251	0	4 467	114 396	1 126	574 640

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

NOTE 12 CLIENTS

	en milliers d'euros	31.12.2017	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
COURANT							
Clients - brut		330 700		-136	34 433	1 570	366 567
Clients - dépréciation	Note 14	-6 107		136	1 115	-27	-4 883
Clients - net		324 593		0	35 548	1 543	361 685
NON-COURANT							
Clients - brut		0					0
Clients - dépréciation	Note 14	0					0
Clients - net		0					0
TOTAL		324 593		0	35 548	1 543	361 685

Le groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces « floor plans » les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrées en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,8 M€ sur l'exercice 2018 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat. Ces pertes sont couvertes par une reprise de dépréciation.

NOTE 13 CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou North America, de financement des ventes aux clients finaux.

	en milliers d'euros	31.12.2017	Variation de périmètre	Autres	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
BRUT							
Créances de location financement		5 554	0	0	5 999	-856	10 697
Financement des clients finaux		752	0	0	-253	28	527
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – BRUT		6 306	0	0	5 746	-828	11 224
DÉPRÉCIATION							
Créances de location financement	Note 14	0	0	0		0	
Financement des clients finaux	Note 14	-752	0	0	253	-28	-527
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – DÉPRÉCIATION		-752	0	0	253	-28	-527
NET							
Créances de location financement		5 554	0	0	5 999	-856	10 697
Financement des clients finaux				0	0		
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – NET		5 554	0	0	5 999	-856	10 697
Dont							
Part non courante		3 840	0	0	5 005	-635	8 210
Part courante		1 713	0	0	994	-221	2 487

Une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Les pertes enregistrées sur l'exercice 2018 au titre des créances de financement des ventes se sont élevées à 0,3 M€, partiellement couvertes par des reprises de dépréciation.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

	en milliers d'euros	31.12.2018	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement – Net		8 210	2 529	5 681	0
Financement des clients finaux – Net					
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – PART NON COURANTE		8 210	2 529	5 681	0

NOTE 14 ACTIFS FINANCIERS – ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATION

NOTE 14.1. ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATIONS LIÉES

							31.12.2018
en milliers d'euros	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	Total	
Créances clients	320 002	28 902	10 752	1 186	5 726	366 567	
Dépréciation créances clients	-274	-92	-171	-29	-4 316	-4 883	
CRÉANCES CLIENTS – NET	319 727	28 811	10 580	1 157	1 410	361 685	
Créances de financement des clients finaux					527	527	
Dépréciation créances de financement clients finaux					-527	-527	
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES CLIENTS FINAUX – NET							
Créances de location financement	2 487					2 487	
Dépréciation créances location financement							
CRÉANCES DE LOCATION FINANCEMENT – NET	2 487					2 487	
TOTAL	322 214	28 811	10 580	1 157	1 410	364 172	

NOTE 14.2. MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

en milliers d'euros	31.12.2017	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31.12.2018
Dépréciation créances clients	-6 107	-349	682	781		-27	-4 883
Dépréciation créances de financement clients finaux	-752		245	8		-28	-527
Dont							
Courants	-752		245	8		-28	-527
Non courants							

NOTE 15 AUTRES CRÉANCES COURANTES

en milliers d'euros	31.12.2017	Variation de périmètre	Autres	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
Créances fiscales et sociales	15 910			7 476	-260	23 126
Autres créances	3 912			-389	-32	3 491
Avances et acomptes sur commandes	3 591			936	-185	4 342
Charges constatées d'avance	8 935			1 659	-16	10 578
TOTAL	32 348			9 683	-493	41 538

NOTE 16 CAPITAUX PROPRES

NOTE 16.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2018.

NOTE 16.2. PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale, qui arrêtera les comptes 2018, la distribution d'un dividende de 0,78 € par action.

NOTE 16.3. TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

	en nombre d'actions	Réalisations au 31.12.2017	% du capital	Réalisations au 31.12.2018	% du capital
DÉTENTIONS À L'OUVERTURE (PLAN D'ACTIONS)		1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions					
Ventes d'actions					
Levées d'options d'achat					
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D'ACTIONS)		1 381 461	3,49 %	1 381 461	3,48 %
Couverture des options d'achats					
Contrat de liquidité		27 458		27 458	
SOMME DES TITRES EN AUTO-CONTRÔLE		1 408 919	3,56 %	1 408 919	3,55 %

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 17 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure

des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 17.1. PLAN OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Aucun nouveau plan n'a été octroyé sur l'exercice 2018

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS EXISTANTS

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés et des attributions gratuites d'actions sont les suivantes :

Options d'achat caractéristiques	Type de plan	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 19.05.2010	Souscription	20.05.2014	19.05.2018	43	13,60	314 200
TOTAL DES OPTIONS ATTRIBUÉES						314 200
Options radiées - annulées						- 193 625
Options exercées						- 120 575
TOTAL DES OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ						0

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

en unités	Options en circulation au 31.12.2017	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2018
Plan du 19.05.2010	54 076		-46 801	-7 275	0
TOTAL	54 076		-46 801	-7 275	0

NOTE 17.2. ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

À compter du 1^{er} janvier 2018, le Directeur général bénéficie d'un plan de Phantom shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé sur la valeur de l'action Manitou pour les exercices de 2018 à 2021. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence.

Au titre de l'exercice 2018, le nombre de Phantom shares attribué est de 15 500 représentant une prime brute de 372 K€ qui sera versée en numéraire en 2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. La valeur de la prime dans les comptes consolidés est basée sur le cours de l'action Manitou.

NOTE 17.3. CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charge opérationnelle.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2017	Charges 2018
Plan d'option de souscription		
Phantom shares		372
Autres		
TOTAL	0	372

NOTE 18 PROVISIONS

NOTE 18.1. DÉTAIL DES PROVISIONS

en milliers d'euros	31.12.2018	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie	16 244	12 295	3 950
Provisions pour risques divers	6 312	2 540	3 772
SOUS TOTAL	22 557	14 835	7 722
Provisions pour avantages au personnel	Note 19	251	37 646
TOTAL	60 453	15 086	45 368

en milliers d'euros	31.12.2017	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie	15 131	11 038	4 093
Provisions pour risques divers	5 818	2 237	3 581
SOUS TOTAL	20 949	13 275	7 674
Provisions pour avantages au personnel	Note 19	227	39 566
TOTAL	60 742	13 502	47 240

NOTE 18.2. MOUVEMENT DES PROVISIONS – HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

en milliers d'euros	31.12.2017	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Variation de périmètre	Reclassement	Écart de conversion	31.12.2018
Provisions pour garantie	15 131	7 929	-4 181	-2 678			44	16 244
Provisions pour risques divers	5 818	2 689	-1 942	-274		-50	71	6 312
TOTAL	20 949	10 618	-6 123	-2 953		-50	115	22 557

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappels de matériels à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

NOTE 19 AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 19.1. DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes :

ÉTATS-UNIS – PENSION PLAN B

Description : plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1^{er} mai 2005 et gelé en terme d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1 % du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22\$ par année de service.

Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt.

Stratégie d'investissement : combinaison de 60 % en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).

ÉTATS-UNIS – SERP

Description : plan « non-qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.

Risques du plan : risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.

Stratégie d'investissement : bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fondé via un « rabi trust ».

ROYAUME-UNI – PENSION

Description : plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.

Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché.

Stratégie d'investissement : combinaison pour 50 % d'un fond diversifié, 25 % d'obligations d'Etat non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.

FRANCE – INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE

Description : montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales.

NOTE 19.2. ÉVALUATION

NOTE 19.2.1. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

31.12.2018					
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis	Inde
Évolution des salaires	4,00 %	n/a	n/a	n/a	9,00 %
Évolution des retraites	n/a	5,00 %	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,80 %	2,70 %	1,80 %	4,10 %	7,40 %

31.12.2017					
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis	
Évolution des salaires	4,00 %	n/a	n/a		5,00 %
Évolution des retraites	n/a	5,00 %	n/a		n/a
Taux d'actualisation financière	1,80 %	2,40 %	1,80 %		3,45 %

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

en milliers d'euros	DBO	SC
Europe (y.c. France)	2 406	218
Royaume-Uni	1 666	
États-Unis	2 397	8
Inde	47	5
TOTAL	6 516	231

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2018, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RP-2018 publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2018, a généré une perte enregistrée dans les autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de 0,1 M€.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.

Stratégie d'investissement : contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.

ITALIE – TRAITEMENT DE FIN DE RAPPORT

Description : montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.

Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.

Stratégie d'investissement : absence d'actif.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,25 % au 31 décembre 2018. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) + 0,1M€ et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2018 se situent entre 40 et 58 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

NOTE 19.2.2. COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (en %)

Au 31 décembre 2018, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

31.12.2018			
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	13 %	8,82 %	26,95 %
Obligations	78 %	21,77 %	10,13 %
Autres	9 %	69,40 %	62,92 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %

31.12.2017			
	France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Actions	13 %	10,43 %	50,10 %
Obligations	78 %	14,89 %	18,72 %
Autres	9 %	74,68 %	31,18 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %

NOTE 19.2.3. RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

31.12.2018						
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	25 195	1 118	15 180	50 260	2 994	94 746
Juste valeur des actifs financiers	4 052		18 015	36 754	865	59 686
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-21 143	-1 118	2 835	-13 506	-2 129	-35 060
				Dont :	Provision	-37 897
					Actif	2 835

31.12.2017						
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	23 571	1 073	16 205	53 249	1 902	96 000
Juste valeur des actifs financiers	4 516		16 014	35 678		56 208
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-19 055	-1 073	-191	-17 571	-1 902	-39 792
				Dont :	Provision	-39 792
					Actif	0

NOTE 19.2.4. ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

31.12.2018					
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
ENGAGEMENT					
DÉBUT DE PÉRIODE	24 644	16 206	53 251	1 901	96 001
Coût des services	1 874		74	143	2 091
Coût de l'actualisation	475	385	1 801	243	2 904
Prestations payées	-201	-673	-4 281	-256	-5 411
Écarts actuariels reconnus en résultat					0
Liquidation / réduction et autres					0
Coût des services passés					0
Entrée de périmètre					0
Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques	-481	3	-238	998	282
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières		-1 005	-3 113	1	-4 116
Autres coûts		385	412	89	886
Correction taux de change		-122	2 356	-126	2 109
FIN DE PÉRIODE	26 311	15 180	50 261	2 993	94 746
ACTIFS DE COUVERTURE					
DÉBUT DE PÉRIODE	4 516	16 014	35 678	0	56 208
Cotisations de l'employeur		3 012	3 853		6 865
Prestations payées	-151	-673	-3 960		-4 783
Rendement attendu des actifs	80	385	1 216		1 681
Écart rendement attendu / rendement réel du fond	-393	-570	-1 706	865	-1 804
Entrée de périmètre					0
Liquidation					0
Autres					0
Correction taux de change		-154	1 673		1 519
FIN DE PÉRIODE	4 052	18 015	36 754	865	59 686
RÉCONCILIATION DE LA PROVISION					
DÉBUT DE PÉRIODE	-20 128	-191	-17 573	-1 901	-39 792
Charge de l'année	-2 269	-385	-1 070	-475	-4 200
Cotisation employeur		3 012	3 853		6 865
Prestations payées	50		322	256	628
SORIE	88	432	1 644	-134	2 030
Entrée de périmètre					0
Autres					0
Correction taux de change		-32	-683	126	-590
FIN DE PÉRIODE	-22 259	2 835	-13 507	-2 128	-35 058

31.12.2017

	en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
ENGAGEMENT						
	DÉBUT DE PÉRIODE	22 964	19 349	60 679	959	103 950
Coût des services		1 702		67		1 769
Coût de l'actualisation		440	488	2 107	34	3 069
Prestations payées		-864	-509	-4 382	-38	-5 793
Écarts actuariels reconnus en résultat						0
Liquidation / réduction						0
Coût des services passés						0
Entrée de périmètre					942	942
Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques		76	-3 664	-757		-4 345
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières		326	955	2 252	4	3 537
Autres			235	623		858
Correction taux de change			-648	-7 338		-7 986
	FIN DE PÉRIODE	24 644	16 206	53 251	1 901	96 001
ACTIFS DE COUVERTURE						
	DÉBUT DE PÉRIODE	5 176	15 512	36 777	0	57 465
Cotisations de l'employeur			570	3 083		3 653
Prestations payées		-769	-509	-4 223		-5 501
Rendement attendu des actifs		90	395	1 285		1 770
Écart rendement attendu / rendement réel du fond		19	601	3 414		4 034
Entrée de périmètre						0
Liquidation						0
Autres						0
Correction taux de change			-555	-4 658		-5 213
	FIN DE PÉRIODE	4 516	16 014	35 678	0	56 208
RÉCONCILIATION DE LA PROVISION						
	DÉBUT DE PÉRIODE	-17 788	-3 836	-23 902	-959	-46 485
Charge de l'année		-2 052	-328	-1 512	-34	-3 926
Cotisation employeur			570	3 083		3 653
Prestations payées		95		159	38	292
SORIE		-383	3 310	1 919	-4	4 842
Entrée de périmètre					-942	-942
Autres						0
Correction taux de change			93	2 680		2 773
	FIN DE PÉRIODE	-20 128	-191	-17 573	-1 901	-39 793

NOTE 19.2.5. VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

	IAS 19 Révisé	31.12.2018				
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total	
Ajustements méthodologiques					0	
Coût des services	1 874		74	143	2 091	
Coûts de l'actualisation	475	385	1 801	243	2 904	
Rendement attendu des actifs	-80	-385	-1 216	0	-1 681	
Reconnaissance des pertes/gains					0	
Frais d'administration		385	412	89	886	
CHARGE NETTE	2 269	385	1 070	475	4 200	

	IAS 19 Révisé	31.12.2017				
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total	
Ajustements méthodologiques					0	
Coût des services	1 702		67		1 769	
Coûts de l'actualisation	440	488	2 107	34	3 069	
Rendement attendu des actifs	-90	-395	-1 285		-1 770	
Reconnaissance des pertes/gains					0	
Frais d'administration		235	623		858	
CHARGE NETTE	2 052	328	1 512	34	3 926	

NOTE 20 AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2017	Reclassements	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	260 063	-6	31 998	660	292 715
Dettes fiscales et sociales	72 795	819	12 491	13	86 118
Autres dettes d'exploitation	34 154	7 584	8 655	-3 475	46 919
Produits constatés d'avance	11 452	1 622	2 168	361	15 603
AUTRES DETTES	118 402	10 025	23 314	-3 101	148 640
TOTAL PASSIFS COURANTS	378 465	10 019	55 312	-2 440	441 355

NOTE 21 IMPÔTS

NOTE 21.1. VARIATION DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31.12.2018
IMPÔTS COURANTS							
Actifs	7 384						5 858
Passifs	4 304						6 457
TOTAL	3 080	0	-35 453	31 754	20	0	-599
IMPÔTS DIFFÉRÉS							
Actifs	16 722						16 588
Passifs	768						1 144
TOTAL	15 954	2 036	-2 649		150	-45	15 444

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	2017	2018
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – SORIE	-3 780	-448
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – Instrument de couverture de taux d'intérêt	-404	295
Autres	-162	108
TOTAL	-4 346	-45

Les impôts différés des entités du périmètre français intègrent, pour les différences à long terme, la réduction progressive du taux d'impôt adoptée dans la Loi de Finances 2017 et portant celui-ci à 28 % en 2020 puis à 25 % en 2022. Suite à la réforme fiscale adoptée aux Etats-Unis fin 2017, les impôts courants et différés de la filiale intègrent la réduction du taux d'impôt fédéral passée de 35 % à 21 % à compter de 2018.

NOTE 21.2. IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	2017	2018
IMPÔTS COURANTS	-28 306	-35 453
Impôts différés de la période	709	- 2 621
Changement de taux d'impôts différés	1 414	50
Pertes de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)	-1 020	-29
TOTAL D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 103	-2 649
TOTAL	-27 203	-38 103

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

- la charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.
- la charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.20.

NOTE 21.3. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	2017	2018
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		84 862	120 131
Taux d'impôt légal en France		34,43 %	34,43 %
	CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE DE L'EXERCICE	-29 218	-41 361
Autres impôts		-4 075	-3 634
Dépréciation d'actifs			
Différences permanentes		1 599	1 414
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)		1 414	50
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)		-1 020	-29
Différences de taux à l'étranger et autres		4 098	5 456
	TOTAL - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-27 203	-38 103

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 34,43 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 33,33 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux à l'étranger, pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	en milliers d'euros	2018
Manitou Italia		2 917
Etats-Unis		1 550
Manitou UK		700
Manitou Vostock		495
Manitou Benelux		298
Autres pays		660
	TOTAL	6 620

NOTE 21.4. BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros – Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2017	Impôts différés au 31.12.2017	Différences temporelles au 31.12.2018	Impôts différés au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	-122	-36	-104	-31
Immobilisations corporelles	-29 531	-6 995	-31 618	-7 369
Locations financement	-10 809	-2 031	-11 207	-2 160
Engagements envers le personnel	36 333	8 569	33 228	8 042
Provisions	26 791	6 835	33 563	8 498
Stocks & créances	4 754	2 993	-4 801	973
Divers	11 535	2 137	10 168	2 656
SOUS-TOTAL	38 949	11 472	29 230	10 609
Crédits d'impôts				3 577*
Déficits fiscaux reportables		4 482*		1 258*
TOTAL		15 954		15 444

* Manitou Americas

NOTE 22 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

NOTE 22.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET PAR DIVISION

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2018
MHA – Material Handling and Access		1 294 087		1 294 087
CEP – Compact Equipment Products		313 509		313 509
S&S – Services & Solutions		240 152	35 830	275 982
TOTAL		1 847 749	35 830	1 883 578

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2017
MHA – Material Handling and Access		1 095 217		1 095 217
CEP – Compact Equipment Products		244 029		244 029
S&S – Services & Solutions		222 733	28 989	251 722
TOTAL		1 561 979	28 989	1 590 968

NOTE 22.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2018
Europe du Sud		560 229	18 319	578 548
Europe du Nord		749 966	5 838	755 804
Amériques		348 858	1 424	350 282
APAM		188 695	10 249	198 944
TOTAL		1 847 749	35 830	1 883 578

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2017
Europe du Sud		507 599	15 047	522 646
Europe du Nord		598 665	3 267	601 932
Amériques		291 409	1 637	293 046
APAM		164 305	9 038	173 343
TOTAL		1 561 979	28 989	1 590 968

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 2 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 23 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Coûts de personnel liés aux réorganisations		-669	-525
Écart d'acquisition négatif		829	
Impairment d'actifs incorporels			-339
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges			-464
Autres produits et charges non récurrents		-5 126	-1 909
TOTAL		-4 966	-3 237

En 2018, les autres produits et charges non récurrents sont composés principalement d'une perte liée à l'appréciation à la juste valeur des titres de la société HMME destinés à être cédés, d'honoraires juridiques relatifs à un litige en cours sur des brevets et de coûts de réorganisation.

En 2017, les autres produits et charges non récurrents comprenaient essentiellement des frais relatifs aux acquisitions de l'exercice de filiales, ainsi que des honoraires juridiques relatifs à un litige en cours sur des brevets.

NOTE 24 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				Total		
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
AUDIT															
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés															
Émetteur	193	190	33 %	32 %	193	190	56 %	57 %						386	380
Filiales intégrées globalement	399	396	67 %	68 %	150	146	44 %	43 %	30	34	100 %	100 %	579	576	
Services autres que la certification des comptes															
Émetteur															
Filiales intégrées globalement															
SOUS-TOTAL	592	586	100 %	100 %	343	336	100 %	100 %	30	34	100 %	100 %	965	956	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement															
TOTAL	592	586	100 %	100 %	343	336	100 %	100 %	30	34	100 %	100 %	965	956	

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 25 CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Achats matières	-1 062 943	-1 246 071
Main d'œuvre directe et indirecte	-153 937	-185 709
Dotations aux amortissements	-27 541	-28 471
Autres	-87 971	-109 547
COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS	-1 332 391	-1 569 798
Charges externes	-59 872	-68 633
Frais de personnel	-97 892	-108 741
Dotations nettes aux amortissements (hors production)	-5 831	-7 054
Autres	317	-12
AUTRES CHARGES DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-163 277	-184 440
CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-1 495 668	-1 754 238

NOTE 26 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL COURANTES ET NON COURANTES

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Salaires, primes et indemnités	-153 665	-175 797
Intéressement et participation	-10 783	-11 760
Avantages au personnel	-5 805	-6 306
Charges sociales et taxes sur salaires	-52 965	-60 386
Charges de personnel hors intérim et refacturations	-223 218	-254 249
Intérim & autres	-28 602	-40 408
TOTAL	-251 819	-294 657

NOTE 27 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Cession d'actifs	133	46
Autres produits	1 321	2 073
Autres charges	-967	-1 195
Dotations nettes aux provisions	1 432	-189
TOTAL	1 920	736

Les autres produits et autres charges d'exploitation intègrent les litiges produits, les remboursements d'assurance ainsi que les revenus liés à des locations immobilières.

NOTE 28 RÉSULTAT FINANCIER

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Revenus de placements		2 085	2 421
Swaps de taux d'intérêt		43	62
Ajustement de juste valeur			
Gains de change		14 424	22 184
Autres produits financiers		4	31
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		16 556	24 698
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement		-4 596	-5 005
Swaps de taux d'intérêt		-558	-555
Pertes de change		-14 891	-23 416
Autres charges financières		-1 983	-1 697
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		-22 027	-30 673
RÉSULTAT FINANCIER		-5 472	-5 974

Le résultat financier de la période se dégrade essentiellement à la suite de l'évolution défavorable des taux de change.

NOTE 29 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 23,9 M€ contre 20,8 M€ en 2017.

NOTE 30 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 30.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Avals, cautions, nantissements		8 129	8 563
Engagements financiers (dont ventes à terme)		130 004	204 320
Engagements de reprises de matériels*		2 360	2 048
Autres engagements donnés		57	37
TOTAL		140 457	214 968

*Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 30.2. ENGAGEMENTS RECUS

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Engagements financiers (dont achats à terme)		9 412	956
TOTAL		9 412	956

NOTE 31 INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du groupe Manitou est développée dans le chapitre 3 « Facteurs et gestion des risques ».

NOTE 32 EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2017	2018
Manitou BF SA	1 961	2 183
Manitou Global Services	23	30
CFM - Ile de France	47	50
LMH Solutions	36	38
Manitou Italia Srl.	261	279
Manitou Portugal SA	36	39
Manitou Manutencion Espana SL	17	22
EUROPE DU SUD	2 378	2 641
Manitou UK Ltd.	43	44
Manitou Benelux SA	23	27
MILE	7	9
Manitou Deutschland GmbH	36	40
Manitou Vostok	29	29
Manitou Polska	13	14
Manitou Nordics	6	7
EUROPE DU NORD	157	170
Manitou America Holding	828	0
Manitou North America	0	75
Manitou Equipment America	0	920
Manitou Mexico	0	0
Manitou Brasil	20	25
Manitou Chile	0	3
AMÉRIQUES	851	1 023
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	99	96
Manitou Australia Pty Ltd.	18	19
Manitou Asia Pte Ltd.	46	43
Manitou China	21	23
Manitou South Asia	18	20
Manitou Middle East	3	4
Manitou Malaysia MH	9	11
Manitou Equipment India	253	322
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire and Sales)	47	53
APAM	514	591
	TOTAL GROUPE	3 900
		4 425

NOTE 33 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

NOTE 33.1. OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Manitou Finance France SAS	1 208	2 265	1 690	1 835
Manitou Finance Ltd	1 236	109 361	1 907	156 103
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd		64	4	122

NOTE 33.2. OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2017			2018		
	Intérêts 2017	Solde au 31 décembre 2017	Prix d'acquisition 2017	Intérêts 2018	Solde au 31 décembre 2018	Prix d'acquisition 2018
COMPTES-COURANTS D'ASSOCIÉS :						
Monsieur Marcel Braud	100	6 061		88	6 062	
Madame Jacqueline Himsworth	4	272		4	275	
ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATION :						
Non applicable						

NOTE 33.3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

2018							
en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	153	509					
Mandataires sociaux dirigeants		1 080					762
Membres du Comité exécutif non mandataires	2 516						533

2017							
en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	159	470					
Mandataires sociaux dirigeants		811					445
Membres du Comité exécutif non mandataires	2 284						802

NOTE 34 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

NOTE 34.1. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

En 2018, la variation de périmètre concerne la cession de 26 % du capital social de sa filiale Manitou Southern Africa (jusqu'alors filiale à 100 %) au fonds Columba Leadership Trust. Il n'y a pas eu d'acquisition sur l'exercice

En 2017, les variations de périmètre portaient sur l'acquisition de la société Terex Equipment Private Ltd, aujourd'hui Manitou Equipment India en mai 2017, et sur la prise de participation majoritaire de la société Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) en juillet 2017.

NOTE 34.2. INCIDENCE DES ACQUISITIONS

Suite à la cession de 26 % du capital social de Manitou Southern Africa, le groupe Manitou a conservé le contrôle de cette filiale, consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Cette opération est sans impact pour la trésorerie du Groupe et les actifs nets du groupe. La moins value de cession (-0,6 M€) a été comptabilisée par les capitaux propres.

L'opération est assortie d'un engagement de rachat de titres (put sur minoritaires). Celui-ci est enregistré en dette financière à long terme par prélèvement sur les capitaux propres, pour sa juste valeur actualisée du prix d'exercice, soit un montant de 1,2 M€ au 31 décembre 2018.

NOTE 34.3. INCIDENCE DES ACQUISITIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2018 Périmètre, norme et taux constants*	Ecart
Chiffre d'affaires	1 883 578	1 869 754	13 824
Résultat opérationnel courant	129 341	128 874	467
% CA	6,9 %	6,9 %	

Les entrées sur l'exercice 2017 de Manitou Equipment India et Marpoll ont un impact de 13,8 M€ sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 à taux de change courant.

* Le périmètre, norme et taux constants se caractérise par les éléments suivants :

- périmètre constant : pour les sociétés acquises en 2017 (Manitou Equipment India en mai 2017 et Lifrite fin juillet 2017), déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition. Il n'y a pas de société acquise ni de société sortante sur l'exercice 2018

- norme comptable : application d'IAS 18 sur les agrégats de l'exercice en cours

- application du taux de change de l'exercice 2017

NOTE 35 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante				
Manitou BF SA	Ancenis, France			
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Gehl Power Products, Inc	Yankton, South-Dakota, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100 %	100 %
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100 %	100 %
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100 %	100 %
Compagnie Française de Manutention Ile-de-France	Herblay, France	IG	100 %	100 %
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100 %	100 %
LMH Solutions SAS	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100 %	100 %
Manitou Développement*	Ancenis, France	IG	100 %	100 %
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100 %	100 %
Manitou Italia Srl	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100 %	100 %
Manitou UK Ltd.	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4 %	99,4 %
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100 %	100 %
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100 %	100 %
Manitou Deutschland GmbH	Ober-Mörlen, Allemagne	IG	100 %	100 %
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100 %	100 %
Manitou Manutencion Espana SI	Madrid, Espagne	IG	100 %	100 %
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100 %	100 %
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100 %	100 %
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100 %	100 %
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	74 %	74 %
Manitou Australia Pty Ltd.	Alexandria, Australie	IG	94 %	94 %
Manitou Asia Pte Ltd.	Singapour	IG	100 %	100 %
Manitou South Asia Pte Ltd.	Gurgaon, Inde	IG	100 %	100 %
Manitou China Co Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100 %	100 %
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Emirats Arabes Unis	IG	100 %	100 %
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %	100 %
Manitou Equipment India	Greater Noida, Inde	IG	100 %	100 %
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Perth, Australie	IG	50.5 %	50.5 %
Manitou Finance France SAS	Nanterre, France	MEE	49 %	49 %
Manitou Finance Ltd.	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49 %	49 %
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd.	Hangzhou, Chine	(1)	50 %	50 %

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

* sociétés sans activité

(1) Considérant que les conditions d'application de la norme IFRS 5 sur les actifs non courants destinés à la vente sont remplies, la société HMME, initialement mise en équivalence, a été classée au 31 décembre 2018 en actifs non courants destinés à la vente (cf note 4).

NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2018

À l'Assemblée générale de la société MANITOU BF,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MANITOU BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.1 « Nouveaux textes applicables obligatoirement aux comptes 2018 » et 2. « Comparabilité des exercices » de l'annexe aux comptes consolidés, qui exposent les modalités et conséquences sur les états financiers et l'information comparative de l'application au 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 9 et IFRS 15.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

PROVISIONS POUR GARANTIES ET CAMPAGNES DE RAPPEL DE MATÉRIELS À LA SUITE DES INCIDENTS DE QUALITÉ

(Voir notes 1.19 et 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Le Groupe comptabilise des provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2018, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son

éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes consolidés en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions.

Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations.

Nos travaux ont consisté également à :

- évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe,
- apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous-tendant ces hypothèses,
- revoir sur une base de tests les calculs effectués,
- apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans les notes 1.19 et 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés,
- comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

LITIGE JCB

(Voir notes 3 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Le groupe Manitou a été assigné en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) en France, au Royaume-Uni puis en Italie, pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les demandes devant le tribunal français s'élevaient initialement à 20 millions d'euros à parfaire et à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling devant le tribunal anglais. Les demandes financières n'ont pas été précisées pour l'Italie.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2018 et la société JCB a porté sa demande de provision pour la France de 20 à 50 millions d'euros.

En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF, en France et au Royaume-Uni, en contrefaçon sur un troisième brevet, reprenant dans son assignation la demande de provision de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure.

Le groupe Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont il dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au titre de ces demandes. Le Groupe a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2018 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes du groupe et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Réponse apportée lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'estimer le risque lié à ce litige,
- prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par le Groupe,
- apprécier le bien-fondé de l'absence de provision (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes,

- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures,
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans l'annexe des comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest ont été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par l'Assemblée générale du 28 juin 1989.

Au 31 décembre 2018, les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest étaient dans la 29^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Saint-Herblain, le 3 avril 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Ouest
Jean-Michel Picaud

Deloitte & Associés
Emmanuel Gadret




6.3. COMPTES SOCIAUX

6.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	Notes	31.12.2017	31.12.2018
PRODUITS D'EXPLOITATION ⁽¹⁾ :				
Ventes de marchandises			354 597	424 362
Production vendue (biens)			799 503	934 751
Production vendue (services)			10 695	12 183
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		NOTE 18	1 164 795	1 371 296
Production stockée et immobilisée			11 651	25 955
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		Note 19	17 811	15 008
Autres produits ⁽¹⁾			4 057	2 250
		TOTAL	1 198 314	1 414 509
CHARGES D'EXPLOITATION ⁽²⁾ :				
Achats et variations de stock			-842 636	-1 026 185
Autres achats et charges externes			-138 029	-149 569
Impôts et taxes et assimilés			-11 228	-12 826
Salaires et charges sociales			-124 640	-138 250
Dotations aux amortissements et dépréciations			-28 317	-26 838
Dotations aux provisions			-3 369	-3 688
Autres charges ⁽²⁾			-4 361	-3 801
		TOTAL	1 152 580	1 361 157
			45 734	53 352
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				
Produits financiers ⁽³⁾			38 089	68 184
Charges financières ⁽⁴⁾			-34 119	-35 993
		RÉSULTAT FINANCIER	3 970	32 191
		NOTE 20		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				
			49 704	85 543
Produits exceptionnels			3 359	2 559
Charges exceptionnelles			-1 472	-1 662
		RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 887	897
		NOTE 21		
Participation des salariés aux résultats			-384	-1 272
Impôts sur les bénéfices		Note 22	-13 167	-15 809
			38 040	69 359
RÉSULTAT NET				
			38 040	69 359
⁽¹⁾ Dont produits afférents aux gains de change sur opérations commerciales			3 075	1 172
⁽²⁾ Dont charges afférentes à des pertes de change sur opérations commerciales			3 294	2 884
⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées			16 456	31 687
⁽⁴⁾ Dont charges concernant les entreprises liées			1 240	4 099

6.3.2. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
	RÉSULTAT NET	38 040	69 359
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements, dépréciations et provisions *		27 558	20 026
- Reprises sur amortissements et provisions *		- 2 441	-12 001
- Produits de cession éléments de l'actif		-346	-212
+ Valeur nette comptable des éléments cédés		132	823
- Subventions d'investissements inscrites en résultat		-11	-10
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		0	0
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	62 932	77 985
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation			
+/- Variations des stocks		-20 363	-59 987
+/- Variations des créances clients		-86 355	-55 763
+/- Variations des autres créances d'exploitation		20 958	- 77 996
+/- Variations des dettes fournisseurs		39 220	36 741
+/- Variations des autres dettes d'exploitation		22 912	73 457
	FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	39 304	- 5 563
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		346	75
+ Cessions d'immobilisations financières		0	138
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-24 110	-27 923
- Acquisitions d'immobilisations financières		-19 395	- 5 086
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations		-3 582	369
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions		0	0
	FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-46 741	-32 427
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital		844	616
- Réduction de capital		0	0
+ Cession Créance Carry Back		0	0
- Distributions mises en paiement		-16 430	- 23 720
+ Augmentation des dettes financières		20 640	85 513
- Remboursement des dettes financières		-21 094	-53 819
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		0	0
	FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-16 040	8 590
Trésorerie d'ouverture		65 161	41 684
Trésorerie de clôture		41 684	12 284
	VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 23 477	- 29 400

* Hors actif circulant

6.3.3. BILAN

ACTIF	Notes	31.12.2017	31.12.2018			
		en milliers d'euros	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
ACTIF IMMOBILISÉ						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ⁽¹⁾	Note 2	20 340	88 545	64 451	24 094	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 3	61 255	255 766	189 135	66 631	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ⁽²⁾	Note 4	386 133	418 726	1 051	417 675	
		467 728	763 037	254 637	508 400	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	Note 6	227 879	297 510	9 645	287 865	
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		125	293		293	
CRÉANCES D'EXPLOITATION ⁽³⁾	Note 7	295 961	430 052	155	429 897	
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Note 9	47 189	38 203		38 203	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15	3 688	3 385		3 385	
		574 842	769 443	9 800	759 643	
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	Note 16	6 287	10 210		10 210	
		TOTAL GÉNÉRAL	1 048 857	1 542 690	264 437	1 278 253
⁽¹⁾ Dont droit au bail		0			0	
⁽²⁾ Dont à moins d'un an		4 021			3 807	
⁽³⁾ Dont à plus d'un an		0			0	
PASSIF						
	Notes	31.12.2017	31.12.2018			
		en milliers d'euros	Montant Net	Montant Net		
CAPITAUX PROPRES						
	Note 10					
Capital social	Note 10		39 621		39 668	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc			44 550		45 119	
Écarts de réévaluation ⁽⁴⁾	Note 17		908		18 806	
Réserves et report à nouveau			420 812		435 132	
Résultat de l'exercice			38 040		69 359	
Subventions d'investissements			75		65	
Provisions règlementées			9 174		7 785	
			553 180		615 934	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
	Note 11		35 120		40 122	
DETTES ⁽¹⁾						
DETTES FINANCIÈRES ⁽²⁾	Note 12		181 730		294 370	
DETTES D'EXPLOITATION	Note 12					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			201 660		238 401	
Dettes fiscales et sociales			47 658		52 316	
Autres dettes d'exploitation			15 532		15 950	
DETTES DIVERSES	Note 12		1 838		3 159	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15		8 325		11 690	
			456 743		615 886	
Écart de conversion passif	Note 16		3 814		6 311	
		TOTAL GÉNÉRAL	1 048 857		1 278 253	
⁽¹⁾ Dont à plus d'un an			45 732		33 636	
Dont à moins d'un an			411 011		582 250	
⁽²⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			5 505		17 604	
⁽³⁾ Dont emprunts participatifs			0		0	
⁽⁴⁾ Dont écart d'équivalence			0		17 898	

6.3.4. ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

INFORMATION GÉNÉRALE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 668 399 euros composé de 39 668 399 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2018.

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 278 253 K€.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 1 485 252 K€,
- un total de charges de 1 415 893 K€,
- un résultat de + 69 359 K€.

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2018, finit le 31 décembre 2018 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, la société Manitou BF a été assigné par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018, par JCB à 50 millions d'euros.

La procédure judiciaire sur ce litige s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

Dans le cadre d'un incident de procédure, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté la société JCB de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF, la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopique. Cette décision n'a aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui ne sont donc plus fabriqués par Manitou BF à ce jour, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel de cette décision.

À l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place en remplacement des interdictions d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB a produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets) à l'appui d'une demande que la garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par JCB concerne le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

Manitou BF reste en complet désaccord avec les allégations de JCB et poursuit sa défense avec la plus grande vigueur.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressource significative au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par Manitou BF pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes de la société Manitou BF.

PARTICIPATIONS

MANITOU SOUTHERN AFRICA

Le 5 novembre 2018, Manitou BF a cédé 26 % du capital social de sa filiale Manitou Southern Africa (jusqu'alors filiale à 100 %) au fonds Columba Leadership Trust.

Cette opération se traduit par une perte financière de 578 K€, voir note 21.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

NOTE 1.2. CHANGEMENT DE MÉTHODES ET RÈGLES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

NOTE 1.3. ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE 1.3.1. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés en 2018 par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

NOTE 1.3.2. LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

NOTE 1.3.3. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N° 2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
 - + fonds commercial : 5 ans,
 - + brevets : 5 ans,
 - + logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
 - + frais de développement : 5 ans,
 - + constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
 - + aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
 - + installations techniques : 10 ans,
 - + matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
 - + outillages industriels et moules : 3 ans,
 - + matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
 - + matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
 - + mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

NOTE 1.3.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

NOTE 1.4. TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC N° 2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

NOTE 1.5. ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N° 2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance

portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'action de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

NOTE 1.6. STOCKS

NOTE 1.6.1. ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

NOTE 1.6.2. DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable,
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie,
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

NOTE 1.7. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

NOTE 1.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

NOTE 1.9. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la recommandation 2013-02 de l'ANC du 07 novembre 2013. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

NOTE 1.10. MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

NOTE 1.11. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,9 M€. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. À cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTE 1.12. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. À la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes

et des créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

NOTE 1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Conformément au règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers, les pertes et les gains de change liés à des opérations commerciales ont été comptabilisés en résultat d'exploitation et les instruments de couvertures à la clôture ont été revalorisés.

Les effets des instruments de couverture sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

La dépréciation ou la provision pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte l'effet de la couverture.

Les variations de juste valeur des instruments ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec le risque couvert et pour les non dérivés de change (créances, dettes...) convertis au cours de clôture.

La société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, ainsi que sa politique de couverture.

La société s'efforce de minimiser le risque de change en procédant à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour leur montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats en monnaie étrangère.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2018
Frais de recherche et développement	33 779		1 129		34 908
Concessions, brevets, licences	36 748	727	8 169		45 644
Fonds commercial	1 708				1 708
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	7 146	8 427	-9 288		6 285
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	79 381	9 154	10		88 545

en milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements 31.12.2018
Frais de recherche et développement	25 512	2 508		28 020
Concessions, brevets, licences	31 965	2 902		34 867
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	59 041	5 410		64 451

en milliers d'euros	31.12.2017	Montants nets 31.12.2018
Frais de recherche et développement	8 267	6 888
Concessions, brevets, licences	4 783	10 777
Fonds commercial	144	144
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	7 146	6 285
Avances et acomptes	0	0
TOTAL	20 340	24 094

NOTE 2.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement au 31 décembre 2017 s'élevaient à 35 509 K€ se répartissant en projets en cours pour 1 730 K€ et projets terminés pour 33 779 K€.

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2018 s'élèvent à 4 381 K€, ce qui porte le montant total des frais activés au 31 décembre 2018 à 39 890 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 4 982 K€ et projets terminés pour 34 908 K€. Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 9 431 K€ contre 8 504 K€ au cours de l'exercice 2017.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2018
Terrains		15 389	1 704	613	25	17 681
Constructions		42 832		2 076		44 908
Installations, agencements et aménagements		40 025	962	1 422	30	42 379
Installations techniques, matériels industriels		120 327	4 983	2 786	1 099	126 997
Autres immobilisations corporelles		16 907	1 709	48	111	18 553
Immobilisations corporelles en cours		2 792	9 411	- 6 955		5 248
TOTAL		238 272	18 769	- 10	1 265	255 766

	en milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements 31.12.2018
Terrains		6 510	641		7 151
Constructions		29 167	1 909		31 076
Installations, agencements et aménagements		28 877	1 878	23	30 732
Installations techniques, matériel industriel		98 125	7 707	1 096	104 736
Autres immobilisations corporelles		14 336	1 214	110	15 440
TOTAL		177 015	13 349	1 229	189 135

	en milliers d'euros	31.12.2017	Montants nets 31.12.2018
Terrains		8 879	10 530
Constructions		13 665	13 832
Installations, agencements et aménagements		11 148	11 647
Installations techniques, matériel industriel		22 202	22 261
Autres immobilisations corporelles		2 571	3 113
Immobilisations corporelles en cours		2 792	5 248
TOTAL		61 257	66 631

Les investissements 2018 concernent principalement des acquisitions de terrains pour 1 681K€, des constructions et aménagements de bâtiments industriels pour 6 945 K€, des outillages pour 8 354 K€ dont 1 489 K€ liés au développement des nouvelles machines ainsi que du matériel informatique et de bureau pour 1 779 K€.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	en milliers d'euros	31.12.2017	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Montants bruts 31.12.2018
Participations		18 930		10			18 940
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾		9 397		3 132		2 902	9 627
Participations évaluées par équivalence ⁽²⁾		366 699	17 898	5 215		788	389 024
Prêts		14				8	6
Autres immobilisations financières		1 490				361	1 129
TOTAL		396 530	17 898	8 357		4 059	418 726

⁽¹⁾ Le 1^{er} juin 2018, Manitou BF a octroyé un prêt à sa filiale espagnole Manitou Manutencion Espana d'un montant de 3 000 K€ remboursable sur 10 ans.

⁽²⁾ Informations sur les titres de participation (mouvements en 2018)

Sociétés	31.12.2017	Acquisitions 2018	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2018
Manitou Global Services	1 716				1 716
Manitou UK	598				598
Manitou Italia	34 460				34 460
Manitou Benelux	712				712
Manitou Asia	1 309				1 309
Manitou Portugal	2 963				2 963
Manitou Deutschland	8 712				8 712
Manitou Southern Africa	2 219			577	1 642
Manitou Australia	869				869
Manitou Hangzhou Material Handling	5 705				5 705
Manitou Manutencion Espana	200				200
Manitou Vostok	5 010				5 010
Manitou Polska	53				53
Manitou America Inc.	278 973				278 973
Manitou Interface and Logistics Europe	495	1 500			1 995
Manitou South Asia	636				636
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	6 570				6 570
Manitou Nordics	244				244
Manitou Middle East	212				212
Manitou Malaysia	400	964			1 364
Manitou Chile	20				20
LMH Solutions	3 000				3 000
Manitou Developpement	10				10
Manitou Equipment India	9 030	2 530			11 560
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	2 583			211	2 372
Manitou Mexico		221			221
TOTAL	366 699	5 215		788	371 126

Dans le cadre de son développement commercial, Manitou BF a créé une nouvelle société Manitou Mexico basée au Mexique.

Manitou BF a également souscrit aux augmentations de capital des filiales Manitou Interface Logistique Europe, Manitou Malaysia ainsi que de Manitou Equipment India.

Par ailleurs, Manitou BF a cédé 26 % des parts qu'elle détenait dans sa filiale Manitou South Africa et 4,5 % des parts qu'elle détenait dans sa filiale Australienne Marpoll ramenant respectivement ses participations de 100 % à 74 % et de 55 % à 50,50 %.

en milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Reprises	Dépréciations 31.12.2018
Participations évaluées par équivalence ⁽¹⁾	10 375		10 375	
Autres participations ⁽²⁾	0	1 051	0	1 051
Autres immobilisations financières	22	0	22	0
TOTAL	10 397	1 051	10 397	1 051

⁽¹⁾ À la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est supérieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, la provision de 10 375 K€ constatée au 31.12.2017 a été entièrement reprise sur l'exercice 2018 et l'écart d'équivalence positif a été porté en capitaux propres pour un montant de 17 898 K€.

⁽²⁾ En prévision de la cession des titres détenus dans sa filiale chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment, une provision pour dépréciation sur titres a été constituée à hauteur de 1 051 K€.

NOTE 5 PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	31.12.2017				31.12.2018			
	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
Manitou Global Services	100,00 %	1 716	13 643	11 927	100,00 %	1 716	15 672	13 956
Manitou UK	99,42 %	598	10 001	9 403	99,42 %	598	12 037	11 439
Manitou Italia	100,00 %	34 460	85 718	51 258	100,00 %	34 460	92 297	57 837
Manitou Benelux	99,99 %	713	5 048	4 335	99,99 %	713	5 974	5 261
Manitou Asia	100,00 %	1 310	7 132	5 822	100,00 %	1 310	7 841	6 531
Manitou Portugal	100,00 %	2 963	5 802	2 839	100,00 %	2 963	5 853	2 890
Manitou Deutschland	100,00 %	8 712	3 416	- 5 296	100,00 %	8 712	3 874	- 4 838
Manitou Southern Africa	100,00 %	2 219	15 542	13 323	74,00 %	1 642	10 589	8 947
Manitou Australia	94,00 %	869	7 764	6 895	94,00 %	869	7 421	6 552
Manitou Hangzhou Material Handling	100,00 %	5 705	2 185	- 3 520	100,00 %	5 705	2 272	- 3 433
Manitou Manutencion Espana	100,00 %	200	1 713	1 513	100,00 %	200	2 426	2 226
Manitou Vostok	100,00 %	5 010	5 789	779	100,00 %	5 010	7 225	2 215
Manitou Polska	100,00 %	53	317	264	100,00 %	53	356	303
Manitou America Inc.	100,00 %	278 973	175 967	- 103 006	100,00 %	278 973	194 196	- 84 777
Manitou Interface and Logistics Europe	99,00 %	495	1 468	973	99,75 %	1 995	3 232	1 237
Manitou South Asia	100,00 %	637	1 198	561	100,00 %	637	1 570	933
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	99,96 %	6 570	- 350	- 6 920	99,96 %	6 570	- 2 017	- 8 587
Manitou Nordics	100,00 %	244	356	112	100,00 %	244	407	163
Manitou Middle East	100,00 %	211	239	28	100,00 %	211	258	47
Manitou Malaysia	100,00 %	400	286	- 114	100,00 %	1 364	1 246	- 118
Manitou Chile	100,00 %	20	1	- 19	100,00 %	20	36	16
LMH Solutions	100,00 %	3 000	2 131	- 869	100,00 %	3 000	2 089	- 911
Manitou Developpement	100,00 %	10	10	0	100,00 %	10	10	0
Manitou Equipment India	100,00 %	9 030	8 635	- 395	100,00 %	11 560	11 869	309
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	55,00 %	2 583	2 314	- 269	50,50 %	2 372	2 062	-310
Manitou Mexico					100,00 %	221	229	8
TOTAL		366 699	356 325	- 10 375		371 126	389 024	17 898

NOTE 6 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2018		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	68 576	1 892	66 684	100 710	2 080	98 630
En-cours de fabrication	20 408		20 408	25 927		25 927
Produits finis	83 761	1 115	82 646	96 664	1 233	95 431
Marchandises	64 325	6 184	58 141	74 209	6 332	67 877
TOTAL	237 070	9 191	227 879	297 510	9 645	287 865

NOTE 7 CRÉANCES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	Montants bruts			Provisions		
	31.12.2017	Mouvements 2018	31.12.2018	31.12.2017	Mouvements 2018	31.12.2018
Clients et comptes rattachés	251 834	55 595	307 429	323	- 168	155
Autres créances	9 917	8 250	18 167	0		0
Créances diverses	34 533	69 923	104 456	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0		0	0		0
TOTAL	296 284	133 768	430 052	323	- 168	155

en milliers d'euros	Montants nets	
	31.12.2017	31.12.2018
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	251 511	307 274
Autres créances	9 917	18 167
Créances diverses	34 533	104 456
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
TOTAL	295 961	429 897
⁽¹⁾ Dont effets de commerce	4	4

NOTE 8 VENTILATION DES CRÉANCES

en milliers d'euros	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	9 628	2 673	5 530	1 425
Prêts	6	6		
Autres immobilisations financières	1 129	1 129		
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	40	40		
Autres créances clients	307 389	307 389		
Personnel et comptes rattachés	6	6		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	57	57		
Impôt sur les bénéficiaires	4 488	4 488		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 342	14 342		
Divers	21	21		
Groupe et associés	99 305	99 305		
Débiteurs divers	4 404	4 404		
Charges constatées d'avance	3 385	3 385		
TOTAL	444 200	437 245	5 530	1 425
⁽¹⁾ Prêts accordés au cours de l'exercice	3 000			
⁽¹⁾ Prêts remboursés au cours de l'exercice	2 743			

NOTE 9 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

	en milliers d'euros	2017	2018
SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.2018, valeur d'acquisition à cette date)		0	0
Actions société cotée		0	0
Provision pour dépréciation actions		0	0
Actions propres de la société *		23 445	23 445
Provision pour dépréciation actions propres *		0	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		23 445	23 445
Disponibilités		23 744	14 756
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & DISPONIBILITÉS		47 189	38 201

* Actions propres

Au 31 décembre 2018, les actions propres détenues par la société en couverture d'option d'achat d'actions (1 381 461) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 23 445 K€, soit un prix moyen de 16,97 € par action.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
31.12.2017	39 622	44 550	908	3 962	315 338	101 510	38 040	9 250	553 180	
Augmentation de capital	46	569							615	
Résultats 2017						38 040	-38 040		0	
Dividendes						-23 719			-23 719	
Résultats 2018							69 359		69 359	
Impacts des écarts d'équivalence			17 898						17 898	
Variation subventions investissements								-10	-10	
Variation de la provision hausse des prix									0	
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								-1 389	-1 389	
31.12.2018	39 668	45 119	18 806	3 962	315 338	115 831	69 359	7 851	615 934	

NOTE 10.2. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 621 598	39 621 598 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €	46 801	46 801 €
CAPITAL AU 31.12.2018	1,00 €	39 668 399	39 668 399 €

NOTE 11 PROVISIONS

en milliers d'euros	Augmentations		Reprises		31.12.2018
	31.12.2017	Dotations	Utilisées	Non utilisées	

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Provision pour hausse des prix	0				
Amortissements dérogatoires	9 174	215	1 604		7 785
Autres provisions réglementées	0				
TOTAL	9 174	215	1 604	0	7 785

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Litiges ⁽¹⁾	3 344	1 028	1 281	216	2 875
Garanties données aux clients ⁽²⁾	7 525	4 419	3 433	1 513	6 998
Pertes de change	4 827	8 798	4 827		8 798
Pensions et obligations similaires ⁽³⁾	1 026	90	49		1 067
Autres provisions pour risques & charges	0	0	0		0
Provisions pour engagements de retraite ⁽⁵⁾	18 397	1 986			20 383
TOTAL	35 120	16 321	9 590	1 729	40 122

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	10 375	1 051	10 375		1 051
Stocks et encours	9 191	3 628	3 116	58	9 645
Comptes clients	323	59	25	202	155
Autres ⁽⁴⁾	22		22	0	
TOTAL	19 912	4 738	13 538	260	10 852

TOTAL GÉNÉRAL **64 204** **21 274** **24 682** **2 038** **58 758**

Dont dotations et reprises :	Dotations	Reprises
d'exploitation	11 765	10 276
financières	9 294	14 818
exceptionnelles	215	1 627

⁽¹⁾ LITIGES : La dotation de l'exercice comprend notamment une provision destinée à couvrir des frais de procédure dans le cadre d'un litige sur des brevets.

⁽²⁾ GARANTIES : Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

⁽³⁾ PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES : Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

⁽⁴⁾ AUTRES : Dépréciations des titres en auto-contrôle (Voir note 9).

⁽⁵⁾ PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE : Les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

	31.12.2017	31.12.2018
Âge de départ		
- cadres	62/67 ans	62/67 ans
- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés	4,00 %	4,00 %
Taux d'actualisation	1,80 %	1,80 %
Taux de rendement des actifs	1,80 %	1,80 %
Taux de mortalité	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel		
- cadres	2,50 %	2,50 %
- non cadres	1,00 %	1,00 %

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour indemnité de fin de carrière a évolué comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Engagement fin de période		22 743	24 261
Actifs de couverture fin de période		4 346	3 878
Situation financière		- 18 397	- 20 383
Coût des services passés (évolution convention collective 08.2010)		0	0
(Provision) / montant payé d'avance		- 18 397	- 20 383

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2017 et en 2018 se décompose comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Coût des services		1 534	1 694
Coût d'actualisation		405	439
Rendement attendu des actifs de couverture		- 87	- 77
Réduction		0	0
Coût des services passés		0	0
	SOUS TOTAL	1 852	2 056
Transfert acquisition		0	0
Ecart actuariel calculé		466	-70
	TOTAL	2 318	1 986

NOTE 12 VENTILATION DES DETTES

en milliers d'euros	Total brut 31.12.2018	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit ⁽¹⁾	153 301	124 958	27 914	429
Emprunts et dettes financières diverses	6 337	6 337		
Fournisseurs et comptes rattachés	238 401	238 401		
Personnel et comptes rattachés	27 348	27 348		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	21 305	21 305		
Impôt sur les bénéficiaires	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	271	271		
Autres impôts et taxes	3 391	3 391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 352	1 352		
Groupe et associés	134 732	134 732		
Autres dettes	17 758	17 758		
Produits constatés d'avance	11 690	6 397	5 293	
TOTAL	615 886	582 250	33 207	429
⁽¹⁾ Emprunts souscrits au cours de l'exercice	85 513			
⁽¹⁾ Emprunts remboursés au cours de l'exercice	53 819			

NOTE 13 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Participations évaluées par équivalence ⁽¹⁾		366 699	389 024
Créances rattachées à des participations		9 397	9 627
Autres participations		18 930	18 940
Créances clients et comptes rattachés		135 869	190 010
Autres créances		27 851	100 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 764	60 351
Dettes immobilisations		0	2
Autres dettes		77 050	140 762
Charges financières		1 240	4 099
Produits de participations		14 162	26 865
Autres produits financiers		2 294	4 822
⁽¹⁾ Dont écart d'équivalence :		0	17 898

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

NOTE 14.1. PRODUITS À RECEVOIR

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Créances rattachées à des participations		159	132
Autres immobilisations financières		0	0
Créances clients et comptes rattachés		31 597	52 698
Autres créances		2 335	4 186
Disponibilités		0	0

NOTE 14.2. CHARGES À PAYER

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Emprunts et dettes établissements de crédit		653	538
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38 989	87 651
Dettes fiscales et sociales		40 898	43 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		583	1 195
Autres dettes		8 652	13 732

NOTE 15 PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

	en milliers d'euros	Charges	31.12.2018 Produits
Charges / Produits exploitation		3 385	11 690
Charges / Produits financiers		0	0
Charges / Produits exceptionnels		0	0
	TOTAL	3 385	11 690

NOTE 16 ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

	en milliers d'euros	Écarts d'actif ⁽¹⁾	31.12.2018
			Écarts de passif
Emprunts et dettes financières		8 244	4 746
Instruments Financiers		68	1 343
Clients		1 896	93
Fournisseurs		2	129
	TOTAL	10 210	6 311

⁽¹⁾ Couverts par une provision pour risque constituée pour 8 798 K€.

NOTE 17 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
ACTIF			
Terrains		354	354
Participations		554	554
	TOTAL	908	908
PASSIF			
Réserve de réévaluation (1976)		908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)		0	17 898
	TOTAL	908	18 806

NOTE 18 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	2017	2018
A - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ			
Production (Société Manitou BF)		807 561	943 619
Négoce pièces de rechange		141 002	152 554
Négoce matériels		216 232	275 123
	TOTAL	1 164 795	1 371 296
B - RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE			
France		344 003	376 215
Export		820 792	995 081
	TOTAL	1 164 795	1 371 296

NOTE 19 REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	en milliers d'euros	2017	2018
		Produits	Produits
Reprise de provision pour risques		7 118	6 876
Reprise dépréciation immobilisations corporelles		0	0
Reprise de provision dépréciation actifs circulants		6 174	3 403
Transfert de charges d'exploitation *		4 519	4 729
	TOTAL	17 811	15 008

* Le poste de transfert de charges comprend principalement des refacturations de services centraux à la filiale Manitou Italia pour 2 011 K€ et à la filiale Manitou Americas pour 560 K€, ainsi que diverses refacturations de frais.

NOTE 20 RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 20.1. PRODUITS FINANCIERS

	2017	2018
en milliers d'euros	Produits	Produits
Revenus de titres	14 162	26 865
Gains de change	20 984	25 877
Reprise de provision dépréciation titres ⁽¹⁾	22	10 375
Autres produits	2 921	5 067
TOTAL	38 089	68 184

¹⁾ La mise en équivalence des titres de participation a donné lieu à une reprise de dépréciation de titres d'un montant de 10 375 K€ soldant ainsi le montant total de la provision constitué au 31 décembre 2017. Pour rappel, l'exercice 2017 avait donné lieu à une dotation de 8 640 K€.

NOTE 20.2. CHARGES FINANCIÈRES

	2017	2018
en milliers d'euros	Charges	Charges
Intérêts sur emprunts	2 491	2 487
Pertes de change	20 647	28 418
Dotations dépréciations titres ⁽¹⁾	8 640	1 051
Autres charges	2 341	4 037
TOTAL	34 119	35 993

⁽¹⁾ En prévision de la cession de ses titres détenus dans sa filiale chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment, une provision pour dépréciation des titres a été constatée dans les comptes 2018 pour un montant de 1 051 K€.

Cette cession devrait intervenir sur 2019.

NOTE 21 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 21.1. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	2017	2018
en milliers d'euros	Produits	Produits
Produits de cession immobilisations corporelles	346	75
Produits de cession immobilisations financières	0	138
Reprise amortissements dérogatoires	2 441	1 604
Reprise provision pour risque	0	23
Divers	572	719
TOTAL	3 359	2 559

NOTE 21.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES

	2017	2018
en milliers d'euros	Charges	Charges
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles	132	35
Charges nettes s/cessions immobilisations financières	0	788
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels	985	215
Divers	355	634
TOTAL	1 472	1 672

NOTE 22 IMPÔT

NOTE 22.1. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers d'euros	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant		85 543	18 199	67 344
Résultat exceptionnel		897	309	588
Participation		- 1 272		-1 272
Crédits d'impôts ⁽¹⁾			- 2 211	2 211
Produits d'impôts d'intégration fiscale ⁽²⁾			- 488	488
		85 168	15 809	69 359

⁽¹⁾ Il s'agit des crédits d'impôts recherche et apprentissage.

⁽²⁾ Il s'agit du produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale Manitou Global Services.

NOTE 22.2. CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé sur l'exercice 2018 est de 2 206 K€.

NOTE 22.3. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

	en milliers d'euros	2018	
		Base	Montant
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES			
ACCROISSEMENTS			
Provisions réglementées au 31.12.2018		7 785	
Autres évaluations dérogatoires			
	TOTAL	7 785	
			2 681
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
ALLÈGEMENTS			
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		9 080	
	TOTAL	9 080	
			3 127

NOTE 22.4. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	en milliers d'euros	31.12.2018
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		69 359
Participation		1 272
Impôt sur les bénéfices		15 809
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		86 440
Variation des provisions réglementées		- 1 389
Autres évaluations dérogatoires		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES		85 051

NOTE 23 CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31 décembre 2018.

NOTE 24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 24.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31.12.2018
Effets escomptés non échus		0
Avals, cautions, nantissements		7 410
Hypothèques		0
Pactes d'actionnaires		1 699
Ventes de devises à terme		204 320
CAP de devises		62 500
Tunnel		50 000
Engagements de reprise de matériels ⁽¹⁾		0

⁽¹⁾ Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement.

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 24.2. ENGAGEMENTS REÇUS

	en milliers d'euros	31.12.2018
Achats de devises à terme		956

NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

	personnel salarié	2017	2018
Cadres		428	466
Agents de maîtrise et techniciens		55	57
Employés		490	533
Ouvriers		925	1 029
	TOTAL	1 898	2 085

NOTE 26 INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2018 :

en milliers d'euros ou nombre de titres	Salaires	Indemnités compl.	Stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	153	509			
Mandataires sociaux dirigeants		1 080			762

NOTE 27 INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 28 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence, les comptes consolidés de l'exercice 2018 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces normes.

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS											
A - FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)											
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Manitou Global Services	1 320	12 401	100,00 %	1 716	1 716	15 672	8 896		10 210	1 330	
LMH Solutions	3 000	- 845	100,00 %	3 000	3 000	2 089	1 925		10 475	-77	
Manitou Italia	5 000	92 205	100,00 %	34 460	34 460	92 297			301 324	19 595	13 000
Manitou Benelux	500	5 474	100,00 %	713	713	5 974			152 602	2 926	1 980
Manitou Portugal	600	5 182	100,00 %	2 963	2 963	5 853			23 646	1 051	1 000
Manitou Deutschland	800	3 074	100,00 %	8 712	8 712	3 874			117 683	1 958	1 500
Manitou Manutencion Espana	200	2 226	100,00 %	200	200	2 426	4 198		12 407	707	
Manitou Interface & Logistics Europe	2 000	2 232	99,75 %	1 995	1 995	3 232	11 308		53 142	264	
Manitou Nordics	242	165	100,00 %	244	244	407			1 092	51	
Manitou UK	GBP 230	GBP 11 482	99,42 %	598	598	12 037			GBP 176 601	GBP 3 097	2 828
Manitou America Inc.	USD 361 165	USD -150 802	100,00 %	278 973	278 973	194 196			USD 0	USD - 704	
Manitou Asia	SGD 400	SGD 11 825	100,00 %	1 310	1 310	7 841	3 307		SGD 43 397	SGD 797	
Manitou Southern Africa	ZAR 938	ZAR 234 576	74,00 %	1 642	1 642	10 589	3 394		ZAR 547 238	ZAR 5 406	
Manitou Middle East	AED 1 000	AED 85	100,00 %	212	212	258			AED 3 754	AED 32	
Manitou Australia	AUD 400	AUD 11 637	94,00 %	869	869	7 421	430		AUD 78 944	AUD 2 373	1 312
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	AUD 100	AUD 6 781	50,50 %	2 372	2 372	2 062			AUD 21 971	AUD 167	
Manitou China	CNY 59 938	CNY -42 042	100,00 %	5 705	5 705	2 272			CNY 21 262	CNY 843	
Manitou Vostok	RUB 338	RUB 575 608	100,00 %	5 010	5 010	7 225			RUB 3 232 833	RUB 203 049	342
Manitou Polska	PLN 200	PLN 1 331	100,00 %	53	53	356			PLN 5 690	PLN 207	
Manitou South Asia	INR 45 000	INR 80 214	100,00 %	637	637	1 570			INR 182 795	INR 33 441	
Manitou Equipment India	INR 1 788 204	INR -1 032 279	100,00 %	11 560	11 560	11 869			INR 3 136 155	INR 91 034	
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	BRL 23 123	BRL -30 694	99,96 %	6 570	6 570	- 2 017	8 309		BRL 37 266	BRL - 7 571	
Manitou Malaysia	MYR 6 465	MYR - 569	100,00 %	1 364	1 364	1 246	264		MYR 7 362	MYR 10	
Manitou Chile	CLP 15 000	CLP 13 231	100,00 %	20	20	36	104		CLP 379 156	CLP 27 397	
Manitou Mexico	MXN 5 150	MXN 10	99,00 %	221	221	229			MXN 397	MXN 10	

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					

B - PARTICIPATIONS (10 À 50 %)

Manitou Finance France	EUR	EUR	49,00 %	12 571	12 571				EUR	EUR	1 840
	4 682	17 590							46 388	1 833	
Manitou Finance Ltd	GBP	GBP	49,00 %	4 875	4 875				GBP	GBP	3 063
	7 270	5 683							6 676	2 549	
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	CNY	CNY	50,00 %	1 448	397				CNY	CNY	250
	27 880	-19 162							11 406	250	

C - PARTICIPATIONS (SOCIÉTÉS SANS ACTIVITÉ)

Cobra MS	20	- 14	100,00 %	20	20				0	- 3	
Manitou Developpement	10	- 6	100,00 %	10	10	7			0	- 3	

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

B - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

C - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉ	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
Manitou Global Services	Actions de 20	EUR	66 000	1 716	15 672
Manitou Finance France	Actions de 1 000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK	Actions de 1	GBP	228 670	598	12 037
Manitou Italia	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	92 297
Manitou Benelux	Parts de 500	EUR	999	713	5 974
Manitou Asia	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	7 841
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	5 853
Manitou Deutschland	Action de 800 000	EUR	1	8 712	3 874
Manitou Southern Africa	Parts de 1	ZAR	693 750	1 642	10 589
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	3 562 000	4 875	4 875
Manitou America Inc.	Actions de 361 101	USD	1	278 973	194 196
Manitou Australia	Actions de 1	AUD	376 000	869	7 421
Manitou China				5 705	2 272
Manitou Manutencion Espana	Actions de 1	EUR	200 000	200	2 426
Hangzhou Manitou Machinery Equipment				1 448	1 448
Manitou Vostok	Actions de 1	RUB		5 010	7 225
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	356
Manitou Interface and Logistics Europe	Actions de 500	EUR	3 990	1 995	3 232
Manitou South Asia	Action de 10	INR	4 499 999	637	1 570
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	Action de 1	BRL	14 174 270	6 570	- 2 017
Manitou Nordics	Action de 1	EUR	170 000	244	407
Manitou Middle East	Action de 1	AED	1 000 000	212	258
Manitou Malaysia	Action de 1	MYR	6 465 100	1 364	1 246
Manitou Chile	Action de 1	CLP	15 000 000	20	36
LMH Solutions	Actions de 10	EUR	300 000	3 000	2 089
Manitou India Equipment	Actions de 10	INR	198 820 399	11 560	11 869
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Actions de 1	AUD	50 500	2 372	2 062
Manitou Mexico	Action de 200	MXN	25 493	221	229
Cobra MS	Actions de 100	EUR	100	20	0
Manitou Developpement	Actions de 1	EUR	10 000	10	10
TOTAL				390 043	407 918

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	en euros	2014	2015	2016	2017	2018
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE						
a) Capital social		39 548 949	39 551 949	39 557 449	39 621 598	39 668 399
b) Nombre d'actions émises		39 548 949	39 551 949	39 557 449	39 621 598	39 668 399
c) Nombre d'obligations convertibles en actions						
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		881 163 431	875 052 088	950 604 154	1 164 794 691	1 371 296 011
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés		32 097 756	63 921 122	64 585 177	77 809 954	99 752 816
c) Impôt sur les bénéfices		1 168 145	2 442 468	7 061 863	13 167 140	15 808 625
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés		44 820 578	60 814 467	54 342 359	38 039 778	69 359 358
e) Montant des bénéfices distribués		0	13 842 132	14 238 702	17 035 707	24 563 144
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION						
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés		0,78	1,55	1,45	1,63	2.12
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés		1,13	1,54	1,37	0,96	1.77
c) Dividende versé à chaque action		0	0,36	0,43	0,62	
IV - PERSONNEL						
a) Nombre de salariés		1 789	1 788	1 794	1 898	2 085
b) Montant de la masse salariale		70 426 403	73 349 207	74 417 961	81 367 375	91 504 420
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		38 172 381	38 410 040	40 879 418	43 272 286	46 745 235

6.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2018

6.4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société Manitou BF,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Manitou BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

PROVISIONS POUR GARANTIES ET CAMPAGNES DE RAPPEL DE MATÉRIELS À LA SUITE DES INCIDENTS DE QUALITÉ

(Voir note 11 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

La société comptabilise des provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 7 millions d'euros au 31 décembre 2018, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de

matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes annuels en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions.

Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations.

Nos travaux ont consisté également à :

- évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société,
- apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous-tendant ces hypothèses,
- revoir sur une base de tests les calculs effectués,
- apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels,
- comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

LITIGE JCB

(Voir notes « Faits marquants de l'exercice » et 11 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

La société Manitou a été assignée en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels. La demande devant le tribunal français s'élevait initialement à 20 millions d'euros à parfaire.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2018 et la société JCB a porté sa demande de provision pour la France de 20 à 50 millions d'euros.

En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF en contrefaçon sur un troisième brevet, reprenant dans son assignation la demande de provision de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure.

La société Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont elle dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes annuels au titre de ces demandes. La société a uniquement provisionné dans ses comptes 2018 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes de la société Manitou et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Réponse apportée lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'estimer le risque lié à ce litige,
- prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par la société,
- apprécier le bien-fondé de l'absence de provision (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes,
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures,
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans l'annexe des comptes annuels.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles

L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article

L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest ont été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par l'assemblée générale du 28 juin 1989.

Au 31 décembre 2018, les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest étaient dans la 29^{ème} année de leur mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond

à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Saint Herblain, le 3 avril 2019
Les commissaires aux comptes

RSM Ouest
Jean-Michel Picaud

Deloitte & Associés
Emmanuel Gadret

6.4.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale de la société Manitou BF,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS AVEC MONSIEUR MARCEL BRAUD, PRÉSIDENT D'HONNEUR FONDATEUR DU GROUPE MANITOU

PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE REPRÉSENTATION

Le Conseil d'administration du 26 avril 2017 a autorisé la mise en place d'une convention ayant pour objet la prise en charge des frais de représentation et moyens nécessaires à l'exercice de la fonction de Monsieur Marcel BRAUD, en sa qualité de Président d'honneur Fondateur du groupe Manitou (notamment véhicule professionnel avec chauffeur, ligne ADSL, téléphone portable et frais de déplacement), ce dernier ayant un rôle de représentation du groupe et restant en contact avec la Direction générale et les différents comités et conseils.

Le montant des frais pris en charge à ce titre par votre société au 31 décembre 2018 s'élève à 49 407 euros.

COMPTE-COURANT

Le montant du compte-courant de Monsieur et Madame BRAUD s'élève au 31 décembre 2018 à 6 061 740 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 1,47%. Le montant des intérêts pris en charges en 2018 par votre société s'élève à ce titre à 88 200 euros.

CONVENTION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR MICHEL DENIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 13 JANVIER 2014, RENOUVELÉ PAR ANTICIPATION LE 5 DÉCEMBRE 2017

AUTORISATION DE LA POURSUITE DU CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DE DEUX VÉHICULES

Lors de sa séance du 5 décembre 2017, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant au contrat de mise à disposition par la société GLGM Conseil, dont Michel Denis est le gérant, à la société Manitou BF, dont Michel Denis est le Directeur général, de deux véhicules, l'un à usage strictement professionnel et l'autre à usage professionnel et personnel, stipulant que le montant du loyer afférent à ces véhicules sera révisé annuellement selon l'indice SYNTEC en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année.

Ce contrat avait été signé le 10 mars 2015 pour une durée d'un an renouvelable tacitement sous réserve de sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties ou de la cessation des fonctions de Monsieur Michel Denis en qualité de gérant de GLGM Conseil et/ou de Directeur général de Manitou BF.

Le budget global affecté à la gestion des deux véhicules est de 2 150€ TTC par mois, prix révisable chaque année.

Le montant des frais pris en charge à ce titre par votre société au 31 décembre 2018 s'élève à 19 382 euros.

INDEMNITÉ DE RUPTURE LIÉE À LA CESSATION DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 5 décembre 2017, votre Conseil d'administration a autorisé le principe du versement à Monsieur Michel Denis d'une indemnité de rupture en cas de révocation avant le terme du mandat de 4 ans ou de non-renouvellement du mandat à l'issue des 4 ans, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde.

Cette autorisation fait suite au renouvellement par anticipation du mandat de Monsieur Denis en tant que Directeur général par le Conseil d'administration du 5 décembre 2017, la durée du nouveau mandat courant à compter de l'Assemblée générale 2018 statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Le montant de l'indemnité de rupture a été fixé à 150 % de la somme de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable annuelle, réellement due au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel la révocation ou le non-renouvellement est intervenu en cas de révocation entre le 14 juin 2018 et le 31 décembre 2019 et à 200 % en cas de révocation entre le 1^{er} janvier 2020 et la fin du mandat social, sous réserve que le critère financier déclenchant le versement de cette indemnité soit atteint, étant précisé que ce critère serait rempli dès lors que le Directeur général aurait perçu, au titre de l'ensemble des exercices allant de 2014 à celui précédant l'exercice au cours duquel interviendrait la cessation du mandat social, une moyenne arithmétique au moins égale à 35 % des montants maximum potentiels de sa rémunération variable.

ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE LIÉ À LA CESSATION DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général sera tenu de respecter un engagement de non-concurrence pendant une période de douze mois suivant la fin de son mandat, quels que soient les motifs de cessation dudit mandat, en contrepartie duquel le Directeur général percevra une indemnité mensuelle pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

Le Conseil d'administration pourra libérer le Directeur général de la clause par écrit, dans les quinze jours suivant la notification de la cessation du mandat social, ayant pour effet de décharger la société du paiement de l'indemnité prévue ci-dessus.

CONVENTION AVEC MADAME JACQUELINE HIMSWORTH, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE-COURANT

Le montant du compte-courant de Madame Jacqueline HIMSWORTH s'élève au 31 décembre 2018 à 275 141 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 1,47%. Le montant des intérêts pris en charges en 2018 par votre société s'élève à ce titre à 4 003 euros.

Orvault et Saint-Herblain, le 3 avril 2019
Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest
Jean-Michel Picard

Deloitte & Associés
Emmanuel Gadret

7. ANNEXES

7.1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL	160
7.2.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	160
7.3.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	160
7.4.	AUTRES INFORMATIONS SUR MANITOU BF	161
7.5.	TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004	162
7.6.	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA) ET DU RAPPORT DE GESTION	164
7.7.	GLOSSAIRE	165

7.1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Michel Denis, Directeur général,

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Ancenis, le 12 avril 2019

Michel Denis,

Directeur général



7.2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le document de référence est disponible au siège social de la Société,

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249

44 158 Ancenis Cedex - France

Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

et sur le site internet de www.manitou-group.com / relations investisseurs. Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de Manitou :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,

- les informations financières historiques de Manitou pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le document de référence 2017 enregistré par l'AMF le 3 avril 2018 sous le numéro D.18-0257,
- le document de référence 2016 enregistré par l'AMF le 17 avril 2017 sous le numéro D.17-0388..

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes au sein dudit document de référence.

7.3. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

7.3.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Emmanuel Gadret, associé,

1, rue Benjamin Franklin - 44801 Cedex Saint-Herblain

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

RSM OUEST, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Jean-Michel Picaut, associé,

213, route de Rennes, BP 60277 - 44702 Orvault Cedex

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

7.3.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS, représenté par Monsieur Alain Pons, suppléant de Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,

195 avenue Charles de Gaulle - 92000 Neuilly sur Seine

Nommé le 28 juin 2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Jean-Michel Grimonprez, suppléant de RSM Ouest, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes,

Nommé le 28 juin 2013

Expiration du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires comptabilisés en 2018 par Manitou BF et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes, à leur réseau respectif et à leurs confrères se trouvent dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Michel Denis, Directeur général
Hervé Rochet, Secrétaire général

MANITOU

430, rue de l'Aubinière – BP 10 249 – 44158 Ancenis Cedex – France
Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

7.4. AUTRES INFORMATIONS SUR MANITOU BF

NOM

Manitou BF

SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière
BP 10 249
44158 Ancenis Cedex – France
Téléphone + 33 (0)2 40 09 10 11

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce.

LÉGISLATIONS RÉGISSANT SES ACTIVITÉS

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux et nationaux.

DURÉE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ

La constitution de société a été publiée le 05.02.1954 et la société immatriculée au Registre du Commerce de Nantes le 23.09.1957. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

OBJET SOCIAL

(ART. 3 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ)

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités,

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

Numéro RCS et code APE :

857 802 508 RCS Nantes – Code APE 292 D – NAF 2822Z

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

DROITS DE VOTE

Extrait de l'article 9 des statuts « droits et obligations attachés aux actions » :

« Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'actionnaires. Conformément à la faculté offerte par l'alinéa 3 de l'article L. 225-123 du Code de commerce, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double. »

7.5. TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004

01	PERSONNES RESPONSABLES	
	1.1 Nom et fonction des responsables du document	160
	1.2 Déclaration des personnes responsables du document	160
02	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
	2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux	160
	2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés	Na
03	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
	3.1 Informations historiques	7, 92, 132
	3.2 Informations intermédiaires	Na
04	FACTEURS DE RISQUES	30 à 41
05	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
	5.1 Histoire et évolution de la société	7
	5.1.1 Raison sociale et nom de la société	97, 161
	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	97, 161
	5.1.3 Date de constitution et durée de vie	161
	5.1.4 Siège social et forme juridique	97, 161
	5.1.5 Événements importants dans le développement de la société	7, 26, 104, 129, 135, 149
	5.2 Investissements, politique d'investissement	23
	5.2.1 Principaux investissements réalisés	23, 24
	5.2.2 Principaux investissements en cours	24
	5.2.3 Principaux investissements à réaliser	24
06	APERÇU DES ACTIVITÉS	
	6.1 Principales activités	8
	6.1.1 Nature des opérations	8 à 13
	6.1.2 Nouveau service lancé	Na
	6.2 Principaux marchés	18 à 21, 34
	6.3 Événements exceptionnels	Na
	6.4 Dépendance de l'émetteur	32, 33
	6.5 Position concurrentielle	20
07	ORGANIGRAMME	
	7.1 Description sommaire du groupe	14, 129
	7.2 Liste des filiales importantes	14, 15
08	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
	8.1 Immobilisations corporelles	15
	8.2 Question environnementale	42 à 69
09	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
	9.1 Situation financière	18 à 23
	9.2 Résultat d'exploitation	18 à 23
	9.2.1 Facteurs importants	18 à 23, 26, 32 à 35
	9.2.2 Changements importants relatifs au chiffre d'affaires	18 à 20
	9.2.3 Autres facteurs influant les opérations	26, 32 à 40
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
	10.1 Capitaux de l'émetteur	6, 87 à 89, 94, 95, 115, 153
	10.2 Source et montant des flux de trésorerie	96, 133
	10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	35 à 36, 108 à 110, 144
	10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	Na
	10.5 Sources de financement attendues	35 à 36
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	26
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
	12.1 Principales tendances récentes	28
	12.2 Tendances susceptibles d'influer l'exercice en cours	26, 28, 32 à 40, 129, 149
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
	13.1 Hypothèses	Na
	13.2 Rapport des contrôleurs légaux	Na
	13.3 Prévisions ou estimations	Na
	13.4 Prévisions ou estimations antérieures en cours	Na

14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE	
	14.1 Organes d'administration et de direction	72 à 81
	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	78
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
	15.1 Rémunération et avantages en nature	82 à 86
	15.2 Pensions, retraites et autres avantages	83 à 86
16	FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
	16.1 Date d'expiration des mandats actuels	74 à 80
	16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	79
	16.3 Comité d'audit et comité des rémunérations	73
	16.4 Régime de gouvernement d'entreprise	72
17	SALARIÉS	
	17.1 Effectifs	6, 53, 127, 149
	17.2 Participation et stock-options	82 à 83, 116
	17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	87
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
	18.1 Nom des personnes détenant des droits de vote	87
	18.2 Différents droits de vote	87
	18.3 Contrôle de l'émetteur	88
	18.4 Accord risquant d'entraîner un changement de contrôle	88
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	89
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
	20.1 Informations financières historiques	6, 92 à 96, 104, 132 à 134, 153
	20.2 Informations financières pro forma	Na
	20.3 États financiers 2018	92 à 129, 132 à 153
	20.4 Vérification des informations financières	130 à 131, 154 à 156
	20.4.1 Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	130 à 131, 154 à 156
	20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
	20.4.3 Informations financières non vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
	20.5 Date des dernières informations financières	97
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Na
	20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées post-clôture	Na
	20.6.2 Informations financières intermédiaires post-clôture	Na
	20.7 Politique de distribution des dividendes	89
	20.7.1 Dividendes par action	89
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	35, 104, 135
	20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière	18 à 23
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	21.1 Capital social	87
	21.1.1 Montant du capital souscrit	87
	21.1.2 Actions non représentatives du capital	Na
	21.1.3 Auto-contrôle	87
	21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles	Na
	21.1.5 Engagements visant à augmenter le capital social	Na
	21.1.6 Informations relatives à des options	116
	21.1.7 Historique du capital social	87, 153
	21.2 Acte constitutif et statuts	161
	21.2.1 Objet social de l'émetteur	161
	21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration	72 à 80
	21.2.3 Droits relatifs à chaque catégorie d'actions	161
	21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	89
	21.2.5 Conditions de convocation des assemblées générales	89
	21.2.6 Dispositions relatives à un changement de contrôle	89
	21.2.7 Seuils statutaires	88
	21.2.8 Conditions de modification du capital	87
22	CONTRATS IMPORTANTS	33
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	
	23.1 Identité des tiers	160
	23.2 Attestation de reproduction fidèle des informations	160
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	160
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	14, 15, 129, 150 à 151

7.6. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA) ET DU RAPPORT DE GESTION

	Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
L'ATTESTATION DU RESPONSABLE		RFA	7.1	160
COMPTES SOCIAUX		RFA	6.3	132
COMPTES CONSOLIDÉS		RFA	6.1	92
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX		RFA	6.4	154
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS		RFA	6.2	130
RAPPORT DE GESTION				
INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE				
Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture			2.1 2.2	18 à 21 22 à 25
L.232-1 II + V ; L. 233-26 Code de commerce			2.5.1	28
Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité			2.1 2.2	18 à 21 22 à 25
L.233-6 Code de commerce				
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe		RFA	2.1 2.2	18 à 21 22 à 25
L.225-100-1 Code de commerce				
Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière de la société et du groupe		RFA	1.1 1.4	6 12
L.225-100-1 Code de commerce				
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe		RFA	3.1 3.2 3.3	32 à 35 35 à 39 39 à 40
L.225-100-1 Code de commerce				
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société et du groupe		RFA	3.5	40 à 41
L.225-100-1 Code de commerce				
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe		RFA	3.2	35 à 39
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe		RFA	6.1.5 Note 10	108 à 113
Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe				
L.225-100-1 Code de commerce				
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la société et du groupe		RFA	3.3 4.1.1	39 à 40 45 à 47
L.225-100-1 Code de commerce				
Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe			2.3	26
L.232-1 II + V ; L.233-26 Code de commerce				
Succursales			N/A	
L.232-1 II + V Code de commerce				
INFORMATIONS JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES DE LA SOCIÉTÉ				
Répartition et évolution de l'actionariat			1.1 5.4	6 87 à 89
L.233-13 Code de commerce				
Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent			6.1.5 note 35	129
L.233-13 Code de commerce				
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français			N/A	
L.233-6 Code de commerce				
Participations croisées			N/A	
R.233-19 Code de commerce				
Etat de la participation des salariés au capital social			5.4.5	87
L.225-102 Code de commerce				
Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions)		RFA	5.4	87 à 89
L.225-211 Code de commerce				
Ajustements des titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières			N/A	
R.228-91 Code de commerce				

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
Ajustements des titres donnant accès au capital et des stock-options en cas de rachats d'actions R.228-90 et R. 225-138 Code de commerce		N/A	
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents 243 bis CGI		5.4.11	89
Dépenses et charges non déductibles fiscalement 223 quater CGI		2.2.8	25
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles L464-2 I al 5 Code de commerce		N/A	
Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients L.441-6-1 ; D.441-4 ; A 441-2 Code de commerce		2.2.9	25
Montant des prêts interentreprises L511-6 3 bis Comofi		6.3.4 note 4	138
INFORMATIONS PORTANT SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX			
Etat récapitulatif des opérations sur titres des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes étroitement liées. L621-18-2 Comofi ; 223-26 RG AMF		5.3	82 à 86
INFORMATIONS RSE			
Déclaration de Performance Extra-Financière L225-102-1 ; R225-105 ; R225-105-1 Code de commerce		4	42 à 67
DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION			
Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 Code de commerce		6.3	153
Rapport sur le gouvernement d'entreprise L. 225-37-2 à L.225-37-5 ; L225-68 ; L226-10-1 Code de commerce		5	70 à 89

7.7. GLOSSAIRE

EXPLICATION DES LIGNES DE REPORTING

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de location de matériels, de prestations de gestion de parcs de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES VENTES

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais de personnels et coûts de fonctionnement, affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les dépenses de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de services techniques. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS SUR ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les charges et les produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- la constatation des pertes de valeur (impairment),
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les frais d'acquisition et d'intégration,
- les produits relatifs à des « Badwill »,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL OU MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel, aussi appelé marge opérationnelle dans le présent document, intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part dans le résultat des sociétés associées.

INDICATEURS FINANCIERS & AUTRES DÉFINITIONS

À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

L'effet de change se calcule en appliquant au chiffre d'affaires de la période en cours le taux de change de la période précédente.

L'effet périmètre se calcule en :

- éliminant le chiffre d'affaires, sur la période en cours, des sociétés acquises au cours de la période,
- en éliminant le chiffre d'affaires, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition, des sociétés acquises au cours de l'exercice précédent,
- en éliminant le chiffre d'affaires, sur la période en cours et sur la période comparable, des sociétés cédées lors de la période en cours ou de la période comparable.

Pour 2018 :

- les sociétés acquises en 2017 (Manitou Equipment India en mai 2017 et Liftrite fin juillet 2017), déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition. Il n'y a pas de société acquise ni de société sortante sur l'exercice 2018,
- application de la norme IAS 18 « Revenu » sur les agrégats de l'exercice en cours,
- application du taux de change de l'exercice 2017.

À NORME CONSTANTE

L'impact à norme constante se calcule en appliquant sur la période en cours les normes comptables applicables lors de l'exercice précédent.

En 2018 : application d'IAS 18 sur les agrégats de l'exercice en cours.

DETTE NETTE

La dette nette correspond à la différence entre d'une part les passifs financiers courants et non courants et d'autre part les actifs financiers courants et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

EBITDA

Résultat opérationnel +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

EBITDA RÉCURRENT

Résultat opérationnel – charges et produits sur éléments non récurrents +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

GEARING

Ratio de la dette nette divisée par le montant des capitaux propres.

LEVERAGE

Ratio déterminé en divisant le montant de la dette nette de fin de période par l'EBITDA en 12 mois glissants. Il permet de mesurer le montant de la dette en nombre d'années d'EBITDA.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Stocks et en-cours + clients + autres débiteurs – dettes fournisseurs – autres dettes courantes.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation exclut les créances de financement des ventes qui n'évoluent pas de façon proportionnelle à l'activité opérationnelle.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX INVESTIS (ROCE)

Indicateur calculé en faisant le ratio des résultats opérationnels courants par les capitaux employés.

EVENT OF DEFAULT

Concrétisation du risque de crédit comme par exemple la faillite de l'entité de référence, le défaut de paiement et la restructuration.

MATERIAL ADVERSE CHANGE

Tout acte, omission, événement qui, pris isolément ou dans l'ensemble, a un effet défavorable important sur les actifs, le passif, la situation financière ou le résultat d'exploitation de la société emprunteuse et de ses filiales prises dans leur ensemble ou de l'emprunteur pris individuellement.

NEGATIVE PLEDGE

Disposition qui interdit à une partie au contrat de créer des sûretés sur certains biens spécifiés.

CROSS DEFAULT

Clause de sauvegarde qui prévoit que si l'entreprise fait défaut sur un crédit, l'ensemble des facilités qui intègrent la clause de cross default est considéré comme étant en défaut. Un seuil de déclenchement est généralement prévu.

CARNET DE COMMANDES

Ensemble des commandes clients reçues mais non encore livrées.

OEM

Un Original Equipment Manufacturer (OEM) est un fabricant de matériel de manutention auprès duquel le groupe acquiert des produits qu'il distribue sous ses propres marques.

MANITOU GROUP

SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière BP 10249
44158 Ancenis cedex - France

T +33 (0)2 40 09 10 11

WWW.MANITOU-GROUP.COM




@GroupManitou



linkedin.com/company/manitougroup/



RÉALISATION :  nobilito - RCS NANTES 500 547 260

CRÉDITS PHOTOS : MANITOU GROUP

IMPRESSION : GOUBAULT IMPRIMEUR - CERTIFIÉ ISO 14001
IMPRIMÉ AVEC DES ENCREs VÉGÉTALES SUR PAPIER
60 % RECYCLÉ, 40 % FSC.

MANITOU BF SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 39 668 399 €
RCS NANTES B857 802 508 / SIRET 857 802 508 00047
APE 292 D / APE - NAF 2822Z

781895FR